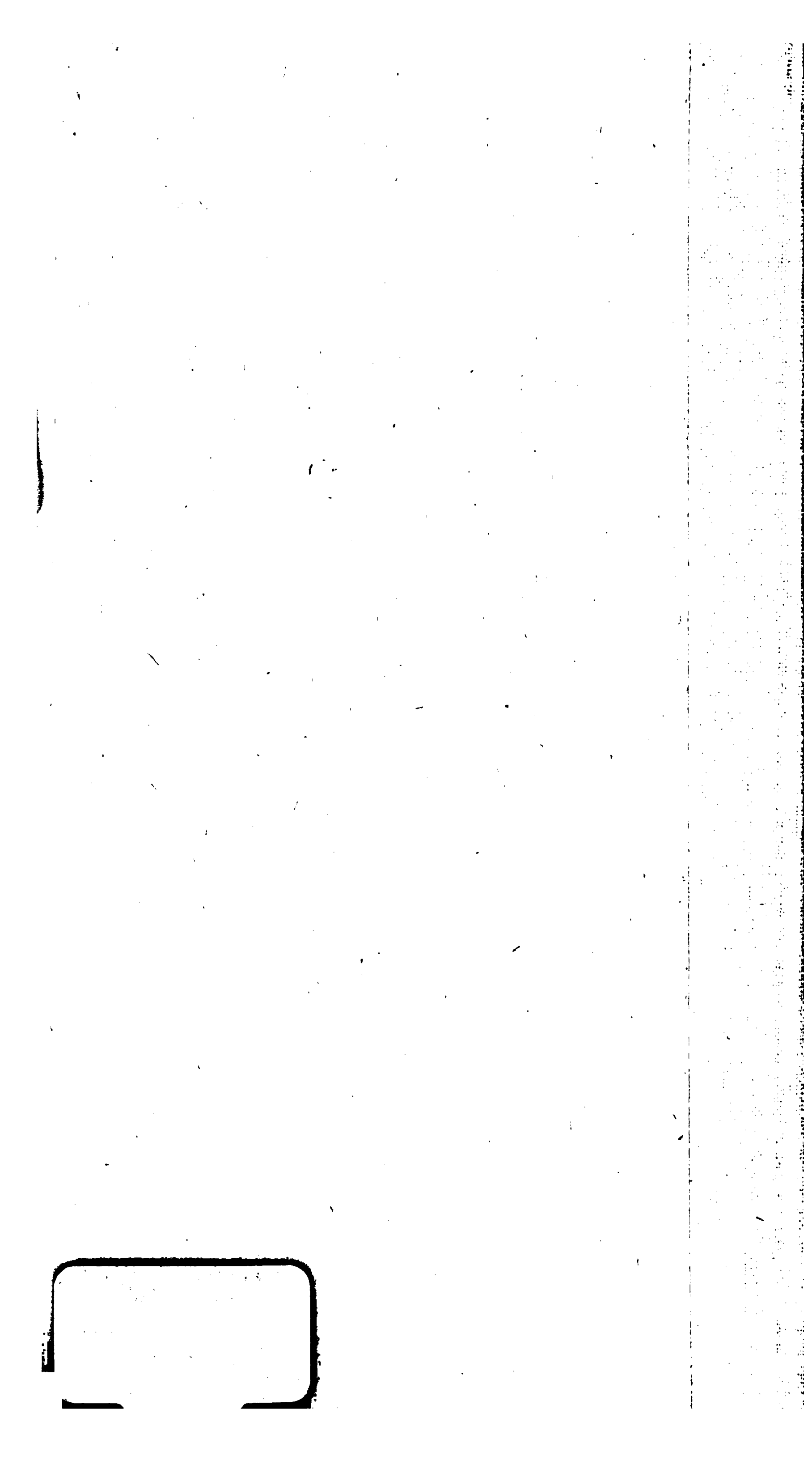



Bernard

Terrep le Brunn –

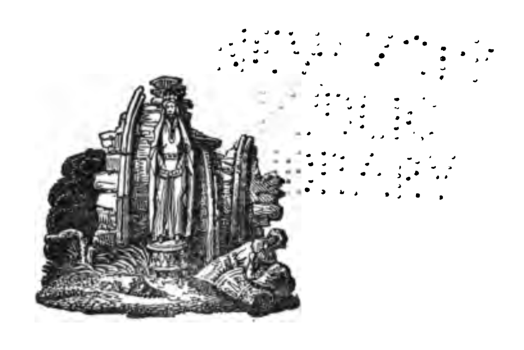
Paris 1871.

Histoire du Forez.

Histoire du Forez,

par Aug. Bernard jeune.

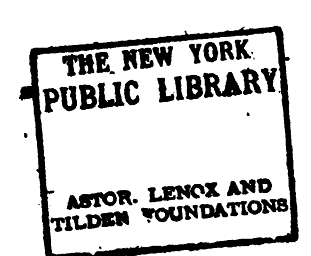
VOLUME II.



MONTBRISON,

IMPRIMERIE DE BERNARD AINÉ.

M.DCCC.XXXV


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Toujours à mon Pays!

« Il est plus difficile aujourd'hui d'écrire l'Histoire d'une province que de compiler toute l'Histoire ancienne. »
(Voltaire, *Annales de l'Empire*.)

Si déja de son temps le génie du dix-huitième siècle trouvait si difficile d'écrire l'Histoire d'une province, que penserait-il maintenant qu'une révolution a dispersé ou anéanti tous les matériaux à l'aide desquels seuls un semblable travail peut être exécuté? Fier de mon épigraphe, je viens encore avec confiance réclamer indulgence pour mes efforts. Plus d'une fois, je l'avoue, j'ai bronché sur la route ; mais il ne m'était plus permis de reculer ; j'ai fait provision de courage : dois-je me féliciter d'avoir poursuivi jusqu'au bout?

Je sais que j'ai entrepris une œuvre qui n'a point de cesse, et j'accomplirai le devoir que je me suis imposé. Malheureusement je ne suis pas du nombre de ceux qui peuvent à leur aise dresser leur tente et élire leur tombeau; mais, de loin comme de près, j'aurai toujours une heure pour songer à toi, ô mon pays! « Je reconnois te debvoir beaucoup davantage pour les bons-heurs et contentements que j'ay goustez chez toy.» D'ailleurs, dès l'instant que je me suis mis à cultiver ton champ, je dois te faire part de ma récolte, bonne ou mauvaise.

Mais serai-je toujours seul à travailler à te faire connaître? la tâche est quelquefois rude.... N'as-tu point d'autres enfants dévoués qui sachent ce que tu vaux, qui t'aiment pour tes beautés, qui comprennent qu'enfin le temps est venu d'élever à notre belle France un monument digne d'elle? et comment y parvenir si auparavant chaque province n'a fait sa révélation toute entière, n'a dit ce qu'elle *fut*, ce qu'elle *est*, ce qu'elle *pourrait être*, mais sous toutes les faces? — Tu entends? Il ne s'agit plus du travail d'un seul homme, tant fort soit-il : l'association seule peut mener à un résultat. En me présentant escorté de deux volumes, ma voix aura-t-elle plus d'échos que lorsque parut mon prospectus? Je n'ose m'en flatter; mais cependant je vais dire mon avis.

Il serait à souhaiter qu'on formât dans chaque province, ou même dans chaque département une association ayant pour titre : *Société de recherches historiques et statistiques*. Elle aurait dans chaque canton un correspondant *actif;* je dis actif, car il faudrait bien se garder de faire comme on a coutume dans notre pays : choisir des patrons inutiles. Au moyen d'une légère cotisation, on arriverait d'abord à pouvoir suppléer au défaut de bibliothèques de nos

pauvres villes de province, où il n'est pas possible de faire la moindre recherche. Plus tard on parviendrait à faire paraître périodiquement un recueil indispensable, où seraient consignés les travaux importants des membres de la société, et ceux qui pourraient être communiqués par des étrangers. Et peut-être ce recueil pourrait-il un jour vivre avec ses seuls abonnements, si on parvenait à tirer nos pays de l'apathie dans laquelle ils sont plongés.

En parlant ainsi, j'ai surtout en vue ma province, et j'ai la preuve qu'on pourrait y trouver les premiers éléments d'une pareille association.

Mais, pour arriver à de bons résultats, il faut avoir un cadre dans lequel on puisse ranger avec ordre toutes les nouvelles découvertes. Voici les ouvrages qui seraient nécessaires :

1.° *Histoire*. C'est ce que j'ai entrepris hasardeusement.

2.° *Statistique*, envisagée d'un point de vue général. Cet ouvrage traiterait des améliorations en tous genres dans la production terrestre et industrielle. A défaut d'autres, celle de monsieur Duplessy pourrait être utilisée, mais je regarde comme indispensable de faire précéder cet ouvrage de l'histoire toute industrielle de notre province dans le dix-huitième siècle. Ce serait comme une entrée en matière pour le livre de l'ère nouvelle.

3.° *Dictionnaire* des lieux. Là serait rangé par ordre tout ce qu'on peut dire sur nos localités : histoire civile et naturelle, statistique, description topographique et pittoresque, etc. Ce serait un véritable *Guide* général.

4.° Enfin un *Annuaire* imprimé tous les ans, contenant, outre les documents qu'on est habitué à trouver dans ces sortes d'ouvrages, tous les nouveaux

renseignements concernant chacune des spécialités dont je viens de parler. Cet ouvrage aurait l'avantage de donner de la publicité aux nouvelles découvertes, en les mêlant à des renseignements dont on a journellement besoin.

Déja d'autres départements ont entrepris de semblables travaux, nous n'avons qu'à suivre cet exemple.

Au moment de dire un dernier adieu à mon livre, il est peut être bon de répèter ici que je ne le considère que comme une épreuve destinée à recevoir toutes les additions, corrections et rectifications qu'il plaira à chacun d'y faire : je me croirais même obligé envers ceux qui me les feraient connaître : je ne suis pas assez auteur pour m'offenser d'une critique. J'ai bien cherché à me faire un bouclier de mes inscriptions, de mes chartes, de mes chroniques; mais je sais combien je suis vulnérable. A l'œuvre donc! en attendant qu'il nous naisse un artiste ; car j'espère que Lyon, notre métropole à nous, aura aussi le sien, qui saura donner à tous nos pays une vie qui leur manque.

Aug. Bernard.

Septembre 1835.

Histoire du Forez.

Chapitre treizième.

Domination des ducs de Bourbon. —
Guerres avec les Anglais.

« Le Forez n'a plus d'existence à lui, » avons-nous dit. Et en effet le voilà perdu dans les titres innombrables des duc de Bourbon. Néanmoins quelqu'un songea encore quelque peu à nous : les femmes. Il semble que toujours prêtes à soulager les misères, elles aient découvert notre isolement et aient voulu l'adoucir, et certes leur administration ne fut pas la moins favorable à notre province.

Depuis quelque temps cette réunion à l'apanage de Bourbon était pour nous plus défavorable encore qu'elle n'eût été auparavant. Cette

branche de la famille royale venait de recevoir un honneur éclatant. Le Bourbonnais avait été érigé en duché pairie en faveur de Louis I.er Il n'y avait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guyenne et de Bretagne, et encore celui-ci ne l'était que depuis peu. Il n'y avait de pairs laïcs que ce dernier, le duc de Bretagne, les comtes d'Artois et d'Évreux.

Mais rien de cette illustration ne rejaillissait sur notre pauvre Forez. Il semble au contraire, que plus le prince était grand, plus le pays devait être humble, car ce n'était pas de lui que venait cette grandeur. Le Forez n'était presque alors aux ducs de Bourbon, que ce qu'avait été Thiers aux comtes de Forez.

Le centre n'est plus dans notre pays. Nous allons être réduits à copier tout simplement les précieuses chroniques, à leur donner une existence réelle dont elles manquèrent jusqu'ici, car nous n'entreprendrons pas de décrire la vie des ducs ; laissons cette belle œuvre à son digne architecte, et n'allons pas mettre nos mesquins documents à côté des richesses d'Achille Allier.

Nous avons vu que le duc Louis s'intitulait comte de Forez en même temps que la grand'-mère de sa femme. Nous tenons peu à prouver lequel avait droit : ceci ne nous chaut guère ; l'important pour nous est de *raconter*, et d'ailleurs, en pareille matière, presque toujours la possession vaut titre.

En 1373, le comte Louis fit faire un inventaire général des titres des archives du comté se trouvant dans la chambre des comptes, à Montbrison. Il chargea de ce travail un nommé Pierre Gayand, secrétaire de la chambre des comptes de Beaujolais.

Cette année fut reçu l'hommage de Guy Verd, par un nommé Hugues Medici, représentant des deux prétendants.

1373. Le duc Louis, pour les services qu'il avait rendu au duc d'Anjou, en lui faisant recouvrer en Guyenne beaucoup de places que tenaient les Anglais, obtint de celui-ci la remise des trente mille francs d'or du temps, pour lesquels avait été engagé le comté de Forez.

Dès l'année 1372, Louis II avait obtenu des lettres patentes portant union immédiate du comté de Forez à la couronne de France, quant à l'hommage et au ressort. En sorte qu'au lieu de relever, comme auparavant on l'avait vu, des baillis, sénéchaux et autres juges des comtés de Lyon et Mâcon, les vassaux de Forez portèrent immédiatement leurs causes par appel au parlement de Paris. Le motif de cette attribution, exprimé dans les lettres, était le voisinage du Bourbonnais et du Forez, qui n'en était pour ainsi dire qu'une suite.

En conséquence, sans troubler autrement Jeanne dans sa possession du comté, Louis vint à Montbrison recevoir foi et hommage des

principaux vassaux du Forez. C'est ainsi qu'il établissait insensiblement son droit, avant la rénonciation de Jeanne, qui n'eut lieu, ainsi que nous l'avons vu, qu'en 1376.

1377. Pierre de Lavieu nommé bailli, du consentement des deux parties.

La même année, il y eut un grand différend entre Alberton de Rochebaron, prieur de Savigneux, et André Fauvel, commandeur de l'ancienne commanderie Saint-Antoine de Montbrison, au sujet de l'administration des sacrements et de l'enterrement des corps. Hugues Torenche, abbé de Val-Benoîte, fut choisi pour arbitre et accommoda les deux parties.

Les Anglais continuaient toujours leurs ravages dans la France ; le Forez se couvrait de villes fortifiées, fortifiées à la manière de ces temps, c'est-à-dire entourées d'une muraille quelque peu épaisse. Le père Fodéré nous apprend qu'il y avait de son temps en Forez « quarante villes closes et autant de bourgades.» On trouverait plus facilement de nos jours les quarante bourgades que les quarante villes closes, cependant on voit encore des débris de murailles autour de la plupart de nos petites villes. Néronde et Saint-Germain-Laval étaient déja murés dans le onzième siècle ; Chazelles-sur-Lyon, Boën, Saint-Bonnet-le-Château, etc., le furent dans le quatorzième.

« En 1377, dit la *Chronique* de ce duc, le bon

cet magnanime duc de Bourbon ayant pris les armes avec monsieur Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, contre les troupes des Anglois et de leurs adhérants, qui s'étoient épanchés dans les pays de leur obéissance, les en chassèrent si absolument, et rendirent le pays de Bourbonnois, Forez, Beaujolois, Auvergne et Berry, si paisible, qu'il n'y avoit homme qui osât faire le moindre remuement, et ce fut alors que fut faite par les armées réunies de ces princes une telle défaite de ces Anglois et de ceux de leur parti, sur l'extrêmité de ce pays de Forez et de celui de Beaujolois, assavoir entre Roanne et Perreux, auprès d'un pont qui est bâti sur un ruisseau appelé de Reims, qui non loin de là dégorge dans le fleuve de Loire, que plusieurs de ces Anglois y ayant été tués sur la place et enterrés en un champ ou territoire qui est situé en cet endroit, le nom lui est demeuré, dans les terriers comme dans l'usage du vulgaire, de *Cimetière des Anglois.* »

1377. Le duc vient à Montbrison; il y donne des lettres patentes en faveur des cordeliers de Montbrison.

« Loys duc de Bourbonnoys, conte de Clermont et Forez, per et chamberier de France, à nostre amé tresorier de nostre conté de Forez, Etienne d'Entraigue, salut.

« Scavoir vous faisons que nous, en faveur du service divin, et pour la descharge des ames de

nous et de nos predecesseurs contes[1] et contesses de Forez, fondeurs de l'église des cordeliers de Montbrison, à nos bien amez les gardien et couvent d'icelle église avons octroyé et octroyons par les presentes, de nostre certaine seiance et grâce espécial, que les lays et aumosnes à eux faits par nosdits predecesseurs, lesquels leur ont eté payez en feible monnoye puis huit ans en ça, leur soient payez d'ores en avant aux termes accoutumez de la monnoye courante à present, c'est à scavoir franc d'or du coing du roy monseigneur, pour vingt sols tournois, et au cas que mutation de monnoye se feroit, voulons qu'ils soient payez des choses dessus dites de la monnoye qui à iceux termes aura cours pour mondit seigneur le roy ; sy vous mandons et à tous nos autres trésoriers de nostredit conté qui pour le temps à venir seront, que lesdits lays et aumosnes vous leur payez d'ores en avant par la manière que dit est, et par rapportant quitance desdits gardien et couvent, nous voulons ce que payez leur aurez, comme dit est, estre aloé en vos comptes et deduit de vostre recepte par nos amez et féaulx

1) Sur l'observation de quelques personnes, que l'orthographe des *u* au lieu de *v* au milieu des mots rendait très difficile et souvent même illisible certaines pièces pour plusieurs, sans toucher au reste de l'orthographe, nous avons admis sur ce point l'usage actuel. Afin qu'on pût au besoin rétablir l'ancien, nous dirons : règle générale, il faut mettre les *v* au commencement, et les *u* au milieu des mots : il faut écrire *vertu* comme on l'écrirait aujourd'hui, au contraire *univers* doit s'écrire *vniuers*.

gents de nos comptes, sans difficulté et sans autre mandement attendre.

« Donné sous nostre scel, en nostre ville de Montbrison, le septiéme jour d'aoùt, l'an de grace mil trois cens septente sept, par monseigneur le duc, vous présent.

J. BREMONT. »

1378. Jugement de sentence arbitrale entre les chanoines de l'église Notre-Dame de Montbrison et le seigneur de Cremeaux, pour quelques droits temporels de l'église sur Fontanès. Ce jugement fut rendu par le duc lui-même dans le château de Montbrison.

La même année, le duc jura de maintenir les priviléges des habitants de Montbrison. Il fit plusieurs nominations d'officiers; Jean du Cogner entre autres fut nommé bailli.

1384. Départ d'une troupe de Foréziens pour l'Espagne, sous la conduite de Jean, sire de Châteaumorand.

1388. Pierre de Vernin est nommé juge de Forez.

1390. Départ du duc de Bourbon pour son voyage de Barbarie. Dans les différents combats qui eurent lieu, et où les Sarrasins éprouvèrent beaucoup d'échecs, on voit honorablement paraître Châteaumorand, Saint-Priest, Saint-Polgues.

« Le duc estant de retour à Marseille de son noble voyage envoya en Forez, où il n'y a que

quatre journées, devers la duchesse sa femme (on voit qu'elle habitait ordinairement le pays), pour querir ses chevaux et autres habillements qui lui convenoient, et quand les chevaux furent venus et ce qu'il avoit mandé, se partit le duc de Marseille, et alla en pélerinage à Saint-Antoine de Viennois et à Nostre-Dame du Puy, et puis en son comté de Forez, où tout le peuple luy venant au-devant en luy faisant la plus grande chère et le plus grand honneur qu'on luy pouvoit faire partout où il alloit, et en sa ville de Montbrison demeura huict jours avec la duchesse sa femme, et y estoient leurs beaux enfants Jean et Louys, donc le duc s'éiouissoit moult de les voir.

« Et ainsi comme illec sesiournoit le duc luy furent aportées nouvelles comme à madame Bonne de Bourbon, sa sœur, comtesse de Savoye, vefve du comte Verd, on avoit soustrait le gouvernement de ses pays, et ne luy vouloit-on payer son douaire. Sy fut de ce mal content le duc, et par exprez du douaire qu'on luy retenoit à tort, et dict, puisque en veut à belle-sœur faire telle party, il me convient remédier, et lors incontinent menda les barons, chevaliers et escuyers de ses pays, qui furent à luy à jour nommé. Sy se partit le duc de Montbrison, et à belle compagnie alla en la cité de Grenoble, où avant qu'il envoya ses lettres de deffy luy vinrent des ambassadeurs

de Savoye qui, de la part du comte et ses estats, s'obligèrent dudict douaire, et arrérages ; apres quoy le duc remercia les seigneurs et licentia gents d'armes, excepté ceux de son hostel, puis *s'en repaira* à Montbrison dont il estoit party. »

Louis affectionnait beaucoup le Forez et habitait souvent Montbrison. Pendant un de ses séjours, en 1395, il fit renouveler tous ses terriers, et en particulier celui de la châtellenie de Lavieu.

En 1396, l'église Notre-Dame de Montbrison était loin d'être achevée. On y ajouta deux arcades et le reste de la voûte, qui ne fut terminée qu'en 1403. Des mémoires du temps portent que l'architecte ou maçon, ou maître de l'œuvre, comme on les appelait alors, nommé Pierre Thomas, recevait chaque semaine cinq sols pour lui, son fils deux sols six deniers, et chaque valet un sol six deniers. On tirait les pierres de Moind, Saint-Bonnet, etc.

1397. Le duc autorise les deux frères Boisy à faire construire le fameux château de ce nom. L'un de ces Boisy était président au parlement et l'autre évêque d'Amiens.

1404. Jean de Marcilly est nommé juge d'appel (*appellationum*).

Robert Chaluz est nommé capitaine châtelain de Cervières.

1408. Guichard d'Ulphé est nommé juge des

ressorts de Forez, et châtelain de Lavieu, « en remplacement de Denis de Beaumont, trop aagé. » Ulphé ou Urphé, qui fut nommé bailli deux ans après, était auparavant capitaine châtelain de Roanne : Guillaume de la Forest le remplaça. Augerolles fut nommé capitaine châtelain de Saint-Just-en-Chevalet ; Antoine de Pelussieu capitaine châtelain de Virigneu ; Bertrand Chal capitaine châtelain de Néronde, l'office vacant par le décès de messire Humbert de Salemard ; Louis de Saint-Paul, sire de la Guilanche, capitaine châtelain de Saint-Maurice ; Amédée Verd capitaine châtelain de Saint-Bonnet-le-Châtel ; Raoule de Laire capitaine châtelain de Saint-Galmier, en remplacement de Louis de Chaluz, qui n'avait jamais résidé dans le lieu de son office.

1409. Le duc Louis étant à Paris octroya à frère Guillaume de Boisvair le privilége de faire fortifier le prieuré de Rozier, et d'obliger à sa garde les habitants du lieu.

Le duc, qui habitait très souvent Montbrison, voyant que cette ville était restée sans clôture depuis sa destruction par les Anglais, après délibération de son conseil et des plus apparents des trois états qu'il y avait appelés, résolut de la faire clôre. Il ordonna alors une assemblée générale des habitants, et « leur offrit de contribuer pour sa part de ladite clôture et enceinte la somme de dix mille livres, et de les

faire tenir quittes envers le roy; pendant qu'on y travailleroit de toutes les tailles et subsides; ensuite de quoy il fit tracer en sa présence l'étendue et pourpris de ladite clôture, et nomma des commissaires pour en poursuivre l'œuvre.»

Barthélemy Puy est nommé juge d'appel.

Le roi acquit du duc, au prix de mille livres à prélever sur le grenier à sel du Pont-Saint-Esprit, les ports ou passages de Chavanay et de la Croix-d'Unez, sur le Rhône. C'est ainsi que la royauté retirait des mains de la féodalité ses instruments de guerre. Mais elle n'était pas encore tellement maîtresse qu'elle ait pu dominer les familles d'Orléans et de Bourgogne, qui se faisaient alors une horrible guerre. La France s'en souvient comme d'un cauchemar. Laissons venir Louis XI!

En 1410, le duc étant dans le dessein de se retirer avec quelques-uns de ses officiers (entre autres le bailli d'Urfé) dans le couvent des célestins de Vichy, qu'il avait fondé, vint à Montbrison dire adieu à la duchesse sa femme qui habitait presque toujours le Forez, dont elle avait entièrement le gouvernement. Dans le temps que Louis était à Montbrison, le duc de Bourgogne fit assassiner le duc d'Orléans :

« Le duc, dit sa *Chronique*, demeura à Montbrison une pièce avec la duchesse sa femme, où par tant de foys escripvirent et envoyèrent ambassadeurs les ducs de Berry, de Bretaigne,

de Bar, le comte d'Armaignac et le sieur d'Albret, conestable de France, au duc, luy remonstrants que le duc Jean de Bourgoigne faisoit grand mandement à destruire les orphelins d'Orléans, et ià celuy duc les avoit deffiez, et qu'il y eust pitié. Si pensa un peu le duc et puis dict : Puisque ie voids que c'est à certes que l'on veut destruire mes nepveux, i'ai veu ma chair et mon sang respandu inhumainement sur le carreaux, et ceux à qui il en deust douloir sont plus obstinez à en faire. Si voue et promets à Dieu que tant comme i'auray vie ie mettray corps, avoir et pouvoir à defendre la querelle de mes beaux nepveux, et me déclare estre de leurs partis, et lors commença à dire le duc Louis à la duchesse sa femme : Dame Anne dauphine, très chère compaigne, ie cuidois (croyais) prendre congé de vous, pour aller où ma dévotion étoit et est, affin que sur ma vieillesse ie sème à Dieu, faisant ma demeurance au couvent des cælestins de Vichy; mais ie scay de certain que le duc de Bourgoigne entend à destruire mes beaux nepveux d'Orléans : si ai voué d'estre à l'encontre de tout homme qui leur voudra nuir, et celle guerre affinée, puisque je ne puis plustost, ie voudrois accomplir les voyages lesquels i'avois proposé de faire au plaisir de Dieu. Je useray le rémanant (reste) de mes jours à Vichy, comme ie l'ai ordonné. Si vous dy à Dieu, ma femme, et de bien bref ie vous

reverray... » Il l'espérait du moins le pauvre duc; mais étant parti de Montbrison, « à belle compaignie, » il se rendit à Montluçon, où il fut atteint de la maladie qui le mit au tombeau. il n'eut pas la douleur de voir la France déchirée encore une fois par les guerres civiles.

C'est ce duc qui avait fait clore la ville de Feurs presque entièrement réduite en masures après les guerres des Anglais. Sa mort arrêta les travaux entrepris pour la clôture de Montbrison.

Quand le duc Louis fut mort, Anne resta seule à administrer le comté, qui lui appartenait en propre, et n'était l'apanage d'aucun enfant. La duchesse l'affectionnait beaucoup. Comme sa grand'-mère, dont elle était l'unique héritière, elle habitait Cleppé, « où la noblesse de sa cour, à l'instar de leur maîtresse, firent bâtir leur demeure. »

Cleppé pourtant n'était que la maison de campagne, le Versailles de notre Forez. La résidence ordinaire de la duchesse était Montbrison; c'est du château que sont datées plusieurs lettres.

« Anne, dauphine, duchesse de Bourbonnois, comtesse de Forez et dame de Beaujeu, à tous presens et avenir, salut.

« Nous avons reçu humble supplication de religieuse personne frere François Jacerand,

prieur de nostre prieuré de Gumières, que come ledit prieuré soit fondé par nos predecesseurs comtes de Forez, lequel est scitué en nostre mandement de Lavieu, hors de forteresse, et en lieu champestre, en un grand trépas de gens armés, qui au temps passé, par plusieurs fois ont fouillé, pillé et dommagé ledit prieuré de calices et plusieurs autres joyaux, pour deffaut de ce que les prieurs qui lors étoient ny à present n'ont lieu où ils fissent leur retraite, et il soit ainsy que nous ayons un petit hostel de large et de long de trois brasses ou environ, que anciennement fut de messire Falque de Bouteon, et est scitué auprez le chemin qui va de la grande porte, en nostre donjon dudit lieu devers la bize, d'une part, et l'hostel de nos hommes de Margirie, d'autre part, et la fontaine du chastel, de l'autre part; lequel hostel ledit prieur nous a, pour Dieu et aumosne, requis de le donner audit prieuré, pour soy et ses biens retraire, comme dit est, au tems de guerre et autrement; pour ce est-il que nous, ces choses considérées, audit prieur et prieuré, et à ses successeurs prieurs dudit prieuré de Gumières, par ces présentes donnons ledit hostel perpétuellement à toujours mais, etc.

« Donné en notre ville de Montbrison, etc., 17 fevrier 1410. »

—

« Anne, dauphine, duchesse de Bourbonnois, comtesse de Forez et dame de Beaujeu, scavoir faisons comme monseigneur et époux eut ordonné et étably nostre bien amé messire Guichard d'Ulphé, chevalier, bailly de Forez, juge des ressorts dudit pays, si comme apparent nous est par les lettres de mondit seigneur ; nous, confiants à plaint du grand sens et loyauté dudit messire Guichard d'Ulphé, et pour les bons et agréables services qu'il a fait à mondit seigneur et à nous, icelluy faisons, ordonnons et établissons nostre bailly de Forez, juge de nos ressorts dudit pays, deschargeants ledit messire Guichard de l'office de chastellain et capitaine de Roannois, qu'il tenoit auparavent, etc.

« A Montbrison, etc., 27 fevrier 1410. »

Nous avons beaucoup de pièces de cette époque, mais moins importantes. Une d'entre elles datée de Cleppé, ordonne au trésorier de Saint-Galmier de payer aux prébendiers de l'église Notre-Dame de Montbrison ce qui leur est dû, c'est-à-dire trente livres tournois au lieu de quinze, qu'il voulait seulement leur payer, pour « les quinze livres forts de Lyon, » que portait la charte de fondation de Guy IV. Il est bon de connaître ces équivalents de valeurs.

Le 27 février 1410, après avoir pourvu Guichard d'Urphé de l'office de Bailly, Anne, par autres ordonnances, nomma le sieur Étienne

d'Entraigues, bourgeois de Souvigny, président et auditeur en sa chambre des comptes; Guillaume de Rajasse auditeur des testaments, et maître Jean Pélissier, de Renaison, conseiller et avocat en la cour de Forez, au lieu et place de Denis Puy, de Montbrison, qui était en outre chancellier et garde des sceaux de Forez, et Anne nomma ce dernier juge, après qu'il eut cédé son office de chancelier à Jean Puy, son frère.

Le 6 mars de la même année, elle nomma Guichard de Montagny capitaine châtelain de Châtelus et Fontanès, et ensuite capitaine châtelain de Saint-Galmier; Giraud de Montmorin fut nommé capitaine châtelain de Saint-Germain et Bussy; Thomas de Pierrela capitaine châtelain de Souternon; Étienne de la Prugnière capitaine châtelain de Montsupt et Saint-Romain; Bertrand de Bouthéon capitaine châtelain de Saint-Victor.

1411. Anne donna des lettres patentes pour la construction d'une nouvelle chambre d'archives dans le château de Montbrison. L'exécution n'eut pas lieu.

La même année elle nomma Perrolin de Boisvair capitaine châtelain de Saint-Galmier, et bientôt après renouvela tous les officiers du baillage de Chauffour, appelé alors la cour des ressorts de Saint-Bonnet.

1412. La duchessse Anne prend pour écuyer

d'honneur Amé ou Amédé Verd; pour maître d'hôtel Jean de Serre; pour juge d'appel Bonnet Aguarion.

1414. Pierre Briandaz est nommé juge d'appel; Jean de Lavieu capitaine châtelain de Malleval, Virieu, Chavanay et Rocheblaine; Aimé d'Angère capitaine châtelain de La Fouillouse. Guichard d'Urfé ayant donné sa démission, Amé Verd fut pourvu de l'office de bailli et châtelain de Montbrison. Jean de la Forge fut nommé capitaine châtelain de Lavieu; Pierre L'Hespagnol capitaine châtelain de Feurs; Bertrand de Bouthéon capitaine châtelain de Marcilly; Louis de Vernolhat châtelain de Cleppé; Jean Fouron châtelain de Lavieu; Josserand de Sainte-Colombe capitaine châtelain de Saint-Maurice; Louis de Saint-Paul capitaine châtelain de Châtelneuf et Marcilly; Guichard d'Urfé capitaine châtelain de Cervières; Amé Verd capitaine châtelain de Lavieu.

Enfin, quant au personnel des officiers, la duchesse changea tout l'aspect du pays.

Cette même année, le 10 juillet, elle approuva un traité de paix et « d'abstinence de guerre » entre les pays de Bourgogne et de Bourbonnais. C'était une trève d'un moment jetée au travers des luttes civiles qui se « perpétroient depuis quatre ans au centre du royaume, et ce au grand damne et gehenne du pauvre peuple. »

Cette trève était la conséquence naturelle

d'une démarche à laquelle Jean, alors duc de Bourbon, s'était soumis. Il avait moyenné, l'année précédente, un traité d'alliance entre tous les seigneurs, barons et nobles de ses pays. Voici l'article principal du serment : « C'est assavoir que au regard et en tout ce qui touche et pourra toucher le bien et conservation de l'état, et honneur du roy, de monseigneur de Guienne, de monseigneur de Berry, et de monseigneur de Bourbonnois, et le proufit de ce royaume, je serviray, aideray, conforteray et secorray à mondit seigneur de Bourbonnois, de corps, avoir, chevance et leyal pouvoir, sans y riens espargner, excepté et hormis vendition et aliénation de terres, devoirs et héritages, et au cas que l'on vouldroit courir sus ou porter dommaige à mondit seigneur de Bourbonnois, ou à ses terres et pays, je seray tenu de luy ayder, deffendre, secourir, servir et conforter, et de y employer ma chevance, mes hommes et subgiés, excepté seulement le roy, monseigneur de Guienne et monseigneur de Berry ; et semblablement mondit seigneur de Bourbonnois, à moy en cas pareil, sera tenu de moy aider et secourir, excepté aussy le roy, etc. »

La duchesse Anne mourut en 1417. Par son testament elle fit des legs pieux à presque toutes les paroisses du Forez.

Le comté fut alors uni de nouveau au duché de Bourbon ; mais comme Jean était en ce temps

prisonnier des Anglais, c'est sa femme qui en rendit hommage au roi Charles VI.

Pendant les luttes des Bourguignons et des d'Orléans, un seigneur de Rochebaron, au mépris de la loi du vasselage, se déclara du parti des Bourguignons; son château et ses autres propriétés furent saisis par Jean Fournier, prévôt de Montbrison, sur l'ordonnance d'Amé Verd, alors bailli de Forez.

En 1422, ce seigneur de Rochebaron, qui connaissait le pays, et y avait peut-être des intelligences, introduisit dans le Forez des troupes bourguignones tirées de la Savoie et de la Lombardie. Ces troupes composées d'Anglais, Flamands, Bourguignons, etc., firent d'horribles dégats dans la province et les pays voisins, pillant, brûlant, rançonnant de toute part. Montbrison fut presque détruit; son église Notre-Dame fut fort endommagée. Cet essaim de barbares fut dispersé après un échec que lui firent éprouver près du Puy les troupes des pays ravagés.

Ce seigneur de Rochebaron avait épousé une fille bâtarde de la maison de Bourgogne, et c'est probablement à cause de cela qu'il s'était jeté dans ce parti. A la paix ses biens lui furent rendus.... Malheureuse humanité qui ne sait pas punir les grands crimes, et qu'on dirait indulgente en proportion de l'énormité de la faute. Jetons les yeux d'un autre côté : il semble

que toujours Dieu mette le bien à côté du mal. Et il faut même que le mal soit le moins fort, pour que notre vieux monde subsiste encore.

Pendant cette guerre infernale où l'Anglais s'était vu couronner roi de France, et où le pauvre dauphin Charles s'était vu réduit à quelques provinces, au nombre desquelles la nôtre, il se passa dans nos pays un fait qui mérite d'être transmis à la postérité.

Le seigneur d'Anières, faible héritage situé sur les confins du Forez et du Bourbonnais, au moment où le pauvre *roi de Bourges* se voyait abandonné de tout le monde, où presque fugitif dans son pays, il voyait l'insolent Henri le traiter en étranger ; le seigneur d'Anières, qui depuis longtemps rendait au roi des services pécuniaires et personnels, retourne dans son pays, et décide en masse tous les habitants de sa terre pouvant porter les armes à venir au secours du roi, puis lui amena triomphalement sa petite mais généreuse armée.

Quand furent venus des temps moins malheureux, et que le génie de la France l'eut purgée de l'étranger et eut appaisé quelque peu les haines, Charles, en souvenir de reconnaissance, exempta de tout impôt les habitants du lieu, qui furent depuis appelés les *exempts d'Anières*.

1423. Le roi Charles VII, par lettres du 10 août, nomma le bailli Amé Verd élu au pays de Forez sur le fait des aides pour la guerre de

nouveau remise sus, suivant l'expression d'usage. Cette guerre était celle que Charles, aidé des Écossais, avait dessein de faire aux Anglais.

1425. Jacques de Vinolz est nommé chancelier et garde des sceaux de Forez.

Il semble que notre pays ait été destiné à devenir l'apanage particulier des femmes. La duchesse le prit en telle affection, qu'elle y résida ordinairement et l'administra toujours.

Le lieu qu'habitait Marie de Berry était le château de Sury-le-Bois, où de nos jours il serait aussi difficile qu'à Cleppé de retrouver un palais. Il est à remarquer cependant que cette partie du Forez était toujours la partie classique. La ville de Feurs, quoique en ruines, semblait encore la patronne de toutes ces résidences presque royales. Il y a dans la vie des peuples, des cités et des individus un préjugé honorable, qui fait qu'on s'attache aux souvenirs!

Il reste peu de chose de l'ancien château de Sury-le-Bois, dont l'emplacement et l'enceinte sont d'ailleurs parfaitement reconnaissables à des fossés comblés, des caves voûtées, des pans de murs dont on a profité pour les bâtiments d'un domaine. Beaucoup de matériaux restent encore sur place, quoique depuis longtemps on y ait pris pour construire dans les localités voisines.

Au reste, la situation du château et ses alentours plantureux conservent encore un certain

parfum de féodalité; on y trouve tout ce qui devait constituer une belle résidence de chasse; la terre y est portée à la végétation du chêne; de grandes forêts environnaient ce manoir, et on reconnaît encore à leur largeur les routes ombragées qui y aboutissaient. Une vaste prairie a conservée le nom de Pré-des-Comtes, et les anciens terriers, dit-on, portaient de fortes redevances en orge destinée au pain des chiens de chasse. On distinguait encore la trace semée de pierre d'une route, au travers d'un vaste étang qui a remplacé, il y a environ cinquante ans une forêt de haute futaie.

Que de métamorphose! Une cour a fait place au néant, et une forêt aux chênes seculaires qui restaient seuls témoins de ces temps chevaleresques, a laissé la sienne à un étang....

Mais ceci n'est pas plus surprenant que l'anéantissement de nos villes : nous en citerons deux entre autres qui sont dans ce cas, et auxquelles jamais les géographes n'ont fait l'honneur de les nommer. C'est Sat (peut-être Sal aujourd'hui), situé dans la montagne, près de Marcilly, et qui se trouvait encore comme ville imposé sur les rôles avant la révolution; et une autre dont le nom est ignoré, mais qui se trouvait désignée dans les anciens terriers. Elle occupait un territoire situé près du bois de Sierve, dans la paroisse de Dancé. Nous renvoyons à ce que nous avons dit de Moind.

Il ne sera peut-être pas déplacé de dire ici que Saint-Cyr-lès-Vignes, situé près de Sury-le-Bois, tirait cette qualification de ce que presque toutes les maisons nobles de Forez y avaient vigne, « d'où vient qu'on y nomme encore, dit De la Mure (1660), la vigne du Comte, la Montrond, l'Apinac, la Liègue, la Chalmazel, etc.

Le lieu de La Brosse, voisin aussi de Sury-le-Bois, portait un nom peu *honorable*, qui indique que c'était là le lieu de débauche des comtes, leur petite maison....

Les livres de dépenses de la duchesse Marie, qui se trouvent dans les archives du Rhône, offrent de curieux documents sur son séjour à Sury-le-Bois. Malheureusement ils sont écrits comme des notes journalières, c'est-à-dire assez mal et sans aucun détail ; il est très difficile de pouvoir préciser si les chiffres indiquent le poids, les sommes ou les quantités.

Nous regrettons bien que ces documents soient hors du pays, où on pourrait les étudier. Nous en copions ici une page, qui donnera quelques détails.

« Samedy, sixiéme jour d'avril, madame avec son commun, à Sury-le-Bois, en sa compagnie un chapelain, deux fauconniers de madame de Bourbon, et plusieurs autres.

Paneterie.

De Vincent, pain de bouche.....	v	xii	
De lui, pain de commun, dépensé	vi	xii	
De lui, tourtes, dépensé...	iii		
Somme.....	xi	xii	ii

Eschançonnerie.

Vin de bouche, dépensé.......	i
Vin d'escuyer	viii
Vin de commun	iii
Somme......	xii

Cuisine.

Pollet, dépensé................	iii
Poys, dépensé................	iiii
Harengs	xi
Anguillon....................	xx
Eufs.........................	vii

Amandes, huile, poys et fèves.

Sel, espices, ..., moutarde vinaigre.

Payé à Roqueplan, pour poisson, dép. xx d. t.

p. à Batard, pour iiii chevreaults mis en .....
(probablement une sauce), vii s. vi d.

p. à lui pour v porcs mis en ..... xx d. t.

p. à lui pour ses dépenses à Montbrison.

p. pour appointer lesdites chèvres et porcs,
x d. t.

Fructerie, escuyerie, etc.

Somme totale dudit jour xxiiii »

— Il s'agit sans doute ici de livres tournois, et ce nombre (vingt-quatre) ferait aujourd'hui une belle somme.

Mais la pièce la plus curieuse et en même temps la plus importante du gouvernement de la duchesse Marie qui soit parvenue jusqu'à nous, est la charte de clôture de la ville de Montbrison. On n'en a connu jusqu'ici que quelques fragments; malgré sa longueur, nous la donnerons toute entière, parce que c'est une de ces pièces fondamentales dans lesquelles on aime à trouver la vie d'une cité. Nous la faisons précéder d'une autre pièce concernant aussi la ville de Montbrison.

« Marie de Berry, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, comtesse de Forez et dame de Beaujeu, ayant pouvoir de monseigneur, à nostre amé et féal bailly de Forez, messire Amé Verd, chevalier, salut.

« De la partie de nos amez et féals les doyen et chanoines de nostre église collegiale de Nostre-Dame de Montbrison nous a eté tres humblement exposé qu'à leurdite église apartient en toute proprieté une maison par leurs predecesseurs acquise dans le chateau dudit Montbrison, préz de la motte du donjon dudit lieu, touchant une de nos maisons de nostredit chateau, appellée le Cellier-Comtal; dans laquelledite maison voysine de la nostre, par le tems des guerres, et aprés la destruction de nostre ville dudit Montbrison, qui fut arsé par les Anglais, anciens ennemys de ce royaume

(ils retenaient toujours prisonniers le pauvre duc Jean), lesdits suplians tenoient le tresor et joyaux de leurdite église dans une petite voute de pierre, qui est faite dans ladite maison assise du costé de ladite motte dudit donjon, disoient matines, faisoient et avoient accoutumé de faire le service divin en la salle haute d'icelle maison, et depuis, eux réduits au cloistre Nostre-Dame pour ledit service divin, feu Denis de Beaumont et feu messire Guichard d'Ulphé, jadis baillifs de nostredit pays de Forez, prirent par courtoisie ladite maison, que vous bailly, cuidant qu'elle fut de nostre domaine, avez prins pour vostre aisance ; pour ce est-il que nous, considérants que nos predecesseurs les feuz comtes de Forez ont esté fondeurs d'icelle églize, et que à cause de ce à nous compete et apartient de augmenter les droits d'icelle, voulans garder ladite églize de tous dommages, griefs et opressions, vous mandons et commandons de leur rendre et delaisser libre ladite maison, et les remetre en la saisine et possetion d'icelle, etc.

« Donné sous nostre scel, en nostre chastel de Sury-le-Bois, le troisième jour de janvier, l'an de grace mille quatre cens vingt-six. »

—

Charte de clôture de la ville de Montbrison.

« Marye de Berry, duchesse de Bourbonnoys et d'Auvergne, comtesse de Forests [1], de Montpensier, et dame de Beaujeu, ayant pouvoir de monseigneur, à tous ceux qui ces presentes lettres verrons, salut.

« De la partie des bourgeois, manans et habitans de la ville de Montbrison, en la conté de Forests, et des doyen et chapitre de l'église collegiale de Nostre-Dame dudit Montbrison, nous a eté tres humblement exposé que pour ce que ladite ville, qui est grande et spacieuse, fut ja pieça par les Anglois arse, bruslée et mise à destruction par défaut de closture, feu de tres noble mémoire nostre tres redouté seigneur et père monsieur le duc Loiys, que Dieu pardonne, voyant que ladite ville s'étoit de nouvel remise sus et grandement réédiffiée, doutant les divisions de ce royaume, la guerre et les tres grands inconvenians qui se sont ensuivis pour occasion d'icelle, proposa à grand et mure deliberation de plusieurs gens des trois états dudit pays et des gens de son grand conseil de faire clorre ladite ville qui étoit et encore est en champestre, la fit trasser en sa presence, et à se faire app... (appeler) la plus grand et saine partie des bourgeois et habitans ; mais obstant le cas de la

1) Cette rare exception dans la manière d'écrire le nom de notre province peut n'être qu'une faute de copiste, et ne prouve rien contre ce que nous avons dit ailleurs sur ce sujet.

mort, qui surprit nostredit feu beau-pere, la chose dessus dite demeura en tel état, et est advenu que lesdits exposans ayans bonne mémoire du bon et saint propos de nostredit feu beau-pere, voulant adherer à icellui de tout leur pouvoir, bien advertis, bien conseillez, et pour leur tres grand et evident proffit, et la sureté de leurs personnes, biens, et de leurs successeurs à toujours mais; eux assemblez plusieurs foys sur ce, et en la presence du conseil de mondit sieur, en ladite ville de Montbrison, ont conclud, entreprins et accordé, à grand et meure desliberation, de clorre ladite ville et ledit chapitre, ce c'est la plaisance de mondit sieur et de nous, et de leur octroyer les requetes que s'ensuivent:

« Et premier, que lesdits exposans soient tenus francs, quittes et exemps de toutes aydes, imposts, tailles, et subsides qui pourront avoir cours pendant le temps de ladite fortification en ce royaume, de par monsieur et nous, ou de par noz enfans, les comtes de Clermont et de Montpensier, et aussy de par monsieur le roy, en quelque maniere que ce soit.

« Item, qu'ils puissent prendre et faire trasser les fondemens de la muraille, des fossés de ladite ville parmy les terres, maisons, jardins, prez, vignes, vercheres et vieilles mazures, qui sont assises sur les lieux où il conviendra prendre le circuit et enceinte de la muraille de ladite ville, pour juste et raisonnable prix, et sur toutes

gens d'églize, nobles et autres, bourgeois et habitans dudit lieu et pays, de quelque état qu'ils soient, sans contredit.

« Item, que l'estimation desdites terres et possetions soit faite par les commissaires qui seront sur ce ordonnez, quatre prud'hommes adjoints avec eux, appelez à ce les gens du conseil d'icelle ville se mestier est.

« Item, que lesdits exposans ayent respiet de rendre et payer le prix de l'estimation desdites possetions deux ans aprés la perfection de ladite fortiffication à ceux ausquels lesdites possetions compettent et apartiennent; memement qui voudront recouvrer le prix d'icelle estimation.

« Item, que les rentes et servis appartenans à mondit sieur et à nous, se aucunes en y a, et à tous autres subjets de mondit sieur, assises sur lesdites terres et possetions, qui seront trassées pour lesdites murailles et fossez, soient amorties à toujours mais.

« Item, que les fossez qui seront faits tout autour de ladite ville, du costé du chastel, jusques à la riviere de Vizezy, jusques à la porte des fauxbourgs de Saint-Jean, d'une part, et du costé de la porte de la Madelaine jusques à la porte du Colombier, en comprenant le couvent des cordeliers, soient et apartiennent de plain droit, avec l'usuffruit, proffits et revenus des pescheres d'iceux, à la communauté de ladite ville, pour

ayder à maintenir à toujours mais ladite fortiffication des susdits; et pareillement que les fossez qui seront faits du costé de ladite églize et cloistre Notre-Dame, attendu ce que lesdits fossez seront faits par la plus grand partie sur le territoire dudit chapitre, competent et apartiennent, doient competir et apartenir ausdits doyen et chapitre et à leurs successeurs à toujours mais, depuis le Pont-Neuf (d'Argent, aujourd'hui), joignant à ladite riviere de Vizezy, d'une part, jusqu'à l'oposite de ladite porte Saint-Jean, aboutissant sur ladite riviere, d'autre part, en comprenant ledit cloistre et la Maison-Dieu, pour convertir et employer les proffits et émolumens desdits fossez à la fortiffication et reparation de la muraille dudit cloistre.

« Item, que lesdits exposans, c'est assavoir les bourgeois et habitans de ladite ville, puissent faire doubles fossez pour la fortiffication de la partie du chastel qui demeurera hors de la pourprinse en circuit de ladite ville, c'est assavoir depuis *leschiffe de in chercot* [1] jusques au carrefour de l'hostel de feu Denis Sourt, appellé Paradis, et que la pescheure desdits doubles fossez soit et apartienne à ladite ville, pour convertir et employer les revenus d'icelles pescheures ez

1) Nous copions ici machinalement, car nous n'avons pu expliquer ces mots. Il est probable qu'ils servent à désigner les deux angles du Bout-du-Monde et de la caserne des gendarmes. Ce n'est qu'à partir de là que le château s'étendait hors de la ville.

reparations de la fortiffication dudit chastel.

Item, que lesdits exposans, c'est assavoir les bourgeois et habitans et les doyen et chapitre, chacun en droit soy puissent prendre un ruisseau de ladite riviere dessusdite au-dessus de ladite ville, en montant vers le pont de la Guillanche, et dessus se mestier est, et le faire passer là où bon leur semblera, pour le mieux de la besoigne remplir et abrever lesdits fossez, et pour ayder à la façon d'iceux toutes et quantesfois que le besoin sera et le cas y écherra, sans contredit.

« Item, que lesdits exposans d'un cousté et d'autre ayent pouvoir chacun en droit soy de prendre pierres, chaulx et arayne, pour juste et raisonnable prix, en et dedans les carrieres, fournaises et places voisines, plus propres et convenables de ladite ville.

« Item, que toutes manieres de gens, de quelque état qu'ils soient, gens d'églize, nobles et autres, bourgeois et habitans, *cessans tous privileges, toutes prérogatives et exemptions*, soient tenus de contribuer à ladite fortification dessusdits, selon la valeur et faculté des biens, terres et possetions, cens, rentes, revenus et héritages qu'ils ont, tiennent et possedent en et dedans ladite ville, mandement, franchise et territoire d'icelle, excepté lesdits doyen et chapitre, et subpoz de ladite églize Nostre-Dame, lesquels seront tenus quittes, francs et exemps de la reparation et fortification d'icelle ville à

toujours mais, tant pour raison des biens et possetions, rentes, cens et anniversaires qu'ils tiennent et tiendront ores et pour le tems advenir, tant à cause de ladite églize comme autrement, de loyal escheite et conquest, dedans ladite ville et franchise d'icelle, pour ce qu'ils sont et seront tenus d'eux fortiffier à leurs propres cousts et depens, et de maintenir leurdite fortification en etat à toujours mais, et qu'au regard de la fortification du chastel, à quoy les consuls de ladite ville disoient que ledit chapitre étoit tenu, le desbat, du consentement desdites parties, demeurera en l'état qu'il est, sans faire sur ce present aucune déclaration, et sans préjudice du droit desdites parties d'un cousté et d'autre pour le temps advenir.

« Item, que les marchez de plusieurs danrées, qui se tenoient et souloient tenir en plusieurs places hors du circuit et pourprinse de ladite muraille soient établys et ordonnez de nouvel ez lieux et places plus convenables dedans ladite muraille, heu consideration ausdites danrées, par l'ordonnance desdits commissaires et par l'advis et deliberation des gens du conseil de mondit sieur, et des consuls et autres quatre prud'hommes dessusdits.

« Item, que leur voulussions octroyer un certain tinaige, ayde et impost sur le vin et sur le pain, et autres danrées, qui se vendront pendant le tems dessusdict en ladite ville et dedans

la franchise d'icelle, pour convertir et employer les deniers qui seront dudit tinaige à ladite fortiffication.

« Item, que lesdits consuls, apellez avec eux le conseil de mondit sieur audit lieu, les commissaires seront ordonnez avec douze des plus notables bourgeois de ladite ville, puissent imposer sur eux une ou plusieurs tailles pendant le tems de ladite fortification, pour convertir et employer les deniers d'icelles tailles en la fortiffication de ladite muraille.

« Item, que les freres cordeliers dudit lieu soient tenus d'eux clorre dedans le circuit de ladite ville à leurs propres cousts et fraiz, sans ce que lesdits bourgeois et habitans soient tenus de contribuer à ladite closture en aucune maniere.

« Item, ont requis et suplié qu'à un chacun desdits habitans en droit soy soit baillé à sa partie et pourtion de ladite muraille et desdits fossez, selon la valleur et facultez des biens, possetions et heritages qu'ils ont, tiennent et possedent en et dedans ladite fortification de ladite ville, le mandement et franchise d'icelle, à l'estimation desdits commissaires et prud'hommes, et que sy mondit sieur et nous voulons octroyer ausdits habitans lesdites requestes, et les faire confirmer par monsieur le roy, et consentir par nos enfans les comtes de Clermont et Montpensier [1]........ libertez et franchises

1) Il y a bien certainement ici une lacune dans la copie que

anciennes, et qu'ils soient francs, quittes et exemps de la fortiffication de ladite ville en la forme et maniere dessusdite, et que la reparation dudit chastel demeure en l'état qu'elle est commodement et sans innover aucune chose en leur prejudice.

« Item, qu'ils ayent leur partie des dons extraordinaires qui se feront à ladite ville par le roy nostre sire, mondit sieur, nous et nos enfans, et autres seigneurs, selon la grandeur du circuit qu'ils entreprennent à faire pour leur clausture outre ladite riviere de Vizezy.

« Item, pareillement qu'ils ayent leur part et pourtion de tinaiges qui seront imposés sur ladite ville pour ladite fortification, à tout le moins la cinquiéme partie d'iceux, pour les convertir à la fortification dudit cloistre.

« Item, que és legats et pies causes qui seront faits et donnez à ladite églize pendant le tems dessusdict, pour convertir à la closture dudit cloistre, lesdits consuls et habitans ne puissent aucune chose demander, et qu'au regard des autres dons extraordinaires qui pourront etre faits à ladite églize pour employer à ladite fortification, lesdits bourgeois et habitans soient tenus de prendre et avoir toute telle partie et

nous avons, car ce sont les chanoines qui parlent à leur tour. Nous ne saurions dire si cette lacune est longue; mais nous pensons qu'il est essentiel de lire :

« Item, d'autre part, nous ont humblement requis et suplié les doyen et chapitre que leur soient conservées leurs libertez, etc. »

pourtion comme ledit chapitre doit prendre et avoir sur les tinaiges que nous octroyons à ladite ville, c'est assavoir la cinquiéme partie.

« Item, que les fossez qui seront faits de la partie dudit cloistre aboutissans à ladite riviere de Vizezy des deux costez soient et demeurent entierement audit chapitre avec les esmolumens des pescheries d'iceux.

« Item, qu'es habitans d'outre la riviere dessusdites, ayans leurs terres, maisons, vieilles masures et possetions dedans le circuit de la partie de la fortiffication dudit cloistre, et tous ceux d'outre ladite riviere et autres qui se voudront loger dedans ledit circuit, dedans ladite fortification d'outre ceans, soient tenus de contribuer à la fortification dessusdite, selon la faculté de leurs biens avec ceux dudit chapitre.

« Item, que la Maison-Dieu soit tenue de soy clorre, et que ceux qui sont habitants de la rue publique de Moing, hors dudit cloistre, soient tenus de contribuer à ladite fortiffication de la Maison-Dieu, car autrement elle ne se pourroit bonnement clorre.

« Item, que lesdits doyen et chapitre puissent prendre et arrester les gros fruits des chanoines absens, et des vicaires ..... et chapellains dudit lieu, qui sont absens et ne font aucun ou bien peu de service à icelle églize, pour les convertir et employer à la fortiffication de ladite muraille.

« Item, que lesdits doyen et chapitre, outre et

pardessus les quatre principalles portes de ladite ville, puissent faire la cinquiéme porte du costé du Pont-neuf, sur la partie du marché aux pourceaux (Porcherie), pour aller en leurs terres et possetions du Bouchet et d'Escotay, et aller ez marchez voysins [1].

« Item, que pour ce que ladite ville ne se veut accorder de faire les arches, portes, collisses, ventelles, et touraches qui seroient necessaires sur les tranchées de ladite riviere de Vizezy, du costé de la porte Saint-Jean, aboutissant à l'hopital du costé dudit pont, et que ledit chapitre et ladite Maison-Dieu, attendu la grand charge qu'ils entreprennent, ne pourroient suffire de fournir à ladite besoigne, nous ont requis et suplié que mondit sieur et nous voulussions sur ce et sur la fortiffication de ladite maison pourveoir de nostre grace, et avec ce, au cas que ladite ville vouldroit faire closture ferme, ores et pour les tems advenir, sur les ponts de ladite riviere de Vizezy et entre eux et ledit chapitre, qu'il nous plaise octroyer audit chapitre les doubles clefs de la porte fermant du Pont-Nostre-Dame, afin d'eux retraire dedans ladite ville en cas de necessité, et que

1) Les quatre portes publiques étaient celles de Saint-Jean, de la Madelaine, de la Croix ou du Colombier, et celle de Moind. Celle d'Écotay ou la Poterie appartint aux chanoines. Pendant la construction, on en ajouta une sixième, derrière le château (près des prisons), qui fut nommée Bourbon ou Saint-Aubrin, par ce qu'elle se trouvait près de la chapelle dédiée à ce saint.

ceux d'outre ladite riviere, qui contribueront avec lesdits de chapitre, par les moyens dessusdits ne soient point tenus de contribuer à la fortiffication de ladite ville, et que la partie de la taille ou tailles, qui seront imposées par lesdits consuls et bourgeois et pour la fortiffication dessusdites, qui sera assize sur les hommes d'outre ladite riviere, soient aplicquées au proffit de ladite fortiffication de la Maison-Dieu, comme raison est, et non mis pour la fortification de ladite ville ; et dernierement lesdits exposans nous ont fait requerir et suplier que voulussions pourveoir au guet et garde de ladite ville pour le tems advenir.

« Scavoir faisons que nous, eüe consideration aux choses dessusdites, au grand circuit de ladite ville, qui est moult grande et spacieuse, à tres grande charge que lesdits exposans entreprennent, à quoy ils ne pourroient bonnement fournir se sur ce ne leur etoit pourveu de la grace de mondit sieur et de nous ; informée aussy par le raport de plusieurs barons, chevaliers, escuyers et autres gens du conseil de mondit sieur et de nous, que feu nostredit beaupere, outre et par dessus les requestres dessusdites, avoit deliberé de donner en son vivant ausdits habitans, pour la closture dessusdite et pour la façon des portaux dessusdits, la somme de dix mille livres tournois, et de les faire tenir quittes envers mondit sieur le roy desdites

tailles et aydes pendant le tems de ladite fortiffication, à iceux exposans, par l'advis et deliberation des gens de mondit sieur et commissaires, et aussi voulons et nous plait que lesdits doyen et chapitre, et autres suposts de ladite église soient exemps des fortifications et réparations de ladite ville à toujours mais, en la forme et maniere cy-dessus declarées, pourveu ce qu'ils se clorront à leurs depens, et maintiendront leurdite closture à toujours mais, et que le debat des reparations dudit chastel demeure en l'etat qu'il est pour le bien desdites parties, et sans prejudice comme dit est.

« Avons esté et sommes aussy d'accord, veu le consentement desdites parties, que ledit chapitre ayt la cinquiéme part desdits tinaiges qui seront mis sus pour la cause dessusdite, et leur part et portion des droits extraordinaires qui seront faits à ladite ville pour ladite fortification, raisonnablement, à l'ordonnance desdits commissaires et prud'hommes et de gens de nostre conseil, deue consideration à la grandeur du circuit de la muraille du cloistre, et que les dons extraordinaires qui seront faits audit chapitre pour la fortification d'icelluy, attendu la grande charge qu'ils entreprennent, ladite ville soit contente d'avoir la cinquiéme partie, comme lesdits de chapitre sont contans d'avoir la cinquiéme partie desdits tinaiges ; et avec ce avons octroyé et octroyons ausdits exposans que les

pescheures desdits fossez leur appartiennent, selon la forme dessus declarée et requetes dessusdites ; que ceux d'outre la riviere de Vizezy contribuent avec ledit chapitre en la forme et maniere que dit est; que s'il y a aucune clostare entre ladite ville et ledit chapitre, que ledit chapitre ayt les doubles clefs de la porte dudit Pont-Nostre-Dame, pour eux retraire au cas dessusdit; que le chapitre puisse faire la cinquiéme porte par eux requise de la partie dudit Pont-Neuf; qu'ils puissent prendre et lever les gros-fruits desdits chanoines, et le revenus, proffits et émolumens desdits vicaires et chapellains qui ne font pas residance sur ledit lieu, pour les convertir à ladite fortiffication ; que lesdits exposans, tant d'un costé que d'autre, puissent prendre les ruisseaux de ladite riviere pour abrever lesdits fossez ; et pour les ayder à la façon d'iceux, comme dit est, et tant comme touche la façon desdites tranchées de la riviere de Vizezy, pour ce que ledit chapitre et ladite Maison-Dieu sont grandement chargées, nous, pendant le tems de ladite fortiffication, pourvoirons et ferons pourvoir à ladite œuvre, et au regard du guet et de la garde de ladite ville, requise par lesdits exposans, nous, aprés la perfection de ladite muraille, y pourvoyrons et ferons pourvoir par mondit sieur, par telle et sy bonne maniere qu'il apartiendra et qu'il suffira et devra suffire à ladite ville et au cloistre.

« Sy donne en mandement à nos bailly, juge, procureur, gens des comptes et du conseil de mondit sieur et de nous en Forests, et à tous nos autres justiciers et officiers qui sont à present et seront pour le tems advenir, que de nostre presente ordonnance, grace et octroy, laissent, fassent et souffrent jouir et user plainement et paisiblement lesdits exposans et leurs successeurs à toujours mais, sans contredit, en contraignant à ce les refusans, rebelles et desobeissans par prinse et exploictation de leurs biens et detemption de leurs corps, se mestier est, et par toutes autres voyes et manieres deues et raisonnables. Mandons aussy à nosdits gens des comptes qu'ils enregistrent et fassent enregistrer les presentes ez papiers, livres et protocolles de nostre chambre, à Montbrison, à perpetuelle memoire du contenu en icelles; car ainsy nous plait, il est, le voulons etre fait, et ausdits exposans l'avons octroyé et octroyons de grace spéciale par les presentes, nonobstant quelquonques oppositions, apellations et lettres subreptisses impetrées ou à impetrer au contraire ; en témoin de ce nous avons fair sceller ces presentes de nostre scel.

« Donné en nostre chastel de Sury-le-Bois, le vingt-troisiéme jour de septembre, l'an de grace mille quatre cens vingt-huit, par madame la duchesse en son conseil, auquel étoient le baillyde Forez, M.e Oudouard Clepier, presidant

en la chambre des comptes en Bourbonnois, les gens des comptes, juge, procureur, et autres du conseil de mondit sieur le duc et de madite dame, estant en Forests, presents en chaperon.

— « Donné par coppie, collation faite au propre original, par moy, notaire.

« RAGNIETTE.»

Les conditions contenues dans ces lettres patentes nous semblent de la plus rigoureuse justice. Point de privilége pour personne, ni nobles, ni ecclésiastiques, ni bourgeois : chacun doit contribuer selon ses moyens à cette œuvre d'intérêt commun. On voit que les chanoines de l'église Notre-Dame sont tenus de bâtir à leurs frais au moins un quart de la muraille, l'espace de plus de six cents pas. Le couvent des cordeliers doit aussi décharger la communauté des habitants d'une forte portion de la muraille, du côté qui l'avoisinait. De plus, les habitants sont exemptés d'impôts pendant tout le temps de cette construction, qu'ils avaient, il est vrai, intérêt à finir promptement ; la dauphine fait le don d'une somme de dix mille livres, qui feraient plus de cent mille francs, et exempte les habitants de toute réparation au château.

L'impôt dans cette circonstance fut aussi équitablement établi qu'il le fut quatre cents ans après, lorsqu'on voulut démolir ces mêmes

murailles devenues non seulement inutiles, mais nuisibles, et qui firent place à un magnifique boulevard. Mais ce qui est à la louange de la première époque, c'est qu'il s'agissait d'une œuvre bien autrement considérable, et dans laquelle l'injustice de caste, si fréquente alors, aurait facilement pu se glisser.

Le couvent des cordeliers, qui n'était pas fort riche, afin d'être renfermé dans la muraille, se vit réduit à vendre ou engager ses meubles sacrés, et à mettre aux enchères une maison que lui avait légué par testament Guichard et Alise, sa femme. Jean Beauberait, paroissien de la Madelaine, offrit à la première criée quarante toises de muraille; Jean Capelli, notaire juré, en offrit quarante-deux à la seconde criée, et à la troisième, le premier enchérisseur en offrit quarante-cinq, et elle lui fut adjugée. Le couvent, dit le père Fodéré, avait la jouissance des fossés, qui lui servaient de vivier ou de jardin, et lui rendaient grand service en carême.

Le péril où on se trouvait alors était si imminent qu'à personne les conditions ne parurent trop dures.

On peut inférer des termes mêmes de la charte que le Bourg-Neuf n'était pas encore construit, car, s'il l'eût été, les habitants de la ville n'auraient pu se plaindre que clôre les cordeliers leur faisait faire un trop long circuit, puisque les *Borgnérans* auraient eu droit comme

les autres habitants à jouir du bénéfice de la clôture, et qu'alors la ligne directe en partant du cloître renfermait naturellement le couvent.

Nous pensons même que le premier projet avait été de faire passer la muraille au Pont-Neuf (d'Argent), puis de là de lui faire gagner directement le château, en abandonnant, outre l'espace qu'occupe le Bourg-Neuf, presque toute la longue rue de la Madelaine.

C'est à cette époque que furent faites les trois portes du cloître. Il se fortifia quelque peu, pour rassurer les habitants, qui, prévoyant bien que ce côté de leurs murailles, défendu par des gens d'église, serait toujours le plus faible, avaient voulu, profitant de la rivière, fortifier leur ville de ce côté, et établir des portes sur les ponts. Il ne paraît pas que ces mesures aient été exécutées; mais les habitants eurent à s'en repentir, leurs funestes pressentiments se réalisèrent lorsque vint Des Adrets.

Pour completter ces détails, nous devons dire que ces murs avaient environ cinquante pieds de hauteur et cinq d'épaisseur, et que tout autour se trouvaient quarante-six grosses tours voûtées et à deux étages, distantes les unes des autres d'environ cinquante grands pas.

1430. Jean Pelletier, de Renaison, est nommé juge de Forez.

Vers cette époque, les *communes* se soulevèrent dans le Mâconnais et le Forez. Si les

villes recevaient quelque soulagement dans leurs misères, à l'abri des murailles dont elles se couvraient, les campagnes étaient désolées dans ces temps de guerres civiles éternelles, et la terre à peine pouvait produire de quoi nourrir les serfs nombreux, qui couvraient le pays, auquel ils étaient attachés. Les villes s'étaient fait donner des franchises; partout constituées en communautés, elles avaient voix délibérative dans la gestion de leurs affaires, et traitaient même déja de puissance à puissance avec les princes et les rois, et souvent même, grâce à leurs deniers communaux, n'étaient pas la partie faible; mais les peuples de la campagnes, qui se voyaient enlever par la dîme et les droits du seigneur, le peu qu'à la sueur de leur front ils avaient fait produire à la terre, se soulevèrent et « émurent grand tumulte, rapporte Pierre de Saint-Julien, tuant autant de gens d'église et de nobles qu'ils en pouvoient atteindre, sans discrétion d'âge ni de sexe; ils assailloient les châteaux et maisons-fortes, et, s'ils pouvoient entrer, les détruisoient, brûloient les titres, livres, terriers et tous autres enseignements, sans oublier de piller les meubles et butiner tout ce qu'ils rencontroient. Avec tout ce, ajoute l'historien de Châlon, comme nulles méchantes entreprises, pour pernicieuses qu'elles soient, ne manquent de couverture, ils mettoient en fait que quand il fut dit à Adam qu'il

mangeroit son pain à la sueur de son visage tous hommes furent compris dans cette malédiction, et partant que les nobles n'en sont exclus, ains doivent travailler s'ils veulent vivre. Et quant aux gens d'église, qu'il y auroit assez de deux presbytères en chacune desdites comtés; de sorte qu'ils prétendoient une égalite entre les hommes, et partant la distinction d'état non recevable, à moins que les uns soient seigneurs et les autres subjets, ou que les uns travaillent et les autres ne fassent rien. Contre eux le bailly de Mâcon assembla les bans et rières-bans, et autres troupes royales, composées de quantité d'*hommes de fer*, lesquels, *aidés et secondés par les deux états assaillis*, firent en sorte que les mutins et rebelles furent mis en vau de déroute, écartés comme perdreaux, et autant on en trouvoit, autant on en tuoit... » — Voilà comment alors on leur répondit... La même méthode est encore employée de nos jours. Car cette guerre, qui, sous diverses couleurs, date du commencement du monde, n'est pas prête de finir. On a eu grand tort d'accuser notre pauvre siècle d'avoir donné une bannière aux *travailleurs* : jamais peut-être ils ne formulèrent aussi nettement qu'à l'époque dont nous parlons leurs complaintes et doléances, et nous ne parlons pas ici des *Jacqueries*, ni des autres troubles qui avaient lieu hors du Forez. Oh! il y a bien longtemps que le peuple partout s'est aperçu

que les charges et les maux de la guerre pesaient sur lui, et qu'à quelques nuances près, pour lui étaient le travail, le mépris et la misère, et qu'à l'oisiveté revenaient les honneurs et les plaisirs... Oh! il y a bien longtemps de ça, et c'est à peine si chaque révolution fait faire un pas à cette grande question....

Comment faire cependant : les plaintes sont inutiles. On voit à cette époque des clameurs générales parvenir jusqu'au trône, pour se plaindre de vexations sans nombre que faisaient endurer les seigneurs aux pauvres habitants du Lyonnais et du Forez. Les ordres souverains même n'étaient pas écoutés. Charles VII avait mandé au sénéchal de Lyon de faire droit aux suppliants « sur les vexations des seigneurs qui les contraignoient à leur faire d'étranges reconnoissances, pour icelles enregistrer en leurs chartes et terriers ; et quand ils n'ont voulu obéir à iceux, ils les ont induement travaillés et molestés, dont ils font de grandes exachions sur iceux pauvres suppliants, et tellement que quand ils n'ont voulu chevir ni composer avec eux, ils ont fait consummer leurs chevances, prenant pour lesdites reconnoissances le douzième de tous leurs biens, et souvent le sixième au lieu du douzième ; au moyen desquelles exachions est advenu et advient souvent que lesdits seigneurs ont eu, en trois ou quatre mortalités au plus, toute la chevance d'un hôtel ou bon

ménage; qui est la totale destruction desdits pauvres suppliants. »

Ces injonctions étaient presque sans effet. Le droit exorbitant de milods continuaient à ruiner les malheureux qui se trouvaient dans la nécessité de vendre, ou dont les parents venaient à mourir. Et pourtant dans le Forez, ce droit avait été modifié, et souvent supprimé dans différentes localités.

Au reste qu'on ne s'étonne pas de ces remuements populaires, nous voilà parvenus au quinzième siècle; siècle raisonneur qui vit naître Luther avec la philosophie moderne, qui tirait sa source du chistianisme. Toutes les têtes fermentent, et chacun sent sa vie.

Il est triste cependant de dire toujours, du sang... du sang... et qu'il faille encore enregistrer ce que la mort enlève sans bruit.

Nous transcrivons ici des vers pleins de naïveté sur la mort du duc Jean, que les Anglais n'avaient pas voulu relâcher, quelque prix qu'on leur ait offert; ce qui était autant à la gloire du premier qu'à la honte des derniers. La famille des ducs nous intéresse peu; mais cette pièce de poésie, qui est du cru, nous donnera une idée de l'art dans nos pays à cette époque; malgré tous leurs défauts, on ne peut refuser de la poésie à ces vers; il y a même quelque chose du style imitatif dans le début de la quatrième strophe.

Pour mon prince, seigneur tres redouté,
Jean le Vaillant, noble duc de Bourbon,
Suis en douleur et en couroux bouté,
Et m'est advis que j'ay bonne raison,
Quand j'aperçoit que par grand dezraison
Les faux Anglois, par leur grand tyranie,
Aprés qu'on eut de sa rançon partie [1],
Dix-huit ans en prison bien gardée
Tant long tenu qu'il a rendu la vie :
En paradis soit son ame logée.

Il m'est advis que c'est grande pitié
qu'ainsy soit mort jeune, vaillant et bon.
Sça Dieu eu pleu que l'an l'eut delivré,
D'aucun mondain n'eut eu nul plus grand nom;
Il eust au roy été tel champion,
Que recouvré luy eut sa seigneurie.
Bien l'ont pensé Anglois, race maudite;
Pour ce y ont provision donnée,
Sy que de luy creinte leur est faillie :
En paradis soit son ame logée.

Las! hé! quel deuil est-ce et a été
A la noble duchesse de renom,
A monseigneur son fils et premier né,
Duc à present, aprés luy, de Bourbon.
Las! tant l'aymoit, bien avait occasion,
Et monseigneur de Montpensier, en vie;
Regret à eux de telle départie;
C'est grand courroux à la noble lignée;

1) Les Anglais avaient reçu une partie de la rançon, qu'ils garpèrent, sans vouloir accepter le reste...

Puis son peuple chacun jour pour luy prie :
En Paradis soit son ame logée.

Celle qu'on dit de la Nativité,
Mil quatre cens trente-trois, cet l'année
Que Jean mourut à Londres la cité :
En paradis soit son ame logée.



Chapitre quatorzième.

Union à la couronne.

CHARLES I.er succéda à Jean, et vint à Montbrison sur la fin de 1434. Il reçut la requête des habitants tendant à ce qu'il lui plût leur continuer les priviléges et franchises qui leur avaient été octroyés par ses prédécesseurs; « lesquels il promit entretenir et leur conserver en parole de prince. »

Bientôt après, ayant appris toutes les vexations et abus qui s'étaient introduits dans le service de la justice, il envoya en Forez un commissaire général réformateur, nommé Guichard de Salemard, qui plus d'une fois même rendit des jugements contraires au domaine du duc (1438).

Beaucoup d'actes du temps nous montrent combien étaient encore indéterminés les ressorts et juridictions. Dans le temps que Bremond, seigneur de Brion et d'Argental, assistait aux états de Vienne, les habitants de la Roue, Saint-Anthelme, Lachal et Montpeloux, se déclaraient contribuables aux tailles avec les habitants du Forez.

Au mois de septembre 1438, Philippe de Lévis, seigneur de Villars, La Roche et Annonay, vendit au duc Charles la terre de Mirebel, moyennant la somme de trois mille *moutons-d'or*.

1439. Les habitants de l'Hôpital-sous-Rochefort obtiennent la permission de clôre de murailles leur village ; mais ils n'usèrent pas de cette autorisation.

Dès l'année 1435, le seigneur de Saint-Priest avait obtenu du roi Charles VII, en faveur de ses vassaux les habitants de Saint-Étienne, la permission de s'imposer pendant trois ans, dans le dessein d'employer ces revenus à clôre leur naissante cité.

Pour un bœuf mis en vente le droit était de dix deniers ; pour un cheval il n'était que de cinq, tant était grande la supériorité du premier au-dessus du second, dans ce temps où l'agriculture comptait encore pour quelque chose dans les produits de cette ville. Aujourd'hui ce serait le contraire, car l'industrie réclame

des moteurs vigoureux, et le bœuf est presque proscrit.

Pour un porc, le droit était le même que pour un cheval, cinq deniers ; pour un cochon de lait, deux ; pour un mouton, trois ; pour une sommée ou ânée de vin (environ l'hectolitre), quinze ; pour un septier de froment, dix ; pour un de seigle ou d'avoine, sept.

En 1435, le septier de blé valait trente sous, ou trois cent soixante deniers, le droit était donc du trente-sixième de la valeur [1].

Ce ne fut qu'en 1441 qu'on commença à bâtir. Le mur avait cinq pieds et demi d'épaisseur, et seulement vingt de hauteur. Il y avait deux grandes portes et deux petites, appelées des Gauds et de la Poterne. Les grandes étaient placées, l'une au soir, défendue par un boulevard, et l'autre au matin, donnant sur le pré de la foire, lieu affranchi depuis longtemps de tous droits seigneuriaux, et où se rendaient en confiance les marchands des environs aux jours fixés pour la tenue des foires.

Saint-Étienne n'avait alors que deux cents maisons, ce qui donne mille habitants, en comptant cinq personnes pour chaque maison ; estimation fort large, si nous songeons aux usages de nos anciens, qui ne faisaient pas des casernes de leurs demeures.

1) *Revue de Saint-Étienne.*

En présence de pareils faits, qui parlent haut, quelques habitants de Saint-Étienne, patriotes peu scrupuleux, n'ont pas craint de donner à cette ville une antiquité que repoussait toute probabilité; ils ont fait mieux, ils ont placé des inscriptions monumentales qui, dans quelques siècles peut-être, pourraient passer pour des pièces de conviction. Si notre *veto* peut avoir quelque poids (et nous l'espérons, en récompense de nos efforts pour faire connaître notre passé), nous dénonçons à la postérité cette étrange manière d'écrire l'histoire. L'histoire ne doit s'écrire qu'à l'aide des monuments, des chartes, des inscriptions, quelquefois de la tradition; mais seulement quand elle n'est pas opposée à l'histoire positive.

Nous l'avons déja dit, Saint-Étienne n'a pas besoin d'une illustration d'emprunt; son industrie colossale lui donne en France le seul rang qui lui convienne. Puisque nous sommes sur ce sujet, nous ferons ici l'aveu que quoique l'église Saint-Étienne accuse une respectable antiquité [1], cependant nous ne l'avons vu mentionnée dans aucun acte authentique avant le quatorzième siècle, et il n'est presque pas un seul clocher existant à cette époque dans la province dont nous n'ayons lu le nom dans quelque

1) Elle ne doit peut-être cela qu'à l'atmosphère de Saint-Étienne. Comme on sait, l'air y est continuellement chargé d'une fine poussière de charbon, qui ternit et use bientôt les bâtiments.

charte. Ce que nous avons dit de Saint-Étienne dans les premiers siècles, nous ne l'avons dit que sur la foi des chroniqueurs; mais nous devons avouer cependant que la forme gothique de son église peut en faire remonter la construction au douzième siècle.

1440. Guy de Bourbon, frère naturel du duc, et lieutenant général pour lui dans le Roannais, prit parti pour le dauphin, depuis Louis XI, dans une de ses révoltes contre Charles VII, son père, que le ciel semblait ainsi punir de sa lâcheté dans l'affaire du procès de Jeanne d'Arc, la fille du peuple, à laquelle il devait sa couronne, et qu'ensuite indifférent il laissa assassiner juridiquement.

Ce Guy de Bourbon avait ouvert les portes de Saint-Haon aux partisans du dauphin; mais cette révolte ne fut pas de longue durée; le roi vint lui-même la réprimer.

1441. Le duc étant à Montbrison, et voyant le bel état des fortifications de cette ville, qui avaient été achevées par ses ordres, considérant en outre sa position centrale et sa supériorité de population au-dessus des autres villes du Forez, et « qu'elle étoit la clef principale de son comté, l'accrut de cent feux sur les paroisses voisines,» et lui donna authentiquement le titre de capitale qu'avait toujours conservé l'antique cité ségusienne. Avant de partir, le duc Charles reçut les hommages du Forez.

Par lettres datées du 19 octobre 1443, il commit le bailli et le juge de Forez pour aider aux doyen et chanoines du chapitre de Notre-Dame de Montbrison à trouver des matériaux pour achever entièrement la construction de leur église, « tant pour le frontispice et grand portail d'icelle, que de deux hautes tours y servant de clochers, comme on en voit aux plus grandes églises, à quoy depuis on travailla ; en sorte que de son temps ledit portail et frontispice fut construit par le secours de ses pieuses libéralitez et de la duchesse son épouse. »

« Le duc en cette même année (1444) reçut à foy et hommage noble et puissant homme Jean, seigneur de Saint-Priest en Jarez, de Mays et de Saint-Just-en-Velay, pour son château de Saint-Priest et maisons-fortes de Mays, Saint-Étienne de Furan et Saint-Just-en-Velay. »

1447. Les habitants de Saint-Georges-en-Couzan obtiennent la permission de se clôre.

1448. Louis de Lavernade est nommé juge de Forez.

Louis XI, encore dauphin, trouvant la vie de son père trop longue sans doute, se révolta une seconde fois en 1452, et sans son consentement épousa la fille du duc de Savoie. Charles VII se mit en campagne pour aller châtier ce duc qui autorisait son fils à la révolte. Il se trouvait déja en Forez lorsque vinrent au-devant de lui des entremetteurs chargés d'arranger l'affaire.

Une entrevue eut lieu à Feurs, où le roi se rendit du château de Montbrison, qu'il habitait. Puis d'autres entrevues eurent lieu dans le château de Cleppé, alors dans tout son éclat. Le mariage du dauphin fut non seulement autorisé, mais encore celui du duc avec Iolande, fille du roi fut décidé, et en 1452 le contrat fut signé dans l'antique église de la Madelaine, à Montbrison. Le mariage se célébra à Feurs, où le roi alla demeurer pendant quelque jours.

En s'en allant, le roi habita aussi le château de Saint-Haon. Il y donna la commission d'une enquête qu'il ordonna au sujet d'un différend entre deux seigneurs du Forez.

1456. Arthaud de Saint-Germain bailli.

Mort du duc Charles.

Les institutions communales portent déja leurs fruits. Le pouvoir des petits seigneurs décline insensiblement, celui des grands devient moins dur. Les emphitéotes de Malleval refusaient depuis 1444 de payer la taille aux six cas que réclamait le seigneur du lieu. Il y eut procès, et en 1457 intervint un jugement qui les déclarait taillables seulement aux trois cas, selon les uz et coutumes du Forez.

1459. Le nouveau duc, Jean II, donne pouvoir à Jean de Laire, seigneur de Cornillon, « de marquer la justice de sa terre par fourches patibulaires. »

On voit sur un livre de comptes de cette

année que les ouvriers employés à l'achèvement du portail de l'église Notre-Dame de Montbrison recevaient treize deniers par jours. Combien déja les valeurs étaient changées depuis soixante ans ! En 1396, ils ne recevaient qu'un sol six deniers par semaine.

1461. Pierre Chauvet est nommé juge.

1463. Le duc Jean vint à Montbrison et jura comme ses prédécesseurs le maintient des priviléges de Montbrison. Les lettres portent : « Considéré le bon vouloir et obéissance en quoy avons toujours trouvé les suppliants, et qu'avons sceu que eux et leurs prédécesseurs se sont toujours bien et honorablement conduits et gouvernés envers nous et nos prédécesseurs, voulons et désirons nosdits sujets entretenir et garder en leurs bonnes coutumes et franchises.» C'est à peu près la formule du serment solennelle qu'étaient obligés de prêter les rois à leur entrée dans les villes importantes. Les bourgeois devenus libres et forts, devenaient méfiants.

Pendant son séjour en Forez, le duc nomma André de Larière gouverneur pour lui dans le Roannais. Il fit aussi achever son hôtel du Parc-lèz-Montbrison [1], et construire un jeu de paume.

Jean vivait alors retiré de la cour ; il s'était mis du parti des princes qu'on appelait les *mécontents*, et qui formaient la ligue prétendue

1) Cet hôtel du Parc occupait tout l'espace qui porte encore ce nom. On a trouvé quelques fondations dans la propriété Levet.

du *bien public*. Les grands feudataires sentant la lourdeur de la main de Louis XI, faisaient leurs efforts pour mettre dans leur parti le pauvre *populaire*, déja si vigoureux.

Louis XI engagea son confédéré d'armes, le duc de Milan, à venir fondre sur les terres du duc de Bourbon. Le duc de Milan, ayant obtenu la permission du duc de Savoie, passa en Piémont avec les troupes qu'il avait levées en Lombardie, et entra en Beaujolais, puis en Forez, « où les Lombards s'étant épanchés en l'an 1465, et ayant poussé leurs courses jusqu'au mont Pila, furent défaits par ceux du pays, qui leur résistèrent vigoureusement, et les ayant investis en ces lieux montueux, les taillèrent en pièce auprès dudit mont, en un lieu[1] qui avoisine la paroisse de Saint-Genest-Maillefaux, lequel en mémoire de cette défaite a retenu et porte encore aujourd'hui le nom de *Cimetière des Lombards*, pour le grand nombre qui y demeura et y fut enterré; et dans cette occasion se signala fort un nommé Léonard Terrasson, Forézien, qui s'étant jeté dans le château de Châtelus en Fontanez, en repoussa vertement ceux de ces Lombards qui l'y voulurent venir attaquer. »

Le roi vint aussi enlever quelques villes au duc, puis, comme à l'ordinaire, les princes firent la paix, et les peuples payèrent la guerre.

1) En 1601, on trouva encore des armes dorées dans le tronc d'un arbre qu'on sciait.

1466. L'église Notre-Dame de Montbrison étant achevée, ainsi qu'une de ses tours, elle fut consacrée par l'abbé de Belleville.

La même année on commença la construction du clocher de l'église paroissiale de Roanne. Il y avait alors quatre cent cinquante communiants, qui s'imposèrent. La pierre fut prise à Iguerande.

1468. Jean Pelletier, de Renaison, est nommé juge de Forez.

La même année le duc donna de grands priviléges au siége de justice de Montbrison, qu'il appelle son présidial.

Louis II, duc de Bourbon, avait obtenu des lettres patentes pour soumettre immédiatement le Forez au parlement de Paris. Quoique dûment enregistrées en cette cour, elles avaient éprouvé une grande opposition au parlement de Toulouse, qui prétendait aussi quelques droits à cause des mêmes incertitudes de délimitation de frontières, dont nous avons déja parlé plusieurs fois. Le duc Jean obtint de nouvelles lettres en juillet 1466, confirmatives des premières et encore plus amples, en ce qu'elles étendaient au Beaujolais le même avantage. Le parlement de Paris les enregistra le 15 mai 1467, avec réserve des droits et cas privilégiés aux bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, et le parlement de Toulouse en fit autant, le 15 décembre suivant, avec semblables réserves pour le sénéchal de Beauvais et les bailli de Velais et Vivarais.

1469. Le duc investit un de ses frère naturels du titre de capitaine châtelain de Châtelneuf. Nous donnons ici les lettres de nomination, pour faire connaître les formules usitées en ce temps.

« Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Fourez, etc. Scavoir faisons que nous confians à plein des sens, vaillance, prud'hommie et bonne dilligence de nostre chier et amé frere naturer, Pierre, bastard de Bourbon, à iceluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvants, avons donné et octroyé, donnons et octroyons, de grace especial, par nos presentes, l'office de capitaine et chastelain de nostre chastel et mandement de Chastel Neuf, à present vaccant parce que en avons deschargé nostre amé et féal écuyer Henry d'Esculle, de son consentement, pour icelluy office de capitaine et chastellain de nostredit chastel de Chastel Neuf avoir, tenir et d'oresnavant exercer par nostredit naturel frere, aux gages, droits, proffits, et revenus et émoluments accoutumez, et qui y appartiennent, sa vie durant.

« Sy donnons en mandement par lesdites presentes à nos amez et féaux gens de nos comptes et bailly de Fourez ou à son lieutenant, et à chacun d'eux, sy comme à luy apartiendra, que pris et reçu de nostredit naturel frere le serment sur ce accoutumé de faire, etc. »

Le préjugé qui pèse encore si cruellement de nos jours, quoiqu'on dise, sur les enfants naturels, était dans ce temps très léger pour les fils de grandes maisons : c'est que les faiblesses étaient fort communes dans cette classe, et que l'église pour elle était devenue tolérante.

La famille des ducs de Bourbon était une preuve du peu de continence des grands. Ses bâtards parvenaient même comme tels aux premiers emplois de l'église et de l'administration. Un oncle naturel du duc Jean, portant le même nom que lui, fut nommé vers cette époque (1473) lieutenant du Forez, qu'il administra jusqu'à sa mort, arrivée en 1485. Il était en même temps seigneur d'Argental, évêque du Puy, abbé de Cluny et prieur de Saint-Rambert, qu'il vint habiter pendant le temps de son gouvernement.

1470. Les guerres civiles recommencent, ou plutôt continuent. Le duc ordonne la confiscation des biens des partisans du duc de Bourgogne au profit de ses domestiques. On distingue parmi les premiers un nommé Antoine Grandin, de Montbrison, dont les biens furent donnés à Jean Robert, qui portait le titre de bailli d'Usson.

Les nobles et les ecclésiastiques obtiennent la permission de pouvoir faire garder leurs maisons par leurs justiciables, attendu l'imminence du danger dans lequel se trouvait le pays depuis les courses des partisans du Bourguignon.

La même année, le duc donna au seigneur Guillaume Gouffier tous les droits de haute, moyenne et basse justice en son château de Boisy et environs. C'est le commencement de la faveur dont jouit plus tard cette famille.

A tort ou à raison, Jacques Cœur, argentier ou trésorier de Charles VII, avait été accusé du crime dont on accuse en général tous les gens de finance. Il fut condamné à mort, et sa peine fut commuée en un exil perpétuel. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait une immense fortune, qui fut confisquée; mais ce qui pourrait paraître en sa faveur, c'est que chassé de son pays, il eut bientôt regagné ce qu'on lui avait enlevé. Il joignait à un caractère et un génie peu ordinaires une arrogance sans pareille.

Il avait acheté le château de Boisy, et avait fait placer sur la porte cette inscription :

Jacques Cœur fait ce qu'il veut
Et le roi ce qu'il peut.

Quand Jacques Cœur eut perdu son procès, Gouffier devint l'acquéreur de ce château, qui fut célèbre depuis comme lieu de naissance de l'amiral Bonnivet.

Ce château est un des plus remarquables de la province. Ses remparts sont d'une largeur extraordinaires, et lui avaient fait donner le nom de Boisy le Fort.

Quand on parcourt maintenant ces grandes

salles désertes et délabrées, asiles des hiboux, on ne peut se figurer qu'elles furent habitées jadis par l'homme le plus riche de France.

C'est ici le canton de la féodalité : tout à côté de Boisy se trouvent Saint-Haon, Saint-Romain, Saint-André, surnommé à juste titre le Beau, et si fréquenté dans la belle saison par les buveurs d'eau de Saint-Alban.

En 1471, le duc ayant commandé l'arrière-ban du Forez, en exempta, par lettres datées de Tours, le 24 février, les habitants de Montbrison ayant fiefs ou arrière-fiefs, en considération de ce que cette ville était la principale de son comté, qu'elle était le siége de son présidial, et que là était la chambre des comptes, trésor des chartes et « de tous les titres, documents et enseignements touchant ledit comté ; » que par conséquent ses habitants devaient veiller à sa garde.

1473. Le duc nomme Jean Bertrand juge de Forez, et fait mettre en ordre toutes les archives de la chambre des comptes qui se trouvaient dans le château de Montbrison.

La même année, il augmenta le ressort de Forez de la baronnie de Riverie, acquise par son père.

1474. Le duc donna un règlement pour l'ordre à observer dans la cour du présidial. Il est enjoint aux greffiers de ne point excéder les taxes faites pour les salaires des expéditions

qu'ils doivent fournir; aux avocats, de s'abstenir de médisance et paroles injurieuses en leurs plaidoiries, etc., etc. Il interdit aussi auxdits avocats et procureurs les allégations superflues en leurs plaidoiries, et les délais et longueurs de chicane. — Ce qui ne veut pas dire que les greffiers étaient intègres ni les discours des avocats polis et clairs.

1474. Le seigneur de Lévis ayant vendu ses biens au duc, entre autres le comté de Villars, et les seigneuries d'Annonay et de Roche-en-Regner, celui-ci lui donna, en 1475, la jouissance de la terre de Suri-le-Comtal et de Saint-Marcellin.

1476. Le duc donna à toutes les villes et communautés du Forez le pouvoir de lever des deniers pour les affaires communes.

1477. Jacques de Viry est nommé lieutenant du bailli et juge ordinaire de la chambre du conseil de Forez.

Il se tint à Feurs cette année une assemblée générale des trois états du pays présidée par l'évêque du Puy, oncle naturel du duc, et son lieutenant général en Forez.

Jean d'Apinac est nommé capitaine et châtelain de Saint-Galmier, à la place du seigneur de Beauvoir.

1478. Assemblée des trois états tenue à Montbrison, au mois d'octobre. Jean de Saint-Haon, docteur en lois et en décrets, chancelier

du château, et qui ornent spécialement la grande cour, sont composés en partie de pots à feu et autres machines d'artillerie, et en partie d'ancres et poupes de navire, et même on voit en relief sur les murailles du plus grand des corps de logis de ce superbe château la lettre majuscule M, initiale de son nom, figurée en plusieurs endroits de telle manière, que ses jambages sont en forme de bâtons noueux ou de canons jetant des flammes, ce qu'il fit mettre parce qu'il fut admiral de Guyenne. »

En 1489, ayant eu quelques contestations avec Jean Berry, capitaine châtelain de Montbrison et Lavieu, et secrétaire du duc, il le fit jeter par la fenêtre de son château de Retournac, en Velais. Il ne fit pas d'autre réparation à la veuve, que de faire élever dans l'église Notre-Dame de Montbrison, à la mémoire de celui dont il avait causé la mort, un monument expiatoire, au bas duquel *humilîment* il voulut être enterré.

En conséquence, lorsqu'il vint à mourir à Chambéon, en 1504, on alla en grande pompe chercher son corps, et il fut déposé dans le lieu qui avait été préparé, et au-dessus, selon l'usage du temps, on plaça des trophées d'armes et autres insignes de chevalerie. Tombes et trophées tout a disparu.... De nos jours les criminels puissants ne se condamne pas à l'expiation.

On lisait sur un vieux registre des archives : « Il y a certificat du 8 juin 1506, pour six journées employées par Loys Taillefer, lieutenant de Forez, à Bouthéon, aprés le trépas de monsieur le grand bastard, pour réduire la place en la main de madame, et faire inventaire des meubles estant en ladite place. » Nous ne saurions expliquer cette rébellion.

1488. Le duc Pierre est solennellement reconnu comte de Forez dans une assemblée des trois états qui se tint à Montbrison, le 22 septembre. Il y vint lui-même peu de temps après en compagnie de sa femme, et y reçut les compliments et félicitations de monsieur le grand écuyer et bailly de Forez Pierre d'Urfé.

1490. Le duc reçut le roi à Moulins, et pour « les joûtes qui y furent faites, le duc fit venir de Noirétable cinq cent cinquante bois de lances. »

1492. Entrée solennelle du duc dans la ville de Montbrison. Il confirme leurs priviléges aux habitants. Il fait des libéralités à l'église Notre-Dame et à celle des cordeliers.

1495. Fondation du couvent des religieuses Sainte-Claire de Montbrison par Pierre d'Urfé.

1496. Le duc confirme aux habitants de tout le comté les priviléges qui leur avaient été accordés par ses prédécesseurs, et par lesquels ils les tenaient exempts de toute reconnaissance emphitéotique de nouveau seigneur.

1497. Au mois d'avril, le duc convoqua à Montbrison l'assemblée des trois états de son comté de Forez et des baronies adjointes, Riverie et Thiers, et « il fit quelques réglements et ordonnances pour le repos et soulagement de ses sujets; et au mois de mai suivant il fit tenir dans la même ville une cour des grands jours, qui remédia à quelques abus qui étoient à la foule et oppression du publiq. »

Les principaux officiers étaient alors Jacques Tavard, juge ordinaire; Pierre Chauvet, juge des causes des appellations du Forez; François Verier, lieutenant du bailli et juge de Forez; André Hypolite, procureur général; Antoine de Tournon, contrôleur; Philippe Chassillon, Odinet Greysolons, conseillers du duc; et Alexis Robertet, clerc et secrétaire en sa chambre des comptes.

1498. Des bandes acharnées ravagent le pays sous le commandement d'un chef qui prenait le nom de Pierre *Pillard*.

1500 et 1503. On plaça deux cloches: *Sainte-Terre* et *Forez*, dans la tour de l'église Notre-Dame qui était achevée, grâce aux libéralités du duc de Bourbon, qui cette année encore fit à cette église un don de cinq cents livres viennoises, payable en dix ans, par somme de cinquante livres. Semblable somme de cinq cents livres avait été consacrée au même usage par le même duc quelque temps avant.

Quant au chapitre, il y consacrait presque tous ses immenses revenus.

Sauve-Terre, « qui a tant de vertus pour la dissipation des orages, » dit le bon et crédule De la Mure, porte cette inscription :

« Salva terra vocor. Mea vox sit fulgura
« pellens gens Forensis ex laudes Christoque
« Mariæ, omnibus sanctis ; referat terra quoque
« functos corde pio memoret. »

Forez portait cette inscription plus laconique :

« Laudo Deum verum, plebem voco, colligo
« clerum, defunctos ploro, pestem fugo, festa
« décoro. »

Qui peut se rendre aussi brièvement :

« Je loue le vrai Dieu, appelle le peuple, rassemble les clercs, pleure les morts, mets en fuite la peste et embellis les fêtes. »

Vingt ans avant, on en avait fondu une pour l'antique église de Savigneux. Elle est maintenant dans le clocher de Saint-Pierre de Montbrison. Elle porte cette inscription :

« Maria vincit, regnat, imperat, ab omni malo
« nos protegat. Maria vocor.
« Oct. an. mil cccc quatre vins. »

Vers la même époque, on en plaça aussi une dans le clocher de l'église paroissiale de Roanne; on l'appelait la Vieille, quoique son nom soit Jean. Elle portait pour inscription ce verset de l'office de sainte Agathe :

« Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patriæ liberatorem.

« 1481. Joannes vocor. »

Vers l'an 1500, l'hôpital de Chandieu fut fondé par Pierre de La Bâtie, prieur des prieurés de Chandieu, Sail-sous-Couzan et Bar.

1503. Mort du duc Pierre. Ses obsèques furent célébrées dans tout le comté; mais particulièrement à Montbrison, dans l'église Notre-Dame, quinze jours après sa mort. Le compte du trésorier du domaine fait foi qu'il y eut plus de cent écussons émaillés aux armes du duc, et beaucoup de robes de deuil pour les officiers de la cour.

Pierre II, fils de Charles I.er, avait eu toute la succession de la branche aînée de Bourbon. Il épousa Anne, fille de Louis XI; mais ce roi, dont tous les actes politiques de la vie ne tendaient qu'à donner à la France cette homogénéité qui la rendit depuis si puissante, y mit une condition, c'est que, faute d'enfant mâle, le Bourbonnais ferait retour à la couronne. Cette clause avait déjà été stipulée pour le mariage de Jean I.er ; mais elle avait été éludée en vue de certaines considérations.

Pierre eut un fils nommé Charles, comte de Clermont, mais il mourut jeune; il ne lui resta qu'une fille, Suzanne, duchesse de Montpensier, mariée, en 1505, à Charles, qui devint le deuxième duc de Bourbon de ce nom, ou le

troisième, si on compte le bref gouvernement de Charles, archevêque de Lyon; mais il n'est connu dans l'histoire que sous le nom de *Connétable de Bourbon*. Nous n'entrerons pas dans les détails du procès qui lui fut intenté ; il nous suffira de dire qu'on espéra par ce mariage éteindre la haine de deux familles, et que la couronne laissa dormir ses droits; d'ailleurs des lettres patentes dérogatoires avaient été facilement obtenues de Charles VIII. Louis XII les confirma.

Charles et Suzanne, sa femme, furent donc reconnus héritiers de Pierre, et vinrent comme tels, en 1505, faire une visite au Forez, qui faisait partie de l'usufruit de la douairière, leur mère, veuve de Pierre. Ils furent admirablement accueillis à leur entrée solennelle dans la ville de Montbrison, et « eurent une réception splandide au chasteau de La Bastie, où le grand escuyer d'Urfé, bailly de Forez, et Antoinette de Beauveau, sa femme, parente de la maison de Bourbon, les régalèrent très magnifiquement, comme firent aussi plusieurs autres seigneurs dudit pays, qui furent honorés de leur visite. »

1507 et 1508. Deux assemblés des trois états sont tenus dans Montbrison. On remédia à quelques abus.

Cette dernière année, les officiers de justice de Montbrison, au siége duquel ressortissait alors la ville d'Annonay, comme seigneurie de

Bourbon, « firent, après de grandes informations, le procès dans ladite ville d'Annonay de certains impies et sacriléges avant-coureurs de l'huguenotisme, qui audit lieu firent des insultes étranges aux catholiques, jusques à sonner le tocqsain, et, ce qui est horrible à dire, en vinrent jusques à l'infraction et profanation du saint sacrement de l'autel. »

Pierre d'Urfé, qui avait acheté, en 1507, la seigneurie de Saint-Just-en-Chevalet, pour la somme de quinze mille livres, mourut en 1508. La douairière Anne donna son office de bailli et de capitaine du château, ville et mandement de Montbrison, à messire Gabriel de Lévis, seigneur de Couzan.

On voit aux archives du royaume des lettres patentes d'Anne, duchesse de Bourbon et d'Auvergne, comtesse de Clermont et de Forez, vicomtesse de Carlat, Murat et Châtelraut, dame de Beaujeu, d'Annonay, de Roche-en-Regner et de Bourbon-l'Ancien, etc. Par ces lettres datées de Montbrison, en avril 1509, elle accorde un amortissement d'impôt aux religieuses Sainte-Claire de Montbrison, qui étaient de la fondation de Pierre d'Urfé.

Les sœurs se plaignaient de ne pouvoir payer l'impôt. La charte porte : « Leur feut achepté et baillé trois maisons, savoir : la maison qui feut feu Jehan de la Croix, et la maison qui fut de Mathieu du Puy, et la maison qui fut de

Thomas du Clou. » La somme totale d'impositions de ces trois maisons était de deux sols deux deniers tournois « et une *geline* (poule) et demi de cens payables chacun an es-main de nostre prévost de Montbrison, lesquels debvoirs elles ne seroient bonnement payer, obstant qu'elles n'ont rien et ne vivent que de nos aumosnes et de celles de bonnes gens, qui à peine leur souffisent.... par quoy, comme leur fondateresse, donnons et quittons, etc. »

Ces dames ne se lassaient pas de demander. N'est-il pas étonnant de les entendre se plaindre de ne pouvoir payer cet impôt pour des maisons qu'on leur donnait.

Si on s'en rapporte aux souvenirs historiques, une peste effroyable aurait ravagé nos pays au commencement de ce siècle, présage terrible qui semble l'avoir marqué entre les autres d'un trait de sang.....

Nous lisons, sur la marge d'un vieux missel[1], ces vers, dont l'écriture et le style semblent remonter à cette époque :

En l'an mil cinq cens et sept,
Que Montbrison estoit infect,
Il en morut de compte faict
Trois mille sept cens et sept.
Signé Pomyer.

1) Manuscrit de 1300, qui provient de la succession d'une famille De Curraize, éteinte dans la révolution.

Il faut avouer que le chiffre un peu élevé de ce *compte faict*, jette du doute sur la véracité de la chronique ; mais le véridique De la Mure en parle. Il est vrai qu'il place le fait vers 1522 ; mais ici nous avons une date bien positive, que nous acceptons. Au reste il ne serait pas surprenant que notre pays ait eu à souffrir deux pestes, tant était alors commun ce genre de misère.

La tradition rapporte que la terreur fut telle dans Montbrison, que tous les habitants l'abandonnèrent, les uns se sauvant sur les montagnes d'Essertines, les autres du côté de Suri, où vinrent se loger les officiers du baillage, espérant sans doute que l'influence de la chaux qu'on y fabrique, serait assez forte pour les préserver du fléau. L'herbe poussa haute dans les rues, qui n'étaient pas pavées alors, et les premiers qui revirent ce lieu de désolation se crurent aussi courageux que les pilotes hardis qui allèrent dans un monde inconnu chercher la terre de Colomb-le-Fou.

1512. Philippe de Châtillon est nommé juge de Forez.

1513. « Le 4 août fut faite la monstre du ban et rière-ban des nobles du comté et ressort de Forez pardevant messire Gabriel de Saint-Priest, seigneur dudit lieu et de Saint-Étienne de Furan dudit pays, chevalier de l'ordre du roy, commissaire à ce député et commis par le

duc; en laquelle monstre, selon la coutume, sont les premiers intitulés les seigneurs des quatre baronies de Forez : Couzan, Saint-Priest, Rochebaron et Écotay; et entre les comparants fut le sieur de Peloux, bailly d'Annonay.

« Cet armement se fit pour le secours de la Bourgogne attaquée par les troupes du roi des Romains, et par les Suisses, qui s'y étoient jetés et avoient mis le siége devant la ville de Dijon. Lequel ensuite étant levé par la composition que fit avec eux le seigneur de la Trimouille, alors gouverneur de ladite ville, le duc fut envoyé en ladite province en qualité de lieutenant général pour le roi, et étant arrivé à Dijon, le 15 novembre de ladite année, mit des ordres merveilleux pour faire cesser les ravages que faisoient en cette province plusieurs bandes de gens de guerre, qui se retirant du service avaient pris le nom de *Pillards* et *Aventuriers*, auxquels il donna la chasse, tant par les troupes qu'il dépêcha sur les principales avenues de Bourgogne, que par les lieutenants qu'il donna aux prévôt des maréchaux en chaque bonne ville, pour en faire capture et punition. Et même à Montbrison, un gentilhomme de Gascogne, nommé Hallon de Trye, capitaine d'un tas d'aventuriers qui faisoient des vols et ravages étranges en Forez, ayant été arrêté par messieurs de Sarre et de Chavagnac, y fut exécuté par jugement du prévôt des maréchaux,

nommé Saint-Ouln, assisté de son lieutenant en Forez, nommé Jean Larchier, capitaine et châtelain de La Tour en Jarez, et cette exécution ayant été faite le 29 de mars en ladite ville, en présence de monsieur de La Palisse, maréchal de France, ledit seigneur maréchal accorda que le corps de ce patient fût enterré en terre sainte dans le couvent des cordeliers de Montbrison.»

Cette même année le duc passa, en faveur de Claude Laurentin, bourgeois de la ville de Lyon, un contrat de vente des seigneuries de Riverie, Châtelus et Fontanès, moyennant la somme de quatre mille «escus-couronne valans lors cinquante-quatre marcs trois onces et demy d'or.»

Les armes de Louis XII se voyaient sur un ancien parement d'autel de l'église Notre-Dame de Montbrison, et même «se voyaient en relief audit pays de Forez, en une des clefs de la voûte de la nef de l'église paroissiale de la ville de Roanne, et en effet ce roy passa en ce pays, et y fit dons à plusieurs églises, dans le temps de son voyage de Gênes, et y ravit le peuple par ses démonstrations de bonté plus que paternelles dont il l'honora, selon les mémoires qui s'en sont trouvés en la ville de Saint-Bonnet-le-Chastel.»

Le grand train du duc fut cause qu'il engagea plusieurs seigneuries, comme Roanne, Virieu, Malleval, Chavanay, Bussy, Souternon, etc. Il nous reste encore des lettres d'Anne de France,

par lesquelles elle accorde à Arthus Gouffier la moitié de la seigneurie de Roanne, appartenant au domaine particulier.

« Anne de France, etc., réduisant en mémoire les bons, grands et recommandables services de pieça faits en plusieurs manieres à nos predecesseurs ducs de Bourbon par les predecesseurs de nostre cher et féal cousin messire Arthus Gouffier, chevalier, seigneur de Boisy, conseiller et chambellan ordinaire de monseigneur le roy, et grand maître de France, et que luy en imitant sesdits predecesseurs nous a puis aulcun temps fait et à nostre tres cher et tres amé fils Charles, à présent duc de Bourbon et d'Auvergne, fait et continue chacun jour, etc.; considérant aussy que la ville, chasteau et seigneurie de Roanne est pour la pluspart par indivis entre nous et nostredit cousin.

« A icelui nostre cousin, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons, de nostre propre mouvement, certaine science et grâce spéciale, donné, ceddé, transporté et délaissé tous et chacun des droits qui nous appartiennent en ladite ville, chastellenie et seigneurie de Roanne, etc., et autres choses quelconque que nous y avons, sans aulcune chose y réserver ne retenir fors seulement le fief et hommage lige à cause de nostre comté de Forez. . . . .

« Donné à Moulins, au mois de juillet 1515. »

— Arthus Gouffier prit possession le 18 août.

1517. « Le 15 décembre fut faite en la ville de Montbrison l'assemblée des gens des trois états du pays et comté de Forez, par ordre de madame Anne de France, duchesse douairière et comtesse usufruitière de ce pays, pardevant monsieur Gabriel de Lévis, chevalier, baron de Couzan, seigneur de Feugerolles, Currèze, Chalain et Nervieu, conseiller de madite dame, et son bailly de Forez, commissaire par elle député pour y assister de sa part. » Tout ce qu'on sait des actes de cette assemblée, c'est que le doyen de l'église Notre-Dame parla pour le clergé; Antoine d'Apinac, pour la noblesse, et Jacques Clepier, avocat fiscal, pour le tiers état.

En la même année, Claude Tournon était juge d'appel.

1521. Mort de la duchesse Suzanne, et commencement des déplaisirs du duc.

Jusqu'ici nous avons peu parlé de la personne des ducs de Bourbon, comtes de Forez, parce que les actes de leur vie n'ont que bien peu de rapport avec celle de notre province, dans laquelle nous nous sommes pour ainsi dire cerclés, à nos risques et périls, sentant bien que si les liaisons et digressions devaient rendre la lecture plus coulante, nous allions nous trouver arrêtés par des obstacles matériels bien difficiles à surmonter. Nous continuerons à n'inscrire que ce que nous avons pu découvrir des Annales du Forez.

Mais quoique notre dessein n'ait pas *été* d'écrire l'histoire des ducs de Bourbon, déja si amplement analysée ailleurs, cependant nous allons consacrer ici quelques pages au connétable de Bourbon, ce grand *félon*, qui obtint des peuples, rarement injustes, plus d'amour que celui qui le contraignait, par sa lâche condescendance aux haines de sa mère, à fuir la France, et à porter les armes contre elle, crime impardonnable en tout temps, et que nous ne chercherons pas à atténuer. Le caractère de ce duc est si noble, ses malheurs sont si grands, sa mort est si extraordinaire, et son sort eut tant d'influence sur celui de notre province, que nous avons cru devoir être moins brefs à son égard, et cela avec d'autant plus de justice, que l'acte capital de sa vie se passa dans notre pays : c'est à Montbrison que fut conclu ce traité de défection, malheureusement si célèbre, qui le livrait au déloyal Charles-Quint.

Notre récit aura encore l'avantage de mettre en scène plusieurs Foréziens, comme Jean d'Albon, Du Peloux, Bonnivet, etc., sans compter et Chabannes et Bayard dont les familles étaient alliées aux nôtres.

Louise de Savoie, mère de François I.er, s'était éprise du connétable ; tant que Suzanne, sa femme, vécut, elle retint dans les bornes d'une galanterie agaçante le goût qu'elle avait pour lui ; mais, Suzanne étant morte, elle crut

l'occasion favorable pour faire connaître sa passion : elle fut refusée et même raillée. « Or, dit Mézeray, comme il n'est point d'injure plus outrageante envers ce faible sexe, que le refus de ses poursuites, la régente outrée des mépris de Bourbon, se portant à une extrême vengeance, le poussa aussi à un extrême désespoir. »

Le connétable était vice-roi du Milanais : il fut rappelé ; sa charge lui donnait la prérogative de commander l'avant-garde de l'armée : ce commandement fut donné au duc d'Alençon, celui qui faisait valoir le plus de prétentions sur le duché de Bourbon. Enfin Duprat, personnellement mécontent du connétable, eut ordre de lui intenter un procès relativement à ses possessions, au nom du roi et de sa mère, et pour sa part de curée, reçut, en récompense du zèle acharné qu'il avait montré en cette occasion, la seigneurie de Thiers, qui faisait partie des domaines du pauvre duc.

Il s'agissait de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étaient fiefs masculins ou féminins ; la mère du roi soutenait qu'ils étaient féminins ; non en ce sens que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés ; mais au moins tous autres collatéraux. Il n'était pas facile de décider de quel côté était le droit dans ces héritages féodaux, amalgame de vingt pays, ayant chacun leurs coutumes particulières. Nous devons cependant

avouer que les précédens étaient favorables à la régente, pour ce qui concernait le Forez, qui déja deux fois était revenu aux femmes.

Le connétable vit bien qu'il allait être dépouillé, il le crut au moins, et ne cacha pas son dépit. Lui qui avait vécu jusque-là comme le plus riche seigneur de France, il allait en devenir le plus pauvre. Réduit à être ruiné ou à devenir époux malgré lui, il crut bonne toute manière de se venger, et se jeta dans les bras du roi d'Espagne, qui lui faisait de belles propositons...

Le connétable avait toujours vécu en frondeur de la cour, peu d'accord avec le superficiel François I.er, le *roi fanfaron*. Il habitait souvent Montbrison, alors dans tout son luxe de cour et de féodalité, et c'est dans cette ville que vint le trouver l'agent de l'empereur, Adrien de Croy, comte de Rœux, premier gentilhomme de sa chambre, après avoir traversé la France sous l'habit d'un paysan. Les dépositions de Saint-Vallier nous apprennent que «le connétable l'appela seul dans sa chambre, et lui donnant quelques bagues de prix, l'assura qu'il avait pour lui une véritable affection ; ajoutant qu'il voulait lui communiquer un secret ; mais qu'il fallait qu'il jurât sur un crucifix une discrétion inviolable. Après le serment, il lui apprit que l'empereur offrait de lui donner en mariage sa sœur Éléonor, veuve du roi de

Portugal, et que l'empereur venant à mourir sans enfant, elle serait l'héritière de tous ses états. Tu verras, ajouta Bourbon, le seigneur de Beaurain, qui viendra ce soir; tu entendras ce qu'il me dira. » Sur les onze heures du soir, le connétable le mena dans un cabinet où il vit Beaurain, qu'il avait laissé dans une autre chambre, un gentilhomme nommé Lolinghen, son secrétaire et son barbier, qui entrèrent peu de temps après dans le cabinet.

Nous ne nous attacherons pas aux grandes considérations politiques qui regardent ce traité; mais nous devons dire que le procès suivait son cours. Dans ce temps, la douairière Anne, qui s'attachait de plus en plus à son gendre, vint le trouver à Montbrison, et lui promit de lui faire gagner son procès, en faisant connaître quelques concessions ignorées faites par son père, Louis XI; elle lui fit en outre une donation universelle de tous ses biens. Mais le duc était trop avancé avec l'empereur, et craignait d'être dénoncé par lui s'il l'abandonnait : les notaires qui avaient reçu la donation de la douairière, reçurent aussi un testament par lequel le connétable abdiquait.

En juin 1523, il tint à Montbrison l'assemblée des trois états du Forez, auxquels ils fit de grandes prévenances, et qui lui votèrent une somme d'argent qui fut perçue par François I.er

Quelque temps avant le duc avait donné des

lettres patentes en faveur de l'église Notre-Dame de Montbrison, dont voici la teneur :

« Charles, duc de Bourbonnois, d'Auvergne et de Chastelleraut, comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Fourez, de la Marche, de Gien, de Clermont en Auvergne, daufin d'Auvergne, vicomte de Carlàt et de Murat, seigneur de Beaujolois et de Mercœur, de Combraille, d'Annonay et de Bourbon l'Anceys, per, chamberier et connestable de France, à noz amez et feaulx gens de nos comptes, salut et dilection.

« A la suplication de nos chers et bien amez les doyen et chanoynes de l'église Nostre-Dame de Montbrison étants de nostre fondation, et pour considération de ce que de la somme de soixante livres forte monnoye qui deües leur sont chacun an pour partie de leur fondation, ils n'ont receu depuis l'an mille cinq cens dix-neuf que la valleur de la ferme de la layde de nostre ville de Montbrison, qui n'a monté entierement lesdites soixante livres forte monoye, et ne pourroient etre continués etre payés doresennavent comme ils ont eté par cy devant sans avoir sur ce nos lettres au cas expresses. Nous voulons et vous mandons que par nostre tresourier de Fourez vous faites paier, bailler et deslivrer ausdits doyen et chanoynes les deniers que ladite layde a moins valu de ferme que desdites soixante livres fortes monoyes par

an, depuis ledit an 1519 jusques à present, et pour ce que, avons mandé lever ladite layde autrement, sans la mettre en ferme. Nous voulons et vous mandons en outre que per ledit tresourier de Fourez present et advenir vous faites continuer le payement desdites soixante livres fortes monoyes chacun an per nostredit tresourier, et sans prejudice de les faire retirer sur ladite layde, pour le payement desdites soixante livres fortes monoye, et par rapourtant ces presentes signées de nostre main et quictance sur ce suffisant. Nous voulons lesdites sommes de deniers estre par vous passées et allouées au compte, et rebatues de la recepte dudit tresourier sans difficulté.

« Donné à Montlucon, le xiiie jour de juing l'an mille cinq cens vingt et troys, etc. »

— Nous avons donné au long cette pièce, quoique peu importante, par ce que c'est le dernier acte du duc en Forez. Revenons au procès.

Le duc quitta Montbrison le 25 juillet, et retourna en Bourbonnais.

Pendant ce temps, deux conjurés, Martignon et Dargouges, ayant fait en confession quelques révélations, elles furent bientôt connues de la duchesse, qui en fit part au roi, son fils. François Ier jugeant bien que le dépit seul avait pu porter le connétable à cette action criminelle, vint le trouver à Moulins, voulant le ramener;

lui promit même de lui faire rendre tous ses biens si le jugement lui était défavorable. C'était une preuve de faiblesse, qui montrait seulement combien était injuste ou au moins improuvé ce procès haineux.

On dit que le duc fut touché des marques d'affection que lui prodigua le roi, et qu'il avait même renoncé à l'alliance de l'empereur, lorsqu'il apprit à La Palisse, le séquestre de tous ses biens. Il ne songea plus à son raccommodement, et partit avec son brave ami Pomperant pour l'Italie. Ils ne parvinrent à sortir de France qu'au milieu de mille dangers, car le roi, qui doutait de la sincérité de la promesse du connétable, avait fait répandre autour de lui des troupes qui devaient s'emparer de sa personne, s'il tentait de se sauver. Pour dérouter ceux qui couraient après eux, ils avaient fait mettre au rebours les fers de leurs chevaux, et cette circonstance seule les sauva. Ce voyage fut si secret, que le connétable ne put pas emmener avec lui un corps de cavalerie composé des nobles de son parti. Il fut suivi seulement de quelques seigneurs, au nombre desquels nous ne devons pas négliger de citer Du Peloux, qui quoique fort jeune, fit preuve de grand courage. Il fut tué au siége de Rome, avec le connétable.

Comme on doit penser, Bourbon parti, le procès ne souffrit plus de difficulté. Le connétable fugitif fut condamné à mort par contumax,

et tous ses biens « tenus médiatement ou immédiatement de la couronne furent déclarés y avoir fait retour. » Le procès de ses complices ne tarda guère, et Poitiers de Saint-Vallier, déja sur l'échaffaud, ne dut sa grâce qu'à la beauté de sa fille unique, la célèbre Diane..... Si l'amour faisait condamner, l'amour faisait absoudre. Ainsi les puissants se jouent de la vie des hommes.....

A peine Bourbon venait de quitter nos pays que déja ils étaient tenus de fournir un contingent destiné à marcher contre lui. La montre du ban fut tenue cette année même par Gabriel de Lévis.

Arrivé en Italie, Bourbon s'aperçut qu'il avait été dupé : Charles-Quint, qui lui avait promis la main de sa sœur, ne lui offrit plus que le commandement de l'armée qu'il voulait opposer à l'amiral Bonnivet [1], avec la précaution de lui adjoindre Lanoi, son général de confiance.

La France était alors envahie sur tous les points; tous ses ennemis, enhardis par la défection du connétable, s'étaient pour ainsi dire donné rendez-vous chez elle, et les Anglais n'y manquèrent pas. Jean d'Albon [2] et le seigneur de Rochebaron, leur prouvèrent que la défection du prince n'ôtait rien au courage de ses sujets.

D'un autre côté, Bourbon, que la haine rendait diligent, fut plusieurs fois sur le point de

1 et 2) Voir la *Biographie*.

détruire l'armée de Bonnivet, son ennemi personnel, qui, sentant son infériorité, ne cherchait qu'à l'éviter.

Un jour, les impériaux, que commandait Bourbon, atteignirent l'amiral à Romagnano. Pour garantir son infanterie, il se mit à l'arrière-garde avec son corps de gendarmes ; mais tout d'abord il fut mis hors de combat. Il laissa le commandement à Saint-Paul, à Vandenesse et au chevalier Bayard, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général. Honneur tardif, dont il ne jouit qu'un instant!

Dans une charge, Vandenesse fut tué et Bayard eut les reins rompu. Affaibli par la perte de son sang et ne pouvant supporter le cheval, il se fit déposer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. Bourbon venant à passer en poursuivant les fuyards, eut l'air de lui témoigner de la compassion. « Ce n'est pas de moi, monsieur, répondit le mourant, c'est de vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme de bien ; mais vous, qui êtes Français, et prince du sang de France, vous avez aujourd'hui, contre votre honneur et contre votre serment, les livrées d'Espagne sur les épaules, et les armes à la main toutes teintes du sang français.... »

Reproche bien mérité, auquel Bourbon ne sut rien répliquer. Il continua sa poursuite, et

Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*, laissa s'envoler sa belle âme. Saint-Paul acheva comme il put la retraite des Français.

Les troupes de l'empereur ayant après cela acquis une prépondérance absolue en Italie, Bourbon médita une invasion en France, pour tirer une vengeance éclatante de sa disgrâce. Mais il ne réussit pas, grâce à Dieu.

Dans le partage que Charles-Quint méditait, il avait promis au connétable de vastes domaines. Celui-ci voulait entrer par le Lyonnais et le Forez, où il était assuré de trouver assistance ; mais il lui fallut se soumettre aux volontés de Charles et de ses généraux, qui prenaient plaisir à le contrarier. Faible punition, pour celui qui osait porter la guerre dans sa patrie !

François I.er se décida à rentrer en Italie. Comme Charles VIII et Louis XII, il avait au début de la campagne une brillante armée, mais comme eux aussi, c'est à peine s'il en revint quelques débris. Il semblait que la France dût engloutir dans ces délicieuses contrées ses hommes et son argent. Le roi éprouva d'abord peu de difficultés. Il faisait le siége de Pavie, lorsque le connétable, qui était parvenu à obtenir de l'argent du duc de Savoie, frère de son ennemie, arriva avec les recrues qu'il avait fait en Allemagne, où sa réputation de bravoure et d'habileté lui fit obtenir un corps nombreux.

En vain Chabannes exposa à François I.er le tort qu'il aurait de livrer bataille, celui-ci ne put se résoudre à fuir devant un révolté. Bonnivet était pour l'attaque, il fut seul écouté....

« Tout est perdu fors l'honneur, » écrivit François I.er à sa mère après le combat. Huit mille hommes étaient restés sur le champ de bataille!... Le roi n'avait pas voulu se rendre au connétable. « Plutôt mourir, que de donner ma foi à un traître, s'était-il écrié ; mais qu'on appelle le vice-roi. » Lanoi étant venu, il lui donna son épée. Bonnivet qui se reprochait son fatal conseil, avait cherché et trouvé la mort dans les bataillons ennemis.

Bourbon demanda et obtint une audience du roi ; il s'y présenta avec le brave Pomperant, qui obtint sa grâce. Ils se jetèrent tous deux aux genoux de François I.er Bourbon versa même quelques larmes, mais un esprit comme le sien ne pouvait faire davantage. Avec ses lansquenets, s'il eut voulu, il pouvait encore changer la destinée du roi : mais endurci dans son ressentiment, il proposa à Lanoi de profiter de la victoire, pour pénétrer dans le cœur de la France !

Cette perte fit grand bruit à Paris, où on n'aimait pas la régente, qu'on accusait d'être cause de la défection de Bourbon. Dans cette occasion, entre autres conditions honorables, elle offrit de rendre au connétable toutes ses riches-

possessions, dont elle s'était emparée, et qu'elle administrait en son nom propre. Elle avait même déja en Forez changé plusieurs officiers.

Tandis que François I.er était magnifiquement reçu à Madrid, le connétable, son vainqueur, trouvait à peine à s'y loger. Un seigneur espagnol répondit à Charles-Quint, qui le chargeait de le recevoir. « Je ne puis rien refuser à votre majesté ; mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai aussitôt qu'il en sera sorti comme un lieu infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur. » La duchesse d'Alençon, qui était venue soigner le roi pendant sa maladie, ne voulut pas voir le duc.

Enfin le roi dut traiter pour obtenir sa liberté, et la mauvaise foi qu'il apporta dans ce contrat lui fit accepter sans trop de difficulté l'article suivant, sachant bien qu'il n'aurait point d'effet: « Le roi remettra le duc de Bourbon dans ses biens, meubles et immeubles, fruits et revenus, dans six semaines, et lui laissera la jouissance paisible, sa vie durant, des biens qui étaient en litige, avec la liberté de contester par justice le droit qu'il a sur la Provence, sans qu'il puisse être contraint de lui rendre plus aucun devoir pour sa personne, ni d'aller demeurer en France, ou de le servir, s'il ne lui plaît. » Quant à ses partisans, ils rentraient dans leurs biens.

Tout avantageux que cela peut paraître pour Bourbon, c'était bien au-dessous de la perspective d'une couronne et d'un beau mariage que lui avait promis Charles V. D'ailleurs rien de cela n'eut lieu. Nous n'avons pas besoin de rappeler le manque de foi de François I.er, qui, malgré sa fanfaronnade du : « Tout est perdu fors l'honneur, » ne voulut pas aller reprendre ses fers, ce qui était cependant la condition de la non exécution du traité. Les rois savent toujours en pareil cas faire parler les assemblées publiques comme ils l'entendent.

L'empereur envoya Bourbon en Italie, pour remplacer Pescaire, qui venait de mourir. Ce prince, sur sa réputation, trouva encore beaucoup de soldats qui voulurent servir sous lui. On lui supposait de vastes desseins, et il paraît même qu'on pensait en France que, repentant de sa faute, il voulait se faire pardonner par quelque signalé service : soumettre par exemple Naples à la France.

Quoiqu'il en soit, cette armée qu'il avait levée de son crédit lui appartenait, lui était dévouée. Elle était composée pour la plupart de nouveaux sectaires de Luther, rassemblés sous des drapeaux anti-catholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques, dont le pillage leur tenait lieu de solde. Pourtant les chefs avaient compté sur Charles V, pour une paye plus régulière que n'est le pillage.

Bourbon fut bientôt maître de toutes les opérations ; mais dans un pays ruiné par tant de guerres, souvent les soldats éprouvaient le besoin et se mutinaient. Dans une de ces circonstances périlleuses, Bourbon les rassemble : « Compagnons, leur dit-il, il ne me convient pas de vous abuser plus longtemps ; si vous attendez une solde réglée, des munitions, des vivres, cherchez un autre général ou retournez dans vos foyers. Je suis un pauvre chevalier qui n'ai plus ni terre, ni argent, ni patrie ; mais il me reste une épée, qui, secondée par votre valeur, peut, dans une contrée où je veux vous conduire, bientôt vous procurer des triomphes et des richesses : délibérez. » — Tous s'écrient qu'il le suivront partout, les menât-il *à tous les diables*.

Entraîné par ces forcenés, il marchait ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des confédérés (car les troupes du pape y avaient eu de légers succès). Il rançonnait les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de Saluce, qui commandait les Français, l'avait prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Aussi Bourbon franchit-il l'Appenin sans obstacles. Clément ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire, il compose avec Lanoi, réclame son

appui; offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. Lanoi accepte; mais Bourbon indigné qu'on ait traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche, et campe enfin devant Rome.

Sur la foi de la trève conclue avec Lanoi, le pape avait commis la faute d'y rester. Il avait imaginé d'ailleurs que ses murailles devaient arrêter une armée sans artillerie, et que ne pouvait manquer d'atteindre celle des confédérés. Bourbon ne leur en laisse pas le temps, et, réduit à vaincre ou à périr, il montre Rome à son armée et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande, et, payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brèche mal réparée, qu'il mesure de sa pique; mais, pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens une catastrophe qui pourrait les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur, et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités qu'on pouvait attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus.

Le pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange avec le plus grand nombre des cardinaux. Du haut de ses tours, il voyait les ornements d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange. Les vierges sacrées, les matrones respectables tendaient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs barbares ravisseurs. Il entendait les plaintes du peuple dépouillé et les cris douloureux des riches soumis à la torture, pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois, sans soulever l'indignation du duc d'Urbain, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte et une armée qui était sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands, épuisés par leurs dissolutions, et ruinés par leurs propres excès, périrent victimes de la peste et des autres maladies qui affligèrent comme eux ceux d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs. Privé du secours qu'il espérait, le pape lui-même fut forcé de capituler!....

Ainsi finit Charles de Bourbon, connétable de France. Si on joint à tous ses tourments ceux qu'amènent pour un aussi grand cœur un violent amour contrarié, on aura une idée de cette personnalité puissante.

Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, ayant aperçu dans l'église de Notre-Dame de Montbrison un reste des décorations qu'on y

avait placé quand on y célébra le service de ce prince, se mit à en faire un éloge pompeux, qui certes cependant ne surpassait pas ce qu'on lisait sur son tombeau à Cayette :

« Consiliis Calcas, animo Hector, robore « Achiles, eloquio Nestor, jacet hic Borbonius « heros. »

« Ici repose Bourbon le héros, aux conseils de Calcas, à l'âme d'Hector, à la force d'Achille, à l'éloquence de Nestor. »

Le souvenir de ce duc resta longtemps dans notre Forez. Il y avait fait bâtir à Donzy, près de Feurs, un vaste château-fort, qui fut démantelé dans le temps des guerres religieuses, de crainte qu'il ne devînt pour les religionnaires un lieu de retraite inexpugnable. Ces ruines inspirent encore au loin une espèce de terreur. Cette position magnifique, qui domine toute la Plaine, semble en faire le lieu le plus convenable pour un de ces pernicieux établissements qui attirent toujours autour d'eux la lutte et le sang. Ce monument est un de ceux qui portent à jamais au front le cachet du maître. On dirait voir la noble figure de Bourbon : la force unie au courage. Que signifie l'audace sans vigueur ? Dans ce fort, tout se trouvait prêt pour une longue lutte. L'antique chapelle subsiste encore, mais en ruines comme le reste.

Maintenant devons-nous, avec le bon De la Mure, féliciter notre province d'avoir changé de domination? Nous ne voyons pas encore bien clairement ce qu'elle y avait gagné. On ne connaît l'administration de Louise de Savoie que par quelques actes où il est question d'argent. Le premier officier qu'elle avait mis en son nom avait été Victor Barguyn, secrétaire du roi et trésorier général des finances de madame, « ez-mains duquel les plus clairs deniers du comté de Forez, déduites les charges et frais ordinaires, furent délivrez. »

« Au mois de septembre de l'an 1528 fut faite assemblée des trois états du pays de Forez et Roannois, et par eux furent accordées à Louyse de Savoye plusieurs sommes de deniers pour la réduction et réunion des seigneuries aliénées au comté, et le ressort de Chaulffour (selon qu'il dit avoir accoutumé de tout temps) fit son don à part, et pour la levée desdites sommes au nom de ladite princesse furent commissaires les sires de Cozan, bailly de Forez, et de Chalmazel, par lettres du roi, sur la requête de ladite dame, du 14 juillet 1529. »

Depuis quelques années en effet, presque toutes les seigneuries de Forez avaient été engagées à différents particuliers. Nous voyons que l'engagement de Roanne portait déjà de mauvais fruits, puisqu'il établissait presque un fractionnement dans la province (le Roannais).

A la mort du duc de Bourbon, tout ne fut pas fini cependant au sujet de sa succession. On joua quelque temps la comédie. François I.er ne voulant pas retourner en prison, et désirant en retirer ses fils, fit un traité désavantageux, s'il n'eût été fait de mauvaise foi comme l'autre. Au nombre des conditions, Charles-Quint avait spécifié que la princesse de la Roche-sur-Yon, sœur du connétable, aurait satisfaction sur la succession de son frère. On lui relâcha le Forez, et le jeune prince de la Roche-sur-Yon, assisté du maréchal de Saint-André [1], fit son entrée à Montbrison, comme comte de Forez, le 1.er juillet 1530. « Le clergé de Nostre-Dame avec grosse sonnerie le vint querir; on lui donna à baiser les reliques estant au chœur. Il prit la place du doyen. Les penons de Montbrison armés pour le recevoir faisoient le nombre de douze cents hommes, rangés sous neuf enseignes déployées. On luy fit encore entrée à Saint-Galmier et à Saint-Germain-Laval, et s'armèrent en chacune desdites villes trois cents hommes.» Le prince visita aussi La Bâtie, le château le plus brillant du Forez à cette époque.

Aussitôt après ces cérémonies, qui n'avaient lieu que pour satisfaire à la lettre du traité, la duchesse se remit en possession du Forez, et en fit ensuite don au roi. Il fut définitivement uni à la couronne en 1531 ; en 1532, presque

1) Voir la *Biographie ;* Albon.

tous les papiers du comté furent transportés à la chambre des comptes de Paris, et en 1533, les écussons royaux parurent sur toutes les portes de villes.

Le 27 avril 1534, l'assemblée des cordeliers de l'observance se tint à Montbrison. Ils s'y trouvèrent au nombre de trois cent quatre-vingt-douze religieux.

Vers la même époque le Roannais fut érigé en duché en faveur d'un membre de la famille Gouffier-Boisy, mais l'enregistrement ne s'en fit que longtemps après. Cette partie du Forez ainsi organisée, ressortissait néanmoins encore de Montbrison.

En 1532, furent achevées les deux premières voûtes de la nef de l'église Saint-Étienne de la ville de Roanne, du côté du chœur, par Jean et Étienne Perrodon, maçons de cette ville. Deux ans après, furent achevées les deux autres voûtes du côté du portail. En 1539 fut achevé le portail. En 1544 on acheta quelques maisons « pour de nouveaux bâtiments et élargissements de l'église. » Nous n'avons pas besoin de dire ici que l'église Saint-Julien de la même ville remontait à l'époque la plus reculée. Quant à l'église Saint-Étienne, elle ne fut entièrement achevée qu'en 1549; et en 1553, l'archevêque de Lyon étant à Roanne donna pour cette église quelques priviléges aux habitants, qui l'avaient fait bâtir à leurs frais.

En 1536, François I.er ayant établi des camps dans nos environs, alla visiter celui de Valence, puis vint à Lyon, où il reçut, à l'entrée de l'église métropolitaine, comme comte de Forez, le titre de chanoine honoraire, avec toutes les cérémonies en usage.

« Il s'achemina donc de ladite ville de Lyon le dimanche vingt-troisiéme avril de ladite année, passa le lundy vingt-quatriéme en la ville de Saint-Rambert, aux environs de laquelle on luy donna le plaisir de la chasse, et le lendemain mardy, jour de saint Marc l'évangeliste, il fit son entrée dans la ville de Montbrison, capitale dudit comté de Forez, en laquelle ville, accompagné de la cavalcade et infenterie des enfans d'icelle, qui le fut prendre à Saint-Rambert. Il y fut receu à la porte qui y est dite de Saint-Jean, où le poyle luy étant présenté par les consuls de ladite ville, nommés depuis échevins, il fut conduit dessous, au bruit des acclamations du peuple, au beau cloistre de l'église collégiale de Nostre-Dame dudit lieu, en la premiere maison canoniale qui est en entrant (du côté du pont), et qui étoit lors occupée par messire Pierre Paparin, sacristain et chanoine de ladite église, duquel les armes paroissent en relief au-dessus de la porte de cette maison, laquelle fut prise pour le logis du roy, et les autres dudit cloître pour la rayne Éléonor d'Autryche, et pour messieurs les

enfans de France qui tous, avec leur belle-mère, accompagnerent sa majesté en ce voyage de Forez.»

Le premier de ces enfants était François, qui mourut quatre mois après, à Lyon, empoisonné, selon quelques-uns ; le second était Henri II, et le troisième, François, mort neuf ans après.

« Le roy donc logé audit cloistre des chanoines de Montbrison, avec la rayne et messieurs ses enfans, y demeura seize jours entiers, et pendant ce temps fit tous les actes de prise de possetion personnelle du comté de Forez, que requerrait la double union qui en avoit été précédemment faite à la couronne, et même dès le lendemain de son arrivée en ladite ville étant allé ouyr la sainte messe en la belle église collégiale, qui est au milieu dudit cloistre, tout le clergé de cette église, revetu de chappes précieuses données autrefois par les comtes de Forez et ducs de Bourbon, et pillées depuis par les huguenots, l'étant venu querir à la grande porte de ladite église, le roy y receut l'aumusse de chanoine sur le bras, qui luy fut présenté par le doyen, pour marque qu'en qualité de comte de Forez il étoit le premier chanoine honoraire de cette église, comme il en étoit le patron ; ensuite de quoy il fut conduit au chœur de cette église au trosne qui luy avoit été dressé, et là fut solemnellement chanté le *Te Deum*, après lequel la messe ayant été chantée

en musique par un concert de voix réciproque des musiciens et chantres de ladite église et de ceux de sa chapelle, il receut en ladite qualité de comte de Forez le serment de fidélité des chanoines de ladite église, des officiers de ladite ville, et des principaux gentilhommes foréziens vassaux dudit comté, qui s'étoient rendus là pour la prestation de ce devoir.

« Ce sejour que ce grand roy fit en ce dévot et agréable cloistre des chanoines de Montbrison fut marqué et descript par quatre vers françois conceus au style et à la façon de ce temps-là, et mis en relief sur une plaque aposée au fond et sur le derriere de ladite maison canoniale où il fut logé, dont voicy la teneur :

Le jour de saint Marc mil cinq cens trente-six
Fut le sejour du tres chrestien François
Premier du nom, puissant roy des François,
Par seize jours en ce logis assis. »

Cette petite pièce de vers n'honore pas beaucoup l'époque de la renaissance. Le poète ne paraît pas avoir été merveilleusement inspiré par son sujet. Il ne reste aujourd'hui de ce monument que la plaque d'un écusson, avec ses supports imaginaires.

Comme le roi alla ensuite faire une visite aux autres lieux principaux du Forez, pour donner une idée des cérémonies avec lesquelles on recevait alors ces personnages, nous allons copier ici, aussi fidèlement que faire se pourra, le

Narré des solemnitez de l'entrée du roy François premier dans la ville de Montbrison, capitale du Forez.

(Extrait d'un registre ancien intitulé : Livre des délibérations faites en l'hostel de ville de Montbrison, signé Vinols.)

« L'an mille cinq cens trente-six, et le lundy aprés la dimanche de Quasimodo, vingt-quatriéme jour du mois d'avril, noble et puissant seigneur Claude d'Urfé [1], chevalier, seigneur dudit lieu, écuyer de écuyrie du roy nostre sire, est venu à la ville de Montbrison, aux fins de prendre sa possetion de l'office de bailly du pays, comté et ressorts de Forez, aussi de l'office de capitaine de ladite ville, en bonne et grosse compagnie de plusieurs gentilhommes dudit pays ; au devant duquel messieurs les juge, avocat, procureur, trésorier, controolleur pour le roy nostre sire, et autres officiers, procureurs et praticiens de la cour présidiale de Forez, et autres notables bourgeois et personnes dudit Montbrison, allarent à cheval.

« Et pour ce que le roy de France étoit ja entré au dedans ledit pays et comté de Forests, et arrivé à la ville de Saint-Rambert, et que l'en disoit qu'il étoit deliberé venir audit Montbrison, les enfans de ladite ville, au nombre de cinq à six cens et d'aventage, bien habillez et accoustrez, ayants espées, aquebutes, javellines,

1) C'est lui qui fit faire la chapelle de La Bâtie.

picques, arbalestes, espées à deux mains, et aultres bastons de guerre, tous en bon ordre, avec gros tambourins de Suisse, et dix ou douze trompettes, et trois ou quatre enseignes bien belles, allarent jusques à Villeroy lez Montbrison, au devant dudit seigneur bailly et leur nouvel capitaine, aux fins de luy monstrer s'ils estoient acoustrez, habillez et mis en bon ordre pour aller au devant du roy, s'il advenoit que le roy fisse son entrée audit Montbrison, et le accompagnerent jusques à la ville.

« Où aprés etre arrivé il s'en alla à l'auditoire et cour presidiale de Forests, pour illec prendre sa possetion de l'office de bailly et capitaine dudit Montbrison, et ledit jour de lundy aprés la disnée, comme bailly de Forests, ala faire la monstre du ban et arriere ban dudit Forests au cloistre de Nostre-Dame.

« Ledit jour au soir ledit seigneur bailly adverty par monseigneur le seneschal D'Agenes que la volonté du roy nostre sire estoit de venir et faire son entrée à la ville de Montbrison le jour de demain, incontinant appelle messieurs les juge, avocat, procureur, chastellain; messieurs les consuls et notables de ladite ville, a eté deliberé que lesdits sieurs iront au devant du roy nostredit sire à cheval, le plus honnestement que faire se pourra, et outre ce les enfans et compagnons de ladite ville, avec arquebuses, grandes enseignes et à force trompettes

et tambourins, le plus triomphament que leur sera possible, et en outre qu'il seroit bien convenable faire faire un poéle à quatre bastons le plus riche qu'il se pourra, pour metre au dessus le roy nostre sire à ladite entrée.

« Ledit jour, aprés avoir esté déclairé par ledit seigneur bailly que c'estoit la coustume là où le roy faisoit son entrée que messieurs de la ville faisoient quelques dons ez fourriers, lacquaix, trompettes, pages, herauls et autres, a eté advisé que l'on emprunteroit cent livres de monseigneur le conseiller Claude Tournon, conseiller au parlement de Dijon, pour icelles puis aprés distribuer au dire dudit seigneur le bailly.

« Le mardy vingt-cinquiéme avril audit an, jour et feste monseigneur saint Marc, le roy nostre sire, la royne, messieurs les enfans, assavoir messeigneurs les daufin, duc d'Orléans et de Angoulesme, tous ensemble, environ quatre heures du soir, entrerent en ladite ville de Montbrison par la porte de Saint-Jean, à laquelle messieurs les consuls de ladite ville tenoient le poéle fait de damas blanc auquel il y avoit des écussons où il y avoit une lettre F en or eslevée la courone au-dessus, par tous les costez dudit poéle espoissement mis, et sous ledit poéle le roy nostre sire alla jusques au cloistre Nostre-Dame, son logis, et les enfans de la ville au nombre de cinq à six cens, avec

arquebustes, tambourins de Suisse et grandes enseignes, conduits et menez par monsieur le chastellain de ladite ville André Rapail, le tout en bon ordre et triomphement acoustrez, alloient au devant dix ou douze trompettes sur ladite porte de Saint-Jean, jouant et sonant à grosse force. Ledit poéle fut porté par monsieur maistre Pierre Charbonnier, licentié ez loix, et Thomas Cognassé, Pierre Galopin, et Venerand Medieu, consuls de ladite ville, et le lendemain il fit son entrée en l'église de Nostre-Dame avec de belles cérémonies, et demeura par l'espace de seize jours en ladite ville de Montbrison. »

Avant de partir, le roi s'étant informé auprès de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, des particularités de la fondation de l'église Notre-Dame, voulut aussi, comme les comtes de Forez, laisser à cette église des statuts qu'il fit rédiger, et lui donna en outre le titre de royale.

La chronique rapporte que le jour même de l'entrée de François I.er « le tonnerre étant tombé sur le clocher, tous les bois des cloches faillirent à brûler. »

On croit généralement que deux beaux orangers du parc de Versailles, furent transportés de Montbrison à cette époque. Nous avons fait les démarches nécessaires pour nous assurer du fait ; mais nous n'avons rien obtenu de positif. La réponse du jardinier du parc et celle de

l'administrateur de la liste civile nous ont seulement appris que deux orangers semés en 1421 portaient les noms de *Connétable* et *François I.er* On n'a sur eux aucun autre renseignement.

L'action de François I.er qui eut dans nos pays les plus heureuses comme les plus inattendues conséquences, fut l'organisation de la manufacture d'armes de Saint-Étienne, vers 1535 (selon Duplessy, ou 1516, selon les chroniqueurs de Saint-Étienne), époque à laquelle ce roi y envoya l'ingénieur Virgile, pour la fabrique d'armes à croc et mousquets. Le hasard qui avait réuni là le charbon et le grès si nécessaires pour cette fabrication, lui fit acquérir bientôt une grande importance, qu'accrurent encore les guerres civiles de ce siècle; et Saint-Étienne n'est pas peu redevable à ces crises sociales qui déchirèrent la patrie, tant il est vrai de dire que rien n'est *absolument* mauvais! Déja nous voyons qu'en 1536 les consuls de la ville du Puy, pour completter la mise en état de défense de leur cité, « envoyèrent achepter en Forez cinquante-six arquebuses, qui coustèrent cent vingt livres, firent fabriquer douze quintaux de poudre, etc. »

« Le dimanche pénultième avril 1537, par noble et puissant seigneur Claude d'Urfé, chevalier, seigneur dudit lieu, escuyer d'escuyerie ordinaire du roi nostre sire, lieutenant de cent gentilshommes de sa chambre, bailly de Forez

et capitaine de la ville de Montbrison, la monstre a été faite des habitants dudit Montbrison, tous ayant acquebutes, espées à deux mains et autres bastons de guerre, à laquelle monsieur l'avocat messire Pierre Chatillon estoit le capitaine de la ville sous le seigneur d'Urfé, bailly et capitaine général. Noble Jacques Chauvet portoit l'enseigne; le donjon bien riche et affigé, et faisoit beau voir lesdits habitants avec leurs accoustrements riches et tous expressements faits de nouvel, au nombre de sept cens ou environ, ayant à force taborins de Suisse de douze à quinze, et vinrent pour voir ladite monstre plusieurs grands seigneurs et gentilshommes. »

Aussitôt que la couronne se fut emparée de notre pays commencèrent les engagements du domaine. Les seigneuries de Saint-Héand, Bourg-Argental, La Tour, Saint-Galmier, etc., furent engagées dès l'année 1537; celles de Saint-Haon-le-Châtel, Néronde, Cervières, Châtelneuf, Donzy, Cleppé, Crozet, La Fouillouse, Saint-Germain-Laval, etc., en 1543.

Le 9 septembre 1550, Saint-André ayant avec lui les princes leur donna une étrange fête à Montrond : « Faisant garder le principal bastion du lieu par ceux de Feurs et de Saint-Galmier, ils les fit attaquer par les enfants[1] de Saint-

1) Nous pensons qu'enfant est pris ici pour habitant, homme né à tel endroit; c'est une expression figurée tout à fait locale, à laquelle répond parfaitement le mot patoi *ména*.

Étienne conduits, au nombre de deux cents, par monsieur De la Porte, lesquels les forcèrent.»

La même année, «aux grands jours de Clermont, parmi d'autres réglements et réformes, fut rendu, à la requête des syndics de l'église collégiale et royale de Notre-Dame-d'Espérance de Montbrison, ordonnance qui défendoit à toute personne, de quelque état qu'elle soit, de se promener dans ladite église, et y traiter d'affaires, sous grandes peines, attendu l'abus qui s'y étoit glissé desdites promenades.»

Les docteurs n'avaient pas osé prononcer le mot d'amour, mais il paraît que c'était la grande affaire qui se traitait dans ladite église, si on s'en rapporte aux descriptions des mœurs de nos anciens.

Déforges-Maillard, qui intrigua si fort Voltaire sous le nom d'une femme qu'il avait pris en publiant ses premiers essais, afin d'obtenir la benveillance des critiques, étant venu habiter pendant quelque temps le château d'Écotay (en ruine aujourd'hui), nous apprend «que de son temps les environs de la capitale du Forez étaient *encore le théâtre des plus jolies scènes galantes.*»

Chapitre quinzième.

Guerres de religion. — Protestantisme.

Nous sommes arrivés à une époque où le Forez va reprendre un peu de vie. C'est la partie de notre travail qui nous a fourni le plus de détails locaux; nous les donnerons tels quels, en nous efforçant seulement d'y mettre quelque ordre, sans nous attacher cependant à ne donner qu'un côté du récit; nous dirons parfois les différentes versions, et, pour conserver à nos documents toute leur authenticité, nous laisserons la plupart du temps l'orthographe que nous avons trouvée dans les mémoires que nous avons eus à notre disposition. Nous tâcherons d'être justes envers tous; mais malheureusement nous aurons plus de blâme que de louange à donner :

dans cette guerre infernale, catholiques et protestants rivalisèrent de cruauté, et si on n'était bien convaincu que ces bannières chrétiennes n'étaient que les signes de ralliement des deux partis qui se disputent l'empire du monde depuis des siècles, on ne pourrait comprendre pourquoi tant de sang répandu au nom d'un Dieu de paix. Voilà bientôt trois cents ans écoulés depuis cette crise ; les partis ont eu le temps de se défendre, et l'histoire a le droit de les juger.

Les religionnaires commencèrent à paraître sous François I.er, qui se montra excessivement cruel envers eux, sans avoir l'excuse de sa croyance personnelle, car tandis qu'il traitait aussi durement en France les calvinistes, il s'associait aux Luthériens d'Allemagne. Se laissant diriger par une barbare politique, il allait voir le supplice de ces malheureux dissidents, que ses édits proscrivaient. Il y assistait ordinairement, ce défenseur de la foi, en compagnie de Diane, sa prostituée....

Déja, dès l'an 1558, les calvinistes avaient de nombreux partisans à la cour. Les nobles, dans l'oisiveté de leurs châteaux, se laissaient facilement entraîner, dit Anquetil, par leurs habiles prédicateurs, au nombre desquels on doit compter au premier rang Melanchton, dont la parole insinuante vous enlevait toute volonté.

Nous allons suivre ici les faits principaux.

Les Guises s'emparent du gouvernement; les *mécontents* s'unissent aux calvinistes, sous la bannière du roi de Navarre, père de Henri IV.

En 1560, D'Albon (Saint-André) vint à Lyon, pour réprimer une émeute de calvinistes. Il se forme alors un triumvirat sous la faible minorité de Charles IX : le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le Forézien Saint-André exercent toute l'autorité.

Guise revenant à Paris, ses gens se prirent de dispute avec des protestants dans un endroit appelé Vassy. On se battit avec acharnement. Le carnage fut horrible, et le duc lui-même y fut blessé. C'est à cette époque que commence la lutte. Condé est choisi pour être le chef de l'armée protestante. On se bat de tous côtés.

Le Dauphiné était commandé par Gondrin, lieutenant du duc de Guise. Il paraît qu'on eut le dessein de faire arrêter les calvinistes; une lettre de Guise interceptée fit connaître aux protestants le malheur qui les menaçait : il se révoltent à Valence; tuent Gondrin, et se rassemblent sous les ordres du baron des Adrets (François de Beaumont), à qui la reine, lasse de la tutelle du triumvirat, qui brasse toutes les affaires, s'adresse pour la délivrer de son espèce de prison. C'est une confusion à ne plus s'y connaître : les catholiques sont les oppresseurs du roi, et les protestants sont ses libérateurs; c'est au moins sous ces apparences que la lutte

s'engage, car en réalité catholiques et protestants entendent seulement faire leurs affaires.

Pendant ce temps, voici ce qui se passait à Lyon. Les nouvelles qu'on recevait de toute part, les troubles excités au sujet de la nouvelle religion faisaient différentes impressions sur les esprits des bourgeois, dit De Thou. François d'Agoult, comte de Sault, y commandait sous les ordres du duc de Nemours. C'était un homme naturellement doux, qui ne haïssait pas les protestants, et qui tâchait, suivant l'esprit des édits, de conserver la tranquillité publique, en exhortant les bourgeois à vivre ensemble en paix et en bonne intelligence. Aussi a-t-il passé chez les catholiques pour un méchant homme; le fanatique Saint-Aubin ne peut se lasser de l'injurier.

Les protestants tenaient librement leurs assemblées dans le faubourg de la Guillotière; mais pour prévenir le danger qu'on disait les menacer, ou pour fortifier les protestants des autres villes par leur exemple, plus ils apprenaient que les troubles faisaient de progrès, et plus ils devenaient entreprenants. Enfin l'association de Maugiron au gouvernement de Lyon ayant excité au dernier point leur exaspération, et poussé aussi par leur prédicateur Jacques Ruffy, ils se soulevèrent et s'emparèrent de la ville.

Alors le baron des Adrets, chef et principal

auteur de l'émeute de Valence, vint à Lyon, et prit possession du gouvernement au nom du prince de Condé, à la tête d'une armée composée presque exclusivement de gentilshommes. Ayant aussitôt assemblé les bourgeois, on fit les règlements suivants : « On choisirait parmi les protestants deux mille soldats pour garder la ville ; ces soldats seraient entretenus des deniers du roi et des revenus ecclésiastiques ; on ne forcerait personne à changer de religion, et il serait permis à chacun de vivre chez soi comme il l'entendrait ; mais l'exercice de la religion selon le rit romain ne serait plus permis dans la ville ni aux environs ; on ajouterait aux consuls actuellement en charge douze protestants des plus distingués ; que ces protestants auraient la principale autorité, et que les consuls ne pourraient rien faire sans leur participation, leur avis et leur consentement. »

Dans les premiers jours de la révolution, les nouveaux maîtres de Lyon firent paraître de la modération et de la douceur ; mais bientôt le soldat se licencia jusqu'au point de forcer et profaner les églises, de renverser les autels et de briser les images : reprochant aux catholiques leur fétichisme, leur idolâtrie, et leur disant : «Pourquoi telle vierge est-elle plus riche que telle autre ? pourquoi le bois sculpté de Fourvières opère-t-il plus de miracles que le bois de toute autre chapelle ignorée ? Dieu n'est-il pas partout

le même? Nous ne voulons plus de ces simulacres profanes, qui ne peuvent représenter la divinité, et attirent dans vos trésors les richesses de vingt provinces.»

Cette nouvelle obscurcit bien la joie qu'éprouva Condé en apprenant la reddition d'une ville aussi importante que Lyon. Il sentait bien que ces actes feraient haïr son parti de ceux qui étaient sérieusement attachés au culte romain; mais il n'était pas toujours maître de cette soldatesque qui, plus franche que lui, intriguant, croyait faire la guerre dans l'intérêt de la religion. Il envoya d'Orléans Poncenat pour commander la cavalerie, et Changy pour être à la tête de l'infanterie; mais parce qu'il s'éleva quelques contestations, Changy consentit qu'on lui substituât Hector de la Forest, sieur de Blacons, et il se retira à Valence, pour y rétablir les affaires.

«En apvril 1562, messire Henry d'Apchon (fils cadet) prist prisonnier au port de Montrond le ministre d'Yssoire, en Auvergne, superintendant de tous ceux dudit pays, et comme tel député à Lyon à la conferance pour le synode général qu'ils avoient convoqué à Orléans. Furent aussy pris audit temps, par messire Arthaud d'Apchon, son frere aisné, lieutenant en Forests, seigneur de Montrond, et arrestez par son ordre, les ministres et prædicants qui s'estoient perchez ez villes de Feurs, Saint-Galmier

et Saint-Bonnet-le-Chastel, et furent tous conduits ez prisons de Montbrison. »

« Les calvinistes, dit aussi le jésuite Saint-Aubin (on doit se méfier de la haine), avaient envoyé un de leurs ministres à Saint-Bonnet-le-Châtel pour y faire quelques prêches au faubourg. Comme ce ministre avoit été autrefois du nombre de ces charlatans qui montent sur le théâtre pour vendre des drogues aux places publiques, qu'il étoit aussi de mauvaise vie et très mal pourvu des connaissances nécessaires pour conduire leur troupeau, il s'engagea, ne sais comme, à la fabrication de la fausse monnoie. Il est à présumer que c'étoit tout simplement pour avoir de quoi réformer l'église, réformant sa bourse, et s'imaginant qu'en conscience c'en étoit le seul et le vrai moyen.

« Le gouverneur de Montbrison en étant informé se rendit aussitôt (avril) sur les lieux, avec le procureur du roi et plusieurs gentilshommes du pays. Ils saisirent le ministre avec deux complices, de même ils firent prendre une garce qu'ils entretenoient pour les aider à ce grand dessein de la réformation, et furent tous enfermés dans les prisons de Montbrison, où on alloit faire leur procès promptement. Les protestants en ayant été avertis armèrent en diligence. »

Poncenat s'avança avec Montferrier jusqu'à Feurs, défit le corps de la noblesse forézienne, qui était venu à sa rencontre sous les ordres

de Saint-Priest. Partie se sauva dans les montagnes voisines, et partie dans la ville, que Poncenat assiégea sur le champ. Les uns disent qu'elle fut enlevée d'assaut, d'autres qu'elle résista dix jours, et ne se rendit que pressée par la famine. Ceci paraît croyable puisque, ayant assiégé Feurs le 3 juillet, ils ne parurent devant Montbrison que le 13.

Nous laisserons parler ici Jean Perrin, alors châtelain de Montbrison, narrateur exact et impartial, qui a laissé des mémoires manuscrits :

« Le lundy treiziesme juillet 1562, environ deux heures aprés midy, monsieur le baron des Adrés, accompagné des seigneurs de Poncenat, Blacon, Pizey, Cice, et aultres capitaines huguenots, avec vingt ou vingt-cinq enseignes, en nombre de quatre mille hommes, tant de pied que de cheval, assiége la ville de Montbrison du costé du Parc.

« Le landemain, mardy, environ sept heures de matin, un trompete fust envoyé par la porte Saint-Jean, de la part du capitaine Cice, sommer la ville et les capitaines qui avoient esté mis en icelle, pour la garder, par monsieur de Montrond, lieutenant du gouverneur, à sçavoir messieurs de Moncelar, Cunieres, Chalmazel, Duchiez, Magnieu-Haulterive, d'ouvrir les portes, faire cesser les messes, chasser les prestres, cordeliers et sœurs de Sainte-Claire, et recevoir ministres en leur lieu pour annoncer la parolle

de l'Esvangile; auquel trompete ledict seigneur de Moncelat fist response pour les aultres capitaines et pour ladicte ville, que s'il plaisoit au seigneur Cice se venir rafraischir dans la ville, qu'il trouveroit la porte ouverte et seroit le bien venu; mais que de luy ouvrir pour les actes susdicts touts se deslibéroient plustost d'endurer la mort. Le trompete ayant receu ceste response s'en retourna, et bientost aprés on commancea à canonner la ville du costé du Parc, au-dessoubz la porte apellée la Poterle, estant au cloistre Nostre-Dame, où aprés avoir tiré plusieurs coups de canon, ils firent breche, à laquelle ils vinrent environ sept heures du soir, et entrarent dans ladicte ville sans trouver grande résistance de la part de ceux qui estoient dedans.

« Ce soir et le landemain, mercredy, quinziesme dudict mois, ils occirent de six à sept cents hommes, tant des habitants de la ville que des soldats qui y estoient sous les capitaines susdicts, mesmes monsieur messire Jean Regis, chantre et chanoine de l'église Nostre-Dame; monsieur messire Anthoine Clepé, seindiq du pays et advocat au bailliage; monsieur messire Jean Chanal, docteur en médecine; maistre Jean du Crozet, notaire; Benoist Prala, cordonnier; Simon L'Heritier, aussy cordonnier; Venerand Mure, mareschal; Denys Geoffrey, fils et heritier feu monsieur le lieutenant Geoffrey; Jean du Merley; Jean Bayen, sergent royal au

l'élection, touts habitants de Montbrison, et bruslerent les portes Saint-Jean et de Moing, et trois maisons adjacentes à la porte d'Escotay. (Une autre version dit : Ils mirent petard à la porte d'Escotay et de la Croix.)

« Ledict jour de mercredy, environ my-jour, ils firent sauter et précipiter en bas de la tour du donjeon au jardin qui estoit à feu monsieur de Jaligny les capitaines Moncelar, Duchiez et Cunieres, estants d'auprez de Roanne; un prestre (de la Madelaine) nommé messire Saultér; le protonotaire Chenillat, nepveu à monsieur de Chasteaumorand; monsieur de la Roche; Estienne Marion, fils de maistre Anthoine Marion, notaire de Saint-Just-en-Chevalet, et aultres soldats, jusques au nombre d'onze ou treize. Les aultres capitaines, habitants de la ville et soldats qui ne moururent, se sauverent, les uns par le moyen des amys qu'ils eurent en la compagnie dudict baron (comme fit monsieur de Chalmazel) et en payant rançon, et les aultres par fuitte.

« Ils saccagerent pareillement toutes les maisons et pillerent toutes les églises, chassant et tuant les prestres, ruinant les autels et images, et quelques jours aprés commancerent à faire venir ministres, et prescher en l'église Nostre-Dame. Emmenerent aulcuns qui n'eurent moyen fournir rançon sur l'heure jusques à Montrond avec eux, mesmes le chanoine Louys Papon,

qui y demeura prisonnier jusques au landemain qu'on leur porta argent.

« De la compagnie dudict sieur baron contre la ville estoient Pierre Philippes, dict Saduret, prævost de Forez ; Jean Dalmais, esleu de Forez ; Anthoine Niolly, fils au sire Guillaume Niolly; Jean Bonbardier; Claude Purueray, fils d'Alexandre Purueray, barbier ; Jean De Vau, serrurier ; Marcellin Charbonnier [1], et Remond Cepery, archers du prævost, touts habitants de Montbrison, et plusieurs aultres de ladicte ville et des villes circonvoisines.

« Ledict jour de mercredy de soir, ledict baron avec sa compagnie, deslogea dudict Montbrison, et alla droict au chasteau de Montrond, demeure du lieutenant du gouverneur pour le roy, où le landemain matin il entra et fist précipiter trois hommes du hault du chasteau en bas. Il y mit monsieur Quintel, grand maistre de son artillerie en garde, et luy donna le chasteau et l'estat de bailly de Forez, duquel monsieur d'Urfé estoit pourveu, puis y laissant ledict Quintel avec quelques soldats, se retira à Lyon avec son aultre compagnie.

« Monsieur Guillaume Perrin, chanoine, paya cinquante escus pour rachepter sa vie, car on

1) Ce nom est peut-être celui de la profession de ce Marcellin, mais selon l'usage du temps, le manuscrit ne porte pas la virgule nécessaire. Peut-être aussi faudrait-il écrire Purveray, avec l'orthographe moderne.

le mena devant ledict sieur baron qui le vouloit faire précipiter comme les aultres; mais il fust donné à un soldat qui le mit à ceste rançon. »

C'est chez Jean Perrin que les chanoines avaient placé leurs reliquaires d'or et d'argent, dont les huguenots s'emparèrent.

Voici comment s'exprime un autre habitant de Montbrison, Étienne Berthaud, avocat du roi en l'élection :

« L'an 1562 arriva la désolation de la ville de Montbrison par les hostillités cruelles de François de Beaumont, baron des Adrets, colonel général des huguenots, et de Jean Guitet (Quintel), maître de son artillerie; lesquels ayant assiégé et forcé ladite ville et château sans combat ni résistance, à cause de l'ivrognerie et lâcheté de six cents hommes étrangers qui y étoient en garnison, firent mourir de divers supplices lesdits étrangers quoique François et voisins. Monsieur Éstienne Berthaud, mon ayeul, étoit au temps d'icelui siége et massacre échevin de ladite ville, laquelle il ne voulut jamais quitter, et néanmoins par sa prudence il obtint desdits huguenots, pour soi et autres habitants une favorable composition. »

Le savant docteur Claude de la Rone nous a aussi laissé une relation de ce terrible événement dans son manuscrit de 1627 :

« Donc, le 14 juillet 1562, environ les cinq heures du soir, les huguenots entrèrent par la

brèche qu'ils firent aux murailles dudit cloître, avec le canon qu'ils avoient braqué sur le Parc, au nombre de deux mille hommes, sans aucune résistance des habitants, tant à la brèche que par les rues, etc. ; que si Dieu n'eût avancé le cours du soleil, comme il l'arrêta du temps de Josué, il ne fût pas resté un homme vivant en toute la ville... ce que j'atteste être, comme l'ayant vu, etc. »

Lorsque la brèche fut faite, deux soldats qui voulurent pénétrer trop promptement dans la ville furent écrasés sous un pan de mur qui vint à se détacher. La brèche avait été faite par trois pièces d'artillerie et deux pièces de campagne. La cavalerie surveillait les environs. Des Adrets et Poncenat se mirent fort en évidence ; ils encourageaient les soldats, et ne se ménagèrent pas eux-mêmes.

On rapporte qu'outre la brèche du cloître, il en avait été fait une autre du côté de la porte Saint-Aubrin, et que la bourrelle, armée d'un massif coutelas, en défendait l'entrée, tranchant la tête aux premiers qui eurent l'audace de se présenter ; mais qu'enfin lasse elle-même, elle fut tuée. Nous devons avouer que cette brèche et cette historiette n'ont rien de bien positif.

Les vainqueurs en entrant dans la ville ne proféraient que cet horrible cri : *Tue! tue!* qui retentissait cent fois plus effrayant que le glas funèbre. Ils n'exécutèrent que trop cette terrible

menace. Ils étaient exaspérés d'apprendre la manière dont on agissait ailleurs envers leurs co-religionaires, de sorte qu'ils se livrèrent à toute cette cruauté qu'ont des gens que l'instinct sauvage de la conservation dirige : des enfants écrasés contre les murs, des viellards assommés sans défense, des femmes violées, éventrées.... Voilà quels furent leurs exploits ordinaires.... Mais c'est surtout pour les gens d'église qu'était réservée toute leur rage. Heureusement la nuit vint mettre un terme à tous ces massacres, et elle vint si à propos que la tradition dit, avec le docteur de la Roue, que Dieu fit un miracle; mais tout ne vint qu'en son temps : la tradition n'a pas même l'excuse d'une éclipse. D'ailleurs les protestants étaient entrés à sept heures du soir, et le lendemain on pouvait compter près de huit cents cadavres étendus dans les rues! Certes, le temps avait été bien employé! Ainsi avait été célébrée cette année la fête de saint Aubrin, le patron de la ville : au lieu d'habits de fête, il avait fallu se couvrir des plus sanglants habits de deuil.

Au nombre des victimes déja citées on peut joindre : Jean Besson, Antoine Malin, « qui n'avoit rien de malin que le nom, » et François Bourgoin, cordeliers; Étienne Cortant, chanoine; Canalis, médecin; Hypolite, procureur.

« Quelques soldats passants devant la porte du logis de Pierre Lombardin, notaire royal de

ladite ville, appercevants qu'il estoit chauve, creurent qu'il estoit prestre, et à cause de cela le vouloient tuer. Quelqu'un d'eux s'approchant donq de luy en le menaceant, la femme dudit Lombardin, nommée .... Boutonges, tomba comme pasmée, ce qui obligea ces soldats de courre à son secours [1], et estant revenue de sa pasmoison, ils luy demanderent d'où luy estoit venu cest accident. Elle leur respondit que c'estoit parce qu'ils vouloient tuer son mary, et alors ils lui dirent qu'ils croyoient qu'il fust prestre; que puisqu'il estoit marié, il n'auroit aulcun mal; mais qu'il se résolust à les recevoir en son logis et leur y faire bonne chere : ce qu'il fist, et ils y firent des desgasts et hostilitez incroyables, jusques à le menacer de rostir ses enfants, et entre autres leur fille nouvellement née, nommée Renée Lombardin, dont ladite Boutonges par la force de la frayeur avoit accouché. Ainsy en faisoient-ils aux autres maisons.»

Le père Fodéré, parlant de ce qui est relatif au couvent de Sainte-Claire : « Un religieux cordelier, directeur des sœurs, fit un trou dans la muraille qui fermoit le jardin d'une vertueuse veuve (dame Colombe Hypolite) dans la maison de laquelle les sœurs se cachèrent, mais n'étoient

1) Voilà qui peint bien l'homme : versant impunément le sang dans ses moments de rage; mais que tout à coup un malheur arrive sans sa participation, et l'instinct naturel lui fera porter secours.

pas plus en sûreté. Elles entendoient les cris et les lamentations de ceux qu'on massacroit, et n'avoient d'autres perspectives que d'être violées ou meurtries. Trois soldats enfoncèrent la porte, et se préparoient à forcer les plus jolies, mais les voyant dans un si piteux état, ils en eurent pitié, et s'en alloient sans leur avoir fait aucun mal, lorsque deux de ces sœurs se rappelèrent qu'elles avoient pour parent un seigneur calviniste du voisinage, qui pourroit peut-être leur rendre service, elles le firent prier par ces soldats de venir les voir, et quand il fut venu, elles le supplièrent de vouloir bien les emmener, ce qu'il fit après quelques difficultés, et les conduisit toutes dans son château ; mais il ne voulut pas emmener le pauvre père Bourges (celui qui avoit fait le trou dans la muraille), et il fut massacré dans la rue, en voulant regagner la demeure de son supérieur. »

Le père Gilbert Vacca, docteur en théologie, et Jean Laur, cordeliers, ne voulurent pas sortir de leur couvent, et restèrent à prier toute la nuit dans l'église ; ils vidèrent le saint-ciboire. Mais le jour revenu avec le carnage, on enfonça les portes, et nos deux pères furent conduits en prison. On fit venir des ministres pour les convertir; mais Vacca était un des habiles du temps, et les réfuta, « dont ils eurent une telle rage, qu'après lui avoir mis des fers aux pieds et aux mains, ils l'enchaînèrent par le cou, et le mirent

au pain et à l'eau, lui faisant souffrir, ainsi qu'à son compagnon, toutes sortes de maux. »

Un des ministres protestants venait souvent le voir dans sa prison et le maltraitait. Un jour qu'ils disputaient ensemble, ne pouvant le convaincre, il lui donna un grand coup de son fusil qu'il portait toujours avec lui, et lui cassa une côte. Un capitaine huguenot, dit Fodéré, frappé des raisonnements de Vacca, le demanda, ainsi que Laur, au baron des Adrets, pour en faire ses prisonniers. Il prometait de les convertir, « ce qui serait, disait-il un grand bien à notre secte, car on pourrait bien employer le talent de Vacca. » Au reste, s'il ne réussissait pas à les convertir, il se chargeait de leur faire endurer une mort cruelle. Les ayant obtenu, il il se retira avec eux dans sa maison de Dijon, où depuis il resta ferme catholique. Quant à Vacca, il ne survécut que peu de temps aux mauvais traitements qu'il avait reçu.

« Les religieuses restèrent deux mois dans le château dont nous venons de parler, espérant toujours que cette fureur prendroit fin ; mais voyant qu'il n'y avoit pas apparence, et que nuit et jour elles n'entendoient autres que clameurs, meurtres et saccagements qui se faisoient aux villes voisines ; apprenant la férocité de des Adrets, qui avoit fait précipiter de la tour près de quarante, tant ecclésiastiques que gentilshommes, et de plus apprenant que les calvi-

nistes se formalisoient contre ce parent, qui gardoit en son château des *idolâtres et caffardes* papistes, elles se séparèrent. » Presque toutes revinrent quand Montbrison fut au pouvoir du roi.

« Ils massacrèrent, dit la *Généalogie et fin des huguenots*, huit cent soixante-trois chrestiens, firent sauter de gayeté de cœur onze ou douze gentilshommes du plus hault donjeon du chasteau de ladite ville sur des rochers, où estoient dilaniez leurs corps aprés leur déceds par les gents du prevost des mareschaux, et dix-neuf femmes de nom prinses par force. »

Qu'on ne nous accuse pas de partialité ; nous évitons de citer les relations exagérées, et tout ce que nous avons dit se trouve consigné aussi dans les mémoires écrits par les protestants ; voici, par exemple, un extrait de la petite brochure intitulée : *Histoire des triomphes de l'église Lyonnoise, avec la prinse de Montbrison par les fidèles au nom du roy.*

« Aprez la prinse de Lïon, les comtes (chanoines de Saint-Jean) fuient dans le Forez, y levent de l'argent et des troupes, commandées par Montsala (Moncelar) et Montrond.

« Monsieur le colonel ayant marié à Lïon sa belle-sœur, mademoiselle Suzanne de Romanesche, avecq le baron de Sainct-Trucy, fust adverty que Montsala, Montrond, et les iadis comtes de Sainct-Iean de Lïon, ou pour le

moins leurs attiltrez, guastoyent et despilloyent le Forez, faisant leurs tanieres.

« Montbrison (laquelle ils avoyent fort munie) se deslibera marcher là où il faisoyt nombre à mille à douze cens hommes, d'où il n'y avoit que quatre cens pistoliers chrestiens. Les ennemys tout au double et munis de fortes murailles, sans le secours des oppidans, villageoys forcez, et arceleurs prestres. Ledict sieur colonel et Iosué, ayant foy ferme de victoire, mande ung gentilhomme audict Montsala, tendant à quelque bon accord et à la gloire de nostre Dieu. Mais ledict Montsala et prestres, enflez de l'orgueil de Sathan, et se confiant en ses forces, ainsy que faisoyent les gentillastres de Canaan lorsque Iosué les vainquist, respondit audict gentilhomme que s'il vouloit boyre, il luy donneroyt volontiers collation ; mais (disoyt ledict Montsala, par le sang-Dieu) s'il luy parloit d'accord, qu'il le feroyt pendre, et touts ceulx lesquels desclineroyent. Cela enflamba fort mondict seigneur colonel pour deux raisons : la premiere et principale pource qu'il voyoit à son desagré le nom du seigneur blasphesmé ; la deuxiesme qu'il avoyt foy que Dieu batailleroyt pour nous. Il braqua donc l'artillerie contre ledict Montbrison le mercredy quinziesme du present moys de iuillet 1562, fist bresche la nuict, fust vaillamment victorieulx, print ladicte ville, occit ou mist en fuiste touts les caffarts et

soubztenant de leur querelle. Ceulx de la ville, pour avoir importuné les soudars chrestiens, iecté des pierres des fenestres, et receu chez eux les rebelles à Dieu et au roy, feurent mis à mort avecques leurs complices au nombre de troys ou quatre cens, *sauf le plus* Moncsala (avecques sa sang-Dieu et sa mort-Dieu) admonesté de son salut par mondict sieur colonel, en cuydant eschapper sa vie avecq onze aultres, saulta d'une tour de troy cens toyses d'haulteur en bas, sur ung rochier, pour rescompense de ses œuvres. Mondict seigneur et colonel, ne tendant qu'à faire resgner J. C. sous la couronne de nostre souverain prince le roy de France Charles de Valoys, neuviesme du nom, se presparoyt (*à aller*) en Avignon, pour restablir les chrestiens (protestants), etc. »

Cette pièce, œuvre de parti, écrite par un *illuminé* qui tient à gloire les hauts faits de son colonel, est vraiment curieuse pour ses révélations. On voit qu'un grand reproche fait au malheureux Moncelar, c'est de s'être servi dans sa réponse au parlementaire d'un juron peu déplacé dans la bouche d'un soldat. Du reste il paraît bien prouvé que l'hypocrite des Adrets lui avait promis la vie ainsi qu'aux siens, et que ce ne fut que par le plus insigne manque de foi qu'il les fit mourir. Aussi, ses généraux, dit De Thou, frémissaient de ses cruautés, et l'accusaient de lâcheté et de perfidie. On assure

même que des Adrets devait la vie à Moncelar, qui, au risque de la sienne, au siége de Valfenières, en Piémont, en 1554, alla le retirer du fossé dans lequel il était tombé. Il avait adopté ce système de cruauté, pour rendre par la terreur les victoires plus faciles, et on peut dire qu'il réussit : partout il était redouté, et le pape tremblait dans Avignon.

C'est une erreur de croire que la tour qui reste près du palais de justice soit celle du haut de laquelle, par forme de récréation, le baron força les catholiques à se précipiter. Cette tour, qui fut détruite plus tard, comme on verra, dans laquelle Montcelar et ses compagnons s'étaient réfugiés, faisait partie du château, qui « étoit composé, dit De la Mure, de trois forteresses ou tours distinctes, et au milieu, sur le rocher, étoit le fort dominant. » On a découvert sur le haut de la butte des fondements très solides, composés de pierres de taille, qui sont indubitablement les restes de ce fort *dominant*. La tour Javelle n'était que pour la défense de la porte de la Croix, au château.

Il appert, par les terriers du temps que la « maison et le jardin de feu *Jaligny*, où avoient esté précipités Montcelar et autres estoient situés au chastel de Montbrison, joignant le donjon de bize, et à certaine place de devant aussy devers la bize, et aux maisons de Philippes et Pierre Grospere, bouchers, et des

Alboens de Barges, devers le soir, sous le cens et servis de treize deniers censeaux, etc. »

Il est presque certain que le nombre des catholiques que le baron força à se précipiter en bas de la tour ne fut que de douze ou treize, quoiqu'en disent Fodéré et d'autres.

Avons-nous besoin de rappeler ici ce bon mot si célèbre, qui fit obtenir grâce à son auteur. Des Adrets reprochant son manque de courage à un de ces malheureux qui hésitait à se précipiter au bas du donjon, lui dit : « Eh ! quoi, te faut-il deux élans pour ce saut ? » — « Seigneur, je vous le donne en dix, » répondit celui-ci, sans se déconcerter. Cette preuve de présence d'esprit dans un moment aussi critique plut tellement à des Adrets, qu'il accorda la vie à ce soldat, ou cordelier, selon d'autres.

Le lendemain de son entrée, le baron fit rassembler tous les papiers de l'église Notre-Dame et y fit mettre le feu, et c'est ainsi que nous avons été privés de nos plus riches archives. On estime à dix mille livres, dit De la Mure, ce que les protestants prirent chez les chanoines, et à plus de quarante mille ce qu'ils pillèrent dans l'église, où il y avait plus de vingt grandes châsses en argent, ornées de pierres précieuses.

Quelque temps avant, Jean Pupier, de Montbrison, obéancier de l'église Saint-Just de Lyon, fuyant les protestants, était venu déposer dans le cloître Notre-Dame, le riche reliquaire de

son église ; mais prévoyant bien que Montbrison serait aussi visité, il se hâta d'emporter à Clermont ce trésor, au milieu de mille dangers.

Dans leur riche butin, les huguenots emportèrent la fameuse rose d'or donnée par Jeanne de Bourbon à l'église Notre-Dame, « et s'il est vrai, dit toujours notre historien, que cette riche pièce ait été rachetée à vil prix par un catholique qui la revendit beaucoup davantage, la maison de celui qui a fait ce trafic n'est pas obligée à une petite restitution. » — Comme on voit, cent ans après, De la Mure songeait encore aux intérêts de son église.

Il est présumable cependant que beaucoup de choses avaient été soustraites avant l'arrivée des protestants ; car depuis longtemps on devait s'attendre à cette fatale visite. Le peu de résistance qu'on leur opposa semble confirmer le fait : Montbrison était alors la ville la plus forte et la plus riche de la province. Il n'était pas naturel de se laisser dépouiller.

Un vieil adage du temps disait :

A Montbrison,
Forte garnison,
En Forests ell'est bien assise ;
Des huguenots elle fust prise,
Par une insigne trahison.

Il faut croire que cette trahison qui livra la ville, fut la désunion des citoyens. La relation

de Perrin nous a fait connaître plusieurs Montbrisonnais qui se trouvaient dans l'armée du baron. La garnison montra en outre bien peu de courage.

Le 15 au soir, des Adrets s'avança vers Montrond. D'Apchon était absent ; un jeune de Prévieux, dont le père avait beaucoup souffert dans les affaires de Lyon, rassembla à la hâte une cinquantaine de villageois, et se ferma dans le château avec eux. Ils repoussèrent assez courageusement l'attaque de l'avant-garde protestante ; mais quand des Adrets fut arrivé, et que la Renommée, qui va toujours grossissant les objets, eut publié ce qui s'était passé à Montbrison, tous ces soldats d'un moment abandonnèrent le poste. Six seulement furent asses courageux pour rester avec de Prévieux, qui attendit son ennemi. Le baron le fit sommer de remettre la place aux mains de sa majesté et aux siennes ; le jeune de Prévieux répondit qu'il n'était dans le château que pour le garder aux mains du roi (catholiques et protestants, comme on a vu, prétendaient se battre au nom de Charles IX, dont le règne commençait sous de sanglants auspices...); mais se voyant presque à la merci d'une armée victorieuse, et recevant l'offre d'une composition favorable, puisqu'on lui permettait de sortir avec les siens, et qu'il n'y aurait point de pillage, il crut pouvoir traiter ; mais des Adrets ne tint pas mieux sa

parole qu'à Montbrison, et un des six défenseurs du château de Montrond fut précipité en bas du plus haut donjon. Des Adrets pilla aussi l'église, et parce qu'on était trop lent à lui apporter les vases sacrés, il fit jeter en bas du clocher le curé et le marguillier.

Bientôt après une servante s'étant laissé séduire, découvrit aux soldats du baron les lieux où avaient été cachées les richesses du château. Ils chargèrent plusieurs voitures de meubles et d'ornements, et les envoyèrent à Lyon, en contraignant les propriétaires de ces voitures à faire ce service.

Mais ce qu'il y a de plus hideux peut-être, parce qu'on ne peut l'expliquer que par le désir de faire un vil gain, les religionnaires tirèrent du cercueil où on l'avait mis, en attendant que son tombeau fût prêt dans la chapelle du château, le corps du seigneur de Montrond, qui était mort récemment, et traînèrent son cadavre dans les champs.

Cette rage contre d'Apchon peut trouver une excuse dans le fait de l'arrestation des ministres protestants opérée par ses fils, comme nous avons vu, et comme le dit aussi le chroniqueur protestant déja cité : « Les fideles gardent prisonniers deulx des comtes de Sainct-Iean de Lïon, iusqu'à ce que l'on aura rendu quatre ministres du Forez, que les enfans de feu le seigneur d'Apchon, beau-frere du maréchal de

Sainct-André (*c'était une double raison pour le haïr*), ont faict prendre et mis prisonniers à Montbrison. » — Emprisonnement fatal, qui valut à cette ville la visite à jamais célèbre du baron.

Mais quelle excuse pouvaient-ils alléguer pour justifier la violation du riche tombeau des comtes de Forez, dont la race, éteinte depuis deux siècles, n'avait pu nuire à leur secte? — Laissons parler De la Mure, justement indigné d'une impiété aussi sacrilége :

« Non seulement ils s'en prirent aux saintes images; mais encore à la figure de ce pieux comte (la statue de Guy IV) et autres de ce saint tombeau, qu'ils brisèrent, tronquèrent et mutilèrent en plusieurs endroits, lui laissant les marques de leur barbare fureur; et outre cela, comme s'ils eussent voulu faire la guerre aux morts aussi bien qu'aux vivants, leur rage les poussa d'aller violer la susdite tombe devant le maître-autel, où estoient les ossements de ce comte et de plusieurs de ses successeurs, et autres de sa famille, qu'ils arrachèrent des caisses de plomb, où ils reposoient, enlevant ce métal par une sordide avarice, et jetant pêle mêle tous ces ossements avec un mépris inhumain les uns sur les autres sur le pavé de cette tombe.... Tellement, dit ailleurs notre historien, qu'on eût pensé qu'ils vouloient représenter le jugement dernier et la résurrection des morts, tirant tous ces cadavres de leurs tombeaux ! ! ! »

Après l'exploit de Montrond, des Adrets retourna à Lyon; mais avant il nomma, comme nous avons vu, Quintel bailli de Forez, et Saduret prévôt. Le premier était inconnu dans la province qu'il allait administrer; mais le second était de Montbrison. Connaissant le pays, il fut chargé de faire rentrer les richesses des églises. Le chef-lieu de cette espèce de gouvernement était toujours Montbrison, dont le château servait d'arsenal général. De là à chaque instant les calvinistes faisaient des expéditions sur les villes voisines, qui n'étaient nullement en état de défense, et que Saint-Aubin nomme les *villottes de Forez :* tantôt c'était Boën, tantôt Saint-Galmier; Saint-Germain aussi a conservé d'eux un souvenir de terreur. On croit que cette ville fut prise d'assaut et brûlée en partie. La *rue des Huguenots* est aujourd'hui le seul témoignage historique qui y rappelle ces luttes horribles.

Ayant eu un jour dessein d'envoyer à Saint-Bonnet-le-Château un ministre pour y recommencer les prêches, un d'entre eux leur représenta que ce serait l'envoyer à une mort certaine, tant était grande l'exaspération des habitants; alors au lieu d'un ministre ils y envoyèrent une compagnie d'archers, qui revint après avoir brûlé tous les papiers de l'église.

De ce côté, à Pont-in-Pérat, quelques protestants se rassemblèrent sous les ordres de Blacons, et s'étant emparé de l'abbaye de La Chaize-

Dieu, prétendaient en faire autant de la ville du Puy : ils réussirent seulement à en ravager les environs, et se dissipèrent à la levée d'armes de Saint-Chamond[1], de Saint-Hérand, grand-prieur et lieutenant du roi en Auvergne, et de Saint-Vidal, gouverneur du Velais.

A cette époque, les huguenots abandonnèrent aussi la ville de Montbrison, qu'ils avaient tenue cinquante-cinq jours. Ce fut le 7 septembre qu'ils sortirent, et le 14 on commença à dire la messe dans l'église Notre-Dame. Le doyen Pierre Paparin, neveu de celui qui avait logé François I.er, fit constater par procès-verbal les dégats qu'avaient faits les protestants. Il nous a été impossible de rien retrouver de cette pièce curieuse. Nous n'avons point trouvé non plus d'acte public du bailli Quintel.

Parmi les prisonniers que les protestants avaient faits à Feurs se trouvaient deux jeunes gens de la famille de Prévieux et de Saccenin, dont le moins âgé était chevalier de Malte, qualité qui lui attira les plus mauvais traitements. Son aîné obtint sa liberté avec rançon, et réclama en vain la même faveur pour son frère. L'autre membre de cette famille, qui avait été épargné par des Adrets dans la prise de Montrond, vint à Lyon supplier Sonbise, gouverneur de cette ville, de relâcher son frère, à quelque

1) Voir la *Biographie*.

prix que ce soit; mais celui-ci répondit que l'argent ne faisait rien à cette affaire, et le pauvre chevalier resta en prison, où on fit tout au monde pour le porter à rompre ses vœux; le père Saint-Aubin, que sa haine rend crédule, dit même que la femme d'un officier du baron se livrait à lui : il resta inébranlable. Dans la suite, il parvint à s'échapper des mains des soldats qui le menaient à Lyon.

La ville d'Annonay, qui était alors du ressort du Forez, s'était dès le commencement des troubles déclarée pour la réforme : Sarras en était gouverneur pour les protestants. Le 27 octobre, en vertu d'une pretendue commission du baron des Adrets, ce capitaine fit armer environ cent quarante artisans ou laboureurs de cette ville, avec lesquels il surprit Saint-Étienne, peu considérable alors : l'attaque se réduisit presque à mettre le feu aux portes de la ville. Cet avantage était néanmoins très important dans ce temps de guerre, car outre un assez bon butin, il trouva beaucoup d'armes qu'il emportait; mais son triomphe fut court. Ayant été contraint d'abandonner le poste, il fut battu complettement dans le trajet de Saint-Étienne à Annonay par les troupes de Saint-Chamond, qui formaient un corps d'environ quinze cents hommes, dont sept à huit cents arquebusiers. Dans cette défaite, Sarras perdit presque tous ses soldats; son frère même fut dangereusement

blessé. Saint-Chamond poursuivit ses avantages, et vint camper devant Annonay, qu'il somma de se rendre au nom du duc de Nemours, commandant général du pays pour les catholiques. Les religionnaires, quoique dénués de tout secours et abattus par la défaite de leur gouverneur, ne capitulèrent cependant qu'après avoir fait évader leurs ministres, pour lesquels ils redoutaient la fureur des catholiques.

Saint-Chamond, sans pitié, fit passer au fil de l'épée tous ceux qui furent trouvés les armes à la main, et précipiter en bas ceux qui étaient dans les tours. C'est à peine, dit Gamon (*Mémoires*), s'il épargna les catholiques, qui s'étaient réfugiés chez les seigneurs Du Peloux et Jarnier, qui avaient des châteaux dans le voisinage ; et, après avoir fait renverser les tours et permis le saccagement de la ville, il alla rejoindre le duc de Nemours, qui campait alors devant Vienne, que tenait des Adrets. Il est important de dire que, pendant le pillage d'Annonay, Henri d'Apchon faisait de son côté piller par ses hommes les lieux voisins, où les religionnaires s'étaient fortifiés.

Le bruit s'étant répandu que des Adrets allait venir venger les cruautés de Saint-Chamond, les protestants se rendirent de nouveau maîtres de la ville d'Annonay. Le duc de Nemours y renvoya aussitôt Saint-Chamond, avec un corps de trois mille Foréziens, et ayant appris en

même temps que des Adrets venait au secours de cette ville, avec quatre cents argoulets, « il luy accourcit le chemin, et l'affronta à Beaurepaire si rudement que des Adrets voyant ses gents taillez en pièces, se retira de la meslée et gaigna Lyon à la course (cela arriva en 1562, auquel temps ils avoient pris prisonnier le seigneur de Saint-Priest), d'où pensant prendre sa revanche il retourna sur ses brisées avec quatre mille piétons et deux cents hommes de cheval; mais il fut encor mieux battu et tous ses gents à vau-de-déroute.»

Dans ce temps, le duc de Châtillon écrivit à des Adrets une lettre dans laquelle il le blâmait de ses cruautés. Cette lettre tomba entre les mains du duc de Nemours, qui s'en servit pour le dégoûter de servir plus longtemps les protestants. Bientôt en effet ce général, qui se croyait mal récompensé de ses services, et qui déja avait éprouvé beaucoup de dépit de se voir supplanter par Soubise dans le gouvernement de Lyon, sur lequel il avait compté, se laissa aller à trahir son parti comme un lâche ; mais les protestants, qui eurent vent de l'affaire, se saisirent de lui au moment où il allait livrer aux catholiques la ville de Valence et quelques autres, et ils l'envoyèrent prisonnier dans le Languedoc; ce qui retarda pour quelque temps les affaires du duc de Nemours, qui serra Lyon de plus près.

Il ne nous appartient pas de condamner irrévocablement des Adrets, mais nous pouvons dire que c'était un homme sans foi, qui, comme la plupart des généraux du temps, n'avait adopté une croyance que par intérêt. L'année suivante, il changea de parti, et se battit depuis contre les protestants, dont il avait d'abord épousé la querelle. Un de ses fils se signala dans les massacres de la Saint-Barthélemy......

Cependant Saint-Chamond, à la tête de ses trois mille Foréziens, s'était présenté devant Annonay, pour remettre cette ville au pouvoir des catholiques; elle résista deux jours; mais enfin, privée de secours et de munitions, elle fut forcée de se rendre par capitulation le 11 janvier 1563. Il fut convenu que les troupes étrangères sortiraient avec armes et chevaux, pour se retirer où bon leur semblerait; que la ville ne serait pas livrée au pillage; que l'infanterie catholique n'y entrerait pas, et que la cavalerie n'y resterait qu'une après-dînée, pour y prendre des rafraîchissements. Mais qu'importait les capitulations au cruel Saint-Chamond: il viola le traité; fit passer au fil de l'épée tous les habitants qui voulaient suivre les troupes. D'Apchon éprouvant quelque difficulté, fit piller et tuer tous les religionnaires qu'il rencontra sur son passage. Saint-Chamond de son côté fit entrer sa cavalerie et son infanterie dans la ville, « où le fer et le feu furent également

employés, dit Gerson, fidèle historien de ces temps de désastres, et où le soldat exerça toutes les fureurs de la guerre. » On précipita du haut des tours les officiers et habitants qui parurent les plus rebelles. Les catholiques eurent le même sort que les religionnaires : il n'y eut de sauvé que ceux qui se retirèrent chez les gentilshommes du voisinage. Le pillage dura cinq jours.

Le 14 janvier, après avoir fait détruire toutes les fortifications d'Annonay, Saint-Chamond se rendit à Bonlieu, près de cette ville, où s'étaient réfugiés quelques religionnaires qui furent aussi massacrés.

En mars 1563 parut un édit de pacification, qui donnait à chacun la liberté de conscience, et permettait le libre exercice de la religion prétendue réformée dans certaines villes de bailliages et autres....

Et il avait fallu un an de guerres acharnées pour en arriver là. L'expérience ne sert donc à rien aux hommes? Que semblable fait se présente, et nous verrons la philosophie du jour se montrer aussi intolérante qu'alors la religion romaine, qui s'attira de si sanglantes représailles.

Après différentes tentatives plus ou moins heureuses, le duc de Nemours se rendit maître de la ville de Lyon en juillet 1563, et aussitôt Jacques d'Urfé, bailli de Forez, par ses lettres aux dix-neuf villes de la province, convoqua une assemblée des états dans Montbrison, pour

faire la nomination d'un nouveau syndic. Cette charge était restée vacante depuis la mort du syndic Clepé, tué lors du sac de Montbrison par des Adrets. Depuis, l'ordre n'avait pas été parfaitement rétabli, et c'était la première assemblée. Les états furent en outre chargés de régler le compte des contributions dues au duc de Nemours pour l'entretien de son armée, sans y comprendre une quantité de grains que nos pays avaient fournie pour se soustraire aux excursions des soldats, lorsqu'ils campaient aux environs de Lyon. Il n'y avait point alors d'armée amie ou ennemie, et nos pays furent tenus de payer deux cent mille livres au duc. Il reçut pour la reddition de la seule ville de Montbrison vingt mille livres, quoiqu'il n'ait rien eu à faire pour cela, puisque les religionnaires l'avaient abandonnée depuis longtemps; mais elle était comprise dans son département militaire, et cela suffisait. On se trouvait sous un gouvernement si faible, que tout agent se faisait largement payer ses services. C'était d'ailleurs alors un usage général. « Les gouverneurs eux-mêmes, dit Anquetil, une fois en possession de leurs places, les regardaient comme un bien qui leur appartenait; de sorte que quand le roi voulait les en retirer (pour en nommer un autre ou faire quelque échange), il fallait acheter leur démission. »

Après toutes ces misères, et comme si Dieu

voulait rappeler aux hommes le tort qu'ils ont de s'entredétruire, la peste survint; fléau terrible qui les moissonna quand ils crurent pouvoir se reposer.

Elle parut d'abord à Lyon, et l'archevêque Antoine d'Albon, Forézien, fut forcé de se faire consacrer à Saint-Just-en-Chevalet, par les évêques de Saint-Flour et de Sarlat.

« Environ le 15 juillet 1564, la peste se mit à Montbrison, et y fust apportée de Lyon par Prudon de Bar, messager. Elle s'y enflamma si fort que la pluspart des bons bourgeois abandonnerent la ville, et la cour du bailliage se tenoit à Saint-Germain-Laval ; jusques-là qu'un nommé Jean de L'Estra, clerc, demeurant à Montbrison chez maistre François de L'Estra, procureur au bailliage, fust nommé par les consuls capitaine de ladite ville, et avoit cinq ou six archers avec luy pour garder la ville d'estre pillée, et tenir les malades en paix. Et sur la fin de ladite année la peste s'arresta.»

Cette pauvre ville de Montbrison éprouvait bien des vicissitudes. Dans une cinquantaine d'années nous lui voyons perdre plus de population qu'elle n'en a de nos jours, et tout n'est pas fini ! Nous avons encore trente années de semblables misères à parcourir.

1566. Lettres d'érection du marquisat de Roannais en duché en faveur de Gouffier, « attendu les bons et loyaux services rendus par sa

famille aux rois François I.er, Henri II et François II. » Cette famille avait les plus hauts emplois à la cour.

En 1567, comme on assurait que l'édit de pacification n'aurait point de suite, les religionnaires firent de nouveaux mouvements. Le bailli d'Urfé, commandant pour le roi en Forez, en l'absence duc de Nemours, leva et exerça dans le pays douze cents hommes de pied et cinq cents cavaliers, sans compter ses cent hommes d'armes.

Ainsi s'exprime le père De Laval, dans son *Histoire des troubles des huguenots*.

« Poncenac, gentilhomme bourbonnois, religionaire, avec Verbelay, autre capitaine religionaire, leva plusieurs troupes sur la fin de l'année 1567, qu'il assambla à La Pacaudiere. Ces deux capitaines ayant ces troupes prirent résolution d'aller en Languedoc ou Dauphiné, trouver les autres chefs religionaires qui les attendoient. Sur cette résolution, Poncenac donne deux ou trois cents chevaux à Verbelay, et prés de six cents arquebuziers pour tracer le chemin à ceux que ledit Poncenac conduisoit, qui pouvoient estre de sept à huit cents fantassins et cent chevaux, prenant la route de Forests, pour trancher le Vivarez, et de là se retirer en Dauphiné ou Languedoc.

« Monsieur de Montaret, gouverneur du Bourbonnois en l'absence du duc de Nemours,

sçachant tous ces desseings se deslibere de les rompre ; pour ce, joinct avec le marquis de la Chambre, qui avoit quelque nombre de chevaux, prie messieurs de Tenide, La Valette, Monsalez et aultres, qui passant par Auvergne, menoient les force de ...., à sçavoir douze à quinze cents chevaux et huit mille hommes de pied, de se destourner un peu, et ne laisser perdre l'occasion de deffaire ces troupes conjurées ; ce qu'ils firent, et atteignent Poncenac contre Champoly, marchant en bataille pour les advertissements qu'il avoit eu d'eux, jusques à un vallon et lieu marescageux pour lequel esviter l'infanterie ne se fust plustost dezrangée qu'elle se sentit presque aussy tost rompue que chargée par grand nombre de chevaux catholiques, en mesme temps que les aultres rompirent Poncenac et ses compagnons, quelque résistance que les uns et les aultres pussent faire. Le capitaine Villenoze y fut tué ralliant ses soldats pour le secours de Poncenac, avec plus de trois cents soldats, et presque tous les drapeaux furent enlevez ; et des catholiques le baron de Brecolles fust blessé d'une blessure dontdespuis il mourut.

« Verbelay cependant adverty de la venue catholique à plus d'une demy lieue de là, rebrousse chemin avec quelques-uns des plus dezlibérez, mais assuré de la route et force catholique, se retira aux siens, lesquels il divisa en petites bandes, pour aller couvertement et comme à la

desrobée; mais les deux tiers de toutes ces bandes furent peu peu deffaictes par les payzans et communes. Poncenac et Verbelay néantmoins firent tant par longues et desrobées cavalcades, qu'ils se joignirent à Valence, et là prirent le loisir de se faire le discours de leur malheur.

« Là, Poncenac et quatre aultres chefs religionaires nommez Montclar, Bourniquet, Mouvans et Rapin, leverent des nouvelles troupes, pour les mener en Guyenne, et en renforcer l'armée des religionaires. Donq avec quatre mille soldats ils vinrent par le Vivarez en Forests; passerent Loire au pont Saint-Rambert, d'où traversant le Forests, ils tirerent à Ganap, sur les frontiéres d'Auvergne. Comme ils estoient en Forests, ils aviserent au chemin qu'ils pourroient tenir le plus seur parmy tant de catholiques, qui n'espioient que l'occasion pour les rompre, sur quoy fust arresté que Poncenac, pour sçavoir mieux l'addresse des chemins, iroit devant pour se saisir du pont de Vichy, où ils desliberoient passer. Poncenac donne jusques en sa maison (le château de Changy) assez prez de là, où il rassambla de la deffaicte de Champoly prez de cinquante chevaux, avec lesquels il se saisit diligemment du pont de Vichy, où les troupes passerent le 5 janvier 1568. Aprés quoy Poncenac s'advance devant les troupes, et approchant le village de Cognac, descouvre plusieurs troupes de cavalerie croisée, qui

s'estoient jà saisy de la campagne voisine, dont il advertit les aultres chefs des troupes, qui rangerent leurs soldats en bataille dans le village de Cognac. Les catholiques n'avoient pas tant de gents de pied, mais plus de chevaux ; qui fust occasion de se mettre en deux hots et l'infanterie derriere, laquelle avoit esté levée d'Auvergne, Forests, et aultres endroicts prochains ; les chefs de la cavalerie estoient messieurs de Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, Saint-Chaumont, Gordes, Urfé, l'évesque du Puy, Hautefeuille, Bretieux et quelques aultres. Ils donnerent donc bataille prez de Coignac, en laquelle, oultre le dommage que les religionaires receurent des catholiques, fust considérable celuy que les religionaires se causerent à eux-mesmes, car quelques-uns d'entr'eux empeschez par l'obscurité de la nuict de recognoistre les marques huguenottes, blesserent à mort Poncenac et Sudaret (Poncenat et Saduret, qui furent transportés dans le château de Changy), un autre de leurs officiers, qui moururent quelques jours aprés, et en demeura encore beaucoup desdits religionaires sur la place, et furent leurs troupes, quoyque non deffaictes néantmoins beaucoup affoiblies par ce rencontre. »

Ces troupes religionnaires rejoignirent Condé, qui faisait alors le siége de Chartre.

Jean Perrin nous fournit d'autres détails :

« De nostre costé (catholiques) y moururent

monsieur de Lupé, lieutenant de la compagnie dudict seigneur d'Urfé, le seigneur de Bressieu, colonel de la cavalerie de Dauphiné, le sieur de Haultefeuille et aultres.

« Ledict sieur de Bourniquet ne passa à Montbrison, comme dict est, mais ses troupes rançonnerent les femmes, qui estoient seules demeurées pour la garde des maisons de ladicte ville de deux cents escus qu'elles baillerent craignant le passage.... »

Le bailli et gouverneur de Forez, Jacques d'Urfé, en apprenant ce mouvement de troupes huguenotes avait fait une grande levée de soldats ; il paraît, d'après Perrin, que tous ou presque tous les habitants mâles de Montbrison se trouvèrent au combat de Cognac, dans lequel le bailli se signala si honorablement, que le 13 mars, Saint-Chamond lui donna, dans l'église Notre-Dame de Montbrison, le collier de l'ordre du roi. Cette cérémonie se fit en présence de toute la noblesse forézienne. Le lieutenant général Papon fut son chancelier.

Le 15 du mois de mai, il se tint à Montbrison une assemblée des états. L'instant était critique. En présence de tous les troubles, les états décidèrent qu'on enverrait une députation au roi, pour lui manifester la ferme résolution dans laquelle ils étaient de se maintenir fermes dans la religion. Les députés arrivèrent à Paris sur la fin de juin, et furent reçus par le frère du

roi, alors comte de Forez, dans le palais de Madrid-lèz-Paris. Il leur témoigna la gré qu'il leur savait des témoignages de leur affection, le désir qu'il avait de les faire soulager, « comme aussi la satisfaction qu'il avoit d'eux, de ce que (avec la bonne et sage conduite du seigneur d'Urfé et autres seigneurs), ils s'étoient maintenus, gardés et exemptés de l'exercice de la nouvelle religion ; leur déclarant qu'il ne vouloit en aucune façon qu'il y eût en son pays de Forez aucun prêche, auquel jamais il n'y en avoit eu aucun, étant ledit pays demeuré ferme et constant en la religion catholique, ayant sur ce fait savoir son intention audit seigneur d'Urfé; les assurant de plus qu'il avoit pourvu au gouvernement de Forez, et qu'ils n'étoient plus sujets de répondre à celui de Lyon. »

Le gouverneur du Forez nouvellement nommé était Chiverney.

Dans le même temps fut pourvu de l'office de prévost de Forez Antoine Coton, père du célèbre jésuite de ce nom. C'était le premier pourvu par le roi depuis l'union du comté à la couronne. La cérémonie se fit à Paris, devant la *table de marbre.*

Annonay, aussi bien que la seigneurie de Rocheblaine, et plusieurs autres châteaux de ce canton, étaient restés au pouvoir des religionnaires depuis l'édit de pacification. Comme le bruit que cet édit de pacification allait être retiré

prenait consistance, un jeune homme de la famille de Condamine et Bayard, à la tête d'une vingtaine de soldats, s'empara d'Annonay; mais il le garda peu. Au commencement du mois de septembre 1568, le seigneur de Saint-Romain, frère de Saint-Chamond, avec quelques autres, prirent les armes en faveur des religionnaires, et s'avancèrent vers la ville d'Annonay, qu'ils prirent. Ils y restèrent huit jours, et malgré le traité, y firent beaucoup de mal, surtout aux catholiques.

Dans ce temps, les espions de la ville vinrent annoncer que Saint-Chamond s'avançait dans le dessein de la raser encore une fois. Il avait avec lui les compagnies des gens d'armes du sénéchal de Lyon, du seigneur d'Urfé et du chevalier d'Apchon. Il était suivi d'un grand nombre d'argoulets, commandés par Saint-Priest, et de quelques compagnies de gens de pied levées dans le Forez, sous la conduite des capitaines Le Blanc, Fournel et Clair-Imbert. Tous les protestants, surtout ceux qui avaient favorisé les derniers troubles, se mirent à fuir, et se retirèrent partie chez les gentilshommes voisins, et partie dans les villages et dans les bois des environs.

On doit remarquer qu'il n'y a pas de pays plus propre à la guerre civile; il est plein de gorges, de montagnes, de bois, de châteaux, et malgré cinq ou six saccagements, l'audacieuse

ville d'Annonay s'est toujours relevée de ses ruines. C'est qu'il y avait dans cet âpre quartier une vigueur dont ces luttes ne laissaient s'écouler que le trop plein.

Le lundi 13, Saint-Chamond entra dans Annonay qu'il trouva ouvert et presque abandonné. Il alla loger chez les célestins de Colombier, et le jeudi il prit la route de Tournon avec ses troupes, pour défendre le passage du Rhône aux religionnaires ; mais ceux-ci plus diligents le forcèrent à retourner à Annonay, d'où il retourna en Forez et en Velais, après avoir au préalable fait un horrible pillage, et mis le feu aux quatre coins de la ville. Il tenta aussi de surprendre les religionnaires qui s'étaient réfugiés dans les villages et châteaux voisins; mais Latour-Maubourg, l'ayant prévenu, rendit ses tentatives inutiles.

A peine Saint-Chamond fut-il arrivé en Velais qu'il envoya trois compagnies de ses troupes à Annonay, qui fut pour la cinquième fois pillé, saccagé et rançonné le 24 septembre 1568.

Pendant ce temps, les troupes de Saint-Romain et de Virieu s'étant jointes à celles d'Acier, frère du comte de Crussol, se rendirent dans les provinces de Guyenne, Saintonge et Poitou, où la guerre était ouverte, et où il y eut deux camps pendant tout l'hiver, qui fut très rude, l'un commandé par le frère du roi et l'autre par le prince de Condé.

Le duc d'Anjou, frère du roi, comte de notre province, qu'il tenait pour partie de son apanage, et dans le ressort de laquelle, comme on a vu, était comprise la ville d'Annonay, ayant appris que le capitaine Praulx s'était jeté dans la ville de Beaulieu, près d'Annonay, par ordre de Joyeuse, qui, pour son entretien et celui de ses troupes, lui avait assigné une grosse somme d'argent à prendre sur la seigneurie de cette dernière ville, donna pour celle-ci des lettres de sauve-garde et d'exemption, qu'il fit signifier à La Tourette, commandant pour le roi dans le haut Vivarais, et les habitants furent déchargés de la garnison du capitaine Praulx, et à sa place ils reçurent le capitaine La Garenne, avec quarante soldats, auxquels le duc assigna quatre cents livres par mois sur la ville d'Annonay, sur le pays, et principalement sur les religionnaires et sur les biens confisqués de ceux qui s'étaient retirés et portaient les armes contre les catholiques. Ceux qui restèrent furent privés de leurs charges, tant par l'édit du roi que par arrêt du parlement de Toulouse, ampliatif d'un autre arrêt publié au bailliage d'Annonay, le 17 février 1569.

Après la bataille de Montcontour, qui eut lieu entre les protestants et les catholiques, les armées des princes de Navarre et de Condé se rallièrent sous la conduite de Gaspard de Coligny, amiral de France; elle fourragèrent le Midi, et quelques

bandes de soldats se jetèrent dans nos pays, disant qu'ils voulaient plumer les *oisons du Forez.*

Bientôt l'amiral se présenta. Le 26 [1] mai, il entra dans Saint-Étienne, qu'il avait fait surprendre par Colombière. Quelques-uns prétendent que cette ville fut surprise à l'aide d'un travestissement, mais la chose n'est pas prouvée.

Ce qu'il y a de plus cruel peut-être dans la relation des guerres de ce temps, c'est de voir la division qui existe dans les familles : Saint-Jean est du parti de Coligny ; il est le frère puîné de Montgomery, un des généraux les plus acharnés contre ce même Coligny. Nous avons déjà vu Saint-Romain en guerre avec Saint-Chamond, son frère aîné. On pourrait citer vingt cas semblables. Les idées d'égalité humaine commencent à prendre consistance. Les cadets de familles depuis longtemps révoltés du préjugé qui pesaient sur eux, se précipitent avec rage dans cette carrière qui leur est ouverte ; le savant Saint-Romain quitta la crosse et la mitre pour pouvoir se mesurer avec son aîné.

Coligny avait sous ses ordres Louis de Nasau, Montbrun et d'autres généraux qu'il envoya faire des levées dans différentes provinces. Suze s'était mis en route pour cotoyer son armée et l'attaquer aux environs de Saint-Didier.

1) Cette date n'est peut-être pas rigoureuse.

en-Velais, avec cinq cents chevaux et quinze cents hommes de pied. Il la suivit jusqu'au Bourg-Argental et à Saint-Sauveur ; mais il fut obligé de se retirer et de repasser le Rhône, à cause de la désertion d'une grande partie de ses troupes, qui craignaient qu'il ne voulût les ramener en Guyenne, où elles avaient passé un mauvais quartier d'hiver. En vain Saint-Andéol et Montgomery essayèrent aussi de barrer le passage à Coligny, son armée s'avançait comme un torrent dévastateur. C'est dans cette marche que fut détruite l'antique abbaye de Val-Benoîte, car la rage des calvinistes s'appesantissait de préférence sur ces retraites ; ils butinèrent aussi Bourg-Argental.

« Par le moyen dessusdict, le roy de Navarre, le prince de Condé et ledict sieur de Montgomery entrerent dans ladicte ville de Sainct-Estienne, avec plus de neuf ou dix mille raistres, sans les compagnies françoises, et ce fust sur la fin dudict mois de may. Toute ceste armée demeura dans ladicte ville ou ez-environs dix-sept jours, et firent faire le dégast à leurs chevaux, non seulement aux prairies, mais encore aux bleds qui estoient en herbe ; ils tuerent beaucoup de personnes, briserent toutes les croix qu'ils trouverent, bruslerent les bancs du chœur de l'église, rompirent la pluspart des cloches ; de sorte que toute l'église estoit pleine de chevaux, et toutes les chapelles. Ils firent

dans ladicte église mille sacriléges et infamies ; ils en bruslerent les portes, se chauffoient des tableaux, et enfin n'y laisserent rien, sinon le fumier de leurs chevaux ; de sorte qu'elle sembloit une estable ou grange. Leur séjour dans ladicte ville y laissa telle infection, qu'on y prit une maladie populaire qu'on nomma la picorée, qui estoit presque autant irrémédiable et soudaine que la peste.»

« Ils firent un grand butin, dit un chroniqueur de Saint-Étienne ; emportèrent tout ce qu'ils purent, tant de l'église et maison curiale, que de celles des prêtres, en reliques, contrats, papiers et documents. »

Comme l'armée protestante se préparait à continuer sa route, Condé envoya Saint-Jean (Montgomery) avec une compagnie d'arquebusiers se saisir du pont Saint-Rambert, « d'autant que pour passer Loyre ils avoient tant de foys et toujours en vain combattu. »

« Pendant que l'armée séjournoit dedans et autour de Sainct-Estienne, tant pour se refaire des pénibles traictes qu'elle avoit faictes, que pour attendre du renfort, l'admiral Coligny, qui logeoit au *Cheval blanc*, sur le pré de la foire, maison Allard, prés la vouste Saincte-Catherine, et dont le camp s'estendoit de l'estang Patrua aux rives de l'Heurton, » vint à tomber dangereusement malade. Avec une armée qui faisait trembler la cour, le parti se voyait à deux

doigts de sa perte, car aucun des généraux protestants n'aurait pu le remplacer : on parlait de lui substituer Nasau ; mais il était aussi loin d'approcher de Coligny sous le rapport des talents militaires que sous celui de la noblesse du caractère ; car il faut reconnaître que Coligny était le plus honnête homme entre tous les généraux protestants, celui qui mettait le plus de bonne foi et de conscience dans la lutte. La chronique rapporte que « le doulx ieu d'amour n'avoit esté estranger à la maladie de Coligny, » dont l'esprit toujours tendu éprouvait parfois le besoin de délassements. Et certes, qui pourrait lui faire un reproche d'avoir volé quelques instants de joie à travers les misères que lui faisait éprouver la cour.

« Les députez de sa majesté pour la paix, qui avoient esté despeschez le 4 de may d'Angers, où estoit le roy, traverserent le Poictou, Xaintonge, Limozin et Bourbonnois, et se rendirent le 31 de may audict Sainct-Estienne, où Monsieur de mesmes envoyé encor par sa majesté les fust trouver. Là ils déclarerent la volonté de sa majesté à toute l'armée, sur quoy les principaux rebelles assemblez ne conclurent rien, tellement que les députez catholicques partirent sans rien arrester.

« Le pourparler néantmoins n'eut la force d'imposer surséance d'armes, voire ils sembloient plus eschauffez que jamais. »

Pendant ce temps, Briquemont, capitaine religionnaire, avec quinze ou seize compagnies, tant infanterie que cavalerie, traversa la Bourgogne, prit Thizy et Lay, en Beaujolais, et poussant plus loin, laissa ses troupes à six lieues de Saint-Étienne, où il alla prendre les ordres de l'amiral, qui était rétabli de sa maladie. Briquemont, après avoir resté huit ou dix jours à Saint-Étienne, retourna à ses troupes. Il fit quelques courses inutiles sur Saint-Chamond, et se présenta aussi devant la ville de Charlieu pour la forcer; mais la résistance le fit passer outre : il gagna le Nivernais.

« Peu aprés l'admiral le suivit de ce costé-là avec son armée, s'arrestant particulierement en son chemin à Saint-Galmier, où elle séjourna l'espace de dix-neuf jours, et y fit de grands ravages, mesmes dans l'église du lieu, de laquelle les soldats bruslerent les portes et les bancs du chœur, abbatirent la tribune, quoyque faicte à gros quartiers de pierre, et y firent toutes les ruines et dégasts qu'ils purent. »

Un autre chroniqueur rapporte que « le camp des princes de Navarre, de Condé et de l'admiral passa en Forez, et arriva environ le 20 may 1570 à Saint-Estienne de Furan, où il séjourna quelque temps ; de là passa par Saint-Galmier, Feurs, (Donzy, Saint-Symphorien, La Clète,) et Roanne, et s'estendoit par les villes circonvoisines. Le séjour dudit camp audit Forez fust

environ d'un mois, pendant lequel ils firent de grands bruslements, saccagements, et autres semblables cruautez. Tellement que du donjeon de Montbrison de jour à autre on voyait le feu allumé en divers lieux. »

D'Urfé, gouverneur et bailly de Forez, Montrond, La Valette, avec leurs compagnies et plusieurs autres de gens de pied, en apprenant la venue de Coligny à Saint-Étienne, se jetèrent dans la ville de Montbrison qu'ils préservèrent d'une attaque.

« En la ville de Saint-Galmier, dit la *Généalogie et fin des huguenots*, ils firent de l'église leur establerie, leur boucherie et voerie, s'en servants pour faire leurs ordures et nécessitez de nature; et qui plus est, traisnoient les femmes pour les forcer et violer sur les autels; sans parler de leur mesnage accoustumé de rompre et briser les images et autels. Ouvroient les tombes et sepultures, tellement qu'il sembloit qu'ils vouloient représenter la résurrection généralle des morts; et ayant déterré les corps, attachoient à iceux des images de bois et remembrances de Jésus-Christ crucifié, de la vierge Marie et saint Jean-Baptiste, et brusloient le tout ensemblement.

« Ils prirent un prestre de la maison Du Puy, secrétain de Bellegarde, lequel ils pendirent par le col à une grosse cheville de bois, et aprés luy avoir osté soubz les pieds tout ce qui le

pouvoit soubztenir, et luy avoir donné plusieurs coups contre l'estomach, ils ruerent un grand coup d'un gros baston pour luy rompre la teste, mais Dieu voulut que de ce coup la cheville où estoit la corde attachée rompit, si que le pauvre homme tombant à terre fust laissé pour mort, et visité comme tel par plusieurs de ladicte ville, demeura deux heures en tel estat sans aulcun sentiment. Estant son corps rachepté pour dix escus, l'emporterent ses amis, et revint en convalescence, s'estant voué quand on le pendoit et recommandé à la vierge Marie. Et m'a despuis confessé et signé de sa main, qu'ayant ainsy mis sa confiance en l'intercession de la Vierge, il ne sentoit aulcune douleur quand on le pendoit et frappoit si rudement, ny quand il tomba à terre et demeura les deux heures comme mort; mais estoit comme endormy et assoupy sans aulcun sentiment.

« Il ne fut pas aussy que Dieu ne desmonstrast une autre œuvre miraculeuse prez ledict lieu, en la ville de Saint-Héand, où ils pendirent une femme à un prunier, et la laisserent longuement, la pensants morte; mais estants despartis dudit lieu, estant dependue fust trouvée vivante, par la grâce de Dieu et intercession de la vierge Marie, à laquelle elle s'estoit recommandée.

« Audict lieu, ils pendirent quatre pauvres personnes non pour autre raison que pour estre

catholiques, et à l'un de leurs parents; qui estoit venu pour rachepter par rançon la vie de ces pauvres gents, perserent le bras avec une dague, passerent une corde dans le pertuis, et le traisnoient avec eux en telle sorte.

« A Saint-Miard, prez ledict lieu, aprés avoir ruiné l'église, mirent le feu au charnier, qu'ils apellent, où l'on retire les ossements des trespassez, qu'ils bruslerent. »

« Dans la ville de Saint-Galmier, dit le père Saint-Aubin, ils s'abandonnèrent à la même fureur contre les crucifix ; mais faut se souvenir que l'auteur de ce dernier sacrilége ne porta pas loin l'impunité de son crime : peu de jours après, il fut précipité au bas du clocher dudit lieu, et se rompit le col. »

Si nous avons rapporté ces *miracles*, c'est qu'ils ne nous ont pas paru surnaturels : nous ne nous sommes pas de même attachés à ceux que nous a fait connaître le père Fodéré, qui raconte que peu de jours avant la venue du baron des Adrets, on voyait tous les matins dans le jardin des sœurs Sainte-Claire de Montbrison les traces d'une pluie de sang, présage de celui qui devait être plus tard répandu à flots.

Avant de quitter Saint-Étienne, Coligny y avait établi un prêche, qui subsista fort longtemps. Il était au bas de la rue Violette, dans la rue des Moines, et probablement dans le

bâtiment des religieux qui avaient imposé leur nom à cette rue. Les protestants avaient aussi un cimetière dans cet endroit.

« Ce parti s'étant affoibli peu à peu, dit un chroniqueur de Saint-Étienne, il arriva un jour que quelques hérétiques insultèrent le prêtre qui portoit le saint viatique aux malades. Une troupe d'enfants catholiques indignés d'une impiété si scandaleuse, investirent tout à coup ces téméraires calvinistes, et les poursuivirent à coups de pierres jusque dans leurs maisons.

« Le succès de cette première attaque enhardit les nouveaux défenseurs de la foi. Les jours suivants ils commencèrent à reprocher en face aux huguenots leur attentat sacrilége. Des reproches, ils en vinrent aux menaces, et les effets suivirent de près, car une grêle de cailloux fondit de toute part sur la tête de ces novateurs timides.

« Un jour que ces hérétiques étoient assemblés dans le prêche, les enfants catholiques de cette ville s'étant distribués de façon que les plus forts les attendoient à la porte avec des pierres à la main, et les autres sur les couverts attendoient aussi leur sortie, pour les aveugler avec de la cendre noire, et à coups de pierres et de tuiles, ils les assommèrent, et ayant été surpris et poursuivis avec tant d'ordre et de vivacité, et voyant tous les jours la persécution devenir plus sérieuse, enfin lassés, ils aimèrent

mieux abandonner la ville que d'y demeurer au péril de leur vie. »

Dans toutes ces guerres, celui qui s'était signalé le plus honorablement était Jacques d'Urfé. Dès l'année 1568, il avait la qualité de gouverneur pour le roi en Forez, et comme tel donna commission au baron de Saint-Priest de lever « une compagnie de cent pistoliers bien montez et armez de corselet et de morrion, pour empescher les desseings séditieux et perturbateurs du repos publiq. » Deux ans après, il avait qualité de lieutenant général, et donna la charge d'une compagnie de cent hommes de pied au sieur de Jas (et autant à plusieurs autres), « pour rompre les desseings des séditieux et rebelles à Dieu et au roy (à sçavoir les huguenots), qui estoient au chasteau de Pailherez et aux environs, en intention de se jecter en ce pays, et y surprendre chasteaux, villes et forts, comme ils ont faict audict Pailherez et lieux circonvoisins. »

Quand la cour se vit sérieusement menacée par l'armée des princes, qui gagnait Paris, après avoir ravagé notre province, elle songea à traiter. Avait-elle déja l'intention perfide d'endormir les protestants, pour pouvoir les exterminer d'un seul coup?... Doit-on croire le cœur humain si cruel?... N'importe : c'est une trève. On va réparer les brèches et aiguiser les armes.

Chapitre seizième.

Trève trompeuse.

Après la guerre, viennent les budgets, quand ils ne sont pas venus avant elle. C'est la règle : il faut que le peuple paye en argent ce qu'il n'a pu payer avec sa vie. Heureusement alors chacun payait le budget personnel, et le mépris aurait poursuivi le lâche qui se serait servi de son or pour se cacher derrière un *remplaçant*. L'égalité humaine était dans ce cas mieux appréciée qu'aujourd'hui : les maîtres étaient les premiers au combat.

Une première assemblée générale vota, le 11 juillet 1570, une assez forte somme d'argent,

et tenta une innovation peu favorable au pays. Au lieu d'un syndic et de quatre procureurs, qu'on nommait ordinairement pour l'administration des différents quartiers du Forez, on nomma quatre syndics : un d'eux, Jean de Tournon, était mort ; deux n'avaient pas prêté serment, Guillaume Majot et Philibert Bellièvre ; de sorte que Denys Du Puy, le quatrième, était seul resté chargé du travail, qui était considérable dans ces temps de troubles, comme on doit penser. Les affaires en souffraient beaucoup, car les procureurs avaient été supprimés.

Depuis longtemps Du Puy se plaignait et suppliait le bailli de convoquer une nouvelle assemblée, afin de pouvoir se décharger de ses fonctions, qui lui étaient d'autant plus pénibles qu'il ne résidait pas à Montbrison. Il fut obligé d'attendre l'assemblée générale du 1.er mai.

L'année suivante il fut établi un fort subside, qui ne fut pas, comme l'impôt ordinaire, réparti sur le pays, mais sur les villes de Montbrison, Feurs, Saint-Étienne, Saint-Bonnet, Roanne, Saint-Germain et Saint-Galmier. Elles protestèrent contre l'injustice qui leur faisait à elles seules payer les frais de la guerre, et l'année suivante, à la convocation du 1.er mai, ont fit droit à leur réclamation.

A cette époque les députés des villes furent censés réunis pour délibérer sur une réforme concernant les sels, que le grenier de Lyon

donnait en très mauvaise qualité. Mais le véritable objet de la convocation était le besoin d'argent. Aussi le roi envoyait en même temps une nouvelle répartition de l'impôt sur les villes du Forez.

Avec les idées de paix vinrent pour nos pays celles de développements matériels : l'industrie commençait à paraître. On conçoit qu'éloignées de la cour de Catherine de Médicis, foyer de haine et de crimes, les populations, après avoir versé tant de sang, ne pensaient pas que la paix pût avoir un autre but... Pour la première fois, on parla de rendre la Loire navigable. Ceci méritait bien une mention particulière, et nous avons saisi cette occasion pour faire connaître un peu en détail les formes et usages de nos premières assemblées politiques. Trop tôt nous reprendrons notre sanglant récit. Voyons l'emploi que nos pères faisaient de leur petite portion de liberté. Nous copions le procès-verbal de la séance :

« Nous, Jean Papon, conseiller du roy et de monseigneur, juge et lieutenant general civil et criminel au bailliage de Forez, sçavoir faisons que cejourd'huy, premier de may 1572, pardevant nous et en presence des advocat et procureur du roy et de monseigneur en icelluy bailliage, assemblé en une salle basse du couvent des cordeliers de Montbrison, s'est presenté monsieur Denys Du Puy, scindic du pays,

lequel nous a dit qu'en vertu des lettres de commission de messieurs les deputez et commis sur la reformation du sel qui est conduit contremont sur la riviere du Rosne, et pour avoir l'advis, remonstrances et consentement des gens dudit pays, pour faire tenir ez dits sieurs, il a fait assigner par Machon, sergent royal, les gens dudit pays, et notament les villes accoustumées estre convoquées pour toutes assemblées, qui sont au nombre de treize, et desquelles lettres et commission la teneur s'ensuit :

« Charles Lamoignon, etc. »

Suivent les lettres des commissaires pour la réforme du sel. On y voit qu'il se vendait à la ferme de Lyon « du sel frais corrompant les chairs, » que le prix en avait été augmenté, etc.

Vient ensuite la requête présentée au bailli par le syndic Du Puy. Il se plaint d'avoir seul la charge du syndicat : « sont arrestez plusieurs urgens affaires, et dommages receus par faute d'y avoir pourveus, comme des emprunts levez sur le pauvre peuple, et plusieurs autres subsides dont il a fait remonstrances à monsieur le general de la Charge estant sur les lieux, qui luy a dit qu'il trouvoit estrange que l'on n'avoit envoyé faire lesdites remonstrances au roy, pour avoir par sa majesté egard des pertes souffertes par le passage de l'armée des princes, garnisons, gresles et autres injures du temps par ledit pays; pour ce quoy obvier, monseigneur, etc. »

A quoi le bailli fit réponse :

« Nous n'entendons, nous, empescher aucunement des affaires du roy ne autres concernant ce pays, pour nous estre demis entre les mains de sa majesté du pouvoir que nous y avons cy devant heu, sauf de ce qui concerne l'estat de bailly, pour lequel nous envoyons les occurrences à nostre lieutenant general en ce bailliage.

« Fait à Urfé, ce neuviesme aoust 1571.

« URFÉ. »

Ces lettres nous font connaître que Jacques n'avait conservé que le titre de bailli, et que le château d'Urfé était encore en état.

En conséquence de ces lettres, Du Puy avait obtenu commission de convocation pour le 20 mars; mais jugeant le délai trop bref, il retarda, et fit une seconde demande au bailli, qui répondit :

« Comme bailly, nous renvoyons la presente à nostre lieutenant general en ce bailliage, pour adviser et donner ordre en ce fait, comme sera requis, et comme faire pourrions si nous y estions.

« Donné à La Bastie, le neufviesme avril 1572.

« URFÉ. »

Continuons de copier le procès-verbal. C'est Papon qui parle.

« Disant au surplus ledit Du Puy, que pour

l'accomplissement du contenu en icelles requestes, il se seroit transporté pardevant nous au lieu de Chazelles, où nous estions pour aucunes affaires concernant nostre estat, et nous avoit requis luy donner jour auquel nous pourrions estre de retour à Montbrison, pour vacquer aux affaires qui seroient necessaires à distribuer à ladite assemblée, et auquel nous aurions nommé le jourd'huy, premier jour de may, auquel moyen il a fait appeller lesdits gens du pays, lesquels il a requis estre appellés à tour de roolle, ce que nous avons enjoint de faire à Tomas Du Cloux, scribe, lequel a appellé lesdites treize villes. »

Voici les représentants des treize villes :

Montbrison : Guillaume Gratta, avocat ; Depeacieux, greffier, tous deux consuls de la ville, et Simon Chenevier, procureur, secrétaire et clerc de cette ville.

Suri-le-Comtal : Jean Miet, lieutenant du lieu ; Benoît Chirasson, consul, et Léonard Louys.

Bourg-Argental : Guillaume Bouilloud, avocat, ayant procuration des habitants.

Saint-Étienne : Antoine Chazelles, lieutenant du lieu ; Antoine Mourier, Jean Couzon et Jean Duboys.

Boën : Jean Langlois et Pierre Michon, procureur au bailliage, à la place de michel Perrot, châtelain du lieu, retenu par maladie.

Saint-Germain : Philibert Simon, consul, pour Michel Rost, châtelain, malade.

Cervières : Gaspard Lefaure, procureur.

Saint-Haon : Jean de la Grange, assisté de Gilbert Valhant, consul, remplaçant le lieutenant Jean Blanchet, qui avait le bras cassé.

Roanne : Pierre Dodenay, consul, « député « par playne assemblée faite audit lieu. »

Feurs : Valentien Gobier, assisté de Sylvestre Freydieux.

Saint-Rambert : Antoine Roloque, consul, assisté de Jean Loraire.

Saint-Galmier : Claude Henrys et Denys Du Puy.

Saint-Bonnet : Jean Couchon, consul, portant excuse du châtelain malade et du lieutenant absent.

« Et en presence de tous les susdits et de noble homme Jean Vallier, prevost de Forez, et autres, tant officiers que habitans de la ville de Montbrison. Ledit Du Puy a proposé que lesdits sieurs commissaires du sel luy a esté enjoint de communiquer aux gens du pays le contenu en leurs missives cy-dessus escrites, et leur a tous sommé de satisfaire à ce ; leur a aussy remonstré par le second comme despieça il a supplié ledit sieur bailly de le faire descharger du syndicat, veu que tout seul ne peut rien faire, et nommer autre syndic, offrant de sa part rendre compte de son syndicat, et lequel

il dit consister en deux articles, dont l'un est que de son temps n'a onques esté fait imposts, aucuns deniers mis sus ny levez, et n'a rien receu. L'autre point est qu'il a fait des frais et despens à trois ou quatre cens livres, dont il demande estre remboursé, outre ses vacations, dont le payement luy avoit esté promis lors de sa charge. »

Quand à la question de navigation de la Loire, nous copierons les trois pièces les plus importantes, en commençant par la lettre du bailli aux officiers de la cour du bailliage.

« Messieurs, je vous envoye une lettre de monseigneur, frere du roy, avec un advis concernant la navigation de la riviere de Loyre, lesquelles choses vous communiquerez s'il vous plaist à l'assemblée du pays, qni est assignée à demain à Montbrison, et en retirerez une bonne et resolue responce, la mieux signée et autorisée que faire se pourra, pour l'envoyer à monseigneur, suivant le commandement qu'il m'en fait, comme verrez par la susdite lettre, et pourrez entendre aussy quelques particularités que monsieur l'esleu Cotton a sceu de bonne part, qui merite bien que le pays y ayt egard pour son mieux ; à toutes lesquelles choses me promettant que ne ferez aucune obmission pour le service de mondit seigneur, je ne vous en feray autre commandement, sinon moy particulierement à vos bonnes graces,

priant Dieu, messieurs, qu'il vous donne bonne et longue vie.

« De La Bastie, le vingt-huictiesme d'apvril mil cinq cens soixante-douze.

« Vostre entierement et parfait amy,

« URFÉ. »

Voici maintenant la lettre du duc d'Anjou au bailli :

« Monseigneur d'Urfé, ayant entendu les grandes commoditez et proffits que mes sujets du pays de Forests recevroient si la riviere de Loyre portoit batteaux jusques au pont Saint-Rambert, j'ay fait requestes au roy, mon tres honnoré seigneur et frere, de vouloir un sien engénieux nommé Craponne, homme véritable et experimenté en touttes choses pour visiter ladite riviere, qui à son retour a rapporté que la chose esté facille et faisable, offrant de rompre et briser les rochers qui empescheroient ladite navigation, comme vous verrez par l'advis et offre qu'il en a fait, dont je vous envoye la copie de la description des utillitez par luy proposées, et pour ce qu'en touttes choses je desire embellir, augmenter, soullager et supporter ledit pays, pour l'affection particulliere que je porte à mesdits sujets, j'ay entrepris et aresté de faire commencer ce bon œuvre dans l'esté de la presente année par ledit Craponne, qui demande seullement cinq mil livres et faire bonne voye ez rochers qui sont à l'endroit de

« Et là-dessus, monsieur Guichard Cotton, secretaire de la reyne, a esté ouy pour la creance qui luy est ordonnée par mondit seigneur de dire et remonstrer aux gens dudit pays et officiers, qui a dit avoir charge et commandement de mondit seigneur de remonstrer et dire de ladite part la grande affection et singulier desir de mondit seigneur, et pour illustrer et decorer son comté de Forests, et qu'il a trouvé que pour à ce parvenir et commencer n'y avoit chose plus apropriée que de rendre ladite riviere navigable depuis Roanne jusques au pont Saint-Rambert, qui sont treize ou quatorze grandes lieues de pays ; et mesme qu'il a entendu que en sondit comté de Forests ladite riviere, encore qu'elle passe par le travers de la longueur de dix-sept ou dix-huit lieues, ne porte aucun proffit d'aucune voyture ni navigation de plus de demy, et encore se trouve que ce faisant la voyture et charrey de touttes choses, depuis Roanne jusques à Lyon, se pourroit accomoder, tant pour ladite navigation que pour le moyen du chemin que l'on pourroit dresser, selon ce qu'est mentionné cy-dessus; et que mondit seigneur entend y employer du sien, et neantmoins, pour les empeschemens et grands frais dont à present il est chargé, ne peut fournir à ce qu'il faut advancer audit Craponne qui l'entreprend. A dit encores ledit Cotton, que combien que mention soit faite de quatre-vingt

mil livres, néantmoins il est condescendu avec le conseil de mondit seigneur à le faire pour quarante-cinq ou cinquante mille livres et moins, et ne reste que dudit advancement, pour lequel faire mondit seigneur advertit ledit pays, et aussy sont d'advis que telle chose s'entreprenne et se fasse, et qu'il y veut employer du sien, sans charger ses sujets que le moins qu'il pourra; qu'est toutte la charge qu'il dit avoir heu, après avoir asseuré toutes les gens du pays de l'affection et vollonté que mondit seigneur a envers eux. »

Après avoir ainsi fait préparer les voies par ces bienveillantes propositions, les avocat et procureur du roi présentent en son nom la nouvelle répartition du subside. Ils emploient les formules les plus engageantes, et l'ordonnance royale elle-même est pleine de ménagements.

« D'autre point, dit le procès-verbal, que lesdits avocat et procureur du roy ont à dire, est des lettres qu'ils ont receuës adressantes à nous, du deuxiesme mars dernier, avec un estat y attaché sous le contre-scel pour le departement de la somme de quinze mille livres pour la subvention ordonnée par autres lettres patentes du roy, du cinquiesme mars mil cinq cens soixante-unze, esquelles dernieres lettres y a vingt-sept villes cottizées, au lieu que par les precedantes n'y en avoit que sept, avec les closes de messieurs les tresorier et general à

ladite charge de Lyon, requerant que le tout soit publié et leu presentement en ladite assemblée, comme a esté fait par ledit Du Cloux, et desquelles lettres patentes et estat de departement et lettres desdits sieurs tresorier et general la teneur s'ensuit :

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, au bailly de Forests ou son lieutenant.

« Comme pour acquitter nostre foy et promesse envers les reistres et Suisses du payement de ce que leur avons accordé lors de la pacification des troubles, et apres avoir longuement fait rechercher tous moyens possibles au soulagement de nostre peuple, mesme par retranchement de touttes depences tant ordinaires qu'extraordinaires, nous ayons l'année derniere esté constraint, à nostre tres grand regret, faire estat certain d'une subvention generalle durant trois années consecutifves, de nous bons et loyaux subjets, etc. »

Le reste de l'ordonnance donne le tarif de l'impôt appliqué « sur les vingt-sept villes closes et gros bourgs de nostredit pays, comme il est accoustumé pour nos propres deniers, et non sur autres. » Cette nouvelle répartition, quoique réparant une injustice, n'en était pas moins très lourde encore. Ces sommes devaient être payées aux deux termes de mai 1572-73 ; mais la plus forte part devait l'être la première année.

Voici la liste des lieux imposés :

Montbrison	2,000 livres.
Saint-Étienne	1,500
Feurs	1,200
Saint-Bonnet-le-Château	900
Saint-Germain-Laval	800
Cervières	500
Bourg-Argental	900
Saint-Rambert	800
Saint-Galmier	900
Suri-le-Comtal	900
Boën	400
Saint-Haon-le-Châtel	500
Villerêt	500
Saint-Marcellin	300
Crozet et La Pacaudière	300
L'Hôpital-sous-Rochefort	150
Firmini	200
Saint-Héand	300
La Fouillouse	200
Pouilly-lès-Feurs	200
Saint-Jean-de-Panissières	300
Saint-Sauveur en Rue	200
Néronde	200
Chazelles	300
Roanne	1,000
Saint-Just-en-Chevalet	300
Renaisons	200

Ce résumé nous donne à peu près l'aperçu de l'état de la prospérité de nos villes et de la relation de leurs populations.

Après ces grandes affaires en vinrent de plus petites.

D'abord les archers du prévost vinrent se plaindre de ce qu'on leur avait enlevé beaucoup de petits bénéfices, ce qui réduisait leur paye; « ils employent tout le temps à vacquer à la capture des prisonniers, annotation des biens, et autrement, à la suitte de leurdit chef, qui les employe plus qu'ils ne furent oncques, et n'ont pour leursdits gages que neuf sols par jours là où ordinairement ils en depensent plus de trente. »

Vient ensuite le sieur Léonard Louys, de Suri, qui se plaint de ce que de tous ceux qui comme particuliers avaient été contraints de payer les gages du siége présidial, il est le seul qui n'ait pas été remboursé, et il a été forcé de plaider pour cela depuis sept ou huit ans.

Le syndic Du Puy demande alors sa décharge du syndicat. Il fait sentir l'inconvénient d'avoir plusieurs syndics, et émet le vœu que le syndic futur soit habitant de Montbrison, et les quatre procureurs, des quatre quartiers qu'ils doivent administrer.

Les avocat et procureur du roi prirent alors la parole pour demander le recueillement des voix, en donnant leur approbation à tout ce qui avait été proposé.

Les députés se retirèrent, et rentrèrent ensuite. La parole fut donnée à Grata, avocat au

bailliage et consul de la ville de Montbrison. Voici le résultat des délibérations :

Sur le premier point, l'impôt des quinze mille livres, « les estats obeyront. » Mais cette formule sèche n'indique pas beaucoup d'empressement.

Sur le second, la navigation de la Loire, ils « remercient tres humblement monseigneur du bien qu'il leur propose de rendre la riviere de Loyre navigable et propre au commerce et voyture depuis Roanne jusques au pont Saint-Rambert, et accordent pour cette année cinq mil livres, sans le tenir en consequence ; mais attendu la pauvretté grande qui est au pays et la difficulté qu'il y aura de recouvrer deniers, le supplient tres humblement de remettre ce apres la cueillette des bledz, et ce fait, lorsqu'il plaira à mondit seigneur leur faire envoyer lettres pour les mettre sus ils obeyront ; supplians aussy mondit seigneur que ce faisant il luy plaise tenir la main à ce que tout ceux que y rapportent proffit dudit pays, et pour le surplus donnent advis à mondit seigneur qu'ils payent annuellement cinq mil et tant de livres pour la reparation de Lyon en laquelle on ne fait rien, neantmoins est payée ladite partie par ses sujets de Forests, et de mesme de la taille des Suisses, qu'ils payent sept mil et tant de livres, qui sont prinses et levées sur lesdits sujets de Forests, et portez à Lyon, où resident lesdits Suisses,

et à laquelle somme de sept mille livres a esté adjoustée la somme de trois mille livres et tant ; tellement que sur lesdits habitans de Forests est levée par lesdits Suisses la somme de dix mille livres, qui sont quinze mille et tant de livres que lesdits sujets de Forez supplient tres humblement monseigneur faire arrester et employer aux frais de ladite navigation. » On voit que nos pauvres pays avaient à supporter une bonne part des lourdes charges de l'état.

Quant à la question du sel, les députés la renvoient à des hommes entendus sur la matière.

Conformément aux vœux de Du Puy, ils nomment un seul syndic, Michel Tonnel, sieur du Poyet, advocat au bailliage; procureur du quartier de Bourg-Argental, le député Bouilloud; de celui de Feurs, le député Gobier; de celui de Saint-Étienne, le député Chazelles, et de celui de Roanne, le député Valance. Ils prêtèrent serment aussitôt.

La plainte de Louys est appointée, ainsi que celle des archers, auxquels on accorda deux cents livres par an, et à leur lieutenant trois cent cinquante.

Le procès-verbal est signé Papon, Leroux, Mutin, Du Puy, Grama, et tous les autres députés du pays.

On conçoit que ce n'était guère le moment de parler d'améliorations sociales ; mais comme

cette idée de rendre la Loire navigable donnait occasion de soutirer avec apparence de justice quelque argent de nos pays, Charles et son conseil n'y manquèrent pas. Voici l'ordonnance qui parut pour cet objet :

« Charles, par la grace de Dieu roy de France, au bailly de Forests ou son lieutenant, salut :

« Comme cy-devant nostre tres cher et tres amé frere et lieutenant general le duc d'Anjou, de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Forests eut fait proposer en nostre conseil privé le bien, proffit et utillitté que aporteroit aux sujets dudit pays de Forests la navigation de la riviere de Loyre depuis Roanne jusques au pont Saint-Rambert, en rompant plusieurs rochers estans dans icelle ; ce qu'ayant esté entendu, fut commandé au sieur de Craponne d'aller sur les lieux, pour voir et visitter ladite riviere et les moyens qu'il faudrait tenir pour rendre icelle navigable, ce qu'il aurait fait, donné et rédigé son advis par escrit ; ce que les habittans dudit pays ayant entendu, et pour commencer les frais d'icelle navigation offrent de bailler et advancer la somme de cinq mille livres, et nous ont fait supplier de luy octroyer nos lettres de commission pour icelle imposer sur eux et chascun d'eux. Nous, ces choses considérées, vous mandons et commettons par ces presentes que, ensuivant le consentement desdits manans

et habittans dudit comté de Forest cy attaché sous nostre contre-scel, vous imposiez, faites imposer sur un et chascun d'eux, le fort portant le foible, la somme de cinq mille livres t., nostre procureur à se voir faire present et appellé, et icelle cottization faite, faites contraindre les cottizez et imposez au payement de leur cottization, selon et ainsy qu'il est acoutumé faire pour nos deniers, et ladite somme de cinq mille livres estre mises ez mains du tresorier de Forests pour estre employez au fait de ladite navigation et non à autre effet, selon les ordonnances et marchez qui seront faits avec ledit de Craponne, en vostre presence, de nostredit procureur et controolleur du domayne de Forests. De ce faire vous donnons pouvoir ; mandons et commandons à tous les officiers et sujets que à vous ce faisant obeissent, car tel est nostre plaisir, pourveuz que nos deniers n'en soient retardez.

« Donné à Paris le xve jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante-douze, et de nostre regne le douziesme.

« Pour le roy, signé DE NEUFVILLE »

— Que devint cet argent ? Dieu le sait. Bien certainement il ne fut pas employé à sa destination, car bientôt sonna l'heure sanglante, où il ne fut plus question d'intérêts de provinces, mais seulement d'intérêts de parti. Cette trêve ressemble assez à l'instant de préméditation que

demande l'assassin pour pouvoir plonger plus sûrement le poignard dans le cœur de son adversaire.

Avant d'aller plus loin, il nous faut rapporter, d'après Jean Perrin, l'évènement qui vint affliger la ville de Montbrison, et qui semblait marquer chez elle le commencement de cette horrible campagne.

« Le mercredy quatriesme juin 1572, sur les dix heures du soir, la riviere de Montbrison fust tellement grosse que tout le bas de la ville pensast à perir; l'une des tours de la porte Saint-Jean[1] abisma, comme aussy le pont apellé de la Porcherie; plusieurs maisons tomberent à la porte de Moind, et aultres au-dessoubz des Chesnes, en ladite ville. Partie de la grenette, maisons et estables joignant; quasi tous les advancements qui sont sur ladicte riviere se perdirent avec les meubles qui s'y trouverent. »

Enfin, l'heure du massacre a sonné : le 24 août 1572, jour de saint Barthélemy, Paris est inondé de sang, et bientôt la France, à son exemple, se jonche de cadavres, et ce crime inouï dans les fastes des peuples, avait été concerté dans un conseil de quelques personnes présidé par une femme....

1) Celle qui était du côté de la rivière. L'autre servait encore de logement au bourreau quelques années avant la révolution.

Quoique presque tous les catholiques dans le temps se soient fait les apologistes de cette cruelle exécution, il est juste cependant de dire que quelques-uns dans leur horreur se firent protestants : ils ne purent voir sans frémir que la cour de Rome avait donné sa sanction à une action aussi atroce.

Notre pays (ou au moins la partie proprement nommée Forez), fut heureusement préservé de ces premiers massacres, car il y avait peu de protestants ; mais le parti catholique se vit bientôt divisé lui-même par cette mesure qui devait le rendre maître absolu. On vit se former la faction des fanatiques et celle des tolérants, qui augmenta la force des protestants en diminuant celle de leurs adversaires : la guerre civile recommença, et la religion catholique faillit être étouffée sous les cadavres des protestants qu'elle avait condamnés à la mort, se constituant juge dans sa propre cause; triste moyen de conviction, qui lui ravit la moitié des consciences. Toujours l'intolérance fait naître le dévoûment. De cette lutte horrible de la victime avec son bourreau naquit la philosophie, qui empruntant au protestantisme sa force et ses arguments : le doute, est restée presque seule maîtresse du champ de bataille...

La faction des fanatiques alla se perdre de honte dans la hideuse ligue. La religion catholique n'apparut plus en public que sous le sac

ridicule du pénitent, risée des petits enfants, et nous eumes bien notre part de cette honteuse frénésie, qui tourmentait alors la France.

L'archevêque de Lyon D'Apinac, ce célèbre chef du parti de la ligue, prit naissance dans notre pays : qu'on juge de l'influence qu'il dut y exercer en sa double qualité de diocésain et d'allié aux principales familles foréziennes. Un monument, l'église des pénitents de Montbrison, porte encore au front le stygmate indélébile de cette époque de débauche et de haine :

SOLI·DEO·1591

Comme par une amère dérision, le sort en a fait une écurie.

L'époque que nous allons décrire est bien tranchée : la lutte change alors complettement de caractère, c'est la guerre civile dans toute sa laideur. Cette époque commence à la Saint-Barthélemy, pour ne finir qu'à la mort de Henri IV, assassiné par un rejeton tardif de cet arbre qu'on appela la *Ligue*, et dont la naissance, la vie et la mort furent arrosées de sang.

Cette étrange association prit naissance dans ces processions ridicules, dans lesquelles le Dieu qu'on invoquait n'était pour rien, et où le crime, la débauche et la haine semblaient, sous un masque hypocrite, insulter la majesté divine. Oh ! quel souvenir dégoûtant pour celui dont l'heureuse enfance n'a connu que les promenades

religieuses de la *Fête-Dieu* et des *Rogations*.... où se déroulent majestueusement, au milieu des champs émaillés de fleurs, à la face d'un beau ciel, deux longues lignes de fidèles, du sein desquelles s'élève un concert de voix féminines, harmonieuses et pures comme celles des anges, jetant à Dieu leur *Te rogamus, audi nos!* plus magique que tous les ranz....

Chapitre dix-septième.

Nouveau caractère des guerres religieuses.
— La ligue.

QUAND le bruit des massacres de la Saint-Barthélemy se fut répandu dans nos pays, les protestants, terrifiés, se sauvèrent dans les montagnes ; mais peu à peu reprenant courage, ils vinrent augmenter le nombre de ceux qui, dans le midi de la province, plus audacieux, s'étaient crus plus sûrs dans de bons châteaux, et s'étaient fortifiés dans ceux de Rocheblaine, Pailleret, etc. Tout ce canton, nous l'avons dit, était resté entre les mains des religionnaires ; et il n'est pas de pays plus propre à la guerre civile. La féodalité est venue joindre ses moyens

militaires à ceux de la nature. Ces châteaux inaccessibles qui abondent sur les crêtes de ces montagnes arides ressemblent assez à des aires d'aigles.

Il régne alors une activité prodigieuse dans la province. La guerre est allumée sur tous les points. Perraud s'empare du château de ce nom et de celui de Cerrières, sur les bords du Rhône. Le 8 octobre 1573, six mille Suisses traversent nos pays pour rejoindre l'armée royale. Mandelot, aidé des troupes que le pays entretenait à ses frais, chasse les protestants de la ville d'Andanse et du château de la Rivoire.

Le 31 mars 1574, les religionnaires, commandés par Perraud, entrèrent en Forez par le Vivarais, et dans cette marche fut « inhumainement occis et massacré le seigneur de Montrond (d'Apchon). » Poussant une reconnaissance hors de son château de Lupé, il fut tué près de là, par un de ses vassaux, qu'il avait autrefois maltraité. Combien les fautes de la noblesse dans ce temps ne lui firent-elles pas d'ennemis? combien de gens changèrent de religion, de parti, pour pouvoir se venger?

Perraud, qui tenait déja plusieurs places, s'avança vers Malleval, dont il s'empara le 6 avril, à l'aide d'une forte pluie. Il plaça aussi garnison dans le prieuré de Charnas.

« Les religionnaires, dit un chroniqueur, conquirent la ville de Malleval, audict pays de

Forez, qu'ils tenoient avec une puissance et subjection à quatre lieues à l'entour, journellement commettants meurtres, voleries, rançonnements, forcements de femmes, embrasements de maisons et granges, et aultres maux exécrables. Le seigneur d'Urfé, bailly et pour lors gouverneur du Forez, s'achemina avec la noblesse et quelques troupes qu'il print des villes et villages dudict pays, avec celles qui estoient du seigneur de Magneux.

« Connaissant que sans canon les religionnaires ne pouvoient estre facillement chassez ny les forts par eux detenus reconquis, il apella l'ayde de messire Christophle, seigneur de Saint-Chaumond, qui, avec grandes forces tant de pied que de cheval, s'y achemina, et les deux joints ensemble requirent monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, de favoriser leur entreprise de canons et de nombre d'infanterie; ce qu'il fist promptement. Et voyants que les chefs desdicts religionnaires et leur plus grande force s'estoient retirez à Perault et Cerieres, au bord du Rhosne, firent conduire lesdicts canons et compagnies jusques ez dicts lieux, prævoyants bien qu'aultrement ils ne pourroient les vaincre, et lors arrivez ez dicts lieux de Cerieres et Perault, ils les forcerent, mirent en fuitte, et desmantellerent lesdicts forts, et lors eurent advis de la fuitte de ceux de Malleval, qu'ils firent pareillement desmanteller, et ainsy

deslivrerent entierement le pays desdicts religionnaires. »

En effet, ceux qui occupaient le château de la Barge, s'étant retirés dans celui de Cerrières, abandonnèrent celui-ci, dit Gamon, sur le seul « bruit de la marche de Saint-Chamond, et de la batterie de Perraud. » Autant en firent ceux qui tenaient Malleval, après avoir mis le feu à cette ville. Le religionnaire Perraud se vit encore forcé d'abandonner, le 3 mai, Lamure et Charnas.

D'Urfé, avant de s'engager dans l'affaire de Cerrières, craignant une surprise de la part des habitants d'Annonay, avait eu la précaution de se faire donner par eux des otages, par convention du 25 avril. Après l'affaire, il vint sommer cette ville de se rendre; mais les assiégeants étaient en trop petit nombre : ils n'attaquèrent même pas ce dernier refuge des protestants.

« Entre les lieux qui outre le Forez ressentirent le fruict de ses victoires (d'Urfé), ce fust particulierement le Vivarests et la ville de Lyon, car le chasteau de Perault et le fort de Cerieres qui fust reconquis est situé en Vivarests, auquel les religionnaires qui tenoient lesdicts forts ne portoient pas seulement dommage, mais encor à la ville de Lyon, pour estre lesdicts forts aux bords du Rhosne, dont le passage estoit empesché, et plusieurs batteaux de grande valeur, appartenants à divers marchands de Lyon,

avoient estez retenus et vollez audict passage par lesdicts religionnaires.

« Alors fust mis pour commander au Bourg-Argental le sieur de Montarchier (commandeur de Saint-Jean-des-Prés de Montbrison), pour defendre ledict lieu contre les religionnaires, qui avoient pris Annonay, avec les capitaines de L'Hospital et de la Rochette, chefs des deux compagnies (de deux cents hommes chacune) de pied, qui estoient entretenues au pays de Forez contre lesdicts religionnaires, sans les compagnies des seigneurs de Mandelot et de La Barge.

« Le 23 may 1574 se tint à Montbrison une assemblée generale, où sont denommez pour scindiqs de la noblesse et conseillers, les seigneurs de la Garde, du Pigney, de Moncelar, de Magneu, de Tremolles, pour le logement de quelques troupes dans les villes du pays, pour leur defense, à cause des mouvements des religionnaires.»

Charles IX étant mort, une nouvelle assemblée générale des trois états fut tenue à Montbrison, le 13 juin 1574, par Claude d'Urfé, commandant en l'absence de son frère Jacques, bailli et gouverneur du Forez, qui était allé prendre possession de sa souveraineté de Tendes et du Maro. Dans cette assemblée, Henri III, roi de Pologne, devenu roi de France, fut reconnu comte de Forez, « et luy firent

lesdicts estats les promesses de fidelité : l'eglise, par la voix d'un des chanoines, deputé de l'eglise Nostre-Dame de Montbrison ; la noblesse, par la voix du seigneur de Saint-Polgue, et le tiers-estat, par la voix du scindiq, se resjouissants tous d'avoir pour roy celuy qui avoit esté leur prince d'appanage ; duquel ils avoient esté si humainement traitez, et qui desja des nations estrangeres et loingtaines avoit esté esleu, apellé et receu pour leur roy.

« Et sont aussy à remarquer les parolles dont se servit le sieur lieutenant general du baillage (Papon) en la harangue qu'il fit en ladicte assamblée, où apres avoir recognu le roy, il recognut avec lesdicts estats ledict seigneur d'Urphé pour leur gouverneur soubz son authorité ; le louant de ce qu'il avoit si bien et dextrement conduict et gouverné le pays, qu'il en avoit chassé et extirpé les rebelles et adversaires de sa majesté, ceux de la nouvelle religion, sans avoir pû pour son bon zele au service de Dieu, du roy et du publiq, permettre ny souffrir que lesdicts religionnaires s'y soient arrestez ; et adjouste que de tous les pays de ce royaulme, celuy de Forez est le seul que l'on peut dire et soustenir estre et avoir tousjours esté, despuis que les troubles ont commencé, le plus exempt et libre de rebelles et des occasions dont les rebelles se sont mis aux champs, que l'ont dict la plus commune estre de la religion ; car quant

à l'eglise par tout ledict pays, sans excepter une seule paroisse ny eglise, Dieu y a tousjours esté servy selon les decrets et constitutions de l'eglise catolique, apostolique et romaine; de la noblesse ne s'en trouve pas un audict pays sur lequel on ayt pû prendre soupçon de ceste religion, et tant s'en faut que quelqu'un l'ayt tenu, que au contraire ils ont estez si fermes en la vraye religion et à l'obeissance du roy que lesdicts rebelles ne se sont en sorte que ce soit pû prævaloir d'eux, ains (mais) au contraire en ont tousjours estez repoussez, battus et chassez; quant au tiers-estat, despuis ledict temps il a esté grandement travaillé par les rebelles, forcé, meurtry, rançonné, bruslé, et aultrement affligé de toutes sortes de cruautez; neantmoins n'ont tant pû faire lesdicts rebelles par leursdictes oppressions que d'avoir sur ledict tiers-estat de Forez obtenu un seul poinct d'y estre attraicts, receus et soufferts en sorte que ce soit.

« La ville de Montbrison, qui est capitalle, a esté d'eux forcée par le canon et y sont entrez par une bresche, faict pillages et meurtres de huict cents treize, qui furent enterrez en deux ou trois lieux [1], et plusieurs inhumanitez de præcipitation et horrible mort; touteffoys ils n'ont pourtant pu y planter rien du leur, et

1) La plupart des cadavres furent enterrés près de la petite chapelle dédiée à saint Aubrin, sur le mont du Calvaire.

sont demeurez fermes les habitants en l'obeissance de Dieu et du roy. Et crois que quand tout sera bien cognû, on trouvera estre vray que s'il y a peuple en France qu'il faille recognoistre pour catolique bon et loyal, celuy de Forez doibt estre jugé des premiers, si l'on luy faict justice. Tout ce que dessus est beaucoup à la recommandation du pays et de la maison d'Urphé, qui luy a aydé à se conserver en la vraye religion.

« En ladicte assamblée fust confirmée la coustume usitée pour le nombre des procureurs ou substituts de scindiq ou procureur general dudict pays pour le tiers-estat, sçavoir qu'il ayt quatre procureurs pour l'assister : l'un de là l'eau, du costé de Feurs ; l'aultre de là les bois, au Bourg-Argental ; l'aultre de Roannois; aultre de Saint-Bonnet-le-Chastel. »

« En octobre 1574, fust assiegée la ville d'Annonay, detenue par les huguenots, par le seigneur de Saint-Chomont, et se chargea le Forez d'y entretenir deux cents hommes de pied, soubz la charge du capitaine L'Hospital, et la moitié de la compagnie des gents d'armes du seigneur de Mandelot, l'aultre moitié y estant entretenue, avec deux cents hommes de pied, soubz la charge du capitaine La Maison, par le Lyonnois et Beaujollois, et le Vivarests y entretenant la compagnie entiere des gents d'armes du seigneur de La Barge. Outre ce, fit de

grandes contributions ledict Forez pour la munition de vivres dudict camp d'Annonay. »

Ces préparatifs extraordinaires annonçaient aux habitants de la ville le sort qui les attendait s'ils étaient vaincus. Et cependant lorsque Saint-Romain s'en était emparé, il avait permis aux catholiques de rester ou de se retirer où bon leur semblerait, exemple de générosité rare et peu imité, que donna pourtant plusieurs fois l'ex-archevêque, champion d'une croyance à laquelle la persécution donnait foi et courage.

Saint-Chamond avait reçu le commandement du haut et bas Vivarais, avec promesse de troupes pour assiéger Annonay. Il se présenta devant la ville et la somma de se rendre : La Mausse, commandant pour les religionnaires, répondit qu'il n'y avait ni Anglais ni Espagnol dans la place ; mais des Français seulement qui voulaient la garder pour le roi. Saint-Chamond fut obligé de se retirer n'ayant pas assez de troupes.

Pendant ce temps, la famille de Saint-Priest, tige de celle de Saint-Chamond, se signalait d'une manière atroce sur un autre champ de bataille, le Velais : la France était alors déchirée sur tous les points.

Après la prise de Tense, les catholiques étaient venus assiéger le château de Saint-Pal-de-Mons, à huit lieues du Puy. La place était forte ; mais les assiégeants ayant détourné la

source de l'eau de la fontaine, les religionnaires furent forcés de se rendre. Ils le firent sous la condition de pouvoir sortir « vies et bagues sauves; » mais les catholiques violèrent leur promesse et tuèrent presque tous les assiégés. Le baron de Saint-Priest amena six d'entre eux à son château, les y fit massacrer, et les fit porter ensuite sur une charrette à la place publique de Saint-Étienne, afin d'effrayer les religionnaires et d'affermir ceux qui avaient abjuré.

Le 11 février 1575 se tint une nouvelle assemblée générale dans Montbrison. On n'avait jamais vu tant d'activité dans la province. Cette réunion fut présidée par Anne d'Urfé, qui, le 3 novembre 1574, avait remplacé son père Jacques, mort au mois d'octobre. Les députés prièrent les seigneurs dont les nomssuivent de se charger du commandement de la milice du pays: le seigneur de Saint-Polgue pour le quartier du Roannais; le seigneur de Montarchier pour le quartier du Forez; et le seigneur de Saint-Priest pour le quartier « de là les bois. »

Les habitants d'Annonay recommençaient alors leurs excursions; dans une de leurs courses, ils surprirent la maison de la Rivoire, appartenant à la dame de Lupé, et y mirent garnison sous le commandement du capitaine Pinet.

François de Mandelot, seigneur de Passy (celui qui fut cause des massacres de la Saint-Barthélemy à Lyon), gouverneur pour le roi

dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et le seigneur de Saint-Chamond levèrent des troupes pour reprendre la Rivoire et Andance, deux postes importants sur le Rhône. Le premier fut attaqué par trois compagnies d'infanterie, le 5 mars 1575; mais les habitants l'ayant abandonné, se retirèrent à Annonay, et les catholiques y placèrent une garnison sous le commandement du capitaine La Goujonnerie.

La prise de la Rivoire fut suivie de celle d'Andance, attaqué le 8 mars. On y commit des cruautés inouïes, et cette victoire fit désirer au parti catholique la soumission d'Annonay.

Cette ville, presque exclusivement habitée par des protestants, toujours détruite et toujours rétablie, inquiétait grandement les seigneurs Foréziens, qui voyaient bien que tant qu'il y aurait là ce foyer de dissidence, leur pays serait envahi par les idées et par les armes; car dans l'état présent des choses, après la Saint-Barthélemy, il ne suffisait plus aux protestants d'être tranquilles : il fallait qu'ils fussent maîtres pour n'avoir rien à craindre des ennemis traîtres et cruels qui avaient voulu les anéantir en un seul coup de main.

Mandelot et Saint-Chamond assiégèrent donc cette ville; mais le petit nombre de leurs troupes les contraignit à abandonner ce siége le 13 mars.

« L'an 1575, dit l'historien De Rubis, le sieur

de Pierregourde, religionnaire, s'hazardant d'entrer en Forests, et voulant surprendre le pont Saint-Rambert, monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyon, fust encores plustost que luy en Forests, et luy couppa le pas, le contraignant de s'en retourner par où il estoit venu. »

Rochegarde, gouverneur du Vivarais pour les religionnaires, vint à Annonay régler les affaires de la ville, peu de jours après l'abandon du siége. Le traité ne fut pas plutôt conclu, dit Gamon, que (19 mars) la compagnie des gens d'armes de La Barge, qui étaient à Argental, sous le commandement de Labeaume, ayant paru à la vue d'Annonay, pour en attirer les habitants, ceux-ci firent une sortie jusqu'en Lapra, sous la montagne de Montmiandon, où il y eut un rude choc entre eux et les troupes de Labeaume, qui auraient été vivement repoussées, si elles n'avaient été soutenues à propos par quarante arquebusiers. Il y eut dans cette rencontre beaucoup de blessés et de morts.

La Barge, chevalier des ordres du roi, fut pourvu par lui du gouvernement du Vivarais, dont Saint-Chamond s'était démis, dégoûté peut-être de demander toujours en vain les troupes qu'on lui faisait espérer pour faire le siége d'Annonay. La Barge avait d'abord refusé ces fonctions; mais leurré aussi par l'assurance de secours de la part de Mandelot, il accepta, et se rendit (en juin) au château des célestins de

Colombières, avec sa compagnie et quelques enseignes d'infanterie, dans l'espérance d'être soutenu par les forces que venait de lever Mandelot. Il tenta différentes entreprises sur Annonay sans pouvoir réussir. Pendant ce temps, Mandelot s'était retiré au bourg de Saint-Julien en Forez.

Sur ces entrefaites arriva la fameuse trève du 3 février 1576 ; trève conclue entre les deux partis du Vivarais, et qui portait en substance :

1.° Qu'on ferait cesser tout acte d'hostilité jusqu'à la paix ;

2.° Que le commerce serait libre et assuré, aussi bien que la culture des terres ;

3.° Que les garnisons seraient diminuées, et qu'on ferait pour leur entretien une répartition sur les paroisses du pays, etc.

On ne saurait se figurer dans quel état se trouvait le pays après ces désastres : on ne voyait que villes incendiées, châteaux en ruines, terres incultes, etc. Conséquence fatale de l'horrible journée de la Saint-Barthélemy !

Mais malgré ces trèves forcées, nous ne sommes pas encore sortis de cette boucherie ; quand la peste, la famine et les inondations auront ravagé nos pays, on recommencera de plus belle : il semble que les hommes, fatigués, prennent quelque repos ; mais qu'ensuite ces crises de la nature habituant leur âme aux scènes de désolation, la mort ne leur paraisse

plus qu'un jeu, pour lequel il se croient le droit de hasarder leur vie.

« L'an 1576, advint aux premiers jours de may telle gelée aux bleds et aux vignes, que l'année fut sans récolte, et pour ce fut appelée audict pays l'année de la grande gelée. »

Le 16 septembre 1576 fut tenue à Montbrison l'assemblée de la noblesse du pays, « en laquelle fut député pour s'acheminer en la ville de Blois aux états généraux, et y porter les cahiers de ladite noblesse, monsieur Jacques de Myolans [1], chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Chevrières, et y fut éleu pour syndic de la noblesse messire Jacques de Sainte-Colombe, chevalier, seigneur du Pigney et de La Valette. » C'est à ces mêmes états que se signala le fougueux Forézien D'Apinac.

L'année suivante, il y eut encore une assemblée à Montbrison, et comme les troubles duraient toujours, le pays offrit au roi, pour l'entretien de son armée, la solde de trois cents hommes et de cinquante chevaux.

Vers cette époque fut établi le couvent des capucins de Roanne.

« Le roy Charles IX.e et Catherine de Medicis, sa mere, ayants appris les saints progrez que la congregation des religieux reformez de saint François, surnommez capucins, avoient faicts

1) Par sa femme, fille de Christophle de Saint-Chamond, il était devenu l'héritier des titres de cette famille.

dans toutes les provinces d'Italie, desirerent qu'ils vinssent s'establir en France, et à cest effect ils les apellerent l'an 1573. En suitte de ce, le reverend pere Alexis de Salo fust faict commissaire general de deçà les monts, les couvents de Saint-Honoré de Paris et de Saint-François de Lyon estants desja ædiffiez en partie. Ledict pere passant par Roanne, et ayant veu la commodité que ce leur serait d'y avoir un couvent, en fit la proposition à tous les habitants, qui consentirent volontiers à leur reception audict lieu. Si bien que dez lors ils les logerent pour peu de temps dans une petite maison proche de la ville du costé de l'hospital, et ensuitte leur fust donnée une place pour bastir voisine dudict hospital, dans laquelle estoit une petite chapelle apellée la *Frari,* c'est-à-dire Frairie, la donation de laquelle se void escripte en parchemin ez archives de leur province, au couvent de Saint-François de Lyon.

« Les choses estants ainsy disposées, la croix fust plantée audict lieu, et lesdicts peres en prirent possession l'année 1577, avec les permissions des ordres en tel cas requises.

« Mais parce que non seulement messieurs de la ville, mais aussy tous ceux du voisinage desiroient passionnement qu'il y eust bientost un couvent ædiffié et capable d'y loger les religieux qui y pourroient subsister des aulmosnes qu'on leur pourroit faire, aussy tous ceux qui

purent contribuerent du leur aux fraiz dudict bastiment. Si bien qu'il n'y eust point de fondateur particulier.

« Le logement des religieux estant achevé, et en estat d'y loger, la famille y fust mise ; mais parce que ceste premiere chappelle, qui debvoit leur servir pour y faire les offices divins estoit extremement petite, il fust resolu que celle-là seroit dezmolie pour en bastir une plus vaste; ce qui se fit par les aulmosnes de ceux de la ville et du dehors, et de plusieurs personnes qualiffiées qui passoient par Roanne. Et fust desdiée ceste eglise à saint Nicolas, en faveur des batelliers qui y contribuerent beaucoup par les grands soings qu'ils prirent eux-mesmes de conduire tous les materiaux sur la place. »

Ce passage nous fait connaître un dernier exemple de la vie commune du moyen-âge, que les règnes froids et décolorés de Louis XIII et de Louis XIV ont fait disparaître ; organisation qui donnait tant de dignité à l'art, en le mettant souvent au service de ces puissantes communautés populaires, qui perdirent leur importance en devenant exclusives au moyen des privilèges que leur vendit la royauté, plus soigneuse des intérêts de son trésor que de ceux de ses sujets.

Plus tard, en 1632, grâce aux soins d'Antoine de Gilbert et de dame Claude Champier, on

commença à bâtir pour ces religieux capucins, qui s'y installèrent cinq ans après, le beau local où est aujourd'hui le mairie de Roanne.

1578. La ligue est encore du parti du roi dans notre pays, qui quoique entièrement livré à la première, ne s'est pas encore montré en opposition avec la royauté, qu'elle servit jusqu'à la mort de Henri III [1].

Au mois de mars 1578, le roi voulant récompenser la famille d'Urfé des services qu'elle avait rendu au pays et à lui, érigea le comté d'Urfé en faveur d'Anne, alors bailli. Déja les titres sont quelque peu fictifs, et la plupart des fonctions sont des sinécures, dont on pourvoit ceux qu'on veut indemniser, sans qu'ils soient tenus au service personnel. Il n'en était pas ainsi néanmoins pour les d'Urfé, qui toujours employés à la défense du pays, étaient chéris de tous les habitants du Forez, dont ils remplaçaient dignement les anciens comtes, sous certains rapports. Voici les termes dont usait Henri III, dans ses lettres d'érection : « Reduisant en memoire la noblesse et antiquité

1) Nous avons cependant trouvé dans un de nos chroniqueurs un passage qui ferait croire qu'il y eut quelques troubles vers l'année 1580. Peut-être n'y a-t-il qu'une erreur de date :

« L'an 1580, Montbrison fust plein de garnison et gents de guerre, qui s'estants rendus maistres de la ville par trahison, en tenoient les portes serrées, et n'estoit le seigneur d'Urfé de leur parti. Le sieur de Meziere s'en disoit gouverneur, et fust par luy emprisonné maistre Jean Berthaud, lors eschevin de Montbrison. »

Il est à remarquer qu'à cette époque la ligue commençait à devenir entreprenante.

de sa maison, les vertueux et magnanimes faicts des grands et nobles personnages qui successivement en sont issus, qui ont estez employez en tres grandes et dignes charges, estats et gouvernement de provinces, mesmes son ayeul ayant eu la charge de la personne du feu roy nostre tres cher seigneur et frere, et de nous dez nostre premiere jeunesse, et son pere commandé comme nostre lieutenant general en nostre pays de Forests, et que tous ceux de sadicte maison ont faicts infinis services à ceste couronne, tant au faict des guerres que aultres importantes charges, avec telle affection, prudence et conduicte, que la memoire nous en doibt estre perpetuelle, etc. »

Enfin, après un siége fort long, en 1581, Annonay fut repris, et aussitôt le roi donna au seigneur Du Peloux, entre autres avantages, une rente de quatre cents écus sur la seigneurie de cette ville, en récompense des services par lui rendus et dépenses par lui faites (vingt mille livres), pour la réduction de la ville d'Annonay, « château de Bonlieu et fort des Célestins, qui étaient restés jusqu'alors dans les mains des religionnaires. »

Le 13 janvier 1582, « fut l'édit de la défense des blasphêmes donné par le roi publié dans toutes les châtellenies de Forez, avec injonction aux officiers desdits lieux de le faire inviolablement observer, et procéder à l'encontre des

blasphêmateurs, à peine de s'en prendre à eux.»

Cette année fut renversée par le tonnerre la tour du baron des Adrets. Le père Fodéré raconte que la tour fut renversée sans qu'il en soit resté de traces, les matériaux ayant été anéantis miraculeusement, et qu'une femme nommée Reverdine, qui était allée monter l'horloge se trouva sur la place sans aucun mal.

De la Mure s'élevant sur ce sujet jusqu'à la prose poétique, dit « que la mesme tour de laquelle ces sanguinaires hérétiques firent précipiter en bas plusieurs catholiques, et les recevoient en tombant sur des pointes de hallebarde (ceci est probablement pris au figuré), fut comme en horreur et exécration d'un si inouï forfait, qui couvrit d'opprobre et d'ignominie éternelle ses auteurs, foudroyée et renversée à fleur de rocher par le feu du ciel quelque temps après, et fut choisie par ce feu vengeur, entre les autres tours qui rendoient alors si fort agréable le château de Montbrison, comme pour l'expiation de la barbare cruauté qui y avoit été commise; d'où vient la devise qu'on en fit après, et qu'on mit autour des armoiries de cette ville : *Ad expiandam hostile scelus* (pour expier le crime des ennemis). »

Nous donnons ici, comme plus authentique, l'extrait du procès-verbal rédigé le lendemain de l'accident.

« Appert que le vendredy, dernier du mois

d'aoust de ladicte année (1582), jour præcedent ledict verbail, sur les trois heures apres midy, fust renversée à fleur de rocher, par le foudre et feu du ciel, la tour du donjeon de Montbrison, qui estoit restée entiere des ruines du chasteau et forteresse dudict donjeon, de l'eschauguete (guérite) de laquelle on voyoit toute la plaine et la plus grande part des montagnes du pays ; et par sa ruine attira à soy l'encogneure des prisons royalles ayants regard sur ladicte tour, et enfonsa plusieurs maisons et caves voisines. »

On voit par là que les choses ne se passèrent pas aussi paisiblement que le dit Fodéré.

Ce lieu jouait de malheur : trente ans après, un autre coup de tonnerre vint bouleverser ces ruines, et mit le feu au palais de justice, qui était placé dans les bâtiments du château, sur quoi un bel esprit du temps fit ce quatrain :

Ne fust-ce pas un plaisant jeu,
Quand l'aultre jour dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'espices,
Se mit tout le palais en feu.

Puisque nous voilà sur ce sujet, nous devons dire que c'est à tort qu'une mauvaise gravure faite quelques années après le saccagement de la ville de Montbrison par des Adrets, représente le donjon rond et couvert en forme de dôme. Le dessein que nous en avons vu à la

Bibliothèque (*Estampes*), à Paris, lui donne la forme carrée, avec un toit en tuiles creuses. Ce dessin porte la date de 1460.

« En consequence de l'edit faict sur la requisition des estats generaux de Blois, fut faicte à Montbrison, le 16 septembre 1582, la proclamation du rachat du domaine de Forez. » Cette mesure était sans importance alors, car le trésor se trouvait à sec.

Insensiblement la ligue empiète sur le pouvoir du roi, et engage celui-ci dans un défilé, où il ne lui est plus possible que de faire des fautes. L'union prétendue sainte force Henri à se battre contre les protestants, qui étaient les moins à craindre.

Le 5 avril 1585 furent publiées à Montbrison les lettres du roi portant ordre à tous les gentilshommes de sa maison demeurant en Forez de s'acheminer près de sa personne, et aux hommes de ses ordonnances de se rendre dans leurs compagnies, parce que les protestants, qui se voyaient menacés, avaient repris les armes. Le 18 juillet de la même année, il fut publié un édit contre eux.

Dans ces circonstances difficiles, il fut tenu une assemblée des états du Forez à Montbrison le 11 avril. Le secrétain et le maître de chœur de l'église Notre-Dame de Montbrison se présentèrent pour le clergé, et tous les membres présents firent déclaration de vouloir vivre et

« mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, service et obeyssance de leur roy. » C'était le serment d'exclusion de Henri IV. Les catholiques voyant Henri III sans enfants, commençaient à redouter la domination du protestant, et s'engageaient par serment à lui résister.

« L'an 1586, y eust de sy grands desbordements en Forez de la riviere de Loyre, que plusieurs places du domaine en furent desmolies pour la reparation desquelles la royne Isabel (comtesse douairière) donna un bail l'année suivante, et fit faire une aumosne generalle aux pauvres, miserables et languissants de ses villes et chastellenies dudict pays, et à ceux des villages et plat pays, à cause de la necessité et disette de vivres dont ils furent affligez ladicte année, commetant au lieutenant general du pays l'esgallation dudict don ou aumosne sur chasque chastellenie, et la distribution de la part qu'il auroit faicte à chascun au chastellain du lieu. »

Après cette inondation et cette famine, qui furent générales, vint une peste qui le fut aussi. On ne peut se figurer dans quel état de misères se trouvait notre pauvre province. Chazelles-sur-Lyon et Bourg-Argental en furent dépeuplés : la tradition rapporte qu'il ne resta que vingt-cinq habitants dans cette dernière ville.

« Ez années 1586 et 87 y eut grande conta-

gion à Montbrison; si grande que l'herbe estoit crue par les rues de la ville entiérement abandonnée, à la reserve des religieuses Sainte-Claire, à qui des personnes charitables du pays faisoient tenir quelques denrées pour leur nourriture. »

A Saint-Étienne, les morts ne purent pas être enterrés dans le cimetière de l'église, ils furent portés dans un champ situé à la Montat, où fut construit en 1606 la chapelle de Notre-Dame-de-*Consolation*.

Ce qu'il y a de plus cruel peut-être dans ces horribles moments, c'est de voir la manière dont les pauvres pestiférés sont traités. Dans les campagnes, la plupart du temps les malades sont jetés hors de la maison, dans un champ tout nu; à peine si quelquefois on dresse autour d'eux une cabanne en planches. Parmi les testaments où nous sommes allés chercher l'histoire de ces temps, nous citerons celui d'une fille nommée Jeanne Montmey.

Voici les principaux extraits de ce testament :

« Nous Anne, comte d'Urfé, etc., pardevant Jehan Fournier, de Sury-le-Comtal, notaire royal juré du nombre reduict audict bailliage, soubz signé et en presance des tesmoingtz aprez nommez, s'est establye en personne Jane Montmey, filhe de feu Anthoine Montmey, vivant laboureur de la Devalla, paroisse dudict Sury, laquelle estant en ung sien pré, siz audict lieu

de la Devalla, attaincte et mallade de contagion, sayne touttefoys de ses sens, pensée, memoyre et entendemant, considerant l'estat de ce mourtel monde, et qu'il n'y a chose si certaine que la mort, ne chose moingtz incertaine que l'heure d'icelle, etc....

« Donne et legue comme dessus à tous ses aultres parens et amys et pretendans droict en ses biens, à chascun d'eulx la somme de cinq solz tournoys payables l'an revollu aprez son deces, etc....

« Faict et passé audict lieu de la Devalla, le vingtroysieme jour d'aoust apprez midy l'an mil cinq cent quatre vingtz et six (ici le parchemin est rongé en plusieurs endroits, nous ne pouvons lire que les noms de) monsieur Hercules Jacquet, curé; Claude Harent, Jean Ferrier, François Domy et Thomas Alard, dudict Sury, tesmoingtz appelez et requis, lesquels ne ladicte testatrixe n'ont signé, pour ne avoir esté enquis et requis, à cause de ladicte contagion. » En conséquence, le testament est signé seulement du notaire.

Et ces misères revenaient à chaque instant! Que de pages les historiens de Lyon leur ont consacrées! Les chroniqueurs de Saint-Étienne abondent à peine à les enregistrer :

« 1584. Contagion, disette, le blé valut cinq livres le boisseau. Inondation de la rivière de Furan, » etc.

« 1589. Autre contagion : sept mille morts à Saint-Étienne, » etc.

Quel *memento* continuel !... Eh bien ! les hommes ne voient rien, n'entendent rien : la guerre va recommencer.... L'intolérance est toujours à l'ordre du jour, quoique toujours vaincue. Tout progrès est forcé de se sauver comme à la nage dans une marre de sang !

Il y a cependant une part utile dans ces désordres, c'est qu'alors les idées ont le courage de se faire connaître, puis dans la lutte se brouillent, se mélangent, et forment l'éducation du peuple, qui à ces époques reprend toute son importance, en dépit de ses maîtres, qui ont besoin de lui, et chez lesquels il retrouve, à sa grande surprise, ses défauts, ses besoins, et de l'ambition de plus. On lui met les armes entre les mains, pourra-t-on se plaindre si plus tard il s'en sert dans son propre intérêt, après les avoir employées au service de tant d'ambitieux ?

En 1587, Jacques Maistret, évêque titulaire de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon d'Épinac, faisant sa visite dans la ville de Saint-Étienne, et ayant fait comparoir pardevant lui de pauvres malheureux habitants qui s'étaient laissés aller aux idées de protestantisme, les cathéchisa, « et fit renoncer à l'hérésie, et au-devant la porte de l'église leur donna absolution de toutes censures par eux encourues. »

Juillet 1587, et février 1588, convocations des bans et rière-bans.

Confiscation des biens des religionnaires.

1588. « Paya le pays une grande contribution pour subvenir aux garnisons que le roy estoit contrainct d'entretenir en divers endroicts du royaume, pour sa conservation contre les religionnaires eslevez en armes, et de plus entretint deux cent trente homme de pied, tant François que Suisses, pour résister aux courses et entreprises desdicts religionnaires. »

« Fust deputé pour la noblesse du baillage de Forez monsieur Guillaume de Gadaigne, chevalier des deux ordres du roy, seigneur de Boutheon, baron de Verdun, seneschal de Lyon, en la seconde convocation aux estats generaux tenus à Blois le 16 septembre. »

Les faits vont vite, malheureusement nous ne pouvons ici rappeler que les principaux, pour arriver rapidement à ce qui concerne nos pays.

Les fautes de Henri III sont couronnées par un crime : Guise est assassiné. A l'instant la ligue montre la puisssance de son organisation : le roi ne peut plus rentrer à Paris. Dès le 24 novembre il avait nommé le duc de Nemours gouverneur du Lyonnais, Forez et Beaujolais, et en son absence Guillaume de Gadaigne. Il fit la faute de ne pas changer le premier après l'assassinat du duc de Guise, dont il était parent,

et dont il jura de venger la mort. Nous verrons bientôt quel usage il fit de son autorité.

Les Lyonnais, en apprenant ce qui s'était passé aux états de Blois, résolurent de faire comme Paris; ils se révoltèrent en février, et après avoir organisé leur gouvernement, envoyèrent de tous côtés dans les provinces voisines pour tâcher de se faire des partisans. Le bailli Anne d'Urfé reçut aussi sa missive, à laquelle il fit la réponse suivante :

« Messieurs, pour responce à celle que m'avez escripte du 27.e du passé, je ne puis assez appreuver la bonne et genereuse maniere de laquelle avez usé pour vous deslivrer des deffiances qui avoient travaillé non seulement le peuple de vostre ville, mais tout le gouvernement d'icelle, depuis quelque temps en çà, dont s'en est ensuivy une execution si louable, qu'il ne se peut dire mieux, et pour le regard de l'exortation que vous me faites de m'unyr avec vous à une si bonne et sainte occasion, et aux conditions portées par la vostre, c'est chose que j'ay desiré il y a longtemps, et me semble que je vous en ay donné quelque apparence du vivant de feu monsieur de Mandelot, qui nous assembla quazy pour un mesme sujet, et depuis l'ay confirmé à un seigneur vostre voisin, qui vous a assisté en ce dernier acte. Asseuré vous donq, messieurs, qu'en ce qui dependra de moy, encore que je sois bien valetudinaire,

puis qu'il plaist à Dieu, je ne m'espargneray de chose du monde qui vous pourra servir et à tout ce gouvernement aussy. Pour le moins si l'effet n'y peut estre entierement accomply, vous cognoistrez que ce n'est faute de bonne et entiere vollonté, et que ne serez aucunement deceus de la bonne opinion ayants de moy, vous remerciant humblement des honnestetez, etc.

« Vostre voisin, confrere et bon amy à vous servir.

« Urfé.

« Sugny, 7 mars 1589. »

Bientôt en effet il eut occasion de leur montrer sa bonne volonté.

Henri III décidément repoussé par la ligue s'associe à Henri de Navarre; il est assassiné par Jacques Clément; les catholiques placent sur leurs autels les images de cet asssassin : on tire le canon à Rome en signe de réjouissance!

C'est ici que naissent les hésitations. Quel parti prendre : la ligue, Charles X ou Henri IV? La France se trouvait alors dans un état d'anarchie épouvantable. Notre pays, suivant l'impulsion de ses chefs : d'Urfé, Myolans, d'Épinac, Saint-Priest, etc., était porté pour la ligue; mais seulement, nous pensons, parce que le roi de Navarre était protestant : quand la politique l'eut fait abjurer, l'hésitation dut être plus grande qu'auparavant parmi les seigneurs foréziens. Une autre difficulté vint encore pour eux

se jeter à la traverse, en amenant un parti de plus dans l'arène.

Marguerite de Valois, femme du roi Henri IV, avait été cernée dans le château d'Usson, en Auvergne, par le marquis de Carnillac, et elle était prisonnière sans espoir de fuite dans ce château que Louis XI, qui s'entendait en fait de prison, avait fait disposer pour ses prisonniers d'état. Cette princesse employa pour vaincre son geolier un moyen infaillible avec les charmes dont elle était douée, et dont elle faisait souvent un infâme usage. Elle lui donna quelque espoir, et Carnillac devint éperduement amoureux d'elle : à son tour il fut prisonnier. Marguerite se fortifia dans cette retraite regardée comme imprenable, et mit sur pied des troupes pour protéger les catholiques; se liguant ainsi contre son mari. Mais dans ce temps la chose était commune : on se battait, on se raccommodait sans difficulté. Il était bien reconnu qu'on avait le droit de se faire accorder de la part du roi des avantages par les armes. On n'avait un parti que jusqu'à ce qu'on eût obtenu ce qu'on voulait.

Ainsi par exemple, Chaste était gouverneur du Puy pour le roi ; les habitants de la ville étaient ligueurs : on était toujours en guerre. Pour arranger cette affaire, Marguerite et les seigneurs de Chevrières et d'Urfé envoyèrent deux négociateurs. Ils ne réussirent pas d'abord,

parce que probablement le marché ne parut pas assez avantageux au gouverneur; mais plus tard « il y eut accommodement par les soins dudit seigneur de Chevrières. Les habitants du Puy par reconnoissance voulurent lui faire un cadeau en or argent et bijoux, qu'il refusa gracieusement. » Nous verrons ce même seigneur de Chevrières changer de parti, et devenant gouverneur du Velais pour le roi, avoir occasion de se repentir de la démarche dont nous venons de parler.

Mais il faut dire aussi que ces accords pratiqués au moyen de l'argent n'étaient pas d'un grand poids, et qu'aussitôt qu'on pouvait les rompre avantageusement on le faisait : aussi la paix ne fut pas de longue durée dans le Velais. C'était encore un des champs de bataille ouverts aux Foréziens.

Pendant que nos chefs hésitaient à prendre parti, Chambaud et Saintres, religionnaires, dont le parti n'était pas douteux, parcouraient la province, incendiant les villes qui ne voulaient pas se rendre. Bourg-Argental les repoussa vigoureusement, et célébra longtemps par une procession publique la mémoire de cet évènement; Saint-Étienne succomba; Montbrison et le reste du pays ne durent leur conservation qu'au courage du commandeur Lassale, du marquis d'Urfé, du vicomte de Châteauclos, du baron de Couzan, de messieurs de Goutelas,

de Chaumont, de Chevrières, Saint-Vidal; des capitaines La Rochette, Bellegarde, La Brande, La Lice, Baron-du-Bois et Mondain.

Le pétard était alors le procédé à l'aide duquel on ouvrait les portes des villes. Celui que Chambaud avait attaché à la porte de la Madelaine de Montbrison fut porté à l'église Notre-Dame, où on rendit grâce à Dieu. Chambaud ne put rien non plus contre la commanderie Saint-Jean, et en désespoir de cause alla placer un autre pétard à une des portes du Puy. Sa tentative ne lui réussit pas mieux.

Chaque gouverneur de province songe à profiter de ces désordres pour se créer une position indépendante. Le duc de Nemours, Charles-Emmanuel de Savoie, prétend se faire un petit état des provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais et autres, dont il est gouverneur. C'est sous le nom de la ligue qu'il combat : il ne court aucun risque à se déclarer pour un roi sans successeurs (le roi de la ligue était prisonnier de Henri IV). Il donne donne donc à Anne d'Urfé, dont il est sûr, la commission de lieutenant général du Forez, le traitant dans ses lettres de nomination (12 avril 1589) de « très cher cousin. »

« Apres la mort d'Henry III.e, dit un de nos chroniqueurs, messire Anne d'Urfé, gouverneur en ce pays pour la ligue, fist lever la main à touts ceux qui vouloient suivre ce party en

l'assamblée generale du pays qui fust faicte chez monsieur le juge Papon [1], à Montbrison. Plusieurs y firent serment de fidelité à la ligue ; mais pourtant il fut remarqué que plusieurs habitants de Montbrison tenoient le party du roy. C'est pourquoy le marquis d'Urfé, ayant en ladicte ville sa compagnie de gents d'armes dict qu'il leur feroit un affront s'ils ne changeoient de party ; si bien que le 15.e d'aoust 1589, les gents d'armes dudict marquis se resolurent de battre les enfants [2] de Montbrison qui ne tenoient le party de la ligue, et en effect en blesserent plusieurs, et s'attaquerent mesmes à Jean Perrin, escuyer, sieur de Montboup, Messimieu et Chenereilles, qui ayant signalé sa valeur à leur resister (puisqu'il donna la fuite à douze avec une pertuisane), fust contrainct neantmoins de sortir de la ville, et se retirer à la Corée, et mesmes sans la protection de monsieur de Thory, gentilhomme Nivernois, guidon de la compagnie dudict seigneur d'Urfé, eust eu de la peine d'eschapper cest orage. »

Voici le serment que prêtèrent les députés assemblés à Montbrison :

« Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mere, anges, saincts et sainctes de paradis, de vivre

1) On croit qu'il habitait la maison qui appartient à la famille Plaisançon, au bas de la Grand'Rue.

2) Nous avons déja fait, page 109 de ce volume, une observation au sujet de ce mot. Elle semble plus applicable encore dans ce cas.

et mourir en la religion catolique, apostolique et romaine, et d'y employer nos vies et biens, sans y rien espargner, jusques à la derniere goutte de nostre sang. »

Dans la même assemblée fut conclu un accord entre notre pays et la ville de Lyon ; accord par lequel il fut convenu que les deux provinces « se secourroient mutuellement de vies, biens et moyens. »

Nemours pendant ce temps, profitant de ces dispositions générales à secouer le joug, encourageait, aidait la révolte. Il ne resta cependant pas à Lyon ; mais y laissa son frère Saint-Sorlin, et quant à lui, il alla pendant quelque temps s'acquérir les titres les plus incontestables à la gloire militaire dans les différents champs de bataille de la ligue parisienne (il avait été nommé gouverneur de Paris). Saint-Sorlin présida cette année 1589 l'assemblée des trois ordres du gouvernement, qui se tint à l'Abresle au mois de septembre, « où fut advisé que pour empescher les entreprises, secrettes menées et intelligences des ennemys de la religion catolique, et leurs incursions, il estoit necessaire d'entretenir d'ordinaire le nombre de douze cents hommes de pied, soubz la charge de six capitaines, et huict vingts lances, soubz cinq compagnies d'ordonnances. » Ce qui devait s'élever par an à soixante-trois mille huit cent cinquante-deux écus, et à trente-sept mille

cinq cents quatre-vingt-trois écus pour la gendarmerie.

Qu'on remarque bien que cette réunion formait déja un corps de députés d'un état; des mesures générales concernant tout le gouvernement y furent arrêtées. Il faut entendre les paroles trompeuses de Charles et de Henri de Savoie, cachant sous l'apparence du dévoûment à l'impuissante ligue, leur dessein de fractionner la France, ce pays qui a conquis son unité par tant de siècles de constants travaux..... mais leurs efforts furent vains, comme toutes les tentatives dirigées depuis dans le même but, et la France, toujours forte et unie, à travers les plus grands déchirements, est arrivée à l'unité la plus parfaite dont puisse jouir un état; sous ce rapport elle est sans rivale, et il ne serait plus permis qu'à un fou de croire à la possibilité d'un morcellement.

Ainsi s'exprimait, Saint-Sorlin par commission envoyée à l'élection de Forez, en date du 8 décembre :

« Le plus grand fruict que les princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautez catoliques attendent et desirent de la derniere prise des armes est l'honneur de Dieu et la conservation de nostre saincte religion catolique, apostolique et romaine, n'y ayant aulcun espoir de paix avec ceux qui font la guerre ouverte à Dieu et à son service, avec esperance que dans

peu de temps ce mesme Dieu, qui par sa bonté infinie nous a garentis des embuches des ennemys de son sang, deslivrera de captivité le roy (Charles X) nostre souverain seigneur, en laquelle il est detenu par ceux qui s'efforcent de ruiner l'eglise de Dieu. Ceste necessité doncques d'obvier aux pernicieux desseings de nos ennemys nous contraincts de faire la guerre, n'y ayant aulcun aultre moyen d'y resister. »

Et par autre commission du 16 novembre de l'année suivante :

« Il n'y a occasion quelle qu'elle soit qui ayt meu et poussé les princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautez catoliques de prendre les armes les deux années dernieres, sinon l'honneur de Dieu et la conservation de la religion catolique, apostolique et romaine, car la malice, ambition et impieté des hommes qui veulent mettre ce royaume tres chrestien soubz la damnation de l'hæresie (Henri IV), les contraincts de leur resister, en esperance de parvenir à quelque bon et assuré repos, par la misericorde de Dieu, » etc.

C'est avec de semblables discours que nos populations bonnes et crédules se laissèrent entraîner dans un océan de maux. Notre province fut tout à coup horriblement embrasée ; sur tous les points la guerre est allumée. Telle ville est pour le roi, telle autre pour la ligue, toutes pour leur indépendance. Malheur à celle

qui n'a point de parti ! elle est environnée d'ennemis ; car royalistes et ligueurs sont devenus conquérants. Quels jours malheureux pour l'homme inoffensif, qui ne peut profiter de la guerre ! C'est un combat de tous les instants, où la victoire est incertaine, mais la perte assurée. Quels désordres, sans parler des combats réguliers ! Ici les marchands sont dépouillés par les ligueurs, malgré les sauf-conduits indispensables; là le jeune Genetines est dévalisé par les royalistes, et jeté en prison ; à Néronde, le notaire Arcanon et ses filles sont assassinés comme soutenant le parti des protestants. Oh ! que de haines personnelles, durent prétexter les intérêts de parti pour se venger !

En l'année 1589 eurent lieu les siéges de Verdier, où fut tué le seigneur de Rochetaillade; celui de Saint-Germain, où périt le seigneur de la Maison. Puis vinrent ceux de Montrond, Saint-Romain, Montbrison, etc. Il est impossible de se figurer combien le peuple avait à souffrir de ces combats journaliers après lesquels, quoique dise la fable, les seigneurs seuls avaient des retraites, et étaient assurés du pardon s'ils venaient à être défaits.

Parmi ces siéges d'un jour (car il est à remarquer que ces combats sont de courte durée : on dirait une lutte d'homme à homme et sans préparation), il en est un qui demanda plus de soins, ce fut celui de Rochetaillée. Les ligueurs

furent obligés de faire venir du canon de Lyon pour soumettre cette place qui était défendue au-dedans par Labrosse, et au dehors par le maréchal de L'Armusil. Les assiégeants étaient le marquis d'Urfé, Chevrières, Bellegarde, le capitaine La Brande et son frère, les capitaines La Conche, Saint-Martin et Chevalier, avec leurs compagnies. Rochetaillée se vit forcé de capituler le 29 juin 1589.

« Vous voirez, dit Anne aux consuls et échevins de Lyon, dans une lettre datée de Fourminy (probablement Firmini) le 21 août, par ce qui s'est passé, dont je crois que monsieur le marquis de Saint-Sorlin vous aura averti, comme je me suis aidé jusques icy de ce que vous m'avez mis entre les mains. Baste, que Montrond et Cornillon sont rendus entre nos mains à tres belles composissions; on nous a promis Andance. Je veilleray à bien achever ce qui est à faire. Ramenant les pieces, je vous rendray graces de l'amitié que vous avez montrée à tout ce païs et à moy particulierement de nous en acommoder, vous assurant qu'à toutes les occasions où il vous plaira m'employer, je vous feray service d'entiere affection, et plus librement que je ne le dict, pour estre plus libre de bons effaitcs que de parole, et sur ce, je supplieray le Createur, messieurs, vous donner tres heureuse et longue vie. Vostre bien humble à vous faire service, etc. »

qui n'a point de parti ! elle est environnée d'ennemis ; car royalistes et ligueurs sont devenus conquérants. Quels jours malheureux pour l'homme inoffensif, qui ne peut profiter de la guerre ! C'est un combat de tous les instants, où la victoire est incertaine, mais la perte assurée. Quels désordres, sans parler des combats réguliers! Ici les marchands sont dépouillés par les ligueurs, malgré les sauf-conduits indispensables; là le jeune Genetines est dévalisé par les royalistes, et jeté en prison; à Néronde, le notaire Arcanon et ses filles sont assassinés comme soutenant le parti des protestants. Oh ! que de haines personnelles, durent prétexter les intérêts de parti pour se venger!

En l'année 1589 eurent lieu les siéges de Verdier, où fut tué le seigneur de Rochetaillade; celui de Saint-Germain, où périt le seigneur de la Maison. Puis vinrent ceux de Montrond, Saint-Romain, Montbrison, etc. Il est impossible de se figurer combien le peuple avait à souffrir de ces combats journaliers après lesquels, quoique dise la fable, les seigneurs seuls avaient des retraites, et étaient assurés du pardon s'ils venaient à être défaits.

Parmi ces siéges d'un jour (car il est à remarquer que ces combats sont de courte durée : on dirait une lutte d'homme à homme et sans préparation), il en est un qui demanda plus de soins, ce fut celui de Rochetaillée. Les ligueurs

furent obligés de faire venir du canon de Lyon pour soumettre cette place qui était défendue au-dedans par Labrosse, et au dehors par le maréchal de L'Armusil. Les assiégeants étaient le marquis d'Urfé, Chevrières, Bellegarde, le capitaine La Brande et son frère, les capitaines La Conche, Saint-Martin et Chevalier, avec leurs compagnies. Rochetaillée se vit forcé de capituler le 29 juin 1589.

« Vous voirez, dit Anne aux consuls et échevins de Lyon, dans une lettre datée de Fourminy (probablement Firmini) le 21 août, par ce qui s'est passé, dont je crois que monsieur le marquis de Saint-Sorlin vous aura averti, comme je me suis aidé jusques icy de ce que vous m'avez mis entre les mains. Baste, que Montrond et Cornillon sont rendus entre nos mains à tres belles composissions; on nous a promis Andance. Je veilleray à bien achever ce qui est à faire. Ramenant les pieces, je vous rendray graces de l'amitié que vous avez montrée à tout ce païs et à moy particulierement de nous en acommoder, vous assurant qu'à toutes les occasions où il vous plaira m'employer, je vous feray service d'entiere affection, et plus librement que je ne le dict, pour estre plus libre de bons effaitcs que de parole, et sur ce, je supplieray le Createur, messieurs, vous donner tres heureuse et longue vie. Vostre bien humble à vous faire service, etc. »

Mais les victoires sont près des défaites. Une autre lettre du même aux mêmes nous fait connaître que les royalistes s'étaient emparés de Saint-Étienne, sans nous apprendre cependant à quelle époque; mais il est probable que c'était vers le commencement de l'année :

« Messieurs, je ne fais doubte que n'ayez bonne souvenance des quatre jours que les officiers et chevaulx d'artillerie ont demeuré tant à aller depuis Feurs jusques à Saint-Galmier, que sejour qu'ils ont fait audit lieu, apres la prinse de Charlieu, en attendant la resolution du voyage qui estoit en deliberation d'aller attaquer l'ennemy, qui estoit lors à Saint-Estienne, duquel sejour il ne leur a esté payé aulcune chose, » etc.

En effet les chroniqueurs de Saint-Étienne, qui se sont beaucoup plus attachés aux futilités de la chronologie de leur ville qu'aux dates historiques, rapportent, sans dire dans quel temps de l'année, qu'en 1589, Henri IV revenant d'Auvergne passa par leur ville, où il logea sur la place, dans la maison Pierrefort, et qu'il donna des ordres pour faire réparer les dégats qu'avaient faits les religionnaires.

Or voici sans doute de quels religionnaires le chroniqueur veut parler :

« Le 6.e may [1], monsieur de La Baulme,

1) Le manuscrit dans lequel nous avons copié cette note la place à la date de 1580; mais c'est évidemment une erreur, car

gendre de monsieur de Bouteon, monsieur de Saint-Ferriol, monsieur d'Amberieu, seigneur de Roche-la-Moliere, et plusieurs autres, avec leurs troupes, tenants le party du roy, lors apellé le roy de Navarre, se logerent dans Saint-Estienne, et y demeurerent sept jours à discretion. »

Nous pensons cependant qu'ils n'étaient pas protestants, mais seulement royalistes, ce qui formait pour ainsi dire un parti de plus. Depuis la mort de Henri III, la défection s'était jointe aux autres échecs de la ligue. Beaucoup de personnes, sans se faire religionnaires, en voyant toutes les cruautés qui se commettaient au nom d'un Dieu de paix, s'unirent au Béarnais, et les familles furent encore plus divisées que jamais.

« Les troupes de religionnaires qui s'estoient saisy de la ville de Vienne, Coindrieu, et aultres en Dauphiné et Lyonnois, se jacterent (parlèrent avec *jactance*) de venir assieger et forcer la ville de Montbrison ; mesmes à diverses foys quelques gents desdictes troupes vinrent à six lieues prez de ladicte ville et on eust advis que

on lit à la suite : « Les gents de monsieur de Nemours tenoient le party des princes, qu'autrement on nommait la ligue. » Or le duc de Nemours (qui n'aurait eu que treize ans alors), ne fut nommé gouverneur de Lyon qu'à la fin de 1588. D'ailleurs d'Amberieu ne pouvait être seigneur de Roche-la-Mollière en 1580, puisque Saint-Polgue le fut jusqu'en 1584, époque à laquelle lui et son fils furent assassinés par Aimard de Saint-Priest. Nous aurions peut-être placé ce fait en 1590, si le ligueur Honoré d'Urfé ne s'était trouvé dans Saint-Étienne à cette époque.

leur desseing estoit de dresser une batterie sur l'eglise de la commanderie Sainct-Anthoine de Montbrison, laquelle estoit située au fauxbourg de la Magdelaine, à six pas du fossé de ladicte ville, et commandoit, empeschoit et battoit la courtine de la muraille sur plusieurs rues; de sorte que l'on fust contrainct, pour esviter la ruine de ladicte ville, de faire desmolir ladicte eglise et aultres bastiments et corps de logis. »

Comme la partie la plus opulente de la ville se trouvait menacée, cette décision ne fut pas plutôt prise par l'assemblée générale qui se tint cette année à Montbrison, qu'on se mit en devoir de la mettre à exécution. On éleva d'abord le parapet de la porte de la Madelaine, « pour fortifier ladicte ville de ce costé qui est le plus important ; » puis on abattit les murs des jardins de la commanderie; puis enfin, ce qui était moins difficile à obtenir, parce que probablement on ne demanda pas de permission à de simples hôteliers, on abattit les hôtelleries du *Lyon d'or* et du *Mouton*.

Pour completter le système de défense de la ville de Montbrison, on plaça *intrà muros* le moulin Boër, qui avait été jusque-là placé à l'extérieur.

Quant à la commanderie, voici de quel manière on procéda pour en conserver autant que possible les souvenirs et les revenus :

« Despuis en l'assemblée de ladicte ville

(Montbrison), le 28.e juillet 1590, à la requeste de frere François Roy, sieur de Sainct-Laurent, chanoine de l'eglise Sainct-Anthoine de Viennois, procureur de messieurs les grand-prieur, chanoines et chappitre dudict Sainct-Antoine, du consentement des recteurs de la confrerie du Sainct-Esprit de ladicte ville, il fut arresté et ordonné par le seigneur d'Urfé, bailly, y præsident, qu'audict fauxbourg de la Magdelaine, et dans l'enclos que ladicte confrerie y avoit, pour conserver la memoire de ladicte commanderie, comme estant la magistralle de toute la province, et entretenir la devotion et veneration qu'à le peuple de ladicte ville et du pays audict sainct Anthoine, du marrain et materiaux restez de ladicte demolition seroit construicte une chappelle audict encloz soubz le vocable de sainct Anthoine, où son nom fust reclamé, les vœux du peuple rendus, le divin service celebré, et les sainctes reliques qu'il y a dudict sainct reposées comme souloit estre despuis la fondation de ladicte commanderie. [1] »

Malgré les préparatifs de guerre dont nous avons parlé, il paraît que l'année 1590 s'ouvrit avec l'espoir de la paix. Les consuls et échevins de la ville de Lyon, qui à travers les plus

1) On peut voir aux archives du Rhône, à Lyon, une pièce curieuse sous le rapport des détails locaux qu'elle contient. C'est une demande de cession de ces terrains que firent aux consuls de la ville les sœurs Sainte-Claire afin d'en faire un jardin.

grandes tourmentes de l'orageuse mer politique sur laquelle ils s'étaient lancés, n'oubliaient jamais les intérêts commerciaux de leur industrielle cité, si puissante alors, se plaignirent aigrement à Anne de l'arrestation de quelques marchands. Après plusieurs autres lettres d'explication, il leur répondit :

« Messieurs, vous plaignez bien la perte de ces marchands, et ne vous souciez de celle d'un honneste homme de nostre party auquel on a osté ses montures, son argent et toutes ses ardes, sans qu'il leur fict la guerre, allant pour mes affaires. Croyez que cela n'encourage pas les personnes à continuer. Nous n'avons pas tant de noblesse de nostre costé, qu'on doive faire si peu d'estat de la perte de ceux qui en sont, qui pourroient bien s'ils le connoissoient le quitter-là. » Anne voulait parler de Genetines.

Nous avons déja vu que le bailli Anne était entièrement dévoué à la ligue. Peut-être même est-il vrai, comme le dit Huet, qu'il se trouva aux états qu'elle tint à Melun en 1590. Il est certain au moins qu'il fit au commencement de cette année, avec son frère et Saint-Vidal, gouverneur du Velais pour la ligue, son entrée dans la ville du Puy. Ils étaient à la tête de cinq à six mille hommes, dont une grande partie de lanciers. Leur guidon colonel portait un *crucifix*. Les habitants, au nombre d'environ deux mille, vinrent au-devant d'eux, baisèrent les mains à

Saint-Vidal, et le reçurent comme un libérateur, qui venait assurer le succès de leur cause, avec l'aide de ses puissants auxiliaires, les d'Urfé, qui prirent une grande part aux engagements qui eurent lieu aux environs du Puy, principalement contre les châteaux d'Espaly et de Polignac, qui tenaient pour le roi, et que les ligueurs ne cessèrent d'attaquer. Les deux partis renouvelèrent et abandonnèrent plusieurs fois leurs entreprises, toujours arrosées de sang et suivies de dévastations. Le régiment de monsieur de L'Espinasse, commandé par le capitaine Henry, fut celui qui se signala le mieux.

Pendant qu'Anne était ainsi occupé à soumettre le Velais à la ligue, la paix vint à être troublée dans notre pays par le religionnaire Vantadour. Voici ce qu'on lit dans une lettre d'Honoré d'Urfé aux consuls et échevins de Lyon, datée de Saint-Étienne, le 2 mai 1590 :

« Je vous supplie de laisser sortir de vostre ville quatre paquets.... (*mot illisible*) au sieur Mathieu Falgard, marchand de nostre ville, ayant charge de monsieur Jehan Hure, armurier, afin qu'il ait moyen de promptement parachever les cuirasses et plastrons que je lui ay commandé, tant pour moy que pour armer ma compagnie, qui est acheminée pour le secours de la ville du Bourg-Argental, » etc.

Chastes, qui tenait encore quelques places dans le Velais, sentant l'importance de cette

diversion, et espérant par là se décharger un peu de la gêne que lui faisait éprouver notre bailli, envoya quatre-vingts arquebusiers à cheval et trente cuirassiers sous le commandement de Saint-Just, son propre frère, avec ordre d'aller rejoindre Vantadour qui se trouvait à Saint-Sauveur.

Anne vit bien l'intention de son adversaire; mais pour ne pas lui laisser un instant de repos, il écrivit du camp même d'Espaly au marquis de Saint-Sorlin, lui faisant connaître l'état des affaires, et quant à lui désirant rester à son poste. « Et vous supplie humblement, dit-il, vous voulloir opposer à leurs desseings, en quoy vous pourrez estre assisté de monsieur de Chalmazel, que je m'asseure ne manquera de vous aller treuver, avec ce qu'il a de la compagnie de monseigneur de Nemours. Aussi celle du sieur de Varassieu, et d'autres troupes, tant de nos amys que d'autres, et lesquels ils sera besoing envoyer du costé de Firminy, pour leur empescher l'entrée de ce costé-là, et par mesme moyen vous conserverez et empescherez qu'ils ne s'estendent à Saint-Chamond, » etc.

Vantadour fut repoussé au commencement de juin; mais on n'avait pu l'empêcher de faire de grands ravages dans le midi de la province. Quant à Anne, il était de retour à Montbrison vers cette époque, ayant terminé les affaires dans le Velais. Dans ce temps, ses gens de

Châteaumorand avaient fait un prisonnier important nommé Corneton. Le mois suivant il se vit sur le point d'être obligé de marcher pour aller délivrer monsieur de Chenillac, son oncle (par sa femme), que Chazeron assiégeait dans son château. Lorsqu'Anne eut reçu de Lyon la compagnie de chevau-légers qu'il avait demandée, elle devint inutile, parce que Chazeron abandonna le château de Chenillac.

Anne se rendit ensuite dans l'Auvergne, et était de retour à Saint-Just le 23 octobre. Il écrivit de là à messieurs de Lyon pour leur demander leur compagnie de chevau-légers et celle de gens de pied, « pour une chose plus importante que je ne saurois dire. » Nous n'avons pu découvrir ce que ce pouvait être.

L'année suivante, il paraît que les royalistes firent quelques progrès, aussi le bailli écrivait de Montbrison, le 13 février 1591, aux consuls et échevins de Lyon :

« Messieurs, je reconnois assez qu'il est besoin que ceux qui ont du zelle au party de la Sainte-Union se déclarent, et que proposant toutes choses nous chassions les ennemys de parmy nous ou eux nous. C'est pourquoy je me suis pensé ce soubz le bon plaisir de monseigneur le marquis de Saint-Sorlin, qui represante la personne de monseigneur son frere en tout ce gouvernemant, faire convoquer une assemblée la plus generale que je pourray, tant

de la noblesse que des villes, pour faire reiterer le serment que nous avons fait ci devant pour la conservassion de la religion catholique, apostolique et romaine, et du païs, envers touts et contre touts, soubz l'autorité de monseigneur le duc de Mayenne et de messeigneurs de Nemours et de Saint-Sorlin, et de ne permettre neul vivre en paix dans ce pais qui ne fasse le mesme serment [1], offrant touttefois conserver les biens de ceux qui ne le voudront faire, et qui sans troubler le pais yront faire la guerre ou demeurer ailleurs, comme il leur plaira. Voillà le dernier remede que j'avois toujours gardé pour une estremité, à laquelle estants arrivez je ne fais point de doubte qu'on n'en doive user, en quoy je vous supplie me tenir la main. Nous sommes une trentaine et des premiers de ce païs qui sinerons cella; ceux du Puy et du Velais qui tiennent nostre party s'y joindront; ainsy ne reste que d'avoir l'autorité de mondict seigneur de Saint-Sorlin, et savoir s'il vous plaist estre de la partie, afin que touts par ensemble nous puissions faire quelque chose de bon, et bref que nous soyons du tout ou maistres ou vallets. Touttes les villes de ce païs y sont portées et ne sauroyent estre les choses mieux disposées qu'elles sont. Le lieu de l'assemblée sera fort propre en ceste ville, si vous le trouvez

1) Les biographes parisiens ont assuré qu'Anne n'était pas ligueur!

bon. Cella intimidera aultant l'ennemy et leur faira paroistre qu'ils n'ont pas tant de la noblesse qu'ils estiment à leur devossion. Voillà ce qu'il me semble sur ce sujet. Reste à vous dire qu'ayant envoyé querir mon cousin de Chazeulx, pour conferer avec lui que de ce que dessus, je l'ay treuvé tout degouté de se mesler des affaires, parce qu'il les voit aller du tout mal, et aussy parce qu'il dict que vous l'avez il y a bien longtemps tenu le bec en l'eau de chose qui luy avoit esté comme promis. Je vous supplie de le contanter, et croire qu'il est personne qui le merite, comme vous savez tres bien. Vous avez deja entendu comme Saint-Victor a esté pris. On tient que c'est monsieur de Chevrieres qui l'a fait faire. Cella pourra esclaircir ce qu'il avoit voullu celler jusques icy, qui est une tres mauvaise voullonté, si cella est vray. Tant y a que l'on m'a assuré que la pluspart des soldats qui sont dedans sont de Saint-Chomont. Si nous voullons flatter ceux qui nous sont plus pernissieux que des ennemys declairez touttes choses yront de mal en pis. Touttefois je me conduiray toujours par le commandement de monsieur le marquis de Saint-Sorlin et par vostre bon avis, encores qu'on m'est assuré qu'un des vostre alla à Brignez pour le rapeller. Au reste, je vous supplie faire toujours assuré estat de mon amitié, etc.

« Messieurs, je vous supplie faire donner

passeport au sieur Petit, consul de ceste ville, pour sortir de la vostre douze quintaux de poudre fine, pour la faire conduire icy. »

On nous pardonnera cette longue citation, à cause des révélations qu'elle contient, des petites haines, des petites rivalités qu'elle dévoile : monsieur de Chazeault est mécontent, pour n'avoir pas reçu ce qu'il demandait; le seigneur de Saint-Chamond est suspecté, etc.

Quelque temps après le maréchal d'Aumont chercha à pénétrer en Forez par le Roannais, Anne se prépara à le bien recevoir. Il plaça garnison dans Saint-Haon et autres places voisines, et demanda même à messieurs de Lyon, sur l'indication de d'Ausserre fils, alors juge de Forez, quatre petites pièces de canon qui appartenaient à son père et se trouvaient alors dans l'arsenal de Lyon.

Pendant ce temps, la ligue se trouvait aussi menacée dans une de ses plus redoutables places ; les habitants du Puy, réduits à l'extrémité, envoyaient lettres et députés à Anne, pour le prier de venir à leur secours. Ne pouvant faire face à tout, lui-même en demande aux consuls et échevins de Lyon : « Ils m'ont aujourd'huy mandé, écrit-il de Montbrison le 13 juillet 1591, que l'ennemy assiege Saint-Vidal, et que la pluspart des habitants de leur dicte ville, sont sur le point de se revolter, se voyant denué de tout secours et d'ung homme

de commandement, et que toutes les considerations me font resoudre de m'y acheminer, pour le desir que j'ay à leur conservation, pourveu qu'il plaise à mondict sieur de Lyon et à vous de m'envoyer une compagnie de Suisses, avec les deux de gents d'armes de messieurs de Rochébonne et d'Albigny, » etc.

Il leur récrivit quatre jours après :

« Messieurs, n'ayant heu responce de la lettre que je vous ay escripte touchant une compagnie de Suisses, que je vous ay requis m'envoyer pour mener en Velay, où je suis tellement pressé m'acheminer, que je ne puis plus reculer de partir, et suis contrainct de me mettre aux champs vendredy prochain infailliblement, fort ou foible. Je vous ay bien vollu ceste recharge, pour vous supplier bien humblement, messieurs, me volloir ayder et secorir de ladicte compagnie de Suisses, et la m'envoyer s'il vous plaist en toute diligence par le droict chemin de Lyon au pont Sainct-Rambert, où ils apprendront de mes nouvelles, et les attendray aux environs de là ou de Sainct-Bonnet-le-Chastel, affin de se joindre à moy. Vous savez, messieurs, que cela est tres necessaire à la conduite du canon, et que conservant le Puy et le Velay, c'est toujours nous eslargir, et rendre le traffic et commerce libre de ce cousté-là, etc.

« Messieurs, passant ladicte compagnie par le pont Sainct-Rambert, elle pourra savoir de

mes nouvelles de monsieur de Pravieu, qui est audict Sainct-Rambert. »

Anne arriva au Puy le 25 juillet, il était à la tête de quatre cents chevaux. Ce secours tant désiré causa beaucoup de joie aux ligueurs, qui reçurent encore un second renfort de quatre-vingts chevaux, amenés le 9 août suivant par son frere Honoré. Peu après, le château d'Espaly capitula, et le duc de Nemours étant arrivé au Puy le 26 août, présida le lendemain le conseil des ligueurs, dans lequel figurèrent les deux d'Urfé.

Nemours se trouvait alors dans les circonstances les plus favorables ; ses desseins réussissaient à merveilles ; déja il avait soumis la plupart des villes et forteresses qui environnaient Lyon. Il employa même la fin de cette année à soumettre l'Auvergne. On voit une lettre d'Anne, qui, de retour à Montbrison, où il était venu chercher du renfort, écrit à messieurs de Lyon d'envoyer pour cette guerre quatre milliers de poudre à Cervières, et de les faire escorter jusqu'à la Loire. Mais, depuis bien longtemps on l'a dit, l'argent est le nerf de la guerre; pour en avoir, voici en quels termes le duc de Nemours s'adressa à l'éleotion du Forez, par commision en date du 15 décembre 1591 :

« Les princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautez catoliques ont assez

faict demonstration jusques à maintenant que leurs volontez n'ont esté meues d'aultre passion que du zele de l'honneur de Dieu, conservation de son eglise, et pour arracher de ce royaume ceste mauvaise plante d'hæresie laquelle y a faict naistre tant de dommageables rejectons d'impieté, etc. En quoy nous apellons Dieu à tesmoing de quelle volonté nous nous employons continuellement, avec l'assistance d'un bon nombre de gents de bien, qui, comme nous, n'ont espargné et n'espargnent chascun jour tous leurs moyens et leurs propres vies pour parvenir à un assuré repos, ce qui ne peut estre effectué à present, à l'occasion de l'obstinée malice de ceux qui se sont separez de la cause de la religion, qui essayent tous les jours par leurs armes d'agrandir l'hæresie, soubz prætexte qu'ils sont apellez pour empescher, comme ils dient, que l'estranger n'empiette cest estat, etc.

« Charles de Savoye. »

Comme depuis longtemps, l'état n'était plus à même de percevoir la taille dans nos pays tourmentés, le duc de Nemours entendait la percevoir pour soutenir ce bon nombre de *gents de biens dévoués* qui l'aidaient à soustraire nos provinces à l'étranger ainsi qu'à la France.

Nemours poursuivant son œuvre si bien commencée, se saisit de Montbrison par surprise, le 5 décembre 1592. Nous disons par surprise, parce que pour les armées il n'y avait

point d'amis : toutes vivaient de pillages, et malgré les rapports de parti, chaque ville faisait ses efforts pour se conserver libre chez elle. Au reste nous donnons ici une relation de cet événement écrite par Jean Perrin, qui montre qu'il y avait bien quelque opposition à la ligue ou au moins au parti de Nemours dans Montbrison :

« Le duc de Nemours s'estant emparé par trahison du chasteau de Montbrison, sitost qu'il s'y fust barricadé, les principaux de la ville s'assamblent au logis de maistre Louys Berthaud, où j'estois avec monsieur d'Ausserre [1], Gânieu, advocat du roy, Papon, procureur du roy, et aultres. Monsieur d'Ausserre et moy fusmes deputez de la ville pour parler au duc de Nemours et sçavoir à quelle raison il s'estoit saisy de nostre chasteau, et quel ombrage il avoit de nous. Il faict response, que plustost ce chasteau luy tombast sus, si jamais cela luy estoit entré en l'ame, et que tout ce qu'il en faisoit estoit pour nostre conservation. Chascun sçavoit bien qu'il vouloit establir sa tyrannie, et se rendre comme souverain en ce pays, ainsi qu'au reste de la province; mais ne sçachant quel ordre y mettre, parce que Lyon luy laissoit faire, on luy laissa aussy faire ce qu'il voulut. Il met dans ce chasteau une grosse piece de

1) Juge de Forez en remplacement de Jean Papon, mort en octobre 1590.

canon, deux grosses couleuvrines et trois compagnies de gents de pied, soubz la charge d'un nommé Mezieres, Manseau (du Mans), qui commandoit à touts les capitaines, l'un desquels s'apelloit Lafau, l'aultre Lanoue. Ils demandent, estants là-hault, les usensiles : il fallut les bailler, et ils cousterent à la ville plus de mil escus, et furent payez l'espace de huict mois. »

Les troupes du duc de Nemours furent ensuite employées à soumettre les petits forts de la Plaine, qui opposèrent plus ou moins de résistance. D'après un chroniqueur, Saint-Sorlin se vit forcé de faire venir du canon pour forcer Suri-le-Comtal, en octobre 1593. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Le faîte des grandeurs est bien souvent voisin de l'abaissement. Nemours était parvenu à l'apogée de la gloire; il était maître absolu dans toute la province, au moyen des garnisons qu'il avait placées dans Toissey, Belleville, Thizy, Charlieu, Saint-Bonnet, Montbrison, Virieu, Condrieu, Vienne et son fort Pipet, etc. Au moment où il s'y attendait le moins (septembre), par ordre de Mayenne, son frère aîné, le ligueur le plus capable et le plus désintéressé, des barricades s'élevèrent dans Lyon même, la capitale de son nouvel empire : il fut cerné et conduit avec quelques-uns de ses complices au fort de Pierre-Scise. Il parvint à s'en évader; mais mourut peu après, sans avoir pu jouir de ses

travaux. Saint-Sorlin hérita de son nom[1] et de ses desseins, et Mézières resta gouverneur à Montbrison[2]; mais ce coup avait été mortel, dans nos pays, au parti de Nemours et à celui de la ligue, qui déja en avait reçu un bien rude lors de l'abjuration du roi.

Aussitôt que cet événement fut connu, Anne, résolu à suivre la ligne politique des consuls et échevins de la ville de Lyon, leur écrivit, sept ou huit jours après :

« Messieurs, ayant seu assuremant se qui s'est faict dans vostre ville, je me suis approché jusques icy de vous aultres, pour estre plus prez si je vous puis faire service en quelque chose, comme j'ay plus amplemant mandé à monsieur de Lyon. Seulement je vous supplieray faire tres assuré estat de moy et de ce qui en despand; et croyez que tout mon but n'est qu'à maintenir la patrie en bonne paix, qui est se me semble se que nous devons tous desirer. Aussy crois-je que l'on ne me voudra tollir (enlever) se qui m'appartient en se païs, et qu'on ne me peut mettre doupte, et me raportant à la suffisance du sieur de Jas, present porteur, je finiray ceste-cy, demeurant à jamais, etc.

« A la Bastie, le 24 septembre 1593. »

1) Ces mutations fréquentes de noms, et la quantité des titres, rendent très difficile l'étude de cette époque de l'histoire.

2) « Le 3 mars 1594 fust fondue une cloche pour Sainct-André de Montbrison, et fust parrain monsieur de la Renziere, *sergent*

Anne en se retirant à la Bâtie, ne se rapprochait guère de la ville de Lyon ; mais c'était un prétexte, qui cachait probablement l'impossibilité de rester à Montbrison, où Mézières, qu'il n'aurait pas été facile de débusquer, commandait. Doit-on admettre qu'il reconnut le but où tendaient les démarches de Nemours : la prise de Montbrison sans motif aurait pu lui ouvrir les yeux ; ou bien faut-il croire qu'Anne craignit de perdre ses titres et son rang, voyant comment les choses tournaient ? Peut-être ne fut-il pas fâché de se rapprocher insensiblement du roi, qui l'avait flatté, en lui envoyant, par lettres du 27 janvier 1593, le titre de son lieutenant général en Forez ; c'était, il est vrai, plutôt une confirmation qu'une nomination, car depuis longtemps Anne remplissait ces fonctions, et ces fonctionnaires étaient alors tellement liés au sol, heureusement pour les populations, dont ils étaient au moins à même d'apprécier les besoins, qu'on ne pouvait pas impunément songer à les remplacer ; mais assurément notre bailli fut sensible à cette prévenance. Cette distinction d'ailleurs dut le faire suspecter dans son parti, et il n'eut que peu de chemin à faire pour passer à l'autre camp, si on en juge par la facilité avec laquelle il se fit à son changement de position.

maiour de ladicte ville, au nom de monsieur de Mesiere, gouverneur. » — Un an avant avait été fondue la cloche *Bourbon* de l'église Notre-Dame.

Les choses étant dans cet état de division, le roi ordonna à Alphonse d'Ornano, chevalier de ses ordres, son lieutenant dans le Dauphiné, et gouverneur pour lui dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, d'assiéger Lyon, qui, indécis, tenait néanmoins encore pour la ligue. Beaucoup de Foréziens partirent sous ses ordres. La ville se rendit le 8 février 1594.

Il serait téméraire d'assurer que les révolutionnaires de cette ville aient eu dès le commencement de leur révolte le dessein de se jeter dans les bras d'Henri IV (il est même sûr que d'Épinac, qui en était à Lyon le promoteur, fut ligueur jusqu'à la fin) ; mais il est permis de le supposer, quand on considère le peu de résistance qu'ils opposèrent à Ornano.

Quant à Anne, il ne paraît pas avoir éprouvé la moindre répugnance à changer de parti. Un mois après ce dernier événement, il parle aux consuls et échevins de Lyon comme s'il avait toujours été royaliste :

« Messieurs, leur écrit-il de Saint-Just-en-Chevalet, le 6 mars, je suis extremement marry que n'ayez voulu prendre mes raisons en bonne part, vous ayant envoyé les lettres qu'il a pleu au roy de m'ottroyer, ou pour le moins la coppie collationnée par deux notaires sur l'original, par lesquelles sa majesté me permet disposer des tailles de ce païs, comme il est tres raisonnable, parce que je les sauray aussy bien employer

pour son service que neul aultre, non ostant cella et contre la voullonté de sa majesté, vous voulez que je n'y aye que voir, ou pour le moins que je me tiene à ce qui fut accordé avec monsieur le president des monnoies, avant que vous eussiez pris l'echerpe blanche. Je vous supplie juger que puisque nous sommes touts soubz un maistre, il faut aussi que je jouisse de l'otorité qu'il m'a donnée. J'ay maintenant tout le fort de la guerre de ces quartiers sur les bras : monsieur le marquis de Saint-Sorlin, messieurs de Maugeron, Montespan, Gimel, Montfau, Achier, Destain, et generalement toutes leurs forces dans le cœur du païs, assistez de canons qui en deux heures peuvent estre mis en batterie devant les places que je tiens. Tellement qu'il faut qu'elles soyent d'ordinaire fournies d'hommes pour recevoir le siege ; chose qui ne se peut faire sans une essessive depense, qui ne peult provenir de mes moyens, mais de ceux du roy ; ce qui fait que je m'en aide pour luy conserver ce que je luy ay acquis avec la pointe de mon espée. Puis Feurs a esté repris et Crouzet sur l'ennemy, où je ne puis moins que d'establir garnison sus le fait des tailles. Quant à ce que vous m'aviez accordé, c'estoit tout ce qu'il pouvoit faire d'entretenir la garnison des places que je tenois bien petitement, et pensions alors que la trefve continueroit, ce qui n'a peus estre. Il est bien

raisonnable que m'eslargissant sur l'ennemy, et croissant la depense, que je croisse aussy de levée de deniers, et puis messieurs vos tresoriers generaux ne me laissent pas libre ce qui me fut mesmes accordé, comme vous pourrez voir par la coppie que je vous envoye, car Roane m'estoit laissé; oultre cela, monsieur de Saint-Sorlin a tellement ravagé une partie des paroisses ou parcelles qui m'estoient laissées, qu'il est du tout impossible d'en rien tirer. Touttefois s'il plaist à messieurs les tresoriers generaux m'allouer mon estat, tant pour les places que je soullois tenir, que pour celles qui ont esté prise modernement, je le prendray par leurs mains, ne desirant rien tant que de voir un bon ordre à tout, et leur porteray non seulement l'honneur et le respect qui leur est deu; mais tout ce qu'ils en sauroient desirer de moy, qui vous supplie de croire, etc.

« .... Il seroit bon qu'ils (les trésoriers) pranissent la paine de m'envoyer quelqu'un pour se resoudre de tout avec moy, et le plus promptement sera le meilleur. On pourra par mesme moyen traiter avec monseigneur le marquis de Saint-Sorlin des tailles, qui fait semblant l'agreer ayant esté proposé par quelques gentilshommes du païs, qui se faschoient voir payer la taille deux fois. Croyez que je suis entierement à vostre disposition puisque vous avez embrassé le service du roy. »

Cette question des finances, de la taille était une des plus épineuses, des plus difficiles à traiter, et malgré les fréquentes plaintes d'Anne, rien ne fut bien réglé. Il écrivait le 30 juillet aux consuls et échevins de Lyon, leur offrant ses troupes, sa personne, et ses amis mêmes, pour le secours de leur ville horriblement maltraitée par Saint-Sorlin, qui voulait délivrer son frère devenu prisonnier de Henri IV : « quoique les officiers du bureau des finances ne m'aye donné occasion d'estre porté de bonne volonté, ce n'est maintenant que l'on s'en doit souvenir ; ains (mais) oublier tout, pour ne songer qu'à la fidele affection deue au service de son roy....» Ce langage était un peu nouveau dans la bouche d'Anne.

Dans le mois de mars il fut publié une trève entre les troupes royales et celles de Saint-Sorlin. Ce genre de paix n'était favorable qu'au parti des ligueurs, qui composé presque exclusivement de soldats toujours en armes, savaient profiter des occasions, s'inquiétant peu des articles qui les gênaient. Lorsqu'elle fut expirée (en avril), notre bailli supplia messieurs de Lyon de ne pas la renouveler : il vaudrait bien mieux, leur disait-il, travailler à une paix véritable. C'était en effet le seul moyen de tuer ce parti. Son conseil ne fut pas écouté ; mais voici une lettre qui justifie ses craintes. Elle est datée de Saint-Just-en-Chevalet, le 17 mai 1594.

« Monsieur le marquis de Saint-Sorlin me pardonnera, leur écrit-il, car je ne luy ay jamais mandé que j'eusse pris Chasteauneuf, pour estre du domaine du roy ; bien ay-je mandé que je ne pansois avoir en rien rompu la trefve en le faisant fortifier, parce qu'il n'y a neul article qui defande de fortifier les places, si ce n'est du long de quelques rivieres. Que touttefois si cella se treuvoit contrevenant à la trefve, que je le fairois razer, pourveu qu'il fict reparer les contrevanssions qu'ont faict ceux de Sainct-Germain-Laval. Premier, qu'on se soit saisy de Chasteauneuf, qui a toujours esté de mon departement, je vous laisse à juger si je ne luy pas offert la raison. Il m'escrivit une lettre plaine de menasses pour ceste place-là, qui certainement leur importe, à cause que le passage d'Ambert leur est fort malaisé, et qu'ils ne peuvent avoir ni bois ni avoine de la montagne à Montbrison ; mais cella ne m'esmeult guieres. Si la trefve est estimée profitable (ce que je ne tiens pas qu'elle soit), il me semble qu'il vaut mieux leur laisser ces deux places qu'ils tiennent en Dombes, que vous pourrez prendre à touttes heures, estant prez de Lyon, que de quitter Chasteauneuf, par le moyen duquel vous leur rendez une telle ville que Montbrison presque inutille. Je vous supplie, messieurs, ne regetter tout le mal sur moy, et puisque je commanse à faire quelque chose

de bon en ce païs, ne l'interrompez come lorsque j'eux pris Surieu (Suri), car sans vostre trefve le roy tiendroit sans difiqulté et Montbrison et tout ce païs. Je ne veux ingerer de vous proposer ce que vous avez affaire, car vous estes bons et sages ; mais il me semble quand vous respondrez à monsieur le marquis de Saint-Sorlin qu'il satisfasse aux contrevassions (contraventions) que les siens ont premierement faits à la trefve, et qu'on le contentera touchant Chasteauneuf, ou que c'est une place qui appartient au roy, et qu'on ne la peult quitter sans son commandement, qu'il ne sauroit que redire; et bref, messieurs, la trefve luy est chose si avantageuse qu'il ne la veult pas refuser pour cest article. Au reste, je ne faudray (manquerai) d'avertir le sindic de ce que vous m'avez mandé, et y tiendray la main de tout mon pouvoir, pour le desir que j'ay voir union bien establie entre nous. Mais je ne panse pas que cella se puisse faire que par une assemblée du païs qui sera fort difficile, à cause que ceux des villes ne s'osent mettre aux chans, parce que les *Nemouristes* n'osservent neulle trefve, temoing la defaicte de la compagnie de monsieur de Chevrieres. Touttefois je fairay en cella et toute aultre chose ce que vous treuverez bon, vous suppliant de croire que quelques mauvais offices que vos deputez m'ayent rendus prez de sa majesté, je ne desire que de vous en rendre

de si bons que vous cognoissiez le tort que vous avez eu en leur donnant ceste charge. Je ne recherche rien de nouveau : le gouvernement de ce païs separé de celluy de Lion a esté à trois de mes predecesseurs devant moy ; quand j'y demeureray, comme le roy me faict cest honneur que de m'en assurer, vous y tirerez du service de moy plus peut-estre que celluy de vostre ville, à qui je ne me lesseray pour le moins jamais surpasser en bonne voullonté de vous servir, etc.

« Saint-Just, le 17 may 1594. »

On voit que le parti des nemouristes, comme Anne les appelle, était encore puissant dans notre pays. Ils assiégeaient Villerêt à la fin de septembre, puisqu'on leur attribue le massacre du savant Antoine d'Urfé, lorsqu'il passait près de cette ville, le 1.er octobre, se rendant de Châteaumorand à la Bâtie, où il allait faire sa première visite à ses parents, après son élection à l'évêché de Saint-Flour.

Nous ferons remarquer que ce fut un De la Mure (Guy), qui, ayant assemblé les communes, chassa les capitaines Rozan et Gagemont, qui faisaient ce siége. Ce Guy était châtelain de Saint-Maurice, où déja deux de ses aïeux s'étaient illustrés, fournissant au roi pour maintenir sa couronne, disait un procès-verbal de cette châtellenie, trois cents homme de pied et cinquante chevaux, qui avaient été levés dans

le mandement de Saint-Maurice, et dont ils payèrent la solde. Ils portaient en 1577 le titre de commandants du fort de Verdier, qu'ils avaient défendu en 1563, et empêchèrent la surprise de Thizy et Lay par les religionnaires [1].

Au commencement de 1595, Saint-Sorlin obtint même quelques avantages. Anne en fait part à messieurs de Lyon, par lettre du 24 mars.

« ...... Monsieur le marquis de Saint-Sorlin a surprins Chalain-le-Comtal, et fait piller et ravager ce qui estoit dedans, qui est une tres belle et signalée prinse pour un prince de s'attaquer particulierement à maison de gentils-hommes. Ce qui me fait croire qu'il n'avoit traité qu'à autre fin que de tascher sous coulleur de ce, de surprendre quelque place ; pour moi je n'y avois aucune assurance, et n'ay laissé de me tenir toujours sur mes gardes, etc.... Je suis encore attendant la resolution qu'avez prinse, de laquelle je vous supplie me faire certain, affin que je sache si je me tiendray à paix ou à guerre. Je pense que petit à petit leurs forces diminueront, ainsi qu'on m'a donné advis, mesmes les messieurs d'Auvergne à qui les ...... (*mot illisible*) manquent, sans lesquels il est difficile d'en jouir. Si cela est, je vous en donneray advis. Cependant je vous prie me vouloir assister envers messieurs les tresoriers

1) Pernetti, *Lyonnais dignes de mémoire.*

generaux, et nous mettre d'accord pour le fait des tailles, affin de nous oster de la confusion où nous sommes reduits, etc.... J'en attends quelque bon evenement au proffit de tous et soullagement du peuple tant affligé. »

Quoiqu'il en soit de ces petites victoires de Saint-Sorlin dans nos pays, son parti n'avait plus aucun espoir; elles n'avaient guère pour but que de faire accorder de meilleures conditions. Depuis la prise de Lyon, notre métropole, ce parti était comme mort; aussi la plupart de nos ligueurs s'étaient hâtés de l'abandonner.

Le connétable de Montmorency, avec ses deux filles (la duchesse de Vantadour et la comtesse d'Auvergne), après avoir séjourné quelque temps dans Saint-Étienne, s'était rendu dans le château de Saint-Chamond, appartenant au comte de Myolans, qui déja sans doute avait fait sa soumission. Ayant pu se convaincre des nouveaux sentiments de ce dernier, le connétable l'envoya comme gouverneur en Velais, et le roi confirma cette nomination dans les termes les plus flatteurs, le 28 octobre, cherchant à s'attacher ce soldat, et par lui ses frères d'armes, dont il avait pu apprécier les talents, quoique dans des armées opposées aux siennes.

Le seigneur de Saint-Chamond établit son gouvernement dans le château de Polignac, à défaut de la ville du Puy, qui tenait toujours pour les ligueurs, entre les mains desquels il

avait lui-même contribué à la mettre. Ainsi sont changeantes les volontés humaines! Myolans devait se trouver heureux maintenant de ce que le château de Polignac avait résisté à ses attaques et à celles des d'Urfé.

En décembre, le roi confirma à Balthazar de Rivoire les droits de la seigneurie du Palais, près de Feurs, « en considération, portaient les lettres, des services qu'il nous a rendus, durant *nos guerres mesmes*, à la conservation du chasteau et place forte de Saint-Romain-le-Puy sous son obeissance et à ses propres depens. » — Trente ans après, la seigneurie du Palais fut érigée en marquisat, et comme il ne plaît pas toujours aux souverains d'avoir à soumettre des places comme Saint-Romain, on en fit sauter les fortifications (1633). Ce travail seul coûta douze mille livres!

Aimard, seigneur de Saint-Priest, quoique encore sous le poids d'une condamnation pour l'assassinat des seigneurs de Saint-Polgue père et fils, qu'il avait commis quelques années avant, reçut du roi, cette même année 1594, le titre de marquis, et son fils eut plus tard l'honneur d'être un des quatre seigneurs français qui allèrent sur la frontière recevoir l'infante d'Espagne, épouse de Louis XIII.

Quant à Anne, nous avons vu depuis longtemps qu'il avait suivi le parti de Lyon; déja comme un courtisan de vieille souche, quelques

propos tenus sur son compte, et qui pouvaient lui nuire dans l'esprit du roi, le mettaient à la torture.

Cependant l'ordre ne pouvait se rétablir tant que Montbrison, la capitale de la province, serait dans les mains des ligueurs. Anne qui, mieux que personne, était à même d'apprécier cette difficulté, écrivait de Saint-Just, le 3 mai 1595, au connétable de Montmorency, qui était comme l'administrateur de toutes nos provinces :

« La misere en laquelle se verra reduit ce pauvre pays me rend importun en vostre endroit, voyant ceux qui traitoyent tous resolus de ne rien faire pour ce que vous m'avez mandé, et tellement irritez qu'ils se resolurent faire pis que jamais, si on n'y remedie, et le remede n'en peut venir que de vos mains, nous octroyant une piece de .... (*mot illisible*), de quoy tirer cent cinquante ou deux cents coups, et des troupes pour conduire le tout, et je fairay obliger pour les frais des personnaiges bien solvables de ce pays, si messieurs de Lyon ne nous en veulent accorder autrement ; et parce que j'ay bien cognu que plusieurs, par la jalousie qu'ils ont de moy, vous destournent de faire ce que je vous propose pour le bien de ce pays, pour leur oster tout subjet, je vous supplie ordonner que toutes les places qui se prendront seront razées, pour leur oster l'opinion que je me veuille establir, et affin qu'ils cognoissent que ce n'est non plus

l'ambition de dominer, ni du proffit, qui m'y guide, s'il vous plaist ordonner de commander monsieur de Botheon [1], je luy obeiray et à tout autre qu'il vous plaira, encore qu'estant lieutenant de sa majesté en ce pays je ne le dusse pas faire ; mais je cede à tous pour le bien de son service et de ma patrie, et si les autres en eussent fait de mesmes, nous serions il y a longtemps reduits de nos malheurs. Bref, monseigneur, il n'y a rien à quoy je ne me soubmette pour venir une fin aux miseres de ce pauvre pays, qui attend sa salvation de vostre main. »

Un seul de nos grands ligueurs persiste dans son opinion : c'est Honoré. Il continue ce combat désespéré, et semble par là faire preuve de bonne foi. Certes, son caractère contraste honorablement avec celui de ses frères d'armes, qui se prostituent déja au pouvoir. Comme il le dit lui-même, invitant son ami Agathon à la retraite [2] : « Je suis trop engagé au combat ; il faut que nous sachions à qui le champ de bataille demeurera, et si j'ay la victoire, tu cognoistra que je ne te donne conseil que je ne veuille prendre pour moy. Mais à cette heure, elle seroit estimée *fuitte et non pas retraitte !* »

Un chroniqueur nous fait connaître en effet

1) Guillaume de Gadaigne. Ne l'ayant vu paraître nulle part depuis 1588, nous pensons qu'il avait suivi le parti de Henri IV.
2) A la fin de ses *Epîtres morales*.

qu'en « l'an 1595, tenoit la ville et chasteau de Montbrison pour la ligue messire Honoré d'Urfé, qu'on apelloit alors le chevalier d'Urfé, et il s'intituloit au pays gouverneur en la place du feu duc de Nemours. » Quelques mémoires du temps font aussi connaître que vers cette époque (le 28 juin) il y avait un camp à Montrond sous le commandement d'Ornano. C'était sans doute là le chef-lieu provisoire du nouveau gouvernement dont les armées assiégeaient Montbrison et les autres lieux détenus par les partisans du duc.

Il faut probablement attribuer à cette persistance de l'auteur de l'*Astrée* dans la lutte l'espèce d'inimitié que le roi lui porta toujours (en dépit de ses préfaces *flagorneuses*), et à laquelle des écrivains ont donné pour cause la jalousie. Nous parlerons ailleurs des différentes fortunes de cette illustration forézienne.

Chaque jour la ligue perdait son influence et sa puissance. C'est à ce point qu'un jeune protestant de Saint-Étienne eut l'audace de renverser une croix de bois qui ornait la place du Pré-de-la-Foire. Pris et conduit en prison, il en fut quitte pour faire élever une croix de pierre; « la plus belle qu'on pourroit trouver. Elle fut tirée des carrières de Riom, et passoit pour la plus belle de France. »

« Le 11 aoust 1595, dit De la Mure, la croix de Saint-Estienne fut levée et fut faite aux frais de honneste homme Jean Nesme (père du

délinquant), marchand de ladite ville, qui y a deboursé plus de mille escus. » Elle fut l'année suivante bénite par l'archevêque de Lyon.

Enfin, « le 12 decembre 1595, fust accordée et faicte la trefve des guerres civiles entre le seigneur de la Guiche, gouverneur pour le roy à Lyon et pays circonvoisins, et le sieur de Bazoches, ayant pouvoir du seigneur de Nemours (Saint-Sorlin), et son deputé, qui tenoit la ville et chasteau de Montbrison, et plusieurs aultres au pays et y avoit garnison. »

Au mois de janvier de l'année suivante, le roi donna son édit de pacification, dont voici le préambule et les articles principaux :

« Nous avions de tous temps estez bien advertis de l'inclination naturelle de nostre tres cher et tres amé nepveu le duc de Genevois et de Nemours à nostre service, ayant toujours entendu qu'il n'a participé aux troubles et divisions de nostre royaume par aulcun desseing prejudiciable aux loix de l'estat, etc.

1.° « Que la memoire de tout ce qui s'estoit passé pendant les troubles, despuis l'année 1589 jusqu'alors, tant pour ce qui s'estoit geré par le feu duc de Nemours, son frere aisné, que par luy et tous ceux qui les ont suivis, demeureroit esteinte et assoupie.

2.° « Que ceux qui commandent dans les villes, places et chasteaux que tenoit ledict duc au pays de Forez y demeureront, et leur sera

donné appoinctement pour les gents de guerre necessaires à la garde d'icelles, faisants au preallable le serment au roy de les conserver fidellement soubz ledict duc en son obeissance.

3.° « Que l'exercice de la justice du bailliage de Forez en la ville de Montbrison, et icelle, demeurera en tous ses anciens droicts, libertez, franchises, privileges, immunitez et octroys.

4.° « Que les provisions d'offices, faictes par le feu duc, dont la fonction est dedans les villes, demeureront nulles, et neantmoins que ceux qui ont obtenu lesdictes provisions par mort ou resignation jouiront desdicts offices en prenant nouvelles lettres de provision du roy, qui leur seront expediées sans payer aulcune finance. »

— C'est ainsi que les grands finissent toujours par s'accorder et être *trouvés innocents*, parce qu'on ne croit jamais acheter trop cher les garanties qu'ils ont entre les mains (soit villes, soit forts) et dont on craint qu'ils ne fassent un pernicieux usage. Aussi nous voyons que le traité conserve encore à Nemours le gouvernement de nos pays. C'était la coutume alors de considérer comme sa chose le pays dont on était maître. Nous l'avons déja dit, les rois eux-mêmes, quand ils voulaient changer un gouverneur, étaient tenus de l'indemniser pour le relâchement des places. De même dans notre province : nous avons fait connaître l'accord avec le souverain, il restait encore à faire

l'accord avec le pays. Il dut fournir une somme de soixante mille livres pour retirer des mains du duc la ville de Montbrison, d'où le bailliage et l'élection s'étaient enfuis, s'installant à Saint-Galmier, qui fut aussi le refuge d'une bonne partie des habitants de Montbrison, pendant le temps que dura la détention de cette ville par le duc.

« Les deputez du pays negocierent la reduction de la ville de Montbrison moyennant une notable somme de deniers au duc de Nemours, que luy advancerent pour ledict pays entre aultres messieurs de Champtois, de Chenevoux et de Fornier, en quoy fust redimé ladicte ville de Montbrison et tout le pays, qui souffroit par sa detention d'une grande despense, veu que jusques à ce que ledict duc auroit contentement de la somme arrestée, son traicté portoit que la garnison qui estoit dans Montbrison seroit entretenue aux despens du pays, à raison de sept ou huict mille livres par mois, » somme considérable pour l'époque.

Lorsque tout fut réglé, le duc de la Guiche, gouverneur pour le roi, prit possession du pays en son nom, et bientôt après (du 21 au 27 juillet) fit démolir le château de Montbrison, qui avait vu éclater tant de nuages politiques. De ce château, qui fut si longtemps le siége de la tempête, il nous reste à peine un débris de fondation! On dirait un de ces jalons de terre

que les manouvriers laissent dans les champs qu'ils viennent d'*abaisser*. Malheur à celui dont la main profane, touchant à cette précieuse relique, séparerait ces quelques pierres, sur lesquelles ont croit lire : « Ici fut le château dans lequel *naquit* la ville de Montbrison, et qui la renferma longtemps toute entière dans ses murailles! »

Vers le même temps furent démantelés les châteaux d'Argental (1594), Donzy (1603), etc., sur l'instante réclamation des habitants des lieux, qui depuis quarante ans n'avaient eu qu'à souffrir de ce voisinage. Les partis se succédaient toujours plus acharnés pour s'emparer de ces forts, et les populations étaient horriblement maltraitées.

Le fougueux archevêque de Lyon d'Epinac, n'ayant plus de rôle politique à remplir, vint promener sa grandeur dans notre pays ; mais ce n'était plus que l'homme impuissant au physique comme au moral : les débauches de tous genres avaient déterrioré cette constitution extraordinaire. Il logea à Montbrison, le 26 février 1597, chez le chanoine Papon, qui, avec le reste du chapitre, était allé au-devant de lui. Il officia dans l'église Notre-Dame. Deux ans après, il devait mourir dans la solitude, accablé de misères et de dettes, contractées pour le service de la ligue !

Ici finit cette longue traînée de sang.... Oh!

certainement nous avons oublié plus d'une localité qui se signala dans ces temps orageux. Les chroniques nous ont transmis entre autres le nom de Saint-Haon-le-Châtel. Une d'elle rapporte que les habitants de cette petite ville, défendus par leurs murailles et leurs dix-sept tours, épuisèrent, sans se décourager, toutes les ressources du génie militaire de Condé et de Marsillac.

Henri IV, heureux d'avoir reconquis le pays, s'occupa d'abord à l'organiser. Il récompensa ceux qui s'étaient signalés dans ces guerres, et ne négligea pas ceux qui avaient pris parti contre lui, comme nous avons vu.

En l'année 1598, le roi Henri IV envoya à Anne le titre de conseiller en ses conseils d'état et privé; il voulut encore y joindre le collier de l'ordre du Saint-Esprit; mais Anne le refusa, se réservant seulement le titre de conseiller (auquel il joignit depuis celui d'aumônier du roi), parce qu'il avait formé le dessein de quitter le monde, pour vivre dans la retraite; dessein qu'il exécuta en l'année 1599, époque à laquelle il fut pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, et entre autres de celle de chanoine (comte) de Lyon. Attendu cette détermination d'Anne, due probablement au peu de réussite de son mariage, le roi nomma son frère Jacques bailli de Forez et capitaine châtelain de Montbrison, le 19 août 1599.

Henri affranchit de tout impôt le petit village de la Chambonnie, près de Noirétable, pour lui avoir, dit-on, fourni des bois de lances. Nous avons déja vu le même endroit en fournir à Pierre de Bourbon, lors de la cérémonie de réception de François I.er à Moulins. Ce genre d'industrie, comme celui qui était à La Fouillouse, est venu se perdre dans la fabrique d'armes de Saint-Étienne. On sait que l'industrie de La Fouillouse était la fabrication des arbalètes ; ses habitants en sont encore nommés *arbalestriers* dans un terrier du treizième siècle.

Les autres localités reçurent aussi des gages de paix : le ministre de Henri IV fit planter en plusieurs endroits des tilleuls, qui, à cause de lui, conservèrent le nom de Sully, et dont quelques-uns, qu'une végétation vigoureuse a fait traverser les siècles, servent encore à rappeler ces temps de troubles.

Néronde et Saint-André-d'Apchon ont encore les leurs. Ceux de Saint-André servent d'ornement à la magnifique terrasse qui avoisine le château.

Celui de Montbrison n'est détruit que depuis peu de temps ! Il fut sans doute, comme un rameau de paix, placé sur les ruines encore fumantes du château. Qu'avec bonheur nous nous rappelons le temps où, écoliers insouciants, nous allions jouer sous son immense ombrage! Pour nous dans les temps d'orage, son toit

de verdure remplaçait encore l'antique château, qui jadis abrita d'orages plus sérieux les premiers enfants de Montbrison, les couvrant tous de son redoutable bouclier de pierre. Lorsque nous nous servions du tronc décharné du tilleul séculaire comme d'une guérite, dans nos simulacres de guerres parfois sanglants, nous ne nous doutions pas que c'était là le gage de paix de la cruelle guerre de quarante ans qu'avaient soutenus nos pères. Oh! que n'a-t-on fait tout au monde pour le conserver ce vénérable rameau! Vu de la plaine, sur le haut de notre butte aride, il rappelait le panache historique qui ornait le casque de Henri IV.



Chapitre dix-huitième.

Conclusion.

Il ne faut pas croire qu'avec son roi Henri IV, naquirent tout à coup pour la France le bonheur et la prospérité, comme le disent quelques écrivains. Pour notre pays, plus que pour tout autre, son *bon mot* ne fut qu'une amère dérision. Au reste, celui qui sur la fin de ses jours sacrifiait son royaume à une amourette presque incestueuse, ne prenait guère ses mesures pour nous faire avoir la *poule au pot*.

Voltaire, qui ne doit pas être suspecté de sévérité à l'égard de Henri IV, son héros, nous a fait connaître les grossières fautes d'économie

politique de ce roi ; il ne nous appartient pas de les relever ici ; mais ce que nous devons dire, c'est qu'en 1601, Henri, pour payer ses Suisses, leur permit d'engager le domaine de Forez, en spécifiant néanmoins, selon l'usage, la faculté de rachat perpétuel. On voit que, pour cette guerre prétendue toute française, quelques portions de notre province étaient mises à l'encan pour payer des étrangers.

En 1603, pour obvier à la confusion, le nombre des villes qui pouvaient envoyer des députés aux états de la province, de dix-neuf fut réduit à treize, et au commencement de de 1605, parce que quelques huissiers s'étaient permis de violer les sauf-conduits des députés, il fut arrêté qu'aucune commission ne pourrait dorénavant être exécutée contre eux pendant le temps de leur légation, « assavoir leur voyage, sejour et retour. » Notre petite chambre des députés jouissait, comme on voit, de quelques-uns des priviléges de la chambre des députés d'aujourd'hui.

« Quand le prince fut content, dit quelque part Anquetil, en parlant du duc d'Alençon, il s'imagina, selon la coutume des grands, que tous les autres devaient l'être. » De même Henri IV : étant deveau roi, il se figura que les protestants, auxquels il devait sa couronne, et dont ensuite il avait déserté la cause, seraient satisfaits en le voyant sur le trône.

Ils se plaignirent de n'avoir pas les mêmes droits que les catholiques; boudèrent Henri, et se mirent à recommencer leurs courses.

« S'estant voulu arrester au village de l'Estra [1] en Forez, en furent deschassez par ceux du lieu, et la maison où ils avoient faict quelques assemblées en execration d'eux fut bruslée. Les mesmes voulant s'arrester en quelques terres du baron de Sainct-Priest, seigneur haut-justicier de Sainct-Estienne de Furan, ledict seigneur s'y opposa, et les en empescha avec un zele vraiment catholique. » Ainsi s'exprime un chroniqueur peu tolérant.

Chassés de tous côtés dans notre pays, ils ne purent rester à Saint-Germain-Laval et à La Tour, qu'ils avaient demandés par assignat en 1613. Ils allèrent pendant quelque temps s'établir près de Bourg-Argental; mais en furent encore chassés. C'est ainsi qu'Henri IV avait songé à eux.

Il paraît qu'il y avait encore quelques débris de la religion protestante en 1641, puisque les habitants de Saint-Marcellin obtinrent par remontrances qu'on n'en pratiquerait pas les cérémonies dans l'enceinte de leur ville.

Le même esprit qui faisait proscrire les dissidents de notre pays y donnait naissance à cette foule de maisons religieuses, sans but comme

1) Ce village, dans lequel passe une grande route, tire son nom de *strata*, pavé, chemin.

sans mérite, qui pulullèrent dans nos villes, dans les cinquante premières années de ce siècle. Nous faisons une exception en faveur du célèbre collége de l'Oratoire, établi à Montbrison, par acte du 5 juin 1624, grâce aux largesses de Pierre Henrys. Cette maison, qui se trouvait dans les beaux bâtiments qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, rendit de grands services au pays. Il ne faut pas comparer non plus les faibles établissements dont nous voulons parler aux célèbres maisons de la Bénissons-Dieu, Bonlieu, Beaulieu, Val-Benoîte, etc. Cette dernière, il est vrai, avait été ruinée, et n'était pas fort riche alors. Elle n'avait qu'un revenu de huit cents livres, tandis que la première en avait un de quatre mille, la seconde un de huit mille, etc.

Puisque nous sommes sur ce sujet, nous allons donner ici un résumé approximatif des revenus des hôpitaux et maladreries du Forez, extrait d'une *Pouillie royale* de 1647. Ces notes servent à faire connaître la vie locale.

Hôtel-Dieu de Montbrison....	8,000	livres.
— Roanne	6,000	
— Feurs..........	4,000	
— Saint-Just	2,000	

Saint-Étienne n'est pas indiqué ici, parce que son hôpital ne fut fondé qu'en 1645, par les libéralités de Jeanne Roussier, veuve de Jacques Bardonanche, qui mourut l'année suivante, religieuse de Sainte-Catherine. La ville de Saint-

Chamond, plus riche, avait déja un hôpital du revenu de trois mille livres et une maladrerie de trois cents.

Maladrerie de	Montbrison......	800 livres.
—	Saint-Étienne	400
—	Cornillon	200
—	Fougerolles......	250
—	Vivans	200
—	Feurs	400
—	Saint-Just.......	600

Maladrerie non roy. de Saint-Marcellin, 600 l.

1607. Guillaume de La Chaize, écuyer, seigneur d'Aix, prévost des pays, cour et ressorts de Forez.

Avec le calme revinrent les idées de commerce, de développement matériel. On reprit la question de navigation de la Loire, qui avait été ajournée depuis 1572. On envoya des syndics pour faire la visite des lieux. Les dépenses leur parurent trop fortes. On n'avait parlé cette fois que d'aller jusqu'à Feurs ; mais un entrepreneur s'offrit de la rendre navigable jusqu'à Saint-Rambert, et on envoya au conseil des commissaires pour demander l'autorisation de commencer les travaux, et de faire un prélèvement sur les deniers qui se levaient déja pour le canal de Briard. Ce projet ne devait cependant recevoir son exécution qu'un siècle plus tard.

1611. Démolition du fort de Lavieu. Vers

cette époque beaucoup d'autres châteaux sont démolis.

1612. Établissement des jésuites à Roanne. Leur chapelle ne fut bâtie qu'en 1617, par les soins de la famille Coton, qui dès l'année 1607 avait obtenu du roi l'autorisation de cet établissement.

Cette même année furent découvertes les eaux du Sail-sous-Couzan. Le docteur De la Roue, un des savants du temps, dont les manuscrits ont servi à De la Mure, pensait que ces eaux avaient été connues sous les Romains; mais perdues sous les Goths ou Sarrazins, qui avaient fait, comme nous avons vu, de grands ravages de ce côté. L'opinion du docteur se fondait sur les nombreuses découvertes de médailles qu'il avait faites dans les environs. Il avait la même opinion sur celles de Moind retrouvées vers le même temps, et autour du bassin desquelles subsistaient encore des murs romains. Et il est à remarquer que presque tous les lieux où se trouvent ces fontaines d'eaux minérales (et il y en a beaucoup dans notre pays), ont reçu les noms de Fonfort, Sail, Sal, Salt, Saltz : c'est évidemment du latin que vient le premier de ces noms, et probablement aussi les autres, du mot *salsus*, salé, piquant, ou de *saltus*, qui jaillit. On peut dire à l'appui de l'opinion du docteur De la Roue, que des ruines de thermes ou bains se trouvaient près des

eaux tièdes de Saltz-en-Donzy, que leur détérioration a fait oublier. Elles se trouvent dans la cour de l'habitation d'un cultivateur. — Les eaux de Saint-Alban, aujourd'hui si réputées, ont été connues aussi fort anciennement.

Charles de Neuville, seigneur d'Harlincourt, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses conseils d'état et privé, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la ville de Lyon, et des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, convoqua la noblesse du pays « pour la nomination aux états généraux de Sens, en la salle de la Diana, située au cloître de Notre-Dame de Montbrison, lieu accoutumé pour les assemblées générales de ladite noblesse, le 12 août 1614, en laquelle les seigneurs et gentilshommes dudit pays nommèrent pour députés auxdits états le seigneur d'Urfé, bailli de Forez, et pour avec ledit seigneur résoudre les cahiers de ladite députation les seigneurs de Saint-Priest, Chalmazel, Saint-André et La Liègue. »

Voici l'ordre dans lequel parurent les gens de la noblesse :

Les seigneurs de Couzan, Saint-Priest, Chalmazel, Montrond, La Liègue, Sugny, Bouthéon, Virieu et Malleval, Cremeaux, Montchal, Leiguet, Coutançon, Urfé, Poncins (Lavieu), Saint-Marcel-d'Urfé, Bellegarde, Grezieu, Saint-Polgue, La Garde, La Goutte, Magneu-Hauterive, Genetines, Épercieux, la Merlé, Saint-Priest-la-

Roche, Vau de Marcilly, Jas de Pizay, de la Thuillière, Pierrelas, Beauvoir, La Chaize, La Forêt, Marcoux.

Il n'y eut rien d'important traité dans l'assemblée générale de cette année. En effet, nous voilà bientôt arrivés aux règnes insipides de Louis XIV et de son successeur, pendant lesquels on laisse dormir nos provinces, auxquelles on ne demande plus que leur contingent de sang et d'argent pour l'immense budjet que consomme le *grand roi* dans ses éternelles guerres. Toute la vie historique est à Paris. Longtemps avant la révolution le système de centralisation, contre lequel on se récrie de nos jours, s'était emparé de la France.

Avant de perdre définitivement sa vie locale, notre pays éprouva encore quelques commotions. Dans les disputes de cour de 1617, la ville de Montbrison avait été prise par les mécontents, le seigneur d'Harlincourt, gouverneur des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, fut chargé de la soumettre, et y entra le 11 mai. C'est le dernier retentissement de ces luttes politiques, qui nous rattachaient à la vie générale : depuis il n'y eut que quelques émeutes populaires, mais tout à fait locales. C'est surtout à Saint-Étienne, qui commençait à prendre de l'importance, qu'eurent lieu ces secousses. Les chroniqueurs de cette ville deviennent aussi alors moins avares de détails. Ils sortent même

parfois de leur ville. C'est chez eux qu'on apprend qu'il y eut en 1625 un grand tremblement de terre à Montbrison ; que cette année il n'y eut point d'hiver, « de sorte que les arbres et les fleurs printanières étaient épanouis en janvier ; les blés avaient des épis au mois de février ; la récolte fut très bonne. »

Deux ans après, les blés enchérirent; il y eut émeute populaire à Saint-Étienne. Le 6 juin, le peuple se porta sur les maisons de Jacques Pierrefort et Barthélemy Craponne, accusés d'accaparement et d'envoi de blé à l'étranger. Leurs maisons furent pillées ; mais la sénéchaussée de Lyon ayant évoqué l'affaire, quatre des mutins furent pendus, quatre fouettés, et douze bannis.

Le 27 mars 1628, il y eut à Montbrison une assemblée de la noblesse du pays, pour envoyer à Lyon des députés à la conférence qui devait avoir lieu pour tout le gouvernement. Cette assemblée fut tenue par Lascaris d'Urfé, pourvu de la charge de bailli l'année précédente. On nomma un syndic : Claude Chalmazel ; et quatre conseillers : Saint-Priest, Charles de Bron, Gaspard de Capony, Christophle de Foudras. Les députés élus furent le bailli, de Bron et Gilbert de la Rivoire.

Au mois d'août de la même année, la peste se manifesta à Roanne et à Saint-Étienne ; elle parut à Montbrison au mois de juin de l'année

suivante, et de là se répandit ensuite sur tout le pays. Roanne fut ravagé pendant dix-huit mois. « La maladie contagieuse, dit un chroniqueur de Saint-Étienne, a commencé en cette ville par la maison du sieur Antoine Thomas, cordonnier ; elle n'a cessé qu'au mois de septembre 1630. En ce temps-là, la peste fit un grand ravage dans cette ville, pendant deux ans et trois mois. Les sieurs consuls Antoine Ronzil, Jean Bessonnet et Jean Pierrefort firent faire en plusieurs endroits des loges pour héberger les pestiférés, comme à la Croix-Courette et sur le mont Granis, dit Patrua, et un cimetière au-dessous, du côté de bise. Il y avait environ cinq cents logettes.

« Ces messieurs, qu'on doit bien regarder comme les pères de cette ville, firent (le 21 novembre 1629) avec les habitants, le vœu solennel de célébrer à jamais comme dimanche la fête de la Présentation de la sainte Vierge, et de faire ledit jour à perpétuité la procession générale qui se rendra aux Capucins. » Ils firent faire à cet effet le tableau dont nous parlerons plus bas.

« La contagion à été si furieuse, qu'il est mort en cette ville sept à huit mille personnes. Le peuple a souffert de grandes misères : le bichet de blé valut cinq livres, et la livre de pain deux sous. »

Cette peste fut générale. Il serait impossible

d'évaluer le nombre des victimes dans notre province. Un chroniqueur de Saint-Étienne l'a porté pour sa ville à douze mille ; nombre peut-être exagéré ; mais qui réduit à moitié serait encore énorme, relativement à la population qu'avait alors Saint-Étienne.

Dans ces circonstances, le clergé fit preuve partout d'un grand dévoûment. A Lyon, on vit l'archevêque Louis Duplessy de Richelieu, frère du célèbre cardinal, à la tête du corps ecclésiastique, s'exposer mille fois à cette mort cruelle, qui moissonnait autour de lui ceux qui venaient l'aider à administrer les secours aux pestiférés. Saint-Étienne a la gloire d'avoir perpétué le souvenir du dévoûment de ses trois consuls de ville, par la plus digne récompense que méritent de tels actes. Le tableau qui fut fait à cette occasion, et qu'on voit encore dans la grande église de cette ville, représente ces trois hommes généreux, vêtus de leur costume consulaire, faisant le vœu au nom de la ville. Il est fâcheux que ce tableau soit placé défavorablement pour être vu. Il serait bien plus convenablement placé, sous tous les rapports, dans une des salles de l'hôtel-de-ville. Pourquoi les autres villes n'élevèrent-elles pas de semblables monuments à ceux qui chez elles s'acquirent le plus de cette réelle gloire? car il est positif que partout et toujours ces moments de déchirement donnent occasion à quelques hommes généreux

de sacrifier leur vie plus noblement qu'à la guerre.

1640 et 1643. Nouvelles pestes. La dernière dura six mois ; presque tous les habitants de Saint-Étienne avaient abandonné la ville, effrayés par le souvenir de la peste de 1628. Il y mourut seulement cinq à six cents personnes.

C'est vers ce temps que Melchior Mitte de Chevrières fit élever le fameux château de Saint-Chamond. L'église était placée sous un parterre, dont on pouvait faire le tour en voiture : le clocher sous l'église, et le tout dominé par le château. Église, tours, fossés et bastions, aujourd'hui tout est détruit; il reste à peine quelques débris de cet immense bâtiment. On voit encore cependant la longue galerie de la sentinelle et la grande salle du Musée. Ce seigneur avait aussi fait commencer un vaste bâtiment qui devait avoir la forme d'un M (Mitte). Il est resté imparfait.

Les châteaux ne sont plus de saison, car nous sommes sous le règne de Louis XIV. Les seigneurs que Louis XI a dédaignés, le grand roi en fait de grands domestiques qu'il pare de sa livrée. Pauvre Louis XI et pauvre Louis XIV! en croyant ne travailler que dans l'intérêt de la cause royale, ils ont tué la royauté. Ils lui ont plus fait de mal qu'ensemble Mirabeau, Marat et Robespierre; car ceux-ci moissonnèrent seulement lorsque que la récolte fut mûre ; mais

qui donc avait semé l'égalité, abattant la tête de toutes les plantes un peu hautes qui entourant la royauté, la garantissaient des orages populaires ?

1694. Chapelon nous a retracé dans son poétique patois une époque désastreuse, où nos pays furent ravagés en même temps par la guerre, la famine et la peste. Nous n'essayerons pas de détruire dans une mesquine traduction française la vigueur et la vérité de sentiments qu'on trouve dans les vers d'un de nos plus aimés poètes nationaux ; nous ne regrettons qu'une chose, c'est de ne pouvoir ici donner la pièce toute entière.

....

Abregeons tout iquen; parlons de noutre fiore,
Que s'ai mettont le gens plus lestous que de liore ;
Jamai vou s'ère veu lou dégat qu'éy l'ant fat ;
Vou l'y a cinq cents méysons qu'éy l'ant préy à prix fat,
Et vou n'éy pas assu ; si lou bai tion retorne,
Vou n'y-ora mai que d'un que léyssarant lour corne.
Vou ne veut qu'orphelins, que veuves, que chapiaux
Avoüai de crapous néys, sen conta lou mantiaux.
Dempeu nô ou dix méy, j'y créy que la grand clochi.
A bien gagni de liards à la mare parochi ;
Lou pretres d'autra part ant bien fat lour zarais ;
Y l'ant veu de lour jour ce qu'éy véyrant jamais,
Tiranchie tous lous jours ne sai quand de presonne ;
De l'y tourna sungie tout mon corps me frisonne !
Lou plus fermou-ayant pô, et met que vou zô diô,

Tremblava bien souvent au plus fort de l'itiô,
Quand je veïns de gens que ne créyant pas chéyre,
Et qu'ëriant din séy jours couchits sur les zytéire :
Jugie si j'aïn bien fantezi de dina,
Et si prenin plaisir de lou galoupina.
Vou n'y-aït bien souvent que je considerava,
Avoüai que je riin, avoüai qui badinave :
Vou me trahit lou ziô quand vous falit chanta,
Et tous lous *requiem* ne faziant que tionta.
Quand quauques étrangiers nous veyant en besouni,
Vou lou fazit sôva, ou ben faire la trouni;
Y sai nous preniant tous par d'empestifera.
À vingt lieus à l'entour chacun n'êre embera ;
Lengun voulit venir adure de denrée;
Tous lous jours lou bon Diô s'ay fazit se courvée;
Vou veït tous lous jours pretres ou capucins
Confessa de fiôrous mai de quaranta-cin;
Vous entendia le gens par toute le charreire,
Disant : Un tau éi mort, je lou venou de véire;
Una tella s'en va; vou n'y a que quatrou jour
Que tréy de sous effans sont partis sen tambour;
Vou n'y a encore dou que vant pleyer bagageou.
La mort din pô de tion l'ay a fat de ravageou....
Un autrou tantequant vous donne par dessert
Que pôrou Poulegniay devint pis qu'un desert;
Qu'ô l'ai veut plus lengun; qu'éy l'ant sara boutiqua;
Qu'éy l'ai sont tous ferus de quaqua fievra étiqua;
Qu'ô n'éi bien descendu environ milla corps,
Qu'ant metta noutron crô puyant couma un chat mort;
Et qu'aux autrous quartiers voué tout la mêma chôsa:
Lou Fessant, lou Mont-d'Or, vez lou Gaux, vez l'Enclôsa,

La Montat, Chavanai, la viala, lou fauxbourg,
Tous lou petits endrets que s'ai sont à l'entour.
Si noutrou pare-grands êriant inquô sur terra,
Sariant-y pas surpréy de s'ay véire la guerra,
La pesta, la famina.......

Ce morceau, écrit pour Saint-Étienne, nous donne idée de l'état dans lequel se trouvait le reste du pays.

Comme établissement important, nous mentionnons ici la fondation du couvent Sainte-Marie de Montbrison, dont le beau bâtiment, qui ne coûta guère que deux cent mille livres, fut construit dans l'année séculaire 1700, par Martin de Noinville, architecte de Dijon. Quoique un peu écrasé, ce bâtiment, surmonté d'un dôme élégant, ne manque pas de grâce. Dans œuvre, l'église, qui est placée sous le dôme, et qui sert aujourd'hui aux séances de la cour d'assises, a trente-six pieds de large dans le milieu de la croisée, soixante-douze de long, et quarante-un de haut sous la clé de voûte [1].

L'église Notre-Dame de Saint-Étienne ne fut achevée que peu de temps avant cette époque. Elle a trente-cinq pieds de large et cent dix de long. Sa façade n'a rien de gracieux. La construction de cette église, qui jusqu'en 1754 ne fut que succursale, devint à Saint-Étienne un sujet de graves contestations.

1) Dernièrement, en réparant ce dôme, on lui a fait un grand tort en faisant disparaître ses œils-de-bœuf.

Depuis sa fondation, dont la date est assez incertaine, si on s'en rapporte aux chroniqueurs de cette ville, mais que l'*Almanach de Lyon* (1786) place en 1296[1], la grande église de Saint-Étienne, dédiée à ce saint, avait joui du privilége d'être l'unique paroisse du lieu. Ses bénéfices étaient considérables, car dans ce dix-huitième siècle elle compta jusqu'à quarante mille paroissiens, tant de la ville que des environs. Aussi un vieux proverbe la mettait au nombre des trois bonnes paroisses de France : « Saint-Eustache de Paris, Saint-Nizier de Lyon, Saint-Étienne de Forez.» Sa circonscription territoriale était beaucoup trop grande alors; mais elle avait été réglée dans un temps où la stérilité réelle du sol de Saint-Étienne éloignait de lui les cultivateurs. Nous avons vu les premiers anachorètes de Val-Benoîte s'établir dans un désert que Saint-Étienne à couvert de maison : c'est que si la stérilité était à la surface de la terre, à l'intérieur se trouvaient les trésors que ses industrieux habitants ont si bien su exploiter. Bientôt sa population s'est accrue hors de toute prévision. Notre-Dame réclama le rang de paroisse; mais comme tout abus n'est anéanti que parce qu'en vieillissant il perd ses forces, malgré l'impérieuse nécessité, ce ne fut qu'à son corps défendant, et après avoir été plusieurs fois jouée

1) Nous avons les meilleures raisons pour croire que c'est la véritable date de la fondation de l'église de Saint-Étienne.

par sa succursale, que la grande église céda. Un des chroniqueurs de cette ville nous a décrit une plaisante lutte qui eut lieu en 1738, entre les deux armées de fidèles, à l'occasion de la canonisation de deux saints. Elle rappelle involontairement la grotesque querelle du *Lutrin*, quoique contée avec moins d'esprit.

Dans ce siècle, les idées d'industrie s'emparent entièrement de notre pays. Un nommé François Blumenstein, de Strasbourg, demande et obtient l'exploitation des mines de plomb du Forez. En 1717, il fut ennobli par Louis XIV, en considération du service qu'il rendait à la France. Quoique de tout temps il y ait eu un minier en titre dans notre province, les exploitations n'avaient jamais eu beaucoup d'extension. En 1405, un nommé Enemond de Syrve, bourgeois de Lyon, avait obtenu du duc Louis le droit d'exploiter toutes les mines de plomb, d'étain, de cuivre, d'or, d'argent « et de tout autre metail, qui *est* au pays de Forez; » mais on ne songeait presque pas alors aux mines de houille, qui ont fait la richesse de Saint-Étienne et de ses environs, et dont l'exploitation au dix-septième siècle avait pris un tel développement, qu'il fallait lui chercher de nouveaux débouchés.

En 1705, la compagnie Gardette commença les travaux nécessaires pour rendre la Loire navigable jusqu'à Saint-Rambert. Ce n'est pas

assez, et François Zacharie, au moyen d'un canal de jonction entre le Rhône et la Loire, tenta de son côté d'ouvrir sur les deux mers un débouché à l'étonnante industrie de ces cantons. Cette entreprise gigantesque n'a pu être achevée, et le canal ne vient encore que du Rhône à Givors. — Les chemins de fer ont de nos jours suppléé à toutes les voies de transport.

Il s'éleva dans le même siècle un étrange procès, étrange en ce sens que la demande parut si extraordinaire dans ce temps de philosophie, que le procès était perdu dans l'esprit du public, avant d'avoir souffert cet échec en parlement. Le seigneur, ou plutôt l'acquéreur de la seigneurie de La Fay, prétendit faire payer à ses emphitéotes les droits de milods, qui n'étaient plus réclamés depuis longues années. Les emphitéotes refusèrent : les autres seigneurs du voisinage se liguèrent dans un même intérêt avec le seigneur de La Faye. On fit d'immenses recherches historiques et plusieurs savants volumes, et au bout de quarante ans l'affaire ne parut pas plus claire, selon les usages du barreau en semblable matière, et les réclamants, déboutés de leur demande, payèrent d'énormes frais de justice. Ce fameux procès nous montre ce que peut produire l'intérêt individuel, plus puissant que l'amour de la science. Si dans ce temps riche en matériaux on s'était donné, pour écrire notre Histoire, la moitié des soins qu'il

a fallu pour prendre connaissance de tous les documents dont on a fait des citations, pour les torturer et leur faire dire ce qu'on voulait, notre pays serait peut-être aujourd'hui doté du plus magnifique monument historique. N'y a-t-il que pour les choses utiles et généreuses qu'on ne sait pas faire usage de l'association ?....

Dès l'année 1680, un courageux citoyen, Pierre Bouilloud, lieutenant au bailliage de Bourg-Argental, avait donné l'exemple de ce refus d'acquitter le droit de milods devenu injuste, car les conditions dans lesquelles se trouvait le pays lorsque ce droit était exigé étaient changées ; si bien changées, que ces seigneurs si exigeants étaient alors exempts de charges analogues, qui se rattachaient, comme le droit du milods, aux coutumes locales, soit du Velais, soit du Forez.

C'est aussi vers le milieu de ce siècle que fut construite la caserne de Montbrison, sous la direction de l'ingénieur François Deville, de Lyon. Une autre caserne fut commencée sur le même modèle dans la ville de Roanne : elle est restée inachevée.

En 1754, la ville de Montbrison fut prise par l'audacieux Mandrin. Digne brigand, personne n'eut à se plaindre de lui, et la plus rigoureuse discipline fut partout observée. On raconte même qu'il fit fusiller un de ses soldats ou compagnons, qui avait voulu soustraire dans

la maison *** un objet de peu de valeur. Il se rendit chez monsieur de Palmaroux, alors receveur de la gabelle, et y soupa très tranquillement. Seulement, après boire, il se fit apporter l'argent qui se trouvait dans la caisse, et mit à la place son reçu, constatant que lui, Mandrin, s'en était emparé, libérant ainsi son hôte forcé de tout recours de la part de l'autorité supérieure. Et si à Montbrison il fit mettre en liberté quelques détenus, disant qu'il « aimait à répandre des bienfaits, » ce furent ceux auxquels la société pardonne volontiers.

On lui pardonnerait à lui-même sa haine contre la gabelle, s'il ne s'était souillé de crimes atroces, qui n'avaient pas pour excuse le même sentiment. De nos jours encore les populations ont peine à s'accoutumer à un impôt qui a quelque analogie avec celui contre lequel Mandrin avait juré de si solennels serments.

Il y avait dans la régularité de ses brigandages, un côté qui leur donnait le caractère d'une véritable révolte ; révolte bien justifiée par l'odieux des fermes. Qui ne sait qu'un inique tribunal, juge dans sa propre cause, fut créé pour défendre cette hideuse institution!

Pendant les derniers mois de 1754, Mandrin parcourait toute notre province, mettant partout à contribution les employés des fermes et de la gabelle. Entre les lieux qu'il visita, on peut citer : Charlieu, Roanne, Saint-Bonnet-le-Châ-

teau, Boën, Feurs, Cervières et Noirétable. C'est même dans ce dernier endroit qu'il commit ses dernières violences. Il y tua, peut-être sans le vouloir, la femme du brigadier des fermes; puis ayant été pris et conduit à Valence, il y fut roué en 1755.

Pour donner une idée de sa manière de procéder pour le placement de sa marchandise, nous allons copier ici une pièce curieuse, qui nous a été confiée par un habitant de Boën. Nous ferons seulement disparaître les fautes d'orthographe dont elle est criblée.

« Cejourd'hui, vingt-troisième octobre mil sept cent cinquante-quatre, sur les dix heures du soir, pardevant nous, Gilbert Girard, avocat en parlement, juge; Jean-Baptiste Gaudin, capitaine châtelain; Joseph Ferrand, procureur fiscal; tous officiers de la ville et prévôté de Boën, au logis où pend pour enseigne la *Croix blanche*, appartenant à la veuve du sieur Jean Paignon,

« Sont comparus sieurs Antoine Poix, André Jacquet, Anne De Lorme, Nicolas Allognier, Jean-Baptiste Fournet, Jean-Baptiste Dupuy, André Chirat, Barthélemy Laroche et Claudine Berger, veuve de Jacques Pinay, tous marchands et débitant en détail le tabac en cette dite ville, qui nous ont dit qu'une troupe de cent hommes de contrebandiers, étant arrivée en cette dite ville sur les sept heures du soir, ils se seraient transportés

dans leurs maisons, en leur disant qu'ils avaient du tabac et de l'indienne à débiter, et qu'ils exigeaient d'eux une somme de deux mille livres pour la valeur desdites marchandises; sur quoi les comparants leur ayant remontré qu'ils étaient hors d'état de leur payer ladite somme; que n'y ayant point de ressources dans ledit lieu, ils allaient s'adresser à monsieur le curé et recteurs de l'hôpital dudit lieu, et effectivement les sieurs recteurs dudit hôpital leur ont prêté la somme de douze cents livres, qui est provenue de quelques remboursements faits audit hôpital, et les huit cents livres pour parfaire lesdites deux mille livres, lesdits débitants, ou par eux ou par emprunt, ont parfait ladite somme de deux mille livres; lesquelles ont été comptées à l'instant au sieur Louis Mandrin, chef de ladite bande, lequel à l'instant à remis auxdits comparants débitants quatre ballots couverts en serpillière, dont deux ballots de tabac et deux d'indienne, lesquels quatre ballots ont été par nous cachetés du sceau des armes dudit sieur juge, et laissés en dépôt et au pouvoir de ladite veuve Paignon, qui s'en est chargée et a promis de les représenter quand il en sera par justice ordonné. De tout quoi lesdits comparants débitants nous ont requis acte, *ensemble ledit sieur Mandrin,* que nous officiers susdits leur avons octroyé, pour servir en temps et lieu, ce que de raison, et avons signé avec lesdits

débitants, ledit sieur Mandrin et ladite veuve Paignon, et le sieur Puy, son gendre, l'un des recteurs dudit hôpital, et notre commis-greffier.

« *Signé* : L. Mandrin, De Lorme, Jacquet, Laroche, Poix, Allognier, Fournet, Chirat, Dupuy, Berger, veuve Pinay, Puy, veuve Paignon, Girard, juge, Gaudin, capitaine châtelain, Ferrand, procureur fiscal, Ferrand, commis-greffier. »

Il est curieux de voir ce chef de brigands qui vient devant le juge constater ses violences, qui n'étaient ainsi préjudiciables qu'à la ferme. On sait quel soin Mandrin prenait de ne pas faire tort aux populations; aussi la plupart du temps le peuple lui prêtait-il assistance, et ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer ses succès incroyables.

Les seigneurs du Forez, comme ceux du Beaujolais et du Lyonnais, eurent le droit de se faire justice entre eux par les armes. Philippe-le-Bel, ayant trouvé mal que deux frères du nom d'Albon se fussent battus en duel pour certain droit que chacun d'eux revendiquait, les admonesta, et voulut abolir cet usage ; mais les nobles de Forez portèrent plainte, et Louis-le-Hutin rendit une ordonnance qui leur permettait

de se faire la guerre entre eux, « selon la coutume de leurs ancêtres, et d'obtenir la vérité ou de faire rétablir leur honneur par les armes. »

Hors ce droit barbare, mais si général, qu'avaient les nobles de Forez de se faire la guerre entre eux (*guerras inter se ad invicem facere*), notre pays, régi par le droit écrit, jouit toujours, jusqu'à un certain point, de l'égalité devant la loi. On n'y entendit jamais parler de ces grands crimes politiques dont les peuples ont gardé un souvenir d'horreur [1]. On n'y connut pas non plus ces droits ridicules en même temps qu'avilissants, qu'on nomma cuissage, jambage, etc., que le clergé trop faible n'avait pu abolir partout. Et quoique Chappuis, *sur la coutume d'Anjou*, ait rapporté que certains seigneurs du Lyonnais avaient droit de tenir la cuisse dans le lit des nouveaux mariés, droit qui, dit-il, fut réduit par le parlement à l'avantage d'être admis au festin de noces, aucun monument ancien ne nous prouve l'existence de ce droit. Ce qui aura pu induire en erreur, c'est qu'il se percevait une certaine somme à chaque mariage, comme on peut le voir par la charte d'affranchissement de Suri-le-Comtal, qui émane du comte de Forez lui-même.

Le seul droit contre lequel se soient élevées

1) Dans certaines provinces et dans certains cas de maladie, une cruelle ignorance permit au seigneur de se réchauffer les pieds dans les entrailles fumantes d'un vassal éventré à cet effet!

d'unanimes plaintes fut celui du milods, et nous ne craignons pas de dire qu'avec les idées actuelles sur la propriété il aurait dû paraître le moins injuste : c'était un droit d'*inféodation*, et on ne peut trouver mal qu'un seigneur ait établi un impôt sur la terre qu'il donnait ou *confiait*, car la propriété féodale n'était qu'un droit conventionnel, dont très souvent les femmes ne pouvaient pas hériter. Nous avons nous-mêmes donné un exemple qui prouve que le roi, quand il avait la force, avait le droit de confier à d'autres mains l'administration d'un haut-fief, comme il fit à l'égard de Guy d'Auvergne, au commencement du treizième siècle. On est forcé d'admettre que la propriété fut alors le droit du vainqueur; droit dont nous usons encore, moins absolument peut-être, quand nous avons guerre avec des peuples barbares.

Quant à nos idées, qui ne sont pas basées sur le droit du vainqueur, elles diffèrent en ce que nous ne croyons pas que la terre appartienne au plus fort, mais à celui qui la fertilise, et nous approuvons l'homme qui débarrassa la portion que seul il exploitait de toute redevance. Mais encore une fois, il faut bien se pénétrer d'une chose, c'est que le milods, aussi bien que les autres droits féodaux, étaient des revenus que les vainqueurs (Francs ou Bourguignons) avaient établis sur la Gaule, leur conquête.

A travers toute cette crise désordonnée, en

apparence, par laquelle l'Europe, ou plutôt la majeure partie du continent, devait passer, notre province conserva le droit écrit; mais néanmoins la propriété y avait souffert les modifications de la conquête.

Voici à peu près ces modifications :

1.° Le franc-alleu noble était celui qui avait justice ou simplement censive sur des héritages dont il n'avait pas la seigneurie. Le propriétaire était à proprement parler le seigneur. Nous avons recueilli une centaine de noms de ces seigneuries qui avant la révolution avaient encore droit de justice; mais nous savons qu'il y en eut un bien plus grand nombre. En donnant ici la liste de ces justices seigneuriales, nous devons dire qu'elles n'avaient que la moyenne et basse justice, qui ne s'étendait qu'à certaines affaires civiles et correctionnelles, et que, pour ce qu'elles ne pouvaient pas juger en dernier ressort, l'appel se portait aux châtellenies, dont nous parlerons plus loin.

Apinac	Chalain-le-Comtal
Bas-en-Basset	Chalmazel
Bellegarde	Champs
Bénissons-Dieu	Chandieu
Boën	Chapelle-en-Lafay (la)
Bouthéon	Château-le-Bois
Burdignes	Châteaumorand
Bussières	Châtelus
Chalain-d'Uzore	Chavagneu

Chavanay
Chazelles-sur-Lavieu
Chazelles-sur Lyon
Chenereilles
Chevalard (le)
Chevrières
Clavas-en-Riotor
Colombier-le-Jeune
Cremeaux
Curaize
Durbize
Fay (la) ou Lafay [Raj.
Fay (la) ou Lafay [Arg:
Ferrière (la)
Firmini
Fontanès
Grezieu-le-Fromental
Grezolles
Hôpital-du-Temple (l')
Hôpital-le-Grand (l')
Hôpital-sous-Rochef. (l')
Magnieu-Hauterive
Magnieu-le-Gabion
Maison-Forte (la)
Malval [près St.-Héand
Marcou
Moind
Montarcher
Monteguet
Montrond
Montverdun
Nervieu
Palais-lèz-Feurs (le)
Panissières
Périchons (les)
Pérignenx
Pierre (la)
Pommiers
Poncins
Pont-in-Pérat
Pouilly-lèz-Feurs
Poyet (le)
Précieux
Rilly
Rivas
Rivières-d'Aurec
Rochefort
Roche-la-Mollière
Roziers
Saint-André-d'Apchon
Saint-Bonnet-les-Oules
Sainte-Agathe-la-Bout.
St-Julien-Molin-Molette
Saint-Just-en-Velais
Saint-Marcel-d'Urfé
Saint-Martin-d'Estreaux
Saint-Pal-en-Chalençon
Saint-Polgue (Sapolgue
Saint-Priest-la-Prugne
Saint-Priest-la-Roche

Saint-Rambert	Usson
St.-Romain-les-Atheux	Val-Benoîte
Saint-Sauveur-en-Rue	Valprivas
Saint-Symphorien-de-Châteaumorand	Vauche
	Vauchette
Sauvain	Vezelin
Taron	Ville-Chenève.

2.° Le franc-alleu roturier était celui qui n'avait ni justice ni droit, et n'en devait à personne. C'était à peu près la propriété actuelle.

3.° Le fief était une terre, un château, une seigneurie, à laquelle était attaché le droit de haute, moyenne et basse justice; mais qui devait au suzerain foi et hommage ; c'est-à-dire, que le titulaire devait le servir à la guerre, avec ses vassaux; mais sans être astreint à aucune autre charge. C'était le grand seigneur. Dans notre province, dès les temps les plus reculés, on en connaissait quatre principaux, qui étaient appelés les quatre barons de Forez :

1. Couzan	3. Écotay
2. Cornillon	4. Saint-Priest.

Mais depuis l'extinction de la seconde race des comtes de Forez, les titres furent prodigués, et surtout à partir du règne de Henri IV. Voici à peu près toutes les terres titrées ; mais sans ordre, comme elles nous viennent en mémoire.

Comtés :

Bussy, Mably, Saint-Just-en-Chevalet, Urfé.

Marquisats :

le Palais — Saint-Forgueux
Rochebaron — Saint-Priest.

Baronnies :

Argental — Couzan — Malleval
Changy — Écotay — Miribel
Châteaumorand — Fougerolles — Rochetaillée.
Cornillon — Maclas

Outre ces fiefs qualifiés, il y en avait d'autres qui possédaient seulement le droit de haute, moyenne et basse justice, comme :

Ambierle, Coutançon, Cuzieu, Noailly-en-Roannais, Unias, etc.

D'autres enfin n'avaient que la haute justice : Chantois, Mérigneux, etc.

4.° Le cens était une propriété qu'un seigneur avait détaché ou était censé avoir détaché de son héritage, pour en faire la propriété d'un autre, sous la charge d'une redevance annuelle.

« Ce contrat, dit Sonyer Du Lac, a du rapport avec le louage et la vente, mais on doit le distinguer :

« Il est différent de la vente, parce qu'il ne transmet pas le titre du domaine, mais seulement l'usage et la propriété.

« Il est différent aussi du louage, en ce qu'il n'oblige pas le preneur à payer une redevance proportionnée aux fruits de l'héritage ; mais

seulement à une très modique, qui ne se paye pas à cause des émoluments qui proviennent de l'héritage donné à bail à cens ; mais en reconnaissance de la propriété directe, qui reste toujours au bailleur.

« C'est par cette raison que le preneur ne peut pas prétendre la remise de cette redevance, s'il y a une année entièrement stérile, quoiqu'il n'ait perçu aucun fruit de l'héritage tenu à bail à cens, ou emphitéotique, etc. ; il n'y a que la perte totale de l'héritage qui tombe sur le bailleur. »

Ce genre de propriété pourrait aussi, ce nous semble, être comparé à la propriété actuelle, en mettant à la place du mot cens, celui d'impôt, et l'état à la place du seigneur. En effet, l'impôt ne considère aucune des chances favorables ou défavorables qu'une propriété a pu avoir. Cette comparaison n'est pas aussi éloignée de la vérité qu'on pourrait le croire au premier abord.

Le plus important de tous les priviléges que le droit écrit assurait à nos pays était la franchise de possession : toute propriété est reconnue libre et franche, de droit naturel, à moins de titres contraires, que le demandeur était tenu de fournir ; tandis que dans les pays de coutume on disait : Nulle terre sans seigneur, et celui qui prétendait à la franchise devait en fournir les preuves. « Dans le premier cas, comme la

liberté est présumée, s'il n'appert du contraire, c'est au seigneur à justifier du titre de sa directe, au lieu qu'au second cas, c'est au possesseur à établir son immunité par un titre qui prouve son exemption. » Toutes les fois qu'il y avait doute, dans notre province, l'héritage était réputé franc et allodial.

Le Forez, ou du moins certains quartiers du Forez, furent soumis à des droits qui venaient soit d'un contrat utile aux deux parties, soit d'une obligation particulière; mais toujours il fut jugé en faveur de l'exemption, lorsque les choses étant changées, on ne trouvait plus la raison d'existence de ces droits :

« Le seigneur engagiste de Saint-Héand prétendait exiger le droit de quête ou fouage (impôt établi sur les feux), parce que ce droit se trouvait énoncé sur des terriers anciens; mais en 1722, les arbitres nommés à cet effet : messieurs de Villeroy, archevêque, Poulletier, intendant, Cholier, ancien prévôt des marchands, en déchargèrent les emphitéotes. Leur avis fut que ce droit n'avait son fondement que dans l'obligation où se trouvaient anciennement les comtes de Forez d'entretenir une garnison dans la ville et château de Saint-Héand; que depuis la réunion du comté à la couronne, la cause de l'imposition à ce droit ayant cessé par la suppression de la garnison devenue inutile à cause de l'éloignement des frontieres, l'impôt n'était pas

dû. » Ainsi se trouveraient justifiées la plupart des redevances seigneuriales, comme porterage, vaintain, etc. Mais la cause cessant, l'effet devait cesser, et c'est ce que ne voulurent pas entendre ceux dont l'entêtement exaspéra la philosophie.

Nous l'avons déja dit ailleurs, la propriété féodale avait quelque chose de communal : en temps de guerre les vassaux avaient le droit de se réfugier eux, leur famille et leurs meubles dans le château; il était donc naturel qu'ils payassent l'entretien et même la construction de ces réfuges : c'était une fatalité attachée à cette époque de lutte :

Arthaud d'Apchon, seigneur de Rochetaillée, établit un capitaine dans ce château, avec quarante-cinq écus d'appointement. Les habitants, qui ont le droit de s'y réfugier, en payeront les deux tiers. Sans doute cet impôt est énorme; mais plus tard il fut supprimé parce que, dit un arrêt, « le roi *doit* protection et sauve-garde à tous ses sujets. » Quoiqu'il en soit, cet état social, qui donnait au peuple la *faculté* de payer, était bien préférable à celui que nous avaient légué les Romains, qui n'était presque entièrement composé que d'esclaves. Il y a, pour ainsi dire, association dans le moyen-âge entre le seigneur et ses vassaux. Par exemple, en 1378, le même d'Apchon s'engage à entretenir un côncierge pour la garde du château, et les habitants s'engagent de leur côté à entretenir un portier pour la basse cour.

On ne trouvera sans doute pas exorbitant que le seigneur se soit réservé les beaux appartements qu'il habitait ordinairement.

« Les corvées, journées, manœuvres et charrois qu'exigent les seigneurs font souvent naître des difficultés ; elles sont un reste de l'esclavage sur les serfs que l'on a établi dans les biens, à l'exemple des services que devaient les affranchis à leurs patrons, dont on voit des exemples dans les lois du Digeste et du code *De operis libertorum.* »

Cette citation de Sonyer nous fait bien voir que le plus hideux du moyen-âge, les serfs étaient encore à la hauteur des affranchis de Rome.

Dans nos pays tous ces droits étaient exigés avec peu de rigueur.

« Les corvées, dit Papon, doivent être demandés avec civilité, et hors du temps des récoltes ou des semailles... Les corvéables seront avertis deux jours à l'avance... Ils ne seront pas tenus de faire leurs corvées de suite et sans interruption... Ils seront nourris par le seigneur.»

Quand à la taille dite aux quatre cas : 1.° mariage des filles du seigneur, 2.° rachat du seigneur, 3.° voyage du seigneur outre-mer, et 4.° chevalerie du seigneur, elle fut peu connue dans le Forez propre, et un des cas que l'on cite est tout à l'honneur de nos comtes, puisque c'est un testament de Renaud qui en décharge les habitants de Montbrison.

Ce tableau de notre vie passée que nous faisons n'est pas une dépréciation du temps présent; notre intention n'est pas même de faire une comparaison, nous savons trop que ce temps eut aussi ses abus, ses criantes injustices; mais nous savons le respect et l'amour que nous lui devons comme au père de notre époque, qui naquit naguère dans le cruel enfantement de la révolution française. Malgré nous, nous aimons cette époque chevaleresque, à laquelle notre civilisation *doit tout* ce quelle a.

Nous avons parlé d'abus : un droit qui en amena plusieurs fut celui de guet et garde. C'était d'abord un impôt personnel pour garder le château; mais il fut plus tard converti en argent, et alors l'intérêt des seigneurs le faisait réclamer souvent, tandis que lorsqu'il était personnel on ne le demandait que dans les occasions importantes et nécessaires. Mais le grand bailliage, composé de praticiens célèbres, mit fort souvent à la raison les seigneurs récalcitrants.

Disons un mot de la justice royale. Nous avons négligé d'en parler jusqu'ici, quoique le dix-septième siècle ait vu s'opérer chez elle un grand remaniement dans notre province : c'est que nous voulions pouvoir en parler avec suite.

Le dix-septième siècle est pour l'histoire une époque extraordinaire ; non pour l'importance historique qu'il a, mais pour celle qu'il fait

perdre à la féodalité, organisation puissante dont il renversa les derniers restes. Cette révolution amena une réforme dans tous les rouages de l'administration, surtout dans celle de la justice.

L'origine du bailliage ou de la cour de justice du Forez se perd dans les ténèbres de l'histoire de notre pays sous ses comtes inamovibles de la première race. Le treizième siècle est le premier qui nous donne quelque lumière. La difficulté gît peut-être plus, nous croyons, dans les mots que dans les choses. En effet, il est probable que depuis fort longtemps la justice se rendait comme elle se rendit dans le treizième siècle ; mais il n'est resté dans nos pays que quelques monuments de ces époques reculées, et ils ne nous donnent pas de grandes clartés : la première charte où nous avons vu le nom de bailli (*baillivus*) est de 1229; cependant des chartes antérieures nous ont fait connaître d'autres titres, sans qu'on ait pu découvrir bien précisément la fonction de ceux qui les possédaient. Nous voyons un vicomte, un maréchal, un sénéchal.

Est-il besoin de rappeler ici que la justice fut rendue d'abord au nom du maître ou du vainqueur, puis au nom de son délégué, puis enfin au nom de celui qui seul était capable de juger, qui avait étudié les lois. On connaît la dispute des clercs et des nobles, de la capacité

et de la force ; on sait que les premiers parvinrent à supplanter les derniers, même au parlement, qui fut d'abord exclusivement composé d'hommes de guerre. C'était la marche naturelle des choses.

Nous avons vu que les comtes n'avaient été que des commissaires chargés de l'administration et de la justice, car alors ces deux choses marchaient ensemble. Quand ces commissaires se furent rendus maîtres dans leur gouvernement, ils n'eurent plus assez de temps pour s'occuper de tout, et à leur tour ils déléguèrent des officiers. Or que pouvait être un vicomte? et ce mot ne nous rappelle-il pas l'importante fonction de bailli? Le mot de maréchal, il est vrai, reporte à une idée toute militaire, car la véritable étymologie de maréchal est écuyer; mais le mot de sénéchal ne nous laisse plus aucun doute sur l'existence de la cour de Forez avant le treizième siècle, surtout si on réfléchit qu'il y avait déja alors un chancelier.

Pour nous donc, le bailliage est constitué dès les temps les plus reculés (au moins depuis que la ville de Lyon fut soustraite à l'autorité de nos comtes); mais à partir du treizième siècle, nous le voyons parfaitement organisé. Comme le bailli fut toujours un homme d'épée, peu versé dans l'étude des lois, nous lui voyons adjoint un clerc, un homme de robe, qui, pour tout ce qui concernait l'administration de la

justice était le véritable bailli. Cet officier prit le titre de vice-gérant, tenant la cour du comte de Forez, etc., et il est à remarquer que jusqu'à la fin du quatorzième siècle ces officiers furent presque tous pris parmi les chanoines de l'église Notre-Dame de Montbrison ; mais à partir de cette époque nous ne voyons plus parvenir à cette fonction que des laïcs, qui dès lors prirent le nom de lieutenant général du bailli.

Le bailliage de Forez jouissait de très grandes prérogatives ; mais elles s'accrurent encore lorsque, par l'union à la couronne, de bailliage comtal il devint bailliage royal ; car alors (par édit du roi François I.er, de juin 1532), il put connaître de tous cas, royaux et autres. Jusqu'à la révolution, ce bailliage jouit de ce qu'on appelait alors le droit de concurrence et prévention sur les autres juridictions de la province, qui ressortissaient de lui.

La châtellenie était la plus ancienne de ces moindres juridictions. Depuis l'union à la couronne, les officiers en étaient nommés par le roi. Ils connaissaient de toutes affaires, excepté des cas royaux et privilégiés. En 1560, Papon fait connaître encore trente-quatre châtellenies qui étaient du domaine royal, « esquelles, dit-il, de tout temps et d'ancienneté, y a eu chastellains qui cognoissoyent des causes civiles jusques à soixante solds (sous); le surplus se traitoit à Montbrison par devant le juge de Forez, où

encores y avoit droit de prevention. » Voici ces châtellenies :

Montbrison	Néronde
Feurs	Donzy
Saint-Galmier	Cleppé
Saint-Germain-Laval	Saint-Maurice-sur-Loire
Cervières	Villerêt
Saint-Bonnet-le-Château	Le Vernay
Marols	Roannaison
Suri-le-Comtal	Marcilly
Sury-le-Bois	Bourg-Argental
Saint-Marcellin	Pailleret
Saint-Héand	La Tour
Saint-Haon-le-Châtel	Virignieu
Crozet	Chambéon
La Fouillouse	Marclop
Saint-Jean-de-Bonnef.	Lavieu
Châtelneuf	Saint-Romain-le-Puy
Saint-Victor-sur-Loire	Montsupt.

« Les rois, dit en outre Papon, pour le secours de leurs grandes affaires et ayde des finances pour la guerre, ont prins argent sur lesdites chastellenies, au denier dix, sous faculté de rachet perpétuel, et ce faisant ont accordé toute justice ez-acheteurs, qui n'a pas esté estimée, et qu'ils tiennent gratis : dont aulcuns font si grand proffit que d'un seul exploit de justice ils ont tiré la moitié de ce que monte le prix, et ce faisant, avec le bon guet qu'ils ont en

toutes choses pour en tirer proffit, ils se sont enrichis à la grand foule du peuple, qui est manié par gents qui n'ont autre consideration que de faire leur main pour le temps qu'ils demeureront en ce masque et ressemblance d'estre seigneur.» — Pour beaucoup, ce masque et ressemblance devint une réalité.

Le titre de châtelain donnant quelques prérogatives importantes, dans les troubles du seizième siècle, plusieurs gentilshommes avaient affecté ces sortes d'emplois pour l'autorité qu'ils procuraient; mais la plupart de ces seigneurs, ayant voulu se maintenir dans les avantages sans faire exercice de justice, perdirent leur cause au conseil

Dès le dix-septième siècle, Suri et Saint-Marcellin appartenaient au marquis de Rochebaron; Cervières, Saint-Maurice, Saint-Haon et Crozet, au duc de la Feuillade (pour son duché de Roannais, dont nous parlerons plus loin) ; mais seulement à titre d'échange, ce qui fait que les officiers n'en étaient pas réputés royaux ; Saint-Victor et La Fouillouse engagés au sieur Nérestang ; Saint-Germain, au sieur de Souternon; Lavieu, Cleppé, Néronde, La Tour, Saint-Jean-de-Bonnefonds et Rocheblaine, engagés à divers particuliers, par suite de l'édit sur l'aliénation du domaine.

Il ne restait donc entre les mains du roi que Montbrison, Chatelneuf, Marcilly, Saint-Bon-

net-le-Château, Chambéon, Feurs, Sury-le-Bois, Donzy, Virignieu, Saint-Galmier, Saint-Héand, et quelques autres; mais sur ce nombre plusieurs furent encore engagés.

Outre les châtellenies, il y avait trois petits siéges portant le nom de bailliages, sans avoir de baillis, et qu'on désignait ordinairement sous le nom de *ressorts* de Forez. Leur existence, qui datait du quatorzième siècle, était due probablement aux circonstances toutes particulières dans lesquelles avait été agrandi le Forez, au moyen de quelques lambeaux des provinces voisines, qui avaient d'autres coutumes.

Le premier comme le plus considérable de ces siéges était celui de Bourg-Argental, qui comprenait douze paroisses dans son ressort. Les officiers de justice y étaient au nombre de six.

Ce bailliage, qui était comme le représentant de la fraction du Forez-Viennois (Empire), avait d'abord, comme nous l'avons vu [1], été fixé à Malleval, petite ville dont le nom étymologique (*mala vallis*, méchante vallée), annonce une défavorable situation. « La situation de cette ville est affreuse, dit l'*Almanach de Lyon* de 17..; elle fut bâtie dans les temps de barbarie, où de petits tyrans cherchaient les endroits inaccessibles pour mettre leur faiblesse

1) Chapitre XI, page 319.

en sûreté. » Mais cette ville se dépeupla insensiblement, et il fallut songer à installer ailleurs le siége de ce bailliage. Il fut placé d'abord à Saint-Appolinard, situé aussi dans les sauvages montagnes qui avoisinent le Vivarais; mais beaucoup moins près du Rhône. Il fut ensuite définitivement fixé à Bourg-Argental, le lieu le plus considérable de ce canton.

Le second bailliage était celui de Chauffour. Il était très peu étendu, et ne devait, nous croyons, son existence, qu'à ce que ce pays ayant été un sujet de contestation entre le comte de Forez et l'évêque du Puy, ce dernier, en se désistant de ses prétentions, demanda l'établissement d'un juge résident, qui pourrait appeler au bailliage de Velais. Dans la suite, ce village s'est aussi dépeuplé, et à tel point, que le lieu où il fut n'est plus occupé que par un pré! Nouvel exemple de cette révolution qui s'est opérée dans notre féodale province depuis quelques siècles. Les officiers du petit bailliage de Chauffour obtinrent, par arrêt des grands jours tenus à Clermont en 1685, de pouvoir tenir définitivement leur justice à Saint-Bonnet-le-Château (où déja ils l'exerçaient), qui était situé cependant hors de leur territoire, dans lequel il n'y avait point de bourg important. Ces magistrats portèrent toujours néanmoins le titre d'officiers du bailliage de Chauffour.

Le troisième petit bailliage était celui de

Saint-Ferréol, qui ne s'étendait pas hors de ce village, qui était lui-même fort petit.

Tous ces bailliages étaient sous l'autorité du bailliage de Forez, séant à Montbrison. C'était le bailli de Forez qui nommait les officiers qui devaient présider à ces siéges, et ils furent toujours nommés ses lieutenants particuliers. C'est au nom du bailli de Forez que se faisaient les actes notariés, et c'est ce bailli qui seul avait le droit de convoquer les assemblées des états, le ban et arrière-ban. Enfin il n'y avait qu'un seul bailli, résidant à Montbrison, au nom duquel la justice était rendue.

En 1637, par édit du mois de juin, il fut créé un présidial à Montbrison, en remplacement du bailliage. Ce degré de supériorité qu'on donnait à la cour de justice du Forez était, dit Sonyer, une récompense accordée au mérite du savant collége de jurisconsultes dont cette ville avait été dotée jusque-là. Peut-être faut-il tout simplement attribuer au désir d'enrichir le trésor le don de cette prérogative au siége de Montbrison. Outre la vente des nouvelles charges (car on sait qu'alors toute la justice était vénale), on tira des anciens officiers une finance de trente quatre mille livres.

En 1645, deux sénéchaussées furent créées, l'une à Roanne, l'autre à Saint-Étienne, en démembrement du bailliage (ou présidial) de Forez. On attribua à chacune de ces sénéchaussées

un certain arrondissement dans lequel elles jouissaient de la concurrence et prévention, et des appels des juges royaux et subalternes.

L'établissement de ces sénéchaussées, dont il paraît que les arrondissements avaient été mal distribués [1], faisait le plus grand tort à la province, mais surtout au siége de Montbrison, qui réclama. Si la justice avait été alors ce qu'elle devrait toujours être, indépendante et gratuite à l'égard des plaideurs, la plainte des officiers du bailliage [2] aurait pu paraître exorbitante ; mais alors l'office de juge était un véritable commerce ; on l'achetait et le faisait valoir comme une entreprise industrielle, et il est à remarquer que ces prétendues améliorations étaient toutes très productives pour le trésor royal ; il semble qu'elles n'aient été faites que dans son intérêt; ce qui servirait à le prouver, c'est que les sénéchaussées furent transférées à Montbrison la même année, sans que pour cela on ait songé à rembourser le prix des charges ; mais on laissa cette faculté aux officiers du bailliage (présidial), « c'est-à-dire, dit Sonyer, qu'on leur permit de payer ce qui leur appartenait. »

Ce n'est pas tout. Trois ans après, le présidial de Montbrison fut lui-même supprimé et réuni à celui de Lyon, qui n'avait cessé de faire

1) Celui de Montbrison n'avait rien sur la rive droite de la Loire; celui de Saint-Étienne au contraire s'y étendait jusqu'à Néronde.

2) Qui offrirent, dit Boulainvilliers, une finance de soixante-dix mille livres, pour conserver leurs anciennes prérogatives.

des démarches tendant à ces fins, depuis cet établissement, qui lui avait été si préjudiciable. Le bailliage fut rétabli. Tout cela se fit, comme d'habitude, sans rembourser l'argent qui avait été reçu pour les nouveaux offices, qu'on laissa subsister. Les anciens officiers espéraient au moins qu'on les laisserait s'éteindre par la mort des possesseurs ; mais à la mort d'un d'entre eux, ayant eu occasion de s'apercevoir qu'il en serait autrement, ils portèrent plainte; sur quoi il intervint un arrêt qui portait que « dans un mois, pour tout délai, les anciens officiers feraient liquider la finance des nouveaux, et les rembourseraient, sinon qu'ils demeureraient déchus de la faculté de les rembourser. »

L'arrêt faisait une honorable exception en faveur de notre savant Claude Henrys, qui avait été nommé avocat du roi au présidial : il portait que sa charge seule ne serait pas remboursable. Mais comme on espérait ravoir le présidial, aucun office ne fut remboursé, et après avoir payé plusieurs sommes d'argent, les officiers du bailliage se voyaient réduits à partager tout simplement leurs anciens bénéfices avec plusieurs nouveaux venus.

L'enregistrement de l'édit qui transférait à Montbrison le siége des deux sénéchaussées avait été négligé. En 1658, sur une prétendue demande des habitants des villes de Roanne et

Saint-Étienne, tendant à faire rétablir leurs sénéchaussées, il parut un édit portant suppression de celles de 1645, révocation de la translation qui en avait été faite en la ville de Montbrison, et création de deux nouvelles sénéchaussées. Mais sur la plainte des syndics, qui montrèrent la fausseté de cette demande, il survint des lettres patentes portant réintégration de l'arrêt de 1645, et la même année, moyennant nouvelle finance de dix mille livres, les officiers du bailliage parvinrent à le faire enregistrer.

En 1667, de grands débats s'étaient élevés entre les habitants de la ville de Saint-Étienne et leur seigneur, le marquis de Saint-Priest, et son frère, le comte d'Orcival, qui tous deux avaient terni la gloire de leur famille, et furent condamnés à porter leur tête sur un échaffaud dressé dans Saint-Étienne même, le plus beau fleuron de leur apanage; les premiers portèrent plainte au conseil, et obtinrent que neuf officiers se transporteraient dans leur ville, et y demeureraient six mois de l'année, pour connaître de toutes causes civiles et criminelles dans l'étendue de l'élection, car ce fut la démarcation de la nouvelle sénéchaussée. Le lieutenant général du grand bailliage était libre d'y aller.

On sait que l'élection était une administration instituée pour la perception de certains deniers.

Jusqu'en 1631, il n'y eut en Forez qu'une élection, celle de Montbrison; mais à cette époque, elle avait été jugée trop considérable, et on en avait créé deux autres : une à Roanne et une à Saint-Étienne[1]. Ces élections, qui s'étendaient hors de la province, eurent dès lors à peu près la circonscription de nos arrondissements départementaux. Il y a déja longtemps, comme on peut voir, que cette trinité à servi de base à l'organisation politique de notre pays, qui a eu le bonheur d'être un de ceux qui dans la division de la France en départements ont conservé le plus d'unité et d'homogénéité. Nous ajouterons ici que dès l'année 1692, en conséquence de la création générale, nos trois chefs-lieux : Montbrison, Saint-Étienne et Roanne, eurent le privilége d'avoir chacun un maire perpétuel et des échevins.

Tout étant bientôt rentré dans l'ordre à Saint-Étienne, les choses retournèrent dans leur état habituel; mais en 1684 elles changèrent encore. Deux conseillers, natifs de cette ville, obtinrent du conseil la faculté d'y servir continuellement. D'autres conseillers demandèrent et obtinrent la même faveur, et insensiblement ils se séparèrent de Montbrison. Néanmoins le district de la nouvelle sénéchaussée n'eut plus l'étendue que lui avait attribuée l'édit de 1645; elle fut restreinte à celle de l'élection.

1) Elle avait d'abord été fixée à Saint-Chamond.

De plus, le bailliage de Montbrison resta toujours juge des affaires concernant le domaine dans tout le comté, comme au temps des comtes. Il fut maintenu dans cette possession par un arrêt rendu contre les trésoriers de France, en 1685, « lequel maintient dans l'exercice et fonction de son office le juge ordinaire et domanial du pays, comté et ressorts de Forez, pour recevoir les foi et hommages, aveux et dénombrements. »

Le bureau des finances de Lyon ayant échoué de ce côté, tenta une autre voie : il essaya de diviser les deux titres de lieutenant général et de juge du domaine, offrant de rembourser le dernier. Déjà d'importantes démarches pour arriver à ce but avaient été faites, lorsque s'élevèrent de grandes oppositions de la part des « lieutenant particulier, avocat et procureur du roi, bailli (Joseph-Marie Lascaris d'Urfé), échevins, chapitre de l'église Notre-Dame, recteurs des hôpitaux, secrétaire greffier du domaine, officiers des châtellenies royales, » etc., et en 1717 parut un arrêt qui portait que « l'office de lieutenant général, juge domanial ne pourra être désuni..... maintient le lieutenant général juge domanial, et les officiers du bailliage, domaine et sénéchaussées de Forez, à Montbrison, dans le droit, » etc., etc.

Nous avons vu les différentes fortunes de la ville de Roanne. Depuis quelque temps on lui

avait adjoint quelques paroisses voisines, Saint-Romain-la-Motte, Saint-Martin-de-Boisy, et elle formait une grande seigneurie, qui avait obtenu le titre de duché sous Charles IX, qui y avait joint la condition du retour comme terre donnée en apanage.

En 1667, François d'Aubusson avait épousé Charlotte de Gouffier, seul rejeton de cette famille. En 1688, il fit confirmer l'existence de son duché par lettres patentes. Comme il jouissait d'un grand crédit à la cour, au moyen d'un échange qu'il fit avec le roi de la terre de Saint-Cyr qu'il possédait dans la circonscription du parc de Versailles, que Louis XIV s'occupait alors à régulariser, il obtint l'union à son duché, qu'il fit ériger en pairie, de quatre des plus belles châtellenies du Forez : Cervières, Crozet, Saint-Haon et Saint-Maurice. Les lettres d'érection portant la clause de ressort immédiat du bailliage ducal à la cour, on sent le tort qu'en recevait le grand bailliage de Forez : il se plaignit, et ces lettres ne furent enregistrées que sous la condition d'une indemnité préalable aux officiers de ce siége ; indemnité qui ne leur fut jamais payée, malgré leurs réclamations. Pendant cette instance, le duché s'éteignit (1725) par la mort sans postérité masculine de Louis de la Feuillade, vicomte d'Aubusson ; par conséquent il fit retour, et les officiers du bailliage en prirent possession au nom du roi.

Les idées philosophiques et philantropiques, qui prirent tant de développements dans le dix-huitième siècle, firent sentir l'inconvénient de la multiplicité des justices, et le tort qu'elles causaient aux populations, soit en enlevant toute dignité au juge, soit en propageant l'esprit processif dans les campagnes. On essaya d'y remédier.

En 1726, les officiers de la sénéchaussée qui s'étaient installés à Saint-Étienne furent dispensés d'y venir.

Vingt ans après, les officiers du siége de Bourg-Argental demandèrent et obtinrent la réunion de celui de Saint-Ferréol au leur.

En 1771, il fut fait un remaniement général, par lequel on ne laissa subsister que deux grands siéges de justice : l'un à Montbrison, l'autre à Bourg-Argental. Leur arrondissement fut mieux distribué. On donna à celui de Montbrison la paroisse de Saint-Ferréol et tout le ressort du siége de Chauffour ; mais on lui enleva tout l'enclave de Pailleret et la châtellenie de Rocheblaine qui lui avaient appartenus jusque-là, et on les joignit au siége de Bourg-Argental, ce qui était plus raisonnable, vu la position et la relation des lieux.

Le siége de Montbrison, portant le titre de bailliage, devait être ainsi composé : un bailli d'épée, un lieutenant général, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier assesseur

criminel, douze conseillers, deux avocats et un procureur du roi, un greffier civil et un greffier criminel, un commissaire aux saisies réelles, un receveur des consignations. — En 1775, on y joignit l'office de lieutenant particulier assesseur civil, qui avait été supprimé en 1771.

Le siége de Bourg-Argental devait avoir : un lieutenant civil et criminel, un lieutenant particulier assesseur civil et criminel, deux conseillers, un procureur du roi, un greffier civil et criminel, un commissaire aux saisies réelles et un receveur des consignations.

Les châtellenies aussi reçurent une nouvelle organisation par l'édit de 1771. On voulut même les faire rentrer dans leurs anciennes attributions, limitées à *soixante sous*, comme nous le fait connaître Papon, et qu'elles avaient outrepassées depuis l'édit de Crémieux (1537), s'ingérant de connaître des affaires civiles et criminelles. Mais ce procès traîna en longueur. En attendant, beaucoup de châtellenies furent unies à un même siége : c'est presque dire supprimées. Celles de Lavieu, Saint-Germain-Laval et Cervières furent seules conservées dans l'état habituel.

Celle de Rocheblaine (Pailleret), fut réunie à celle de Bourg-Argental, qui elle-même fut unie au siége de cette ville;

Celles de Marcilly et Châtelneuf durent être exercées à Montbrison ;

Marols et Saint-Bonnet, dans cette dernière ville ;

Saint-Galmier, Saint-Héand, Saint-Victor, La Fouillouse, La Tour, Saint-Jean-de-Bonnefonds et Virignieu, à Saint-Galmier ;

Feurs, Donzy, Sury-le-Bois, Chambéon, Marclop, Cleppé et Néronde, à Feurs ;

Crozet, Saint-Maurice, Saint-Haon-le-Châtel, Le Vernay, Villerêt et Roannaison, à Roanne.

Dès l'année 1609, les châtellenies de Suri-le-Comtal, Saint-Romain, Montsupt et Saint-Marcellin avaient été données à Gabrielle d'Allonville, dame de Saint-Cyr et de Quincampoix, veuve de Guy de Rochechouart, seigneur de Châtillon, en échange de plusieurs propriétés, et en particulier de l'hôtel du *Cheval blanc*, nécessaires pour l'embellissement du parc de Fontainebleau. Depuis, elles n'étaient plus rentrées au domaine royal.

En 1749, la châtellenie de Montbrison avait été unie au bailliage.

De sorte qu'en réalité, il restait seulement, non compris les justices seigneuriales, sept ou huit châtellenies, un siége de justice à Bourg-Argental, et le grand bailliage de Forez, séant à Montbrison, en faveur duquel parurent, en 1775, des lettres patentes « dérogeantes à tous édits, déclarations, ordonnances et arrêtés, » qui décidaient que dorénavant il connaîtrait en première instance, par concurrence et préven-

tion, de toutes affaires qui surviendraient dans l'étendue du ressort des sénéchaussées de Saint-Étienne et de Roanne, qui lui étaient unies à perpétuité; mais le 5 septembre de cette année parurent de nouvelles lettres qui ordonnaient de laisser subsister le bailliage ducal, avec plusieurs prérogatives dont il ne jouissait pas avant les lettres patentes de Louis XIV, comme celle d'être exempt de la prévention et concurrence du bailliage de Forez, auquel néanmoins on laissa les cas royaux et domaniaux. Ce bailliage de Roanne avait à peu près le même nombre d'officiers que celui de Montbrison, moins huit conseillers.

Nous devons dire en terminant que quelques offices de justice donnèrent naissance à une petite noblesse, qui n'est pas la moins honorable, mais n'a point de rapport avec l'ancienne, et fut toujours considérée par elle comme « intrus et de vile naissance. » Mais outre l'avantage qu'a eu cette nouvelle noblesse de survivre à l'ancienne, elle trouva aussi fort souvent l'occasion de se venger de ses dédains; car étant presque toute alliée par parenté ou amitié avec les membres du parlement, elle lui suscita des difficultés dans cette noble et puissante compagnie.

La noblesse historique, qui dans notre province joua un rôle si important, est complettement anéantie, et c'est à peine s'il s'est transmis

jusqu'à nous par les femmes un de ces noms illustres, qui se rencontrent si souvent dans nos annales! Que sont devenus les Couzan, les Lavieu, les Saint-Priest, les Baudiner, les Feugerolles, les Saint-Germain, les Chalmazel, et tant d'autres dont la mémoire est pleine?..... Déja sous les ducs de Bourbon la plupart de ces familles étaient éteintes; mais d'autres noms illustres avaient pris place : tous ensemble dorment aujourd'hui dans le tombeau!... Quelle leçon pour la vanité!

Longtemps avant la révolution, notre féodalité avait disparu, et la plupart de ces manoirs, qui nous ont conservé des noms d'une illustre antiquité, n'étaient plus que des monceaux de ruines. Il est impossible de visiter sans quelque peine ces lieux de désolation, qu'habitent seuls les hiboux maintenant. On dirait même que le peuple éprouve une secrète répugnance à habiter près de ces murs qui l'abritèrent autrefois, dans ces temps de luttes locales plus horribles cent fois que les grandes batailles du continent. Les villages semblent s'éloigner peu à peu d'un lieu qui ne leur est plus favorable, et laisseront douter un jour où furent placés ces menaçants châteaux. Ce qui fut utile autrefois, devient nuisible aujourd'hui qu'il n'est plus nécessaire de se mettre en garde contre l'ennemi, le voisin. L'industrie réclame le plat pays et les abords faciles, et le moindre village va les chercher.

La vie locale a changé de place : ce n'est plus autour des églises, des châteaux inaccessibles que se groupent les maisons qui doivent un jour former une ville, c'est autour des ateliers, des des usines. L'histoire des peuples est devenue celle de leur industrie.

Ici finit la tâche que nous nous sommes imposée. Quant à l'époque mémorable qui suivit, elle est encore trop près de nous : beaucoup d'entre nous l'ont vue, tous nos pères furent acteurs dans le drame qui fut joué alors ; il n'est pas temps d'en parler autrement que sous la forme du *Mémoire;* laissons les partis se débattre, l'*Histoire* aura son heure. Si nous avions pu craindre cependant que les faits qui nous sont relatifs dans cette terrible crise s'oublient, nous nous serions hâtés de rassembler précieusement les souvenirs historiques ; mais loin de là.... déjà nous sommes riches de précieuses notes imprimées sur ce sujet. L'histoire de la révolution d'ailleurs, nous devons l'avouer, nous à paru appartenir à l'histoire de France ; et c'est un livre qui n'est pas fini....

FIN DE L'HISTOIRE DU FOREZ.

BIOGRAPHIE

ET BIBLIOGRAPHIE

Foréziennes.

AVERTISSEMENT.

Comme complément à l'Histoire de notre pays, nous avons rassemblé ici quelques renseignements sur la vie et les écrits de plusieurs Foréziens illustres. Cette partie de notre travail contiendra des éclaircissements qu'on chercherait en vain dans les volumes de Biographie modernes, auxquels nous renvoyons cependant toutes les fois qu'il s'agit de ces illustrations foréziennes, qui n'ont rapport à notre pays que par leur naissance, et sur lesquelles nous n'aurions pas de meilleures notes à fournir. Nous avons voulu faire une Biographie *forézienne*, laissant à la France le soin de faire connaître les hommes dont la vie lui fut plus généralement consacrée. Il nous appartient à nous de faire connaître ceux qui s'illustrèrent dans notre pays. Qu'on ne s'attende pas cependant à nous voir chercher minutieusement des nullités. Notre pays, qui a fourni à l'époque moderne un raisonnable contingent de ces hommes dont les Biographes enregistrent les noms (hommes d'état, littérateurs, médecins, etc.), n'a pas manqué de célébrités dans le passé, sans parler ici d'une trentaine d'archevêques ou évêques, et d'une quantité de doyens et chefs d'ordres dont De la Mure a fait une longue énumération. Nous ne porterons pas ici les auteurs de simples mémoires ou brochures peu importantes, et comme pour l'*Histoire*, nous nous arrêterons à l'époque de la révolution. On connaît trop les défauts des Biographies de contemporains, pour qu'on n'approuve pas notre réserve. D'ailleurs nous considérons ces travaux d'exploration depuis la révolution, comme inutiles, jusqu'à un certain point, vu la facilité qu'on a de se procurer des notions précises.

BIOGRAPHIE

ET

BIBLIOGRAPHIE.

AIX (François d'), jésuite, de l'illustre maison de Lachaize d'Aix, qui tirait ce nom de celui du château d'Aix, près de Saint-Germain-Laval. Il n'est guère connu que par un « dialogue sçavant et curieux à l'occasion de l'é-« clipse que toute l'Europe attendoit, » imprimé en 1651.

Lachaize ou La Chaize d'Aix (François de), confesseur de Louis XIV, neveu du précédent, naquit au château d'Aix, le 25 août 1624. Il était le second des douze enfants de Georges d'Aix, seigneur de Lachaize, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gentilhomme distingué par ses services, et de Renée de Rochefort. Dès l'âge de dix ans il fut envoyé à Roanne, au collége des jésuites, fondé par Jacques Coton, seigneur de Chenevoux, frère du célèbre jésuite de ce nom, qui avait été confesseur de Henri IV et

de Louis XIII. Lachaize était le petit-neveu de ce Coton et c'est probablement son exemple qui le porta à se faire jésuite. Il entra dans l'ordre aussitôt après avoir fini sa réthorique ; après deux ans de noviciat, il alla faire sa philosophie à Lyon, où le père d'Aix, son oncle, professait les mathématiques et les belles-lettres.

Ici commença la célébrité du père Lachaize. Pour les détails de sa vie, nous renvoyons à l'histoire de France et aux grandes *Biographies;* nous nous contenterons de donner la liste des ouvrages qu'il a fait imprimer :

Peripateticæ quadruplis philosophiæ placita rationalis, naturalis, supernaturalis et moralis. — Lyon, 1661, in-folio.

Humanæ sapientiæ propositiones, propugnatæ Lugduni, in coll. Soc. Jes. — Lyon, 1662, in-folio.

Réponse à quelques difficultés concernant un jubilé de Lyon. — Lyon, 1666, in-4.°

Remarques sur l'inscription d'un antique. — Publiées dans le premier tome des mémoires de l'académie des belles-lettres.

Le père Lachaize mourut le 20 janvier 1709.

ALBON (Jacques), plus connu sous le nom de *maréchal de Saint-André,* chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Jarretière, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Lyonnais, maréchal de France, etc., se rendit illustre par ses emplois, par la faveur de Henri II, et par ses talents militaires, unis à beaucoup de courage.

Sa famille, qui possédait les châteaux d'Ouches et de Saint-André, où il naquit, en 1524, s'était rendue fort célèbre dans le quinzième siècle. Elle remontait à 1200, et avait même la prétention de descendre des d'Albon qui nous avaient donné une lignée de comtes; mais cette origine était fort douteuse.

Saint-André était brave, bien fait, magnifique, « et pour les superbetés et les belles parures, « les beaux meubles très rares et très exquis, il « en surpassoit même le roy. » Il avait un esprit adroit civil et insinuant, qualité qui lui attira la faveur du dauphin, avec lequel il fut élevé, et qui depuis étant devenu roi sous le nom de Henri II, le combla d'honneur et de bienfaits.

Il commença à se signaler dans la campagne de Piémont, en 1544, à peine âgé de vingt ans, et depuis lors fut mêlé à toutes les affaires; il fut même un des triumvirs qui gouvernèrent la France sous le règne de Charles IX.

Pour les détails de sa vie, nous renvoyons à la *Biographie universelle*, à Brantôme, et à tous les historiens de cette époque.

Plusieurs membres de cette famille eurent des emplois important.

ALLARD (Marcellin), auteur stéphanois qui a écrit un petit ouvrage intitulé :

Gazette françoise. — Paris, 1605, in-18.

C'est une espèce de causerie plaisante sur

différents sujets, mais relative à Saint-Étienne. On retrouve dans cet ouvrage toute la gaîté franche et naïve des habitants de l'ancien Saint-Étienne. Sauf quelques passages un peu *scabreux*, la lecture en est facile et fort amusante. Comme Allard écrivait après les guerres religieuses, on y trouve des allusions, surtout à la page 139 et suivantes, où l'on voit que « le seigne Pinjon « s'est fait capable de toute sorte de science ; » il sait par exemple que ce qui ressemble aux lois de ce temps (le sien), « ce sont thoiles d'araignées, où les petites mouches sont arrestées, et les grosses passent à travers. »

APINAC, archevêque, *voir* ÉPINAC.

BOISY, *voir* GOUFFIER.

BONNIVET, *voir* GOUFFIER.

BOYER (CHRISTOPHE), natif de la ville de Saint-Bonnet-le-Château, dont il fut curé, a fait imprimer à Lyon, en 1637, un livre de *Cantiques*.

CHAMPOLIN (PIERRE), religieux capucin, nommé dans son ordre le père Benoît de Montbrison, parce qu'il était natif de cette ville, est auteur de plusieurs compilations religieuses, et entre autres de recherches sur la vie de saint François, imprimées en 1646

CHANDIEU (ANTOINE DE), savant ministre de la religion prétendue réformée, d'une famille

noble et ancienne du Forez, se retira à Genève en 1582, et y mourut en 1591. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse, dans lesquels il prend le nom de SADÉEL, qui en hébreux signifie *Champ de Dieu.*

[*Dictionnaire historique* de Ladvocat.]

CHAPELON (JEAN), auteur de poésies patoises, naquit à Saint-Étienne en 1648. Quoique ses parents n'aient été que de simples couteliers, ils l'envoyèrent étudier au collége des oratoriens de Montbrison, où il fit d'assez bonnes études.

A dix-huit ans, Jean prit fantaisie de voir Rome. Il fit le chemin à pied avec un de ses frères beaucoup plus jeune que lui, mais aussi plus alerte. Les deux frères se perdirent à Gênes et se rendirent néanmoins séparément à Rome.

Jean très fâché d'avoir perdu son frère, s'ennuyait dans la ville éternelle : tous les artistes ne sont pas faits pour elle ! Il ne trouvait plus là le climat de sa « fumeuse, je veux dire fameuse, « ville de Santetiève. » Que lui faisait à lui ces riches monuments, ces palais de fées, ces débris d'un empire.... Il regrettait sa ville natale, ses amis, son pays enfin qu'il aimait tant déja. Ainsi perdu dans l'immense ville de Rome, il songea à trouver un compagnon, et s'avisa d'un stratagème singulier.

Il aurait en vain, imitant Diogène, allumé sa lanterne en plein jour, pour trouver l'inconnu

qu'il cherchait : il fait emplète d'un goupillon, se rend ensuite dans la vaste basilique Saint-Pierre, rendez-vous général de tous les étrangers qui affluent à Rome, et se met à parcourir cette église en tous sens, offrant de l'eau bénite à chacun, « en disant quelques paroles en lan« gage forizien. » Ces paroles que le biographe enthousiaste[1] n'a pas osé dire, nous les dirons, nous, parce qu'elles servent à faire connaître le caractère plaisant et ingénieux de notre poète populaire. *Met te le déi au quiô*, disait Chapelon en présentant son goupillon. Il pensait de la sorte : ou il n'y a personne qui comprenne ces paroles, et par conséquent personne qui puisse en être scandalisé, ou au contraire le hasard me fera rencontrer un compatriote, et alors je le remarquerai bien à sa surprise en entendant ainsi parler dans le saint lieu.

Ce que Chapelon avait prévu arriva : un de ceux qu'il apostrophait ainsi répondit sur le même ton ; Jean le regarde, et reconnaît un Stéphanois comme lui depuis peu de temps à Rome. Qu'on juge de sa joie. Il allait donc avoir un ami avec lequel il pourrait parler la langue maternelle. Tous deux furent si contents de s'être rencontrés qu'ils jurèrent de ne plus se quitter, et peu de jours après, Jean ayant retrouvé par hasard son jeune frère, tous trois revinrent au pays. Bientôt après, Chapelon fut admis comme

1) Il compare son héros au bon et malin La Fontaine.

prêtre sociétaire dans l'église Saint-Étienne. C'est alors qu'il donna un libre essor à son esprit poétique.

Saint-Étienne était la ville la plus originale de la province alors ; elle avait à elle des coutumes et un langage particuliers. Chapelon s'identifia si bien avec cette époque, qu'il fut l'ami de tous les Stéphanois. On aimait à répéter le soir au coin du feu son joyeux dialogue et ses satyres. Aussi son ouvrage, la gloire de chacun, fut-il imprimé à frais commun. Il porte pour titre : *Œuvres complètes de Jean Chapelon, etc., augmentées des œuvres d'Antoine et Jacques Chapelon,* son père et son aïeul. Alléon Dulac faisant une comparaison toute à l'avantage de la ville de Montbrison (qui s'enrichissait, il est vrai, au temps de Chapelon des recherches profondes, mais presque dédaignées de De la Mure), dit : « Le seul ouvrage « d'un citoyen de Saint-Étienne, qui ait eu les « hommages de l'impression parut en 1779[1], par « la voie d'une souscription très bornée. Ce sont « les œuvres en jargon territorial d'un secrétaire « nommé Chapelon, dont il semble que la répu- « blique des lettres aurait bien pu se passer. »

Nous craignons bien qu'Alléon ne mérite pas le titre de *Patriophile* qu'il se donne dans le manuscrit dont nous venons de faire une citation. Ce qu'il y a de certain, c'est que les *Œuvres* de

1) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'Alléon Dulac se trompe. (Voir son article.)

Chapelon ont été réimprimées plusieurs fois, soit à Saint-Étienne, soit à Lyon, et que les jugements de son critique sont restés en manuscrit.

Aujourd'hui Saint-Étienne, ville de cosmopolitisme, où le commerce règne en maître, n'a plus aucun rapport avec la vieille ville des *gagas;* c'est en vain qu'on a tenté de recréer sa poésie éteinte avec son vieux foyer : Saint-Étienne n'a plus ni poète ni chroniqueur, et son représentant le plus vrai est le paradoxal et *mercantile feuilletoniste du Journal des Débats,* dans les écrits duquel il faut bien se garder de chercher de la poésie ou de l'originalité, à moins qu'on ne donne ce nom à l'affectation de choquer les idées reçues.

Au reste Chapelon semble avoir entrevu cette époque fatale pour la poésie de sa ville, lorsqu'il s'écrie sur la fin de ses jours, en voyant cette masse d'étrangers qui y venaient de tous côtés, attirés par le commerce :

Ce que nous a fat tort, vouéy de gens de campani,
Qu'ant tous creus que n'érions au païs de Coucani [1].

En effet on sent le peu d'intérêt que doivent porter à ce qu'on appelle le caractère local, le foyer, la tradition, des étrangers presque ex-

1) Un vieil adage disait : « Saint-Étienne, Pérou des étrangers] « pays de *Cocagne* des moines, Purgatoire des ecclésiastiques, ma- « râtre des gens de lettres, Paradis des gourmands, Enfer des « honnêtes gens. » Nous n'avons pas besoin de dire que Saint-Étienne, de faible bourg devenu grande ville, a dû en plus d'un cas faire mentir le proverbe.

clusivement occupés de leur commerce. Mais c'était une fatalité.... peut-être un bonheur.... attaché nécessairement à la position de la ville de Saint-Étienne, de se voir de la sorte envahie, et de grandir pour ainsi dire sur des ruines. Oh ! quel curieux tableau serait celui qui nous montrerait sa vie patriarchale aux seizième et dix-septième siècle, en regard de la vie mâle et brusque d'aujourd'hui, dont une partie s'envole à disputer et commercer au *Cercle*, où le *sans gêne* n'est jamais *dérangé* par la présence des femmes !

Jean était né d'une famille de poètes du même genre que lui, et qui, comme lui, échouèrent dans la poésie française. Il nous est resté de son père (Antoine) une pièce remarquable, c'est une critique de la femme bien supérieure à celle du méchant et impuissant Boileau, parce qu'elle est plus vraie. Elle est intitulée : *Caracterou de le filles que se volont maria*. En voici un extrait :

BEACLE.

. . . .

Si-ô veïa, gros Pinguet, salamen son visageou,
Ren que de l'y pensa vou me donne courageou.
Voudrine qu'ô la vessia : vouéy doux coum'un minon,
Pouli coum'un miret, et dret coum'un guillon,
Blonda coum'un fil d'or, le douéy vialles varmeilles;
Bentô d'ici à Paris vou n'y a pas douéy pareilles.
Y l'a lous yôs riants et lou parla si doux,
Que si la poyou avéy vous me créyri héroux.

PINGUET.

Tu vai, pôrou gaga, te prendre à la figura ;

Ah! tu ne counus pas incô la creatura :
Tu te laisse embouésier couma un pôrou butor ;
Mais, d'iquen que se dit : « Ce que lût n'éy pas d'or.»
Je pourrine t'expliqua toute iqueles allures;
Tu pourie t'en fâchier : d'ailleurs lou tion te dure.

BEACLE.

Vous douna à pensa par voutrou diméy mout;
Parla-me rondament, Pinguet, dites-me tout.
Counusseide-vous bien iquela que vouai prendre?

PINGUET.

Non....

BEACLE.

Et ben, parque donc donna-vous à comprendre
Que je vouai m'agourra et me rompre lou couay?
Parla-me coume ô faut, et tirie-me d'émouay.

PINGUET.

Sau pas qui t'a charma, mais regla generala,
Le fille, accota bien, ressemblont à de tiala,
Que tu veu douci, bella, et blanchi, et bien unia,
Tu la creirie bien bouna et la trama éy puria.
N'as-tu pas quauque véy caressi una chatta :
Tu sas que jolament y sant baillie la pata ;
Mais la traîtra que fat la pata de veloux
Eycond adretiment se griffes par dessous.
Dis, quand ti êres petit, ta mare qu'êre fina,
Te dizit : « Mon effant, véyquia una medecine,
« Tâta couma vouéy bon;» mais la rusa d'abord
Aït freta de miel la tassa vers lou bord.
Ores, sen mai parla tu counutrez le filles :
Y fant bien le sucrais, y fant bien le gentilles ;
Mais siventa-te bien de la tiala fuza.
Avouai lour parla doux, vouéy la pate dô chat ;
Lour biaux yôs, lour bai teint, lour pai, lour genta mina,
Lour groin bien affara, gara la medecina.

Quand tu le ven ension, ne fais contou de ren :
Si éy riont, tu verez qu'éy riont de le dents,
Qu'éy gardont dine lour corps un bourron de malici,
Que tine couma un démon au corps de la Justici.
Tu le véyrez ploura et rire tout ension,
Dire lou bien lou ma dine la mema occasion ;
Vou n'y a rai de lutins qu'ayéze tant de ruse :
Malheroux le garçon qui pres d'elles s'amuse.
Vou m'éy toujours évy de véyre un pôrou rat
Que va de son partu sous la patta dô chat.
Quand éy sont à maria, y portont dessus elles
Ce qu'éy l'ant emprinta par paréytre plus belles ;
Y vant se parmena, y vant mingie de lat ;
Lou pra dô gros Marcant sa ben ce qu'éy l'ant fat....
Aviza vez lu Grand (l'église), quand éy fant lour prières,
En janou sus lou bens, ou ben dessus le chéyres,
Toujours lou na leva, y parmenont lour yô,
Par appinchie de loin si ey véraut lour vassiô.
Quand éy voulont pimpa, y portont de cournettes
Fines couma de séya, et fant le resoulettes ;
Et de gentis mouchôs, avouai de biaux aglans,
Et jusqu'aux bouffa-feu, toutes portont de gans.
Y se fant de frizons de par dessous lour créites ;
Aviza-le passa, ah! couma éy marchont dréytes !
Et couma éy fant flouta lour ribans dô dou la ;
Vous diria tantequant qui se vant envoula.
Peu, avouai tout iquen y fant la lengua plata.
Diô garde lou garçons de tomba sous lour patta.

Un des bons morceaux de Jean Chapelon est l'*Entrat solennella de monsieur lou marquis de Saint-Priest*. Ce *pouêmou* débute ainsi :

Muza, vouéyt aujourd'heu qu'ô faut de bon-de-quet
Jacquetta notron sô, couma de parrouquet,

Dire noutre réison, monta sus lou Parnasse,
Et lay chuzi nous dou, le douéy parméyre place.
Preye lez autres Dieux aussi bien qu'Apollon [1],
De quitta leur croupay, et descendre au vallon,
Par chanta l'arrivat de noutron nouvay maître,
Qu'éyt aussi dessirat qu'un prince zô poche être.

Mais son chef-d'œuvre à notre avis, c'est sa *Description de la misera de Santetieve*, dont nous avons donné déja un long fragment dans l'*Histoire du Forez*. C'est là qu'il déploie toute sa verve ; il faut l'entendre réprouver l'égoïsme de son siècle :

Chaqu'un dit à son tour : Diô par tet, Diô par met.

Le « chacun pour soi, Dieu pour tous » n'est pas nouveau, comme on voit. Au reste toute la pièce semble écrite pour notre époque. Il faut avoir vu de près les misères du peuple ouvrier, pour les peindre ainsi :

Basta par tout iquen : ce qu'éy plus deplourablou,
Vouéy de véyre un ôvrier, un pôrou miserablou,
Que dit : « Prenez m'iquin, je vouai chéyre de fan,
« Vou n'y a plus vez chiez met ni vine, ni via, ni pan !
« Baillis ce qu'ô voudris : si faut-ou que viquéisa ;
« Din tout noutron manti n'avons pas una bréisa ;
« Sêmons bon à meri... lous viôre sont si chier,
« Que faut creva tout dret à faute de mingier... » —
Lou marchands, plus cruels que lou lions d'Afriqua,
Dit : « Faides bon marchi, ou ben sarra boutiqua ;

1) Le Parnasse, séjour des Muses, était sur la montagne de Polignais, et Chapelon demeurait au-dessous, à l'endroit appelé le *Boulivard*.

« Tenez, véiquiat de fer, prenez n'en la meytiat,
« Et nous vous païarons lou reste piat à piat.
« Quand vouz auri besoin de péy ou de pezette,
« De quauque viô tupine, d'un paire de soufflette,
« D'una cuërta de piat, de bas ou de chapiau,
« Adudes de véya : vous auri dô plus biau... »
Que repondria-vous éiqui ? vou perd la tramontana,
Quand vou a bien travailli lou long d'una semana,
Et qu'ô se veut paï d'una tella façon ;
Vou amari mai cent véys sarvi quauque maçon.
Y nous créyons matrus : vou n'éy qu'en apparanci;
Santetieve éy le gens lou meillour de la Franci ;
Vou n'y a ren de si franc, ni de si amitou,
Set qu'éy seyant ailleurs, ou qu'ey restiant chiez lou.

Quelques pièces libres de *notre Rabelais*, lui valurent les honneurs de la réprimande archiépiscopale ; presque assuré de son pardon, il se rendit à Lyon, emmenant avec lui sa gaîté ordinaire. Il n'eut pas beaucoup de peine à s'excuser, et reçut même des félicitations de l'archevêque, qui mit son talent à l'épreuve.

Chapelon mourut en 1695, âgé seulement de quarante-sept ans.

Entre les pièces importantes de cet auteur original il s'en trouve une intitulée : *Detai de le compagnies, avouai la deviza de chaëuné,* c'est la description d'une fanfare de l'espèce de garde nationale du temps ; elle nous a remis en mémoire une pièce du même genre faite pour Montbrison au commencement de la révolution. Ce morceau qui n'a jamais eu les honneurs de

l'impression, ne sera pas déplacé ici, et tiendra lieu d'article biographique à l'auteur nommé Vial.

Chanson sur la Brenache de Montbrison, appelée les Verts, à cause de la couleur de l'uniforme.

Par un habitant de Chandieu.

Dis donc, Thoumas,
Sas-tu que vé la villo
L'y o de ménas
Que ne badinoun pas :
Il ant d'habits
Coume de gens de garro,
Et de fusils....
Moun arme ! i sount gentils.

Par troupelas
Je lou vie diomanchi
Tretous passa :
Voué de braves ménas.
Le coumandant,
La man su soun épi,
S'en vet devant
Fier coum'un Artaban.

Le rondelet
Que porte la banneyre
Se tine si dret
Qu'ô n'en renvarsaret.
De lou doux las,
Par li'empêcha de cheyre,
I li-ant beta
Doux braves soudas.

Coum'un éclair
O l'o l'œu que flamette,
O porte en l'air
La této coume un cer.
N'é ma petit,
Ma dine sa taille courte
Fare défi
Au plus grand grenadi.

Ne sai qu'un grand
Que vet, que vine, que range
Tretous lou rangs,
Et se tine sous lou flancs;
Lou fouai marcha
Coume de marionettes;
Lou mène au pas :
Lou sa-t-o bien mena.

Soun lieutenant
Coume ô-z-o sat bien fouaire :
Darri, devant,
Chacun garde son rang.
Vou faut l'éla
Quant y farount la garro,
Ami Thoumas,
Et lou bien aviza.

Ne devou pas
Esseubla de te dire
De regarda
Lorsque tu lou verras
Certain monsu
Different de lou z-autres,
De gris vêtu;
O l'o l'épi au cu.

O l'é, i dioun,
De vez la Guilloteyre,
Dine Montbrisoun
Venu petit garçoun ;
Ma l'intrigant
Si bian a sobu fouaire
Le charlatan,
Qu'o l'é bien opulent.

Voué par pansa
Lou blessés, lou malades,
Quand do coumbat
I tournarant vira.
Peu tu verra
Un autre homme à tonsure,
Par entarra,
Si n'en garissont pas.

Ique les gens
Fariant trembla, je pense,
Dix regimons,
Si la garro n'ayons.
De l'ennemi
N'avons plus ron à craindre
Dine nous fouï,
Tant sount boun fusili.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce *noël* fut estimé dans le temps à cause de la vérité des portraits. L'air sur lequel les anciens le chantent, lui donne encore beaucoup de charme; mais l'écriture détruit presque l'effet des rimes, qui ne sont absolument faites que pour l'oreille.

CHAPPUIS (Claude), seigneur de la Goutte, conseiller du roi aux bailliage et sénéchaussée de Montbrison, où il était né, a fait imprimer

La morale de Caton. — Paris, 1653.

COTON (Pierre), célèbre jésuite, qui devint confesseur de Henri IV, puis de Louis XIII, naquit en 1564 à Néronde, dont son père était gouverneur. C'est à lui qu'on attribue cette réponse admirable : Henri IV lui demandant un jour s'il lui révélerait la confession d'un homme qui aurait dessein de l'assassiner : — «Non, sire, «dit-il; mais je mettrais mon corps entre vous «et lui.» Consulter pour sa vie les longs détails contenus dans la *Biographie universelle* et dans l'histoire de France.

Il eut de grandes disputes avec les protestants, et nous a laissé plusieurs ouvrages de controverse, entre autres : *Institution catholique*, *Genève plagiaire*, et un Traité *Du sacrifice de la messe*.

Plusieurs auteurs ont écrit la *Vie* de Coton, qui jouit dans son temps d'une colossale réputation de science et de vertu. De la Mure, qui était son petit neveu, nous a aussi laissé des notes manuscrites sur ce personnage illustre.

DE LA MURE, *voir* Mure.

DELANDINE, bibliothécaire de la ville de Lyon, naquit à Néronde. Nous le plaçons ici, quoiqu'il ne soit mort qu'en 18.., parce qu'il

avait écrit avant la révolution. Il fut député du tiers-état du Forez aux états généraux, et depuis se trouva mêlé aux affaires politiques. Comme il avait adopté le parti royaliste, pour prix de ses services, il fut annobli et décoré en 1815 par Louis XVIII.

Voici la liste de ses ouvrages, qui sont en général peu estimés des bibliomanes :

Éloge de Philippe d'Orléans. — 1778, in-8.°

Dissertation historique sur les antiquités de la Bresse et de Lyon. — 1780, in-8.°

Dissertation historique sur une statue de marbre trouvée à Lyon.

Observations sur une statue antique découverte en Normandie. — In-4.°

Hommage à la mémoire de l'abbé Bourdelin. —1783, in-8.°

L'enfer des peuples anciens, ou histoire des dieux de l'enfer. — 2 vol. in-12, 1784.

Cet ouvrage a été traduit en anglais, et valut à l'auteur l'admission dans la société royale des antiquaires de Londres.

De la milice et garde bourgeoise de Lyon. — 1786, in-4.°

Couronnes académiques. — 2 vol. in-8.°, 1787.

Le conservateur, ou bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire. —4 vol. in-12, 1787-8.

Des états généraux, ou histoire des assemblées nationales de France. — 1788, in-8.°

De quelques changements politiques opérés ou projetés en France, etc. — 1791, in-8.°

De la conservation des sociétés littéraires dans le département. — 1792, in-8.°

Tableau des prisons de Lyon. — 1797, in-8.°

Nouveau dictionnaire historique (avec Chandon). — 1804-5, 13 vol. in-8.°

Mémoires biographiques et littéraires. — 1816, in-8.°

Catalogue de la bibliothèque de Lyon.

Cet ouvrage, qui n'a pas été achevé, se compose de 8 volumes in-8.° C'est un catalogue raisonné des ouvrages existants dans la bibliothèque de Lyon, tant manuscrits qu'imprimés. Ouvrage précieux, que nous considérons comme le plus important d'entre ceux du même auteur. Il ne manque que deux volumes pour completter la collection, et ces volumes sont justement ceux de l'histoire. Nous ne saurions expliquer pourquoi la ville de Lyon ne fait pas achever ce travail. Malgré l'état d'imperfection dans lequel se trouvent toujours forcément ces sortes de catalogues, il serait à souhaiter que chaque bibliothèque publique en ait un semblable.

DEVERNEY, curé de Néronde qui fit beaucoup de bien à ses paroissiens. Nous empruntons la notice suivante à Duplessy, qui lui-même l'avait tirée du *Conservateur* de Delandine.

Deverney naquit à Lay, près de Roanne, d'une famille riche; il abandonna son droit d'aînesse et un héritage immense pour devenir simple curé, en 1750. Dès les premiers jours de sa possession, il abolit tous droits d'offrande, de quêtes, de baptêmes et d'enterrements. Dans les années désastreuses, il remplissait ses

greniers de chanvre, de blé, et de toutes les productions usuelles ; après les avoir acheté cher, il les revendait à un prix modéré. Il maintenait ainsi l'équilibre entre les récoltes et les besoins ; il encourageait au travail, qu'une libéralité entière aurait pu faire négliger ; il soulageait l'infortune publique, et semblait dispenser par un payement insuffisant de la reconnaissance qui lui était due. L'hiver, il établissait des feux en divers ateliers. La toilerie étant devenue moins florissante dans les montagnes qui l'entouraient, il court à Lyon chercher un genre d'occupation plus avantageux, et ramène un ouvrier habile, qui ayant longtemps dirigé les travaux dans les échelles du Levant, vint apprendre aux habitants de Néronde l'art de filer et d'ouvrer le coton. Chaque semaine il faisait donner cent livres de pain aux pauvres ; chaque année il leur distribuait des vêtements de toutes espèces. Le presbytère étant devenu inhabitable, il en fit construire un nouveau à ses frais. Un revenu de quatre mille livres suffisait pour faire tant de bien ; mais Deverney, économe pour lui-même, savait aussi répandre ses charités avec sagesse. On n'a pas besoin de dire qu'un tel homme n'était pas fastueux. Le premier dimanche de chaque mois, il invitait à sa table douze habitants vertueux ; c'était un tribunal domestique où venaient s'éteindre les inimitiés personnelles, et se terminer tous les procès.

Deverney avait fait une excellente analyse de l'histoire ecclésiastique, un abrégé du corps de droit canonique, plusieurs volumes de sermons et de méditations. A sa mort, il ordonna de brûler ses manuscrits, ce qui malheureusement fut exécuté. Ce modèle des curés mourut en 1777.

DEVILLE (JACQUES), ecclésiastique, a fait paraître quelques ouvrages de piété peu estimés.

DUGUET (CLAUDE), père du célèbre Jacques Duguet, était né à Feurs ; il eut la charge d'avocat du roi au bailliage de Montbrison, et y jouissait de la plus haute réputation comme homme intègre et savant ; il était l'arbitre ordinaire qu'on s'accordait à choisir dans les affaires importantes. On a de lui quelques pièces détachées, entre autres, une *Harangue* imprimée à la fin du deuxième volume des *Arrêts* de Henrys. Sa femme était une personne de beaucoup d'esprit et de jugement. Ils firent donner à leurs enfants une bonne éducation.

JACQUES-JOSEPH DUGUET, le huitième, naquit à Montbrison, en 1649; il fit ses études avec succès dans le collége de l'Oratoire de Montbrison, et entra dans cette compagnie en 1667.

Pendant qu'il étudiait, l'*Astrée* lui tomba entre les mains : quoiqu'il fut encore fort jeune, et qu'il n'eût pas fait sa troisième, il se mit à composer un roman de ce genre ; mais l'ayant

montré à sa mère, elle le blâma : « Vous seriez « bien malheureux, mon fils, si vous faisiez un « si mauvais usage des talents que Dieu vous « a donnés. » Pour lui montrer sa soumission, il jeta son livre au feu, et il n'en fut plus question. Quelques personnes auxquelles il l'avait montré l'avait trouvé fort bien.

On l'envoya d'abord professer la philosophie à Troyes, et on le rappela ensuite à Paris, où il fut ordonné prêtre. Ce fut alors qu'il commença des conférences sur l'histoire ecclésiastique. Sa situation fut assez tranquille jusqu'en 1686 ; mais à cette époque il se crut forcé par ses opinions de sortir de l'Oratoire. Ce corps avait rendu un décret pour proscrire le *cartésianisme* et le *jansénisme;* assez adroitement on avait mêlé dans cette proscription le philosophe Descartes avec le système de Jansénius. Ce fut l'attachement à ce dernier qui engagea l'abbé Duguet à quitter la congrégation ; car il se retira à Bruxelles, auprès d'Arnaud, qui était alors considéré comme l'oracle du parti janséniste. Pour avoir d'amples détails sur la vie de notre compatriote, il faut consulter les livres de disputes de cette époque, nous nous contenterons de donner la liste de ses ouvrages : ils sont nombreux, beaucoup trop peut-être ; cependant ils sont généralement estimés des ecclésiastiques. Il y règne un ton d'onction et de philosophie morale qui leur a souvent attiré la faveur des

deux opinions. Ses *Explications de la Bible* sont très remarquables. Une éloquence riche et digne du sujet s'allie dans cet ouvrage à une grande simplicité de raisonnement. Ce fut le fruit des conférences que l'auteur faisait à Saint-Roch avec l'abbé d'Asfeld, et qui eurent dans le temps beaucoup de vogue et de réputation.

Traité de la prière publique, etc. — Paris, 1707, in-12. *Réimprimé* plusieurs fois.

Traité sur les devoirs d'un évêque. — Caën, 1710.

Règles pour l'intelligence des saintes Écritures. — Paris, 1716, in-12. Attaqué par différents auteurs.

Réfutation du système de Nicole touchant la grâce universelle. — Brochure in-12, 1716.

Traité des scrupules. — Paris, 1717, in-12.

Lettres sur divers sujets de morale et de piété. — *Réimprimé*.

Pensées d'un magistrat sur la déclaration qui doit être portée au parlement. — Brochure in-4.°

Conduite d'une dame chrétienne.—Paris, 1725, in-12.

Dissertations théologiques et dogmatiques sur les exorcismes, etc. — Paris, 1727, in-12.

Caractère de la charité d'après saint Paul. — *Idem*.

Maximes abrégées sur les décisions de l'église, etc.

Explication du mystère de la passion. — 2 vol. in-12, Paris 1728.

Réflexions sur le mystère de la sépulture, ou le tombeau de Jésus-Christ. — Paris, 1731, in-12.

Ouvrage des six jours. — 1731, in-12.

C'est le commencement de près de 30 vol. d'*Explications* des différents livres de la Bible.

Traité des principes de la foi chrétienne. — Paris, 1736, 3 vol. in-12.

Institution d'un prince. — 1739, in-4.°

Cet ouvrage, réimprimé avec la vie de l'auteur, est un des plus remarquables de Duguet. Il fut écrit pour le fils du duc de Savoie, destiné à monter sur le trône d'Espagne.

Pensées sur les spectacles. — In-12.

Conférences ecclésiastiques. — 2 vol. in-4.°

Il mourut à paris le 25 octobre 1733, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, estimé pour ses connaissances et ses vertus de ceux mêmes qui ne partageaient pas ses préventions. Il montra toujours beaucoup de zèle et de piété. Monsieur André a publié

Esprit de Duguet, ou précis de la morale chrétienne tirée de ses ouvrages. — Paris, 1764, in-12.

Duguet est enterré dans l'église Saint-Médard de Paris, à côté de Nicole qu'il a réfuté. On voit encore au bas des marches de la grande entrée du chœur trois marbres noirs; il est placé sous celui du milieu, sur lequel on ne peut plus rien lire de cette épitaphe, qu'avait fait placer une de ses parentes : « Ici est le corps de Jacques-« Joseph Duguet, prêtre du diocèse de Lyon, « né à Montbrison, en 1649, mort à Paris, le « 25 octobre 1733. »

DULAC (Alléon-Jean-Louis), avocat. La *Biographie universelle* le dit natif de Lyon ; mais dans ses ouvrages il semble dire qu'il est du Forez, et même dans un manuscrit que possède la bibliothèque de la rue Richelieu, et dans

lequel il porte un jugement assez sévère sur Saint-Étienne [1], il se désigne sous le nom de *patriophile*, qui montre qu'il était Stéphanois ou au moins Forézien, et on ne peut qu'être confirmé dans cette opinion en lisant les *Lettres à une dame*, qui commencent ce manuscrit en deux volumes in-4.° intitulé :

Observations topographiques, physiques et critiques sur le climat, etc., de Saint-Etienne, par un patriophile.

Alléon Dulac était avocat à Lyon; il quitta le barreau, et prit la place de directeur de la poste aux lettres à Saint-Étienne, pour pouvoir s'adonner à l'étude de l'histoire naturelle. La *Biographie universelle* dit qu'il mourut en 1768; mais nous pensons qu'il est mort plus tard.

Alléon a fait imprimer :

Mélanges d'histoire naturelle. - 2 vol. petit in-8.°, 1762. *Réimprimé.*

Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais. — 2 vol. in-12. Lyon, 1765.

DULAC, ou mieux SONYER DU LAC (JEAN-BAPTISTE), avocat du roi aux bailliage et sénéchaussées de Forez, séant à Montbrison, dès l'année 1752, et conseiller du roi en 1788, naquit à Saint-Didier en Velais, frontière du Forez.

On a de lui :

Observations sur l'état ancien et actuel des tribunaux du Forez, etc. — Paris, 1781, in-8.°

1) Voir CHAPELON.

Cet ouvrage contient de précieux documents pour l'histoire de notre province. On y trouve des notices biographiques, et des dissertations sur les droits seigneuriaux.

Questions de droit en rapport avec la jurisprudence des pays de droit écrit. — 2 vol. in-4.°

Rapport des coutumes du Forez avec le droit romain, et arrêts qui les concernent. — In-4.°

Rapports des poids, mesures et monnaies usités dans les anciens terriers, avec les mesures, poids et monnaies royaux. — In-8.°

Mémoire sur les convulsionnaires. — In-12.

Cette secte avait fait de rapides progrès dans le Forez, et Sonyer composa son livre à la prière de son frère, alors vicaire général de Lodève, chargé de faire un rapport sur ces fanatiques.

Sonyer mourut le 2 août 1792, accablé d'infirmités.

Hector Du Lac de la Tour-d'Aurec (ce sont les titres qu'il prend), son fils, né à Montbrison, publia un

Précis historique et statistique sur le département de la Loire. — Le Puy, 1807, 2 vol. in-8.°

Cet ouvrage, qui fut en grande partie tiré des manuscrits dont il avait hérité de son père, a donné à Hector l'occasion de montrer un grand fonds de vanité. On y trouve cependant quelques renseignements, mais ils sont mêlés à beaucoup d'erreurs qu'un peu d'attention ou de réflexion aurait fait éviter.

Six ans après, Hector fit imprimer le premier

volume d'un travail du même genre qu'il entreprit pour le département de la Haute-Loire. L'ouvrage est intitulé :

Histoire du département de la Haute-Loire (Velais) : *canton du Puy.* — Le Puy, 1813, in-8.°

Ce second travail est aussi peu approfondi que le premier. La partie historique surtout contient plusieurs erreurs capitales, comme celle qui met Saint-Chamond au nombre des religionnaires, dans les guerres civiles du seizième siècle.

Ces éditions, qui ne se vendirent pas, sont devenues rares, parce que la famille d'Hector les emporta à Paris, où il est mort lui-même, après avoir dissipé dans ses spéculations littéraires ou autres une assez belle fortune qu'avait amassée son père.

DUPUY ou DU PUY. Ce nom s'est rendu fort illustre dans notre pays. La souche de cette famille était à Saint-Galmier.

FRANÇOIS DUPUY, général des chartreux en 1502, était natif de Saint-Bonnet-le-Château, dont il fit bâtir l'église. On dit de lui qu'il fut jurisconsulte et théologien solide. Il est auteur du *Catena aurea super psalmos*, imprimé à Paris en 1520 et 1530, et d'une vie de saint Bruno, qui dut sa canonisation à ses soins.

François mourut le 17 septembre 1521.

CLÉMENT DUPUIS, naquit à Saint-Galmier et alla s'établir à Paris, où il exerça les fonctions

d'avocat au parlement. Il se rendit célèbre par ses talents et ses connaissances dans le droit.

CLAUDE DUPUY, fils du précédent, naquit à Montbrison vers 1545. Il resta jeune sous la tutelle de sa mère, Philippe Poncet, qui eut grand soin de son éducation, qu'elle confia à Turnèbe, Lambien et Dorat. Il apprit la philosophie et étudia le droit sous le célèbre Cujas. Voir la *Biographie universelle* pour les détails de sa vie. Beaucoup d'hommes illustres lui ont consacré des éloges, et un de ses amis en a fait un recueil qui a été imprimé.

PIERRE DUPUY, fils du précédent, jouit aussi d'une grande célébrité ; mais nous ne sommes pas certains qu'il soit né dans nos pays. Nous renvoyons à la *Biographie universelle* ceux qui pourraient désirer avoir la nombreuse liste de ses ouvrages, dans la composition desquels il fut aidé par un de ses frères.

DURDILLY (JEAN), né à Montbrison, docteur en droit, capitaine châtelain de Chambéon, a fait imprimer à Montbrison, chez Jean Vernoy, un ouvrage de jurisprudence, ayant pour titre :

Règles et maximes bénéficiales sur les matières ecclésiastiques. — 1654, in-4.°

DURELLE (JEAN), religieux minime de l'ordre de saint François, né à Saint-Just-en-Chevalet, a fait imprimer quelques ouvrages de piété, entre autres :

Philosophia christiana. — Lyon, 1626.

DURET ou DURRET (NICOLAS), astronome, né à Montbrison en 1590. Il professa les mathématiques à Paris, obtint le titre de cosmographe du roi, et fut pensionné par le célèbre cardinal de Richelieu.

On a de lui :

Nouvelle théorie des planètes conforme aux observations de Ptolemée, Copernic, etc. — Paris, 1635.

Primi nobilis doctrina duobus partibus contenda, ephemeris, ab anno 1638 ad annum 1642. — Paris, 1638, in-4.o

Première partie des tablettes richeliennes, etc., latin et françois. — Paris, 1639, in-folio.

Supplément des tablettes richeliennes. — Londres, 1647, in-folio.

Traité de la géométrie et des fortifications, etc. — Paris, 1643, in-4.o

Tous ces ouvrages sont oubliés.

DURRET (NOEL), cordelier, né à Montbrison, est auteur d'un

Recueil des œuvres admirables de tous les ordres religieux. — 1647.

DUROSIER ou DU ROSIER (JEAN), religieux, né à Feurs. De la Mure est le seul qui en parle. Il lui attribue quelques ouvrages de piété, et entre autres,

La consolation des honnêtes gens. — Lyon, 1640.

DUVERDIER ou DU VERDIER (ANTOINE), seigneur de Vauprivas, né à Montbrison, en 1544, fut conseiller du roi, et élu sur le fait des guerres, aides et tailles au pays de Forez,

homme d'armes de la compagnie du sénéchal de Lyon, contrôleur général de la même ville, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Duverdier, dans sa jeunesse, avait cultivé la poésie, mais de ses opuscules poétiques, il n'a publié que quelques pièces très médiocres, qu'il a insérées dans son grand ouvrage. Il avait une belle bibliothèque d'ouvrages italiens, français, espagnols, grecs et latins, et *savait* tous ses livres. Quant aux ouvrages qu'il a écrit, nous n'aurons qu'à copier la liste qu'il en a donnée.

La prosographie, ou description des personnages insignes, etc., avec les effigies d'aucuns d'iceux, et braves observations de leurs temps, années, faits et dits. — Lyon, 1573, in-4.°

Il augmenta cet ouvrage de *trois fois davantage*, et la nouvelle édition publiée par son fils parut en 1603, en 3 volumes in-folio. « C'est un assez « pauvre ouvrage, dit la *Biographie universelle*, « dans lequel il a placé quelques particularités « sur les savants de son temps, qui ne sont que « là, mais qui sont en fort petit nombre. » De la Mure, qui était parent de Duverdier, cite souvent cet ouvrage comme contenant des renseignements sur l'histoire des comtes de Forez.

Les diverses leçons d'Antoine Duverdier, suivant celles du père Messie. — Lyon, 1576, in-8.°

Il y a eu différentes éditions et variantes de cet ouvrage, qui est le fruit des lectures de Duverdier, et divers extraits des auteurs grecs, latins et italiens.

Le compseutique, ou traits facétieux.

Il y a des raisons de croire que cet ouvrage existe, puisque Duverdier le cite comme imprimé chez Jean d'Ogerolles, 1584, in-16 ; mais aucun bibliographe ne l'a vu, et Nicéron et Lamonnaye disent que tout ce qu'on en peut voir consiste en un petit nombre de contes imprimés en treize feuillets in-16, en 1592, à la suite des *Escraignes dijonnoises* de Tabourot.

La bibliothèque d'Antoine Duverdier, contenant le catalogue de tous les auteurs qui ont écrit ou traduit en françois, avec le supplément latin, etc. — Lyon, 1585, in-folio.

A la suite de sa *Bibliothèque françoise,* Duverdier a donné un *Supplementum epitomes bibliothecæ Gesnerianæ.* L'édition de Duverdier donnée par Rigoley, en 1772, laisse encore beaucoup à désirer. De la Mure attribue encore à Duverdier :

Les omonymes, poème satyrique des mœurs du siècle, imprimé à Lyon, en 1572, chez le célèbre Griffinus.

Questions énigmatiques. — Lyon, 1568.

La misopolème.

Traduction de Sénèque. — Lyon, 1584.

Mais il n'en a pas parlé, et c'est une forte raison pour douter qu'il en soit auteur.

Il mourut à Duerne, le 25 septembre 1600.

Claude Duverdier, fils du précédent, naquit à Montbrison, en 1566. « Claude voulut être « auteur, fut mauvais poète, et plus mauvais « critique, gouverna mal les grands biens que

« lui laissa son père et se ruina. » Il traîna ensuite une vie obscure jusqu'à sa mort, arrivée en 1649. — On a de lui :

Le Luth, poème ; Rien, poème.

Son père a inséré ces deux pièces dans sa *Bibliothèque*, et a donné le titre de six autres que Claude avait composées.

Peripetasis epigrammatum variorum latinâ oratione solutâ expressorum. — 1581, in-8.°

On trouve dans ce volume quelques autres poésies de Claude, et une traduction latine du discours ou dialogue de Catherine Des Roches, sur la pauvreté et la faim.

Discours (en vers) contre ceux qui, par les grandes conjonctions des planètes qui se doivent faire, ont voulu prédire la fin du monde devoir lors advenir. — In-8.°, 1585.

In auctores penè omnes antiquos potissimum censiones et correctiones. — Lyon, 1586 et 1609, in-4.°

Ce n'est qu'un titre éclatant sous lequel il n'a donné qu'une déclamation d'écolier. Ses remarques portent sur environ deux cents auteurs. Il reproche à Virgile de ne pas parler latin, et ne ménage pas son propre père, qu'il blâme d'avoir publié sa *Bibliothèque*. Plusieurs auteurs ont réfuté son ouvrage.

Il y a un autre Duverdier (Gilbert-Saulnier) dont les bibliographes n'ont pu découvrir le lieu de naissance. Il a souvent été confondu avec Antoine et Claude.

DUVERNEY (Joseph-Guichard), célèbre anatomiste, né à Feurs, le 5 août 1648. Après avoir étudié la médecine à Avignon, et s'y être fait recevoir docteur, il vint à Paris, où il se livra avec ardeur à l'enseignement de l'anatomie. Ses talents dans cette science ne tardèrent pas à lui acquérir une grande réputation. Voir les longs et curieux détails que contient la *Biographie universelle*, concernant la vie de cette illustration européenne.

Duverney mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, sans avoir pu achever tous les ouvrages qu'il avait projetés; mais ceux qu'il a terminés, et que nous indiquons ci-dessous, sont classiques aujourd'hui, et les deux premiers ont été traduits en plusieurs langues.

Traité de l'organe de l'ouïe. — Paris, 1683.

Traité des maladies des os. — Paris, 1751, 2 vol. in-12.

Œuvres anatomiques. — Paris, 1761, 2 vol. in-4.°

ÉPINAC (Pierre d'), archevêque de Lyon, qui se rendit fort célèbre dans le temps de la ligue. Il naquit en 1540, au château d'Épinac, ou mieux d'Apinac, près de Saint-Bonnet-le-Château. Il descendait par alliances des premières familles du pays (Albon, Saint-Priest, etc.). Son père fut le premier de sa famille qui changea le nom d'Apinac pour celui d'Espinac ou d'Épinac; mais le nom d'Apinac a prévalu et

est encore celui du château, car quant à la ligne masculine elle s'éteignit avec l'archevêque.

Par le crédit de son oncle d'Albon, alors archevêque de Lyon, Pierre fut nommé à l'âge de dix ans, chanoine et comte de Lyon, etc. A la mort de cet oncle, il fut lui-même élu archevêque à sa place.

D'Épinac d'abord favori de l'efféminé Henri III, devint ensuite l'âme de la ligue. Voir l'histoire de France et un article biographique très détaillé, dû à monsieur Péricaud, et inséré dans le tome IX des *Annales statistiques du Rhône*.

Son *Discours* prononcé aux états de Blois, qu'il présida en qualité de primat des Gaules, imprimé d'abord en 1577, et réimprimé plusieurs fois ensuite, fut cité dans le temps comme admirable.

FALCONET (André), conseiller et médecin ordinaire du roi, etc., natif de Roanne, est auteur d'un

Traité sur le scorbut. — Lyon, 1642.

De la Mure dit de lui : « Ce grand homme, « plein d'érudition et de générosité, s'est rendu « l'asile commun des gens de lettres en cette « province, et c'est à lui à qui est dédié le beau « livre de médecine mis au jour par Pierre « Gontier, médecin forézien. »

FLEURIEU DE LA TOURRETTE est l'auteur d'un ouvrage anonyme publié à Lyon, en

1770, in-8.°, intitulé : *Voyage au mont Pilat, avec des observations sur l'histoire naturelle de cette montagne, etc.*

Cet ouvrage ne traite que de l'histoire naturelle : un travail analogue avait été fait par le Lyonnais Du Choul, et imprimé à Thurin, en l'année 1555.

GONTIER (PIERRE), né à Roanne, où il exerçait la profession de médecin, fut conseiller et médecin ordinaire du roi. Il a fait imprimer un ouvrage intitulé :

Exercitationes hygiesticæ. — Lyon, 1668.

Il promettait aussi un *Lexicon medicum;* mais nous ne savons si cet ouvrage a été imprimé.

GOUFFIER. Cette famille s'acquit une grande illustration dans nos pays. Nous avons vu qu'elle posséda le duché de Roannais.

ARTHUS DE GOUFFIER, connu dans l'histoire sous le nom d'*amiral Bonnivet,* naquit dans le château de Boisy, appartenant à son père, Guillaume de Gouffier. Il fut, dit Brantôme, « en bonne réputation aux armées et aux « guerres au-delà les monts, où il fit son ap- « prentissage, et pour ce le roy le prit en grande « amitié, estant d'ailleurs de fort gentil et subtil « esprit, et très habile, fort bien disant, fort « beau et agréable. » Nous renvoyons à l'histoire de France et à la *Biographie universelle.*

La bibliothèque de la rue Richelieu possède un recueil manuscrit en deux volumes in-folio de lettres diplomatiques de l'amiral Bonnivet, écrites pendant son ambassade en Angleterre.

GRIMEAUX (Gilbert), né sur la fin du seizième siècle, à Saint-Haon-le-Châtel, est auteur de quelques ouvrages de piété, comme :

La lithurgie sacrée.

Cérémonie de la sainte messe.

Éloge funèbre du cardinal de Surdis. — Bordeaux, 1624.

GUEYDET (Pierre), né à Montbrison, curé de l'église Saint-Pierre de cette ville, a fait imprimer

Pensées théologiques. — Lyon, 1645.

HENRYS (Claude) naquit à Montbrison, au commencement du dix-septième siècle. Après avoir montré beaucoup d'ardeur et d'application dans ses études, qu'il fit à Lyon, il développa au barreau un talent qui annonçait d'avance la célébrité à laquelle il s'éleva dans la suite.

Appelé aux fonctions d'avocat du roi au présidial de Montbrison, en 1638, il les exerça pendant près de dix ans, et s'y étant distingué par les talents et les vertus qui recommandent un magistrat, il reçut un témoignage particulier de considération du roi, qui, en supprimant le présidial, lui conserva néanmoins la même place au bailliage, bien qu'elle fût occupée : il

dut sans doute cette faveur au chancelier Séguier, qui l'honorait de son estime. Ce chancelier frappé des graves inconvénients de la diversité et de la contrariété dans la jurisprudence des parlements, conçut le projet de la rendre uniforme. Il appela auprès de lui les plus célèbres jurisconsultes, et notre Henrys ne fut pas oublié. La disgrâce du chancelier fit abandonner ce projet.

Henrys était profondément versé dans la connaissance de l'histoire et de la diplomatie, et il fut souvent consulté par les ministres de France et de l'étranger sur des questions de la plus haute importance. Les écrits que ce magistrat a laissés montrent des idées très avancées sur la législation. Le droit romain, qui régissait notre province, avait fait l'objet principal de ses études, et c'est sans doute ce qui lui fit adopter l'opinion erronée que les lois romaines formaient le droit commun de la France; opinion qui fut développée par Bretonnier, son commentateur.

Henrys fit un recueil d'*Arrêts* dans lequel on remarque de savantes dissertations sur les questions de droit les plus controversées de son temps. La première édition de ses œuvres, en 2 volumes in-folio, publiée en 1638, fut suivie d'une seconde, qui fut épuisée en fort peu de temps, et d'une troisième, après la mort de l'auteur. En 1693, monsieur Boucherat chargea

un des petits-neveux de Henrys d'en donner une quatrième édition, qui parut seulement en 1708, avec les observations de Bretonnier, en 4 volumes in-folio. Terrasson, avocat de Lyon, travailla à une nouvelle édition, qui parut en 1738; on en fit une sixième en 1772. On ne peut donner une meilleure preuve de l'excellence du livre. Les deux dernières éditions ont fait négliger les premières.

« Les ouvrages de Henrys, dit la *Biographie « universelle*, sont remarquables par la profon« deur et la solidité du raisonnement, la mé« thode dans la discussion, et l'application judi« cieuse des autorités. » On doit reconnaître cependant que ses écrits sont un peu empreints de l'esprit scholastique qui distinguait alors le barreau.

Henrys a laissé d'autres ouvrages, comme :

L'homme-Dieu, ou parallèle des actions divines et humaines de Jésus-Christ. — Lyon, 1645.

Plaidoyers, arrêts et harangues.—Lyon, 1658, in-4.°

Henrys mourut en 1662. Pendant toute sa vie il fit preuve de tant de désintéressement, que malgré tous ses travaux, ses enfants n'eurent qu'un modique patrimoine.

On plaça en 1786 au revers de la chapelle où il avait été enseveli, dans l'église Notre-Dame de Montbrison, cette épitaphe, dont il ne reste rien :

Hic jacet, qui nunquam pro publico jacuit,

Claudius Henrys, Montbrisonnensis, in Segusianâ
Curiâ patronus regius, vir semplex et timens Deum,
Themidis oraculum, cujus mens scientiarum
Officina consilio claruit; Homo Deus,
De quo mira scripsit,
Vitam ejus coronavit anno MDCLXII.
Sic renovatum anno MDCCLXXXVI.

JANIER (Léonard), **né à Saint-Étienne, est** auteur de quelques ouvrages de piété, entre autres :

Probation des saints sacrements de l'église catholique et romaine. — Paris, 1567.

LACHAIZE, *voir* Aix.

LAGRANGE ou **LA GRANGE** (Jean de), né au château de Pierrefite, en Roannais, d'abord religieux de l'ordre de Saint-Benoît, obtint ensuite l'abbaye de Fécamp, en Normandie. En 1351, le pape Innocent l'envoya en Espagne, pour y traiter de la paix entre les rois d'Arragon et de Castille. Après cette importante négociation, Charles V, dit le *Sage,* le fit surintendant de ses finances, en 1370, et le créa chef de son conseil et ministre d'état. Il fut aussi évêque d'Amiens et cardinal. Lagrange était profondément versé dans la science du diplomate. Il mourut à Avignon en 1402.

LAMURE, *voir* Mure.

LAVAL ou **LA VAL**[1] (Antoine de), géographe du roi, capitaine de son Parc-lèz-Moulins,

[1] Ces incertitudes dans l'orthographe des noms, dont on a déjà

naquit à Cremeaux, vers 1550. Il était parent de De la Mure, auquel il laissa de précieux manuscrits.

On a de Laval :

Paraphrase des Psaumes.

Le grand chemin de l'église catholique.

Desseings des professions nobles et publiques. — Paris, 1612, in-4.°. Dédié à Louis XIII.

Ce dernier ouvrage est très remarquable, quoique un peu déparé par l'ascétisme de l'époque. On y trouve, outre une histoire de la maison de Bourbon, dédiée à Henri IV, plusieurs leçons de politique et d'éducation, qu'il avait écrites pour son dernier fils, auquel il les adresse. Antoine de Laval nous apprend aussi, dans une admirable préface, qu'il avait employé avec succès, pour faire apprendre les langues anciennes à son fils aîné, une méthode assez semblable à celle de Jacotot.

« Ainsi le faisois-je joüer avec les létres, et « y étoit si aise, qu'il n'avoit point de plus grand « plaisir au monde ; mais j'y mélois de petites « pointes d'honneur, de prix, d'émulation, de « promesse, de honte. Despautere étoit banny « d'antre nous, avec ses regles dont il y an a « qui tiennent plus de la métaphysique que de « la grammatique ou grammaire. A quoy faire

vu tant d'exemples, viennent de l'irrégularité de l'orthographe alors, et surtout de la manie de traduire les noms propres. Laval, par exemple, est écrit en latin VALLÆUS... — Nous plaçons toujours en première ligne l'ortographe qui nous a paru la meilleure.

« donner la géne aus anfans? Pourquoy les re-
« buter de ce où l'on les doit apeler par la faci-
« lité? J'aime mieus qu'il ayt la mémoire pleine
« de bonnes autorités pour regler ce qu'il veut
« dire, que non pas des regles de ce bouquin,
« lequel aussi bien il oubliera dans trois jours.
« Une oraison latine n'est pas bonne, pour étre
« selon les regles de Despautere; mais cet
« épouvantail des jeunes eprits la maintient
« bonne, pour ce que Ciceron, Tite-Live, Se-
« neque, Pline ou Tacite parlent ainsi. Et pour-
« quoy ne l'aprandra mon fils aussi bien chez
« ces riches auteurs que de s'aller rebuter dans
« les énigme de ce vieil grimaud?.........
« La sciance des langues n'est pas de celles qui
« se contantent des abstractions imaginaires;
« elle veut manier sa matière, » etc.

Si on considère l'orthographe de ce morceau, on verra que notre compatriote voulait tout réformer en même temps; « mais ayant à com- « battre la vieille rotine d'un usage qui s'est « acquis un ampire universel, » il fut sans doute comme ses successeurs en réforme, traité de *difformateur*.

De Laval joua un rôle important à l'époque des guerres de religion : il fut toujours du parti du roi, et y maintint aussi Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, qui hésitait [1].

1) Voir *Histoire du Forez*.

MARGOTIN (César-Auguste), né à Saint-Maurice-sur-Loire, prédicateur ordinaire du roi, a fait imprimer plusieurs sermons, et un entre autres, intitulé :

Le grand mystère des chrétiens. — Paris, 1662.

MASSON. Ce nom jouit d'une grande célébrité en Europe dans le dix-septième siècle. Masson père était un riche marchand de la ville de Saint-Germain-Laval, qui laissa ses enfants en bas âge. Leur mère prit soin de leur éducation.

Papire (Papirus) Masson, l'aîné, prit ce nom lors d'un séjour qu'il fit près du pape, et peut-être aussi, comme dit De la Mure, pour marquer « son amour des lettres, » afin de se distinguer de deux autres frères, appelés Jean comme lui. Il naquit à Saint-Germain, le 6 mai 1544. Il alla d'abord étudier à Lyon près de son oncle Girinet, chanoine de l'église Saint-Étienne. Voir la *Biographie universelle* pour les autres détails de sa vie. Il est auteur de beaucoup d'ouvrages peu consultés de nos jours. Voici les principaux; ils ont été réimprimés :

Annalium libri IV, quibus gestæ Francorum explicantur.

Libri VI, de episcopis urbis. — Paris, 1586, in-4.

Noticia episcopatum Galliæ, quæ Francia est. — Paris, 1606.

Historia calamitatum Galliæ.

Ouvrage assez curieux, inséré dans le *Francorum scriptorum* de Du Chesne.

Descriptio fluminum Galliæ.

Elogia ducum Sabundiæ.

On doit encore à Masson la publication des *Lettres* de Gerbert, et des *Œuvres* de Loup, abbé de Ferrières, et d'Agobard, évêque de Lyon, qu'il sauva d'une destruction inévitable, en rachetant le manuscrit, qui était entre les mains d'un relieur.

Papire Masson mourut en 1611. Voici l'épitaphe, composée par lui-même, qu'on plaça sur son tombeau, dans l'église des Billettes, à Paris :

« Si sepulchra sunt domus mortuorum, Pa-« pirus Masso, *Annalium* scriptor, in hac domo « quiescit, de quo alii fortassè aliquid, ipse de « se nihil, quod olim qui hæc legerit, illum « vidisse cupiet. »

JEAN MASSON, frère du précédent, devint archidiacre de Baïeux, puis aumônier du roi. Une liste des ouvrages de son frère qu'il a donnée, et qui fut insérée dans les *Mémoires* de Trevoux (mars 1705), en contient 95, presque tous latins, et à la rédaction d'une partie desquels il contribua. Il en édita même plusieurs après la mort de son frère. La *Biographie universelle* a eu tort de lui attribuer l'ouvrage intitulé : *In auguratio Ludovici XIII*, qui est de Papire, auquel elle valut de la part du célèbre cardinal Baronius, son ami, une lettre d'éloge que De la Mure nous a conservée.

Jean a écrit :

Descriptio domus quæ Conflans vulgò appellatur. — Paris, 1609, in-4.°

Histoire de Jeanne d'Arc. — Paris, 1612, in-8.°

Vie de Jean, comte d'Angoulême. — Paris, 1613, in-8.° (Traduit du latin de Papire.)

Vie de saint Exupère, patron de Baïeux. — Paris, 1627, in-8.°

Histoire des cardinaux français.

Il a encore écrit quelques ouvrages moins importants.

JEAN, le troisième, fut appelé à Paris par Papire, auquel il succéda dans la charge de référendaire. Il s'occupa à ramasser « avec beaucoup « de peine et de diligence, dit Lacroix du Maine, « par plusieurs endroits les épitaphes, sépul« tures, et autres choses très dignes d'une mé« moire perpétuelle. »

MURE (JEAN-MARIE DE LA), prêtre, docteur en théologie, conseiller, aumônier du roi, sacristain et chanoine de l'église royale de Montbrison. Qu'on me permette d'entrer ici dans de longs détails. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parce que les renseignements sur la vie de notre laborieux compatriote abondent que je serai long (car De la Mure, savant modeste, nous a laissé ignorer entièrement sa vie), mais parce que j'ai besoin d'entrer dans quelques développements que j'ai promis pour faire connaître la source de mes documents historiques. Considérant au reste cet éminent Foré-

zien comme le plus utile à son pays, qu'il a, pour ainsi dire, tiré du néant, je lui devais d'autant mieux cette notice, que c'est à peine si les grandes Biographies ont enregistré son nom.

De la Mure naquit au commencement du dix-septième siècle, dans la ville de Roanne, et non dans celle de Montbrison, comme quelques écrivains l'on dit. Sa famille joua un beau rôle dans notre province ; elle était alliée à plusieurs maisons nobles d'une certaine illustration. Son père mourut en 1637, et sa mère, qui descendait de la famille Coton, en 1647.

De la Mure était déja docteur en théologie, chanoine et *secrétain* de l'église Notre-Dame de Montbrison en 1654. Il mourut vers 1682, après avoir consacré *quarante ans* de sa vie à ses recherches historiques. Puissé-je donner à la mémoire du seul historien qu'ait eu ma province toute la gloire qui lui revient. Oh ! difficilement on comprendra aujourd'hui cette vie calme et studieuse dans notre paisible cloître de Notre-Dame. Aussi je m'appesantirai peu sur les actes particuliers de sa vie intérieure, qui fut toute entière absorbée par ce travail si pénible et si honorable, dont à peine jusqu'ici il avait reçu quelque récompense ; car il faut le dire ses ouvrages furent peu lus de son temps. Heureusement le ciel l'avait doté d'une fortune qui lui permit de faire quelques sacrifices ; mais

surtout l'avait doué d'une vocation bien prononcée que ne pouvaient étouffer quelques dégoûts. Fils dévoué, c'est sous son patronage que j'écris; pour moi seul j'ai reconstitué sa vie intime. J'ai parfois demandé des inspirations aux lieux qu'il remplit jadis de ses savantes méditations; mais c'est en vain : quand je touche aux dalles de son église, au sable de son cloître, malgré moi, je ne puis songer qu'à lui; mes yeux cherchent encore les traces de ses pas, et mon esprit s'occupe à faire un portrait idéal, dont la bonté est le principal caractère.

De la Mure eut le bonheur d'être puissamment secondé par les archivistes des maisons religieuses, qui étaient encore de son temps fort riches en documents historiques, malgré les guerres de religion du siècle précédent. On connaît le lien fraternel qui unissait alors les efforts de chaque savant, et qui surtout dans les cloîtres (encore en possession du monopole de l'étude), fractionnant le travail, le rendait presque agréable. Ce qui est à regretter, c'est qu'à l'époque où parut notre historien, la langue n'avait ni la naïveté gracieuse des siècles précédents, ni la noblesse du siècle suivant, et peut-être devons-nous rejeter une partie de la défaveur qui accueillit ses ouvrages sur la fatalité qui le fit naître dans ce siècle insipide.

Voici la liste des ouvrages de De la Mure, telle qu'il l'a donnée lui même à la fin de sa

Bibliothèque forézienne. Je transcris ici tout le passage, qui est presque le seul où il ait parlé de lui :

...... Et parce que l'auteur de cet ouurage en est luy-meme natif, comme ayant la naissance en la ville de Roanne, il clorra, comme se reputant supernumeraire, ce catalogue, et rendant compte au public de l'employ de sa solitude, apres l'aquit de ses offices; il l'instruira icy de ce qu'il a mis au jour jusqu'à present, sans ce qu'il projecte de publier, sous le juste sentiment pourtant qu'il se doit à soy-meme, dans la veue de son indignité, que tout ce qui est party de luy n'est estimable que par sa matiere.

Le prier-Dieu familier, contenant des prieres catoliques faciles et populaires, imprimé à Montbrison, chez Jean Labottiere, l'an 1656; et la meme année, chez le meme, le Catalogue des personnes illustres de l'églize royale et collegiale de Notre-Dame de Montbrison, et la Cronique de la tres deuote abbaye des religieuses de Sainte-Claire de ladite ville.

La paraphrase du cantique du prophete Abacuc, faite par un sens d'adaptation, sur la conuersion de l'apostre saint Paul, imprimée à Paris, chez Alexandre Lesselin, l'an 1658, sous le titre de : *Saint Paul priant après sa conuersion.*

L'histoire ecclesiastique du dioceze de Lyon, traitée par la suitte chronologique des vies des reuerendissimes archeueques, comtes de Lyon et primats de France, imprimée à Lyon, chez Marcellin Gauterin, l'an 1671, qui l'année auparauent auoit imprimé la Description sommaire qu'auoit dressé ce meme auteur du rare cabinet d'étude et de piété qu'il a orné de curiosité.

Les antiquitez du deuot prieuré des religieuses de Beaulieu, en Roannois, imprimé dez l'année 1654; et du depuis plusieurs liures de prieres et litanies.

L'histoire uniuerselle ciuile et ecclesiastique du pays de Forez, imprimée à Lyon pour premiere édition, chez Pierre Compagnon et Robert Taillandier.

L'histoire des serenissimes ducs de Bourbon et des illustrissimes comtes de Forez, diuisée en trois liures, et soutenue de preuues autentiques, qui est le present ouurage.

Recueil des plus memorables antiquitez du chapitre illustre de l'église metropolitaine de Lyon, traitées par la suitte des doyens, qui ont présidé à ce corps insigne des chanoines de l'églize et comtes de Lyon, encor en manuscrit.

Cronique de l'ancienne abbaye royale d'Esnay, à Lyon, en manuscrit.

Histoire de l'insigne parcelle de la vraye croix, reuerée dans le deuot couuent des religieuses de Saint-Tomas, en Forez, en manuscrit.

Catalogue et calandrier des saintes et bienheureuses religieuses de l'ordre de Cisteaux, en manuscrit.

Illustrations genealogiques de la tres ancienne et tres illustre maison d'Vrfé, en Forez, en manuscrit.

En tous lesquels ouurages, aussy bien qu'en cettuy-cy, l'auteur, en rendant ce qu'il doit à sa profession et à sa patrie, s'est proposé pour sa fin principale la gloire de Jesus Christ, qui ayant donné les premiers motifs à ces productions de sa solitude, en sera s'il luy plait l'apuy, le bouclier, le rempart et l'inexpugnable deffense.

Salvator mihi murus et antemurale. (Is., cap. 26.)

Le *Catalogue* de la grande bibliothèque de Paris attribue encore à De la Mure un *Abrégé de la vie du pape Clément IV*, imprimé en 1674, à Lyon ; mais c'est évidemment une erreur, car il l'aurait porté dans cette liste écrite en 1675, et dans laquelle se trouvent des manuscrits qui n'ont peut-être jamais été achevés. Il n'a plus fait imprimer à dater de l'année 1674, où parut son *Histoire du Forez*, qui n'était cependant que comme son entrée en matière. Son dessein avait bien été de continuer cette publication, car il le dit lui-même dans plusieurs passages de cet ouvrage où il renvoie le lecteur à son *Histoire des comtes de Forez*, qu'il fit mettre au net en 1675, pour être ensuite livrée à l'impression ; mais sans doute que le peu de bénéfices qu'il fit avec son premier volume le dégoûta. Il paraît même qu'il avait compté sur plusieurs éditions de son *Histoire du Forez*, pour se dédommager des sacrifices énormes que demandent ces sortes d'entreprises, puisque, parlant de cet ouvrage, il emploie cette réticence : *imprimé pour première édition chez*... Mais depuis deux cents ans ce sujet semble avoir été oublié, et cette première édition est toujours l'unique livre que nous ayons sur notre histoire. Il faut même qu'il ait été tiré à un assez grand nombre, si on en juge par celui qui est encore en circulation.

Il est impossible de dire si De la Mure écrivit encore dans l'intervalle des sept ou huit ans

qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort; mais cela n'est guère probable, car De la Mure devait être déja fort âgé, et avait besoin de repos après une si laborieuse occupation.

Outre les ouvrages portés sur sa liste, De la Mure a laissé trois volumes in-folio de documents et pièces justificatives, que ses neveux ont recueillis avec soin. C'est un catalogue général de l'histoire du pays envisagé sous toutes ses faces : *topographie*, *généalogies*, etc.; c'est une mine où tout se trouve, mais sans suite ni méthode. Chaque chose y est enregistrée dans l'ordre selon lequel elle parvenait à sa connaissance. C'était sans doute le *fouillis* dans lequel il retrouvait au besoin tous ses documents. Malheureusement la maladresse du relieur est encore venue jeter du désordre en transposant les feuillets, de sorte que la lecture en est excessivement pénible.

Voici maintenant l'analyse des ouvrages de De la Mure, en les rangeant par ordre de date, et commençant par ces trois volumes de *documents*, qui en sont comme le fondement général. On va voir comme notre historien s'élevait insensiblement.

1.° *Documents*. Le premier de ces volumes[1] porte la date de 1660. Il contient sur l'histoire des premiers temps beaucoup d'erreurs

1) Qui sont marqués tomes 3, 4 et 5 de la collection que j'ai déposée dans la bibliothèque publique de la ville de Montbrison.

qui ont ensuite été rectifiées dans l'*Histoire des comtes de Forez* [1], dont il sera parlé plus loin, et dont il semble le premier brouillon.

Dans ce premier volume, aussi bien que dans les deux autres, De la Mure cite souvent des pièces perdues de nos jours, comme :

Mémoires manuscrits de Jean Piquet, juge d'Aurec.
Manuscrit du docteur de la Roue.
Mémoires de Beraud de Saint-Étienne.
Épîtres de Du Tronchet.
Manuscrit de Laval, son parent.
Manuscrit de De la Mure, père [2].

Il nous en a même conservé plusieurs, et entre autres, un manuscrit de quelques pages, concernant l'histoire des comtes de Forez, par Arnould Durozier, premier conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Montbrison. Heureusement pour nous, De la Mure avait exploré tous ces trésors avant que la révolution soit venu en anéantir la plus grande partie.

Ce premier volume contient encore, outre quelques dessins, plusieurs chartes, autographes de différents archivistes, et des documents précieux sur l'histoire des guerres de religion

1) Marquée tomes 1 et 2 de la même collection.

2) Il avait aussi recueilli des notes sur l'histoire du Forez, en voici un échantillon. En 1626, lors du sacre de l'église des jésuites de Roanne, il y eut procession publique dirigée par le suffragant de Lyon : « Fust remarqué par tous les assistants qu'une femme « possédée, lorsqu'on passa lesdicts corps saints (reliques de saint « Sabin et de sainte Lovinia) devant elle, se jeta avec urlements « contre terre, s'écriant à voix effroyable : Tu me brusles! »

dans nos pays. Cette partie est d'autant plus importante, qu'il ne l'a traitée nulle part.

Le second volume, contient beaucoup de renseignements topographiques et généalogiques, et de précieux autographes des premiers écrivains du temps. Quelques lettres de Le Laboureur nous font connaître une particularité assez singulière.

Il paraît que De la Mure lui avait écrit pour lui offrir ses services relativement aux généalogies foréziennes dont il pourrait avoir besoin pour ses *Mazures de l'île Barbe*. Comme notre compatriote n'avait encore rien publié de digne d'attention, Le Laboureur lui répondit :

« .... Souffrez que je vous die que si « vous n'avez que ce que vous m'avez envoyé « sur vos nobles de Forez, je pourrais sans fan- « faronner vous assurer que je suis plus riche « que vous. »

Mais quoiqu'il en dise, c'était là une *fanfaronnade* assez ordinaire chez certains savants dont la réputation est faite, comme était alors celle de Le Laboureur. Il ne savait pas encore avec qui il avait affaire. De la Mure, savant plus modeste, mais non moins profond, sut bien le faire revenir sur ce jugement. Voici comment s'exprime Le Laboureur dans une lettre écrite postérieurement (9 mars 1672) :

« ......Mais comme vous avez le secret de « l'histoire de votre province et de tout ce qui

« vous environne [1], » etc. Et plus loin, précisément au sujet des mêmes documents pour lesquels il l'avait reçu si cavalièrement quelque temps avant : « Vous me permettrez de vous « dire que vous avez trop bonne opinion de « moi..... C'est donc à vous à qui cela est « deu, à vous d'estre, qui avez veu, leu, feuil- « leté et digeré tous les titres de Forez ...... « et vous me le faites assez connaistre quand « vous me dites un peu plus bas que Poncins- « Lavieu estoit cadet de Feugerolles, ce qui ne « se treuve point dans la table de ces Lavieu- « Feugerolles, laquelle vous me demandastes il « y a quelques années, et que je vous envoyai, « tout simplement parlant, comme l'on dit : « du bois à la forest, et de l'eaüe à la rivière. » —C'est là une amende honorable !...

Le troisième volume est composé presque exclusivement de pièces justificatives. On y trouve aussi un manuscrit de Du Bouchet, concernant la généalogie des comtes de Forez.

2.° *Les antiquités du prieuré de Beaulieu* (imprimé en 1654). C'est un petit volume peu important, qui ne contient guère que la charte de fondation de 1115, qu'on retrouve dans

1) En effet, dans les ouvrages de De la Mure, outre les généalogies forèziennes, on trouve des notes précieuses sur la plupart des grandes familles des environs, véritables histoires des dauphins de Viennois, des sires de Beaujeu, de Bourbon, des comtes d'Auvergne, des seigneurs de Thiers, de Dampierre, et une infinité d'autres. — Tous ces documents publiés isolément pourraient être d'un grand secours à l'histoire générale de France.

l'*Histoire du diocèse* et dans l'*Histoire des comtes*. Cette charte avait été communiquée à De la Mure par sa sœur, alors supérieure de ce prieuré. Il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que la famille De la Mure était fort nombreuse, et que plusieurs de ses membres avaient places au chapitre Notre-Dame dans le même temps que notre historien.

3.° *Le prier-dieu familier*, 4.° *Le catalogue des personnes illustres de l'église Notre-Dame*, 5.° *Chronique de l'abbaye de Sainte-Claire*[1] (imprimés en 1656), et 6.° *Saint Paul priant après sa conversion* (imprimé en 1658). Il m'a été impossible de rien découvrir de ces quatre pièces.

7.° *Catalogue des curiosités du cabinet de De la Mure* (imprimé en 1670). Cette petite brochure[2] fait connaître la distribution intérieure de son cabinet, dans lequel se trouvaient quantité de pièces curieuses pour notre histoire provinciale, comme portraits de Foréziens illustres, collection des écrivains du pays, et une quantité d'objets antiques trouvés dans le Forez à différentes époques, ou ayant rapport à son histoire.

Ce livret nous donnera occasion de remarquer la différence qui existe entre l'ancienne et la nouvelle manière d'être de nos provinces.

1) La *Bibliothèque* du père Lelong indique ce dernier ouvrage comme manuscrit.

2) Monsieur Coste, de Lyon, qui en possède un des rares exemplaires dans son admirable collection lyonnaise, a eu l'obligeance de m'en promettre une copie pour la bibliothèque de Montbrison.

Nous parlons beaucoup de décentralisation, et ne savons pas ce que c'est. Autrefois chaque province avait un centre pour elle ; comme Paris, elle avait des hommes spéciaux, connaissant et étudiant son histoire; mais on comprenait trop bien la hiérarchie pour vouloir, détrônant Paris, dilapider dans chaque province sa suprême intelligence. C'est ce que voudraient faire aujourd'hui quelques utopistes, qui, négligeant ce qui donnait jadis de la vie aux provinces, ne s'aperçoivent pas qu'ils tueraient la pensée, en en détruisant le faisceau, s'ils la livraient à nos pauvres et ignorantes villes, qui ne savent pas même ce qu'elles étaient il y a vingt ans. La décentralisation dépend de nous, car la seule décentralisation possible c'est un esprit de nationalité, d'amour du pays : les départements qui possèdent ce sentiment font encore de grandes choses. Pour faire comprendre combien il est puissant, il suffira de dire qu'autrefois Montbrison a pu avoir même un cabinet d'antiquités locales, ce qui suppose tout le reste (qui y était en effet), et qu'à peine aujourd'hui on trouverait dans tout le département assez de livres pour former une bibliothèque passable, et pourtant il ne s'agit en cela *que* d'argent. Il est vrai que Montbrison s'est enrichi de nos jours du précieux cabinet d'histoire naturelle de monsieur D'Allard; mais ce muséum pourrait figurer honorablement dans toute autre ville,

fût elle même du premier ordre : le cabinet de De la Mure, ne pouvait être qu'à Montbrison, en Forez. Aussi voyez, autrefois on ne pouvait écrire l'histoire d'une province que chez elle ; aujourd'hui on ne peut le faire qu'après avoir puisé dans les immenses trésors que recèle Paris. Cette ville s'enrichit chaque jour des richesses que nous dédaignons, et que seule elle sait apprécier, parce que son amour de la science s'étend à tout. Qu'importe à nos provinciaux un manuscrit rare ? ils lui préfèrent sans contredit un *Magasin* à deux sous. Ce qui est épouvantable dans cette nouvelle organisation, c'est qu'un provincial qui veut écrire sur son pays, et qui seul peut le faire convenablement, parce que pour cela il faut connaître et aimer ce pays, se condamne à d'énormes dépenses qu'il ne peut espérer récupérer, à cause de cette indifférence qui a fait dédaigner les matériaux avec lesquels il a composé son travail.

Je n'ai jusque-là pris que l'histoire pour terme de comparaison, parce que c'est le sujet qui nous occupe ; mais j'aurais pu prendre tout autre branche des sciences. J'aimerais mieux, par exemple, pour Saint-Chamond, son château et son musée que les inestimables livres grecs de Dugas-Montbel, qui y seront toujours inconnus, tandis qu'ils figureraient si utilement dans la grande bibliothèque de Paris, où les savants profiteraient des précieuses annotations

d'un des premiers hellénistes de France. — Mais revenons aux livres de De la Mure.

8.° *L'histoire du diocèse de Lyon* (imprimée en 1671), est pleine de chartes d'un grand intérêt pour la plupart des localités, et contient quelques faits complettement ignorés de nos faiseurs d'*Annuaires*. Avant d'avoir découvert les manuscrit de De la Mure, je considérais cet ouvrage comme un des plus importants pour l'histoire de notre pays. Au reste, l'édition est criblée de fautes typographiques, et le style en est diffus, comme celui de la plupart des autres ouvrages du même auteur.

9.° *Histoire du Forez* (imprimée en 1674). Jusqu'ici c'était le seul ouvrage historique que notre province pût citer. Il est divisé en deux parties. La première contient de longues dissertations sur les anciens peuples de la Ségusie; la lecture en est ennuyeuse par sa longueur; mais cependant elle est très instructive.

La seconde partie est intitulée : *L'Astrée sainte*, par opposition à l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé : elle contient un article biographique sur tous les archevêques, évêques, doyens, abbés, etc., qui sont sortis du Forez. Cette liste est nombreuse, et quoique en apparence cette partie semble la moins importante, c'est celle qui contient le plus de documents sur l'histoire positive de nos pays, sur le moyen-âge.

Ayant fait de cet ouvrage une étude spéciale,

j'en savais presque par cœur tous les feuillets, et je restais bien convaincu que De la Mure avait poussé plus loin ses travaux historiques, car j'avais remarqué que plusieurs fois dans le courant de cet ouvrage, et surtout à la page 191, il renvoie le lecteur à son *Histoire des comtes de Forez.*

Pénétré de cette idée, je me mis à chercher avec persévérance, à Roanne d'abord, où j'espérais trouver quelques descendants de De la Mure, qui auraient pu être héritiers de ses brouillons : mes recherches furent aussi vaines à Roanne qu'à Paris, à Lyon, etc.

Déja je désespérais, pensant que ce trésor était perdu, ou qu'il était enfoui dans quelque bibliothèque particulière et éloigné, ce qui aurait été à peu près la même chose, lorsque le hasard me conduisit à Charlieu. Là j'eus occasion de voir, par hasard encore, un des notaires de l'endroit, qui n'attachant sans doute à son vague renseignement pas beaucoup plus de prix que moi si souvent déçu jusque-là, m'indiqua la bibliothèque d'Auxerre comme possédant *quelques documents* concernant nos pays. C'était le bibliothécaire même qui le lui avait dit. Il faut s'être condamné pendant longtemps à d'infructueuses recherches pour comprendre tous mes transports de joie à la lecture de la lettre suivante, que m'écrivit monsieur Lefebure, bibliothécaire d'Auxerre :

« Espérant que ma lettre vous trouvera en-
« core à Lyon, je m'empresse de répondre à celle
« que vous m'avez écrite, datée de cette ville,
« le 3 du courant.

« La bibliothèque de la ville d'Auxerre pos-
« sède les manuscrits suivants concernant l'his-
« toire du Forez :

1.° Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Foretz (*sic*), en forme d'annales, etc., par M. Jean-Marie de la Mure, prêtre, docteur en théologie, conseiller, aumônier du roi, sacristain et chanoine de l'église royale de Montbrison. — 2 volumes in-4.°. Le frontispice porte la date de 1675. Le manuscrit est de la main de l'auteur.

[Monsieur Lefebure se trompait, ce n'est qu'une copie.]

2.° Recueil de pièces justificatives concernant cette histoire, et dont une partie a été écrite par M. De la Mure lui-même.

[Ce sont les trois volumes de documents.]

3.° Pièces concernant l'appel de l'arrière-ban du Foretz. — 3 volumes petit in-folio, dans lesquels se trouvent les pièces relatives à cet objet.

4.° Recueil abrégé des actes faits au bénéfice des comtes de Foretz, etc. — Manuscrit in-4.° du 17.e siècle.

5.° Cartulaire écrit au 14.e siècle, où sont rapportés les reconnaissances et hommages-liges des seigneurs envers les comtes de Foretz. — Manuscrit sur papier, in-4.°

Il n'est pas besoin de dire qu'aucun obstacle ne me parut plus sérieux ; je n'ai reculé alors

devant aucun sacrifice, et j'ai eu le bonheur de réussir à doter mon pays de tous ces précieux documents, auxquels j'ai joint toutes mes autres découvertes. Heureux si je puis contribuer à applanir la route à ceux qui viendront après moi !

Parmi cette collection de manuscrits qu'indiquait la lettre du bibliothécaire d'Auxerre, la pièce la plus précieuse était l'ouvrage intitulé :

(10.°) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* (en deux volumes in-folio, mis au net en 1675, par une main étrangère). Il ne sera pas nécessaire de l'analyser, puisque le plus important est entré dans mon travail ; il suffira de dire que cet ouvrage conduit l'histoire du Forez jusqu'à l'année 1535, époque de la réunion à la couronne, et qu'il est accompagné de *Preuves* et d'une liste des écrivains foréziens, sous le titre de *Bibliothèque forézienne.*

(11.°) La *Généalogie de la maison d'Urfé,* que j'ai aussi retrouvée, est un in-folio de quelques pages, dont le titre est une suffisante analyse.

Quant aux ouvrages suivants, portés comme manuscrits sur la liste donnée par De la Mure :

(12.°) *Recueil des plus mémorables antiquités du chapitre illustre de l'église métropolitaine de Lyon,*

(13.°) *Chronique de l'abbaye royale d'Ainay,*

(14.°) *Histoire de l'insigne parcelle de la vraie croix,*

(15.°) *Catalogue et calendrier des saintes et bienheureuses religieuses de l'ordre de Cîteaux,*

il m'a été impossible d'en rien découvrir, non

plus que du *Livre des compositions des comtes de Forez*, recueil du plus haut intérêt, si souvent cité par De la Mure. Pour nous dédommager un peu de cette dernière perte, il nous reste un « Recueil abrégé des actes faits au bénéfice « des comtes de Forez, ensemble les donations, « concessions, fondations, affranchissements, « et autres, par eux accordés à plusieurs pa- « roisses, » etc.; mais ce *Recueil abrégé* ne contient absolument que le titre sommaire des pièces, et ce sommaire donne occasion de regretter encore plus vivement la perte de l'original. Peut-être toutes ces pièces ne sont-elles qu'égarées dans quelque bibliothèque particulière. Je dis *égarées*, parce que c'est un malheur attaché à ces collections particulières, dont les pièces, rassemblées avec tant de soin, n'ont de valeur que par leur réunion, d'être dilapidées dans les successions, et d'aller se *perdre* ainsi loin de la localité où elles peuvent être appréciées et utilisées.

Dans tous les cas, si on venait à découvrir quelques-unes des pièces que nous avons perdues, ce serait un véritable service à rendre à la science, mais surtout à notre pays, de les faire connaître. Il n'y a point de raison pour croire qu'elles aient été détruites, ayant même probablement été éloignées du pays longtemps avant la révolution, crise qui aurait pu leur être fatale, à cause de leur caractère religieux

et féodal. Peut-être est-ce à cette circonstance de l'éloignement que nous devons la conservation des autres manuscrits de De la Mure.

C'est ici le cas de dire par quel hasard ces manuscrits sont allés à Auxerre : qu'on me permette cette dernière digression. Je les considère comme un tel trésor pour mon pays, dans son dénuement, qu'il doit me pardonner ce radotage d'un amant éperdumeut épris de sa maîtresse.

Laurent-Pianelli de La Vallette, né en 1644, mort en 1718, trésorier de France, président du bureau des finances, et un des premiers membres de l'académie de Lyon, dont les séances se tinrent dans son cabinet, s'occupa de rassembler tous les documents qu'il put se procurer concernant nos trois provinces : Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il acheta probablement des héritiers de De la Mure la plupart de ses manuscrits; mais les trois volumes que j'ai désignés sous le titre de *Documents* lui furent *donnés* par De la Mure de Bienavant, neveu de l'auteur, comme l'atteste une note signée *Laualette*, qu'on lit sur le premier feuillet de chacun de ces volumes. Nous ne savons si d'autres personnes héritèrent d'une part des livres de la succession de Laurent; mais ceux que nous avons retrouvés étaient venus à Pianelli de La Valette, un de ses descendants, qui habitait le château de Maubec, près de Sens. A l'époque de la révolution, Pianelli émigra, et ses livres furent

transférés à Auxerre, chef-lieu du département de l'Yonne, par les soins du père Laire, alors bibliothécaire de cette ville; mais une dernière vicissitude faillit anéantir nos manuscrits avec la bibliothèque importante d'Auxerre, négligée après la mort de ce savant bibliothécaire : à l'époque de la suppression de l'école normale de cette ville, pour faire de la place, on jeta pêle mêle tous les livres dans des greniers et des galetas, où la pluie, la poussière, etc., en détériorèrent une grande quantité, sans parler de ceux qui furent soustraits. Heureusement, les nôtres ne furent pas de ce nombre, et monsieur Lefebure les retrouva intacts, lorsqu'il fut chargé, en 1824, de réorganiser la bibliothèque d'Auxerre. Cet établissement possède aussi beaucoup d'autres ouvrages ayant appartenu à De la Mure, mais n'ayant point d'autre intérêt pour notre pays.

La ville d'Auxerre avait hérité de la même manière de précieux manuscrits concernant la ville de Lyon. Cette dernière donna pour les avoir une assez forte somme.

NAPARD. Les deux frères Antoine et Charles Napard étaient natifs de Villeret, dont le dernier fut curé. Ils publièrent tous deux, sous le règne de Louis XIII, quelques ouvrages de piété. Antoine, l'aîné, pénitencier de Notre-Dame de Paris, fit imprimer dans cette ville un traité

De la conversion du pécheur.

PALERNE (Jean), secrétaire de monsieur François de Valois, né en 1557, a fait imprimer

La pérégrination du sieur Jean Palerne, Forézien.

C'est le journal d'un voyage qu'il fit à la Terre-Sainte, à l'âge de vingt-quatre ans.

Gabriel Palerne, fils ou frère du précédent, président au bailliage de Bourg-Argental, fit imprimer la

Vie de Roussier. — Lyon, in-18, 1645.

C'est un panégyrique qui ne contient aucun détail. *Voir* Roussier.

PAPARIN DE CHAUMONT (Pierre), neveu et filleul de ce Paparin chez lequel logea François I.er, en 1536, était d'une famille de robe de Montbrison. A l'époque où Des Adrets vint désoler nos pays, Pierre était doyen de Notre-Dame; il fit ce qu'il put pour réparer les désastres de cette église. En 1572, il fut nommé évêque de Gap, dans le haut Dauphiné. Plusieurs membres de cette famille remplirent de grands emplois dans l'église.

On a de celui-ci, mort en 1591, une traduction des *Psaumes* imprimée en 1582. De la Mure le désigne ainsi : « Auteur d'une savante para-« phrase du sens allégorique de la plupart des « psaumes de David. »

PAPON. Ce nom fut illustré par trois frères.

Louis Papon, l'aîné, chanoine de Notre-Dame de Montbrison et prieur de Marcilly, « a traduit

« de latin en françois un des plus curieux livres « de physique et médecine qu'ait fait le docte « Laurent Joubert, chancelier de l'université « de Montpellier, comme témoigne ce renommé « médecin, en la préface de son traité *Du ris*.»

Le second frère fut Jean, dont nous parlerons après le suivant.

JEAN PAPON, le troisième, mourut docteur de Sorbonne, grand prieur et vicaire général de l'ordre de Cluny.

JEAN PAPON, le second et le plus connu des trois frères, seigneur de Goutelas et de Marcou, fut surnommé le *grand*, pour le distinguer de son jeune frère, du nom de Jean, comme lui. Il naquit à Crozet en 1505, s'éleva en 1529 à la charge de juge royal, et devint bientôt lieutenant général au bailliage de Forez, séant à Montbrison, maître des requêtes de Catherine de Médicis et conseiller du roi ; mais il ne fut jamais conseiller au parlement de Paris, quoique quelques écrivains l'aient dit.

La *Biographie universelle* dit de lui : « Papon « était un bon homme, doué d'un esprit peu « éclairé, peu instruit, et encore moins métho« dique ; tous ses écrits sont empreints de ce « caractère, et méritent peu d'attention. » Sans prétendre attribuer à notre compatriote plus de mérite qu'il n'en eut réellement, nous ferons observer que presque tous ses ouvrages ont été

réimprimés, et ce jugement public en vaut bien un autre. Tous les écrivains anciens s'accordent à l'appeler le *grand juge Papon*, et Du Chesnes (*Antiquités*) fait de lui cet éloge : « Montbrison, « du ressort de la présidialité de Lyon, remar- « quable encore par la demeure de Jean Papon, « que la Thémis françoise honore tant pour ses « savants écrits. »

Nous devons avouer qu'en vain nous avons fait appel aux souvenirs historiques, nous n'avons pu savoir positivement où était la maison de Papon, dans laquelle se tint en 1589 une orageuse assemblée des états du Forez : on croit cependant que c'est celle qui est actuellement habitée par la famille Plaisançon, dans le bas de la Grand'Rue.

Voici les principaux ouvrages de Papon :

In Borbonnias consuetudines. — Lyon, 1550, in-folio.

Ouvrage qui fit quitter la plume à Du Moulins, qui avait entrepris d'écrire sur le même sujet.

In sextum decalogi preceptum : Non mœchaberis. — Lyon, 1552, in-4.°

Rapport de l'éloquence grecque et latine, etc. — Lyon, 1558, in-8.°

Le notaire. — 3 vol. in-folio imprimés séparément, Lyon, 1568, 74, 78.

Recueil d'arrêts notables. — *Réimprimé* plusieurs fois.

Papon mourut à Montbrison, en 1590, dans l'exercice de ses fonctions.

ÉTIENNE PAPON, fils du précédent, devint lieutenant général criminel au bailliage. Il est auteur d'un ouvrage intitulé :

Commentarius in legem, etc. — Genève, 1622.

Un autre Jean Papon, jésuite célèbre, né à Pouilly-lèz-Feurs, fit imprimer à Lyon, où il enseignait la réthorique, une *Harangue* latine à la mémoire du cardinal de Richelieu.

PILLET (JEAN), curé de Saint-Marcellin, né à Boën, remit aux parents du seigneur de Cremeaux, l'*Oraison* funèbre qu'il avait composée sur la mort de ce dernier. Ils la firent imprimer à Montbrison, en 1652, chez Jean Vernoy.

PORCAIRE. On attribue à ce saint, quinzième abbé de Lerins, natif du Forez, une épître intitulée : « Epistola sancti Porcarii, » insérée dans le tome XV de la *Bibliothèque des Pères*. De la Mure a longuement parlé de ce saint dans son *Histoire du Forez*.

RHINS (DUTREUIL DE), doyen des avocats de Roanne. Nous le plaçons ici parce qu'il a fait insérer dans le *Mercure de France* (février 1748 et....) deux articles assez peu importants intitulés : *Mémoires sur l'histoire du Forez*.

RICHARD DE LA PRADE, médecin, né à Montbrison, est auteur d'une

Analyse et vertu des eaux du Forez. — Lyon, 1778, in-12.

Cet ouvrage a quelque importance dans notre province, où les sources d'eaux minérales sont très communes.

Richard a depuis écrit plusieurs autres mémoires concernant sa profession.

ROBERTET (JEAN), né à Montbrison, greffier de l'ordre de Saint-Michel, a fait imprimer une traduction des

Dits prophétiques des sibylles. — Paris, 1531.

Il est auteur de plusieurs autres pièces détachées.

FLORIMOND ROBERTET, fils du précédent, né aussi à Montbrison, fut maître des comptes sous les rois Louis XII et François I.er Il a laissé quelques mémoires manuscrits.

Deux autres fils de Jean, Charles et Jacques Robertet, furent successivement évêques d'Alby. Sur la tombe de Charles, le premier, qui fut enterré dans l'église Notre-Dame de Montbrison, son père fit mettre cette inscription, qui subsiste encore :

Hec Robertetus struxi tibi sacra, Johannes,
Tres reges, Michaël, dùm sequor atque duces.
Hic ego avum posui, uxoremque, ambosque, parentes,
Me functum terris ista sacella tegant.

ROUSSIER (ANTOINE), né à Saint-Étienne, ecclésiastique fort réputé pour sa sagesse, mit en vogue les missions en Forez. Nous ne le pla-

çons ici que parce qu'il a écrit quelques ouvrages de piété, comme :

Le petit disciple du grand maître. — Lyon, 1632.

Repos d'une bonne conscience. — Lyon, 1635.

Le bon catholique. — 1639.

JEAN ROUSSIER, neveu du précédent, missionnaire, comme lui, a aussi fait imprimer des livres de piété, entre autres « un à la louange « du glorieux saint François de Sales, pour « l'entretien et amplification de la dévote con- « frérie érigée à l'honneur de ce saint dans le « monastère des religieuses de Sainte-Marie de « la ville de Saint-Étienne, en ce pays, des- « quelles ledit sieur est directeur spirituel. » — Lyon, 1667.

SAINT-ANDRÉ, *voir* ALBON.

SAINT-CHAMOND. Cette famille, comme celle de Saint-Priest, descendait des d'Urgel, dont le principal apanage était le château de Saint-Priest, qui étendait sa circonscription seigneuriale sur la ville de Saint-Étienne.

À l'époque de nos guerres religieuses, deux membres de cette famille se signalèrent. Christophle, l'aîné, prit parti pour les catholiques, et montra dans ces luttes effroyables beaucoup de courage et de cruauté. Il n'eut point de postérité directe, car son caractère cruel fit déserter la maison à toute sa famille, et son fils unique ne voulut jamais quitter le cloître où il s'était

fait ordonner. Christophle, désespéré, se vit réduit, après un second mariage sans enfants, à aller demander à Rome la permission de dévoiler une de ses filles, qui porta à son mari (Myolans) le nom et l'héritage des Saint-Chamond.

JEAN, frère puîné de Christophle, archevêque d'Aix, homme savant et éloquent, quitta la mître et la crosse pour épouser la dame de Saint-Romain, calviniste, dont il prit le nom et le parti, auquel il fit honneur par sa douceur dans ces luttes horribles, qui si longtemps désolèrent nos pays. Jean n'eut point d'enfant de ce mariage. Voir l'article suivant et l'*Histoire du Forez*.

SAINT-PRIEST. Au temps des guerres de religion, cette famille ne se composait que des deux frères Jean et Aimard, car nous ne comptons pas le père qui, très âgé, vivait hors des affaires. Tous deux embrassèrent le parti des catholiques. Voir l'article précédent et l'*Histoire du Forez*.

JEAN, l'aîné, d'un caractère farouche, est celui qui fit massacrer à Saint-Étienne six malheureux religionnaires, qu'il ramenait de ses guerres du Velais.

AIMARD succéda à son frère. « Le samedi « saint 1584, dit Le Laboureur, dans une ren« contre de chasse sur les confins de sa terre

« et de celle de Roche-la-Mollière [1], à la suite « d'un différend et d'une querelle fort vive, il « commit un double homicide sur la personne « d'Antoine d'Augerolles, seigneur de Saint-« Polgue et de Roche-la-Mollière, et de Jean « d'Augerolles, baron de Brunard, son fils, « nouvellement marié. Le désespoir et la plainte « de la veuve attirèrent la rigueur de la justice « sur le meurtrier, qui fut condamné à mort « par contumax, et à payer une amende énorme, « pour laquelle tous ses biens furent mis au « décret. Le seigneur de Saint-Priest étant venu « à mourir pendant la contumax, sa femme, « Catherine de Polignac, profita de cette cir-« constance pour obtenir par l'entremise de « plusieurs seigneurs et amis, et notamment de « l'archevêque de Lyon, Pierre d'Épinac, un « accomodement solennel consenti en 1596. « Mais depuis ce tragique événement, une es-« pèce de malédiction sembla s'attacher à la « famille de Saint-Priest, qui, malgré deux ma-« riages consécutifs de Louis de Saint-Priest, « fils et successeur d'Aimard, finit faute de « postérité, et Louis, dont la vie fut pleine de « dégoûts, la termina encore par le dernier cha-« grin d'avoir fait des ingrats en donnant tous « ses biens aux enfants de sa sœur, Antoinette, « dame de Châlus et d'Orcival, à l'exclusion de « ses héritiers naturels de nom et d'arme. »

1) On voit encore dans ce lieu une chapelle expiatoire.

La malédiction dont parle Le Laboureur ne s'arrêta pas là ; il semble que Dieu ait voulu éteindre le nom de Saint-Priest d'une manière éclatante. Ces nouveaux successeurs que Louis s'était donné, commençant leur carrière avec l'ingratitude, la finirent avec l'infamie. Vers la fin du dix-septième siècle (par les grands-jours de Clermont, selon quelques-uns) ils furent condamnés à périr sur un échaffaud dressé dans la ville de Saint-Étienne, et les coups de la foudre qui à cette époque vinrent plusieurs fois frapper leur château, furent regardés par le peuple comme des signes certains de la réprobation céleste.

Nous devons avouer que c'est en vain que nous avons fait des recherches pour découvrir quel était le crime qui avait pu mériter à ces seigneurs, malgré leur rang et les supplications de leur famille, un aussi terrible châtiment. Tout ce que nous avons pu lire sur ce sujet est très peu détaillé, et nous ne comprenons pas cette obscurité de l'histoire à une époque si rapprochée de la nôtre ; nous croyons cependant avoir découvert que l'aîné seul subit sa peine, l'autre traîna pendant quelques temps encore une vie misérable [1].

1) Les chroniqueurs de Saint-Étienne, qu'on ne retrouve pas toujours sur le terrain de l'histoire, n'ont presque rien dit de cela. Monsieur Sauzéas (l'abbé) croit qu'ils furent condamnés pour fabrication de fausse monnaie. La raison qu'il en donne, c'est qu'il a vu dans les caves du château, lorsqu'on le démolit, des instruments propres à cet usage. — Nous ne nous attacherons pas à réfuter cette opinion, parce qu'elle nous semble peu raisonnable.

SEVERT (JACQUES), théologal de l'église de Lyon, né à Saint-Marcel-de-Felines, a écrit plusieurs ouvrages, la plupart latins ; voici les principaux :

Anachrèse des Bibles.

Chronologia historia archiepiscoporum Lugdunensium.

Ouvrage qui a donné la première idée des *Gallia christiana.*

SOLEYSEL (JACQUES DE), né en 1617, au château du Clappier, près de Saint-Étienne, a écrit

Le parfait maréchal. — Paris, 1664, in-4.°

Cet ouvrage, qui est peu connu aujourd'hui, fut cependant réimprimé en 1718. Il contient sur l'éducation des chevaux d'assez bons renseignements ; mais il est oublié, parce qu'on a sur ce sujet des traités plus complets. Le peu d'importance de cet ouvrage a fait dire de Soleysel qu'il eût mieux réussi en écrivant le *Parfait honnête homme;* éloge qui vaut bien le titre d'auteur. — Il mourut en 1680.

TALARU. Plusieurs membres de cette famille se sont illustrés dans l'église de Lyon, que quatre ont présidée comme archevêques. Guy de Talaru fut un des négociateurs qui rédigèrent le traité de paix conclu entre Guy III et l'archevêque Guichard.

TERRAY (Joseph-Marie), connu sous le nom de *l'abbé Terray*, naquit à Boën, en 1715, de Jean Terray, simple tabellion. Il dut les commencements de sa fortune à un oncle qui était médecin de la mère du duc d'Orléans, et qui l'appelant près de lui, l'institua son héritier. Voir l'histoire de France et la *Biographie universelle*. Elles contiennent de longs détails sur ce personnage cynique, qui fut ministre d'état sous Louis XV, et contribua grandement par son système d'administration à avancer la crise de la révolution.

TILLON (Rollin), né à Feurs, où il était marchand, « a fait plusieurs petits, mais jolis « ouvrages de poésie françoise, d'un style qui « est d'autant plus estimé, qu'il est plus dégagé « et moins contraint; il imprima son livret de « *Noëls* l'an 1651, et la même année fit encore « imprimer (à Lyon) deux autres livrets en « vers, desquels le plus considérable est celui « qu'il intitula : *L'antipathie.* »

TRONCHET (Étienne du), secrétaire de Catherine de Médicis et trésorier du Forez, a fait imprimer :

Le contentement du vieil laboureur. — Lyon, 1568.

Traduction de soixante-dix sonnets de Pétrarque. — Paris, 1575.

Lettres missives et familières. — Paris, 1589 et 1600.

Le vol de la plume en France.

URFÉ. Ce nom méritait une place à part; nous espérons pouvoir un jour donner sur cette famille des notes du plus haut intérêt, qui ne pourraient qu'être tronquées ici. L'importance de la charge dont les d'Urfé furent en possession à partir de l'extinction de la seconde race des comtes semble les avoir fait les véritables successeurs de ces derniers. En effet, les ducs de Bourbon (qui furent ensuite remplacés par les rois de France, encore plus étrangers à notre province), n'étaient que des maîtres pour nos pères ; les d'Urfé furent leurs compagnons d'armes; c'est sur les champs de bataille qu'ils communièrent tous ensemble. On sent que l'histoire de cette famille se lie tellement à celle de notre pays, auquel elle donna tant d'éclat, que ce serait rendre au dernier un bien mauvais service, que de se condamner aux petites proportions d'un article biographique, tant long soit-il. Seulement nous devons dire ici que nous avons de véritables révélations à faire sur cette famille que les biographes parisiens n'ont pas *connue*. Entre les pièces inédites les plus importantes que nous publierons se trouvent une généalogie complette, un fragment de roman écrit de la main d'Anne, et une quarantaine de lettres autographes écrites pendant les guerres de la ligue aux consuls et échevins de Lyon, par Anne, Paillard et Honoré d'Urfé. — Toutes ces pièces ont rapport à l'histoire de notre province.

VALLADIER (ANDRÉ), prédicateur ordinaire de Henri IV, natif de Saint-Paul, devint abbé de Saint-Arnould de Metz en 1612, et mourut en 1638. — On a de lui, entre autres ouvrages:

Augusta basilica. — Paris, 1618.

Ouvrage composé pour prouver la bonne foi de Henri IV dans l'acte de son abjuration.

Sermons. — 4 vol. in-8.°

Ils passèrent pour un morceau parfait.

VALENCIER, secrétaire de monsieur De Sault, en Provence, a écrit :

Complainte de la France touchant les misères du siècle. — 1568.

Éloge funèbre de Charlotte de Laval et du comte de Sault.

Églogue présentée au roi pour étrenne, avec un éloge de la paix. — 1576.

VILLERS (CÔME DE), né à Saint-Étienne, entra dans l'ordre des Carmes en 1752. Il fit imprimer à Orléans la *Bibliothèque de l'ordre des carmes*, en latin.

VINOLZ (CLAUDE DE), chanoine de l'église Notre-Dame de Montbrison, natif de Saint-Bonnet-le-Château, est auteur des « Reigles des « religieuses hospitallieres du premier et ancien « hostel-dieu de la ville de Montbrison, avec « le ceremonial pour la vesture des filles, et le « formulaire pour les recevoir à profession ; le « tout imprimé en un livre, sous la dedicace « qu'en a fait ledit chanoine à monseigneur

« l'archeveques de Lyon, chez Jean Labottiere, « à Montbrison, l'an 1653. »

Comme nous avons pu voir, Montbrison avait déja alors deux imprimeurs, Jean Vernoy et Jean Labottiere : ceci semble indiquer une grande activité intellectuelle à cette époque.

—

Sous le règne de Louis XIII, « un auteur anonyme « Foresien, sous le nom d'Hermite forestier, composa « un devot et sçavant livre, contenant une retraite « de douze jours, qu'il intitula la *Religieuse Sophie*, « pour l'entretien des doctes esprits, consolation des « affligés et exercice spirituel des solitaires, et l'es- « pistre qui sert de preface à ce livre est adressée « par l'Hermite du mont Renard à l'Hermite du mont « Rompu, qui signifie Montbrison. On ne sçait si le « Foresien qui composa ce livre estoit ecclesiastique « ou seculier; mais on conjecture, par un sonnet « enigmatique que l'auteur met à la fin, et auquel il « donne le titre de Palinodie, que c'estoit une personne « qui vouloit quitter le monde, et servir Dieu en « l'ordre de saint François, qu'il exprime par ces « paroles : sous la cendre d'humilité. »

Nous signalerons aussi une brochure de quelques pages seulement, mais importante par sa matière, imprimée probablement avant 1780, intitulée : « Mé- « moire et projet d'embellissement pour la ville de « Montbrison. » Cette petite brochure, dont presque tous les projets d'embellissement ont été réalisés, a été écrite sous l'inspiration du plus brûlant amour du pays ; avec un style peu élégant, elle contient des vues tres élevées d'administration locale, mais l'auteur semble ne pas avoir compté sur le patriotisme des habitants. « Je prévois cependant, dit-il, que si dans le « nombre des propriétaires... il s'en trouve qui tiennent « un rang distingué, un seul pourrait tout arrêter par « ses sollicitations... Adieu le bien public, » etc.

Chroniqueurs de Saint-Etienne.

La ville de Saint-Étienne n'a pas fourni beaucoup de mémoires à l'histoire des premiers temps, mais en revanche beaucoup de ses habitants ont recueilli des notes sur son histoire particulière dans les derniers siècles; nous donnons ici la liste de ceux dont le nom est venu jusqu'à nous.

Georges du Clappier, chanoine et comte de Lyon, écrivit, dit-on, en 1410, une Histoire de Saint-Étienne, en latin. Il n'en reste rien.—En 1680, Soleysel (l'abbé), frère de Jacques de Soleysel (voir *Biogr.*), et peut-être parent de Georges du Clappier, traduisit son manuscrit, et y ajouta quelques notes. — Réal, Toulun, Bajolin, sont cités par les autres chroniqueurs, mais il ne reste rien de leur travail. — Thiollière (l'abbé) a écrit un Recueil des fondations de l'église de Saint-Étienne, vers la fin du dix-septième siècle. —Beneyton, architecte, a laissé une Histoire chronologique de Saint-Étienne de Furan, en Forez. C'est le seul manuscrit qui ait quelque importance, l'autographe de Beneyton, qui appartient à monsieur H. Sauzéas jeune, va jusqu'à la mort de l'auteur, arrivée en 1769. — François Faure, continuateur de Beneyton, mort en 1784. — Baudin (l'abbé), poésies en patois sur l'époque de la révolution. — Etienne Chauve (l'abbé), mort pendant cette époque, a écrit une Histoire civile et ecclésiastique de Saint-Étienne.

L'abbé Sauzéas, qu'il ne faut pas confondre avec monsieur H. Sauzéas, dont nous avons parlé plus haut, est un ancien bénédictin qui rassemble des documents sur l'histoire de Saint-Étienne. Son manuscrit, résumé des précédents s'étend beaucoup sur la période qui s'est écoulée depuis la révolution. Malgré notre désir de ne rien dire des vivants, nous ne pouvons taire que c'est à monsieur l'abbé Sauzéas qu'on doit cette inscription que les autorités de Saint-Étienne ont eu la sottise de laisser placer sur le portail de la grande église de leur ville :

Anno salutis DXXXXIII, *à Childeberto cœptum,*
à Dagoberto, anno DCXXX *perfectum,* etc.

Livres nouveaux.

Depuis la révolution, il a été publié plusieurs ouvrages, qui touchent plus ou moins brièvement à l'histoire du Forez; les voici :

Almanach du district de Roanne. — Roanne 1791, in-18. — L'imprimeur Chabot éditeur.

Précis historique et statistique du département de la Loire, par Hector Du Lac de la Tour-d'Aurec. — Le Puy, 1807, 2 vol. in-8.°

Annuaire du département de la Loire pour 1809, fait par ordre du gouvernement, sous le préfet Ducolombier. — Montbrison, 1809, in-8.°

Essai statistique sur le département de la Loire, par monsieur Duplessy. — Montbrison, 1818, in-12.

Observations sur la butte polytaphe de Roanne, par monsieur Lapierre, bibliothécaire de cette ville. — Roanne, 1824, brochure in-8.° Monsieur Lapierre, mort en 1835, avait fourni des matériaux pour l'Annuaire de 1809. Il a laissé quelques manuscrits qui traitent de l'histoire naturelle et un peu des antiquités de l'arrondissement de Roanne.

Adhémar et Théodeberge, roman historique, précédé d'une notice chronologique, par monsieur Pourret, de Bourg-Argental. — Lyon, 1835, in-8.°

Outre quelques notes historiques jetées dans les différents journaux du département, la *Revue de Saint-Etienne* a consacré plusieurs articles à l'histoire de cette ville.

Manuscrits.

Entre autres manuscrits importants que possède la grande bibliothèque de Paris, nous en rappellerons un marqué n.° 9,890, tiré de la bibliothèque du cardinal Mazarin.

« Ce manuscrit contient 153 feuillets, dont plusieurs ne sont que des feuillets volants, les uns attachés et les autres détachés. Il est divisé en deux parties, dont chacune commence par une des extrémités du volume; celle qui suit l'ordre des numéros des feuillets ne contient que des provisions aux charges de la maison des comtes de Forez, et autres charges d'épée ou de

judicature de leur comté. On y trouve aussi le serment de plusieurs pourvus à ces charges, et des cautionnements pour ces mêmes officiers.

« L'autre partie contient quelques ordonnances des comtes de Forez, touchant la manière de procéder à la reddition de comptes de leurs revenus ; après, viennent quantité de comptes, tant de leur trésorier général que des receveurs particuliers.

« La plupart des pièces contenues dans ce registre sont originales et écrites de diverses mains. »

La *Bibliothèque historique* du père Lelong indique cinq manuscrits dont nous n'avons rien pu découvrir : ils sont cotés n.os 27,846, 27,847; 37,426, 37,429 et 39,931.

Pour les autres importantes indications, nous renvoyons à l'*Histoire du Forez*.

FIN.

ERRATA POUR LE 2.e VOLUME DE L'HISTOIRE.

Page 47, avant-dern. ligne, lisez : *troisième strophe*.
Page 118, ligne 9 : supprimé : *alors*.
Page 126, ligne 22, lisez : *du couvent des sœurs Sainte-Claire, dont ils étaient les directeurs*.
Page 134 : Prévieux, lisez : *Pravieu*.